

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

L'IDENTITÉ DE DÉFENSE KANTIENNE DU JAPON :
L'UTILITÉ ET LES LIMITES DE L'APPROCHE CONSTRUCTIVISTE
D'ALEXANDER WENDT

THÈSE
PRÉSENTÉE
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DU DOCTORAT EN SCIENCE POLITIQUE

PAR
BRUNO DESJARDINS

OCTOBRE 2007

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

J'aimerais de tout cœur faire part de ma profonde gratitude et de ma reconnaissance aux personnes qui de près et de loin ont contribué au processus d'écriture de ce manuscrit.

En premier lieu, je souhaite d'abord exprimer toute ma gratitude à la femme que j'aime, Brigitte, qui a sacrifié ces dernières années et mis des projets qui lui étaient chers sur la glace afin que je puisse réaliser celui-ci. La source de sa patience a semblé inépuisable. Mille mercis et autant d'excuses pour le fait que tu aies renoncé à aujourd'hui pour préparer demain.

En second lieu, il me faut souligner l'appui indéfectible et la confiance inébranlable de mon père qui a participé de très près à cette aventure aussi émotionnelle qu'intellectuelle et que je ne pourrai jamais suffisamment remercier. Je suis directement responsable de plusieurs de ses cheveux blancs, mais je ne m'en excuserai pas puisqu'ils lui vont bien!

Toute ma reconnaissance au professeur Philippe Barbaud, linguiste, qui a participé activement à améliorer cette thèse par ses conseils judicieux et son expérience. Son aide considérable a retardé l'écriture de son nouvel ouvrage. Noam Chomsky n'a plus qu'à bien se tenir! Je le remercie chaleureusement pour son dévouement et ses encouragements soutenus.

Enfin, un grand merci bien senti à Charles-Philippe David pour avoir mené le navire à bon port *in extremis* après un difficile voyage sur une mer bien houleuse...

Bruno Desjardins

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
RÉSUMÉ	vii
PROLOGUE	1
Présentation et problématique	1
Alexander Wendt et la culture du système international	3
Le Japon kantien, une anomalie sur le plan de l'activité militaire ?	6
Changement de l'activité militaire internationale des FAD : Un aperçu	8
La question de recherche	6
Revue de la littérature	19
Méthodologie	29
Structure de la thèse	31
PARTIE I	
LE CONSTRUCTIVISME D'ALEXANDER WENDT – ANALYSE ET	
CRITIQUE DU MODÈLE INTERACTIF DE TRANSFORMATION	
CULTURELLE DU SYSTÈME INTERNATIONAL ET DE L'ÉTAT	34
CHAPITRE I	
FONDEMENTS DU CONSTRUCTIVISME D'ALEXANDER WENDT	35
1.1 Revoir ou relire Kenneth Waltz?	35
1.2 Au-delà du néoréalisme, le constructivisme systémique de Wendt	40
1.3 La construction de l'identité	43
1.4 Les trois différentes cultures de l'anarchie	46
CHAPITRE II	
RÉFLEXION CRITIQUE SUR LE CONSTRUCTIVISME D'ALEXANDER WENDT	50
2.1 Ego, Alter, l'interaction originelle et la construction sociale du sens ..	52
2.2 La valeur du langage dans la production du sens	59
2.3 Les limites de la vision anthropomorphique de l'État émergent	62
2.4 L'articulation de la cognition chez l'État émergent – L'État pense t-il?	74
2.5 Synthèse – Apprendre sans cognition et interpréter sans conscience?	81

PARTIE II	
EXPLIQUER ET COMPRENDRE L'INACTION	
ANALYSE DE L'INACTIVITÉ DU JAPON EN MATIÈRE DE DÉFENSE DANS LE CONTEXTE DE LA GUERRE FROIDE (1951-1990)	87
CHAPITRE III	
ALLIANCE, PACIFISME ET ACTIVITÉ MILITAIRE (1951-1990)	88
3.1 Constitution et pacifisme : Des origines jusqu'à la Crise de 1960	92
3.2 Pacifisme et défense : La « période des sentiments confus »	99
3.3 De l'après Crise de 1960 à 1980 : Les bases de la sécurité militaire .	103
3.4 Sécurité globale : Rupture ou continuité avec la doctrine Yoshida? ...	114
3.5 Conclusion	126
CHAPITRE IV	
L'ACTIVITÉ MILITAIRE INTERNATIONALE DU JAPON DURANT LA GUERRE FROIDE (1951-1990) – APPLICATION PARTIELLE DU MODÈLE DE WENDT	128
4.1 Identité pacifiste : Origine endogène ou exogène ?	134
4.2 Interpréter l'inactivité matérielle dans un cadre extralinguistique	137
4.3 Interpréter l'inactivité dans un contexte d'intégration linguistique	141
4.4 Le Japon, État kantien? (Partie 1)	144
PARTIE III	
EXPLIQUER ET COMPRENDRE L'ACTION	
ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DU JAPON EN MATIÈRE DE DÉFENSE DANS LE CONTEXTE DE L'APRÈS-GUERRE FROIDE ET DE L'APRÈS 11 SEPTEMBRE 2001	148

CHAPITRE V	
REDÉFINITION DE L'ALLIANCE ET DÉFENSE JAPONAISE (1991-2005)	149
5.1 Guerre du Golfe, pacifisme et activité militaire internationale du Japon (1991-1995)	150
5.2 La pertinence de l'alliance américano-japonaise dans le contexte de la fin de la guerre froide (1991-1996)	154
5.3 Les Lignes directrices et leur impact politique et stratégique (1997-2001)	162
5.4 La Corée du Nord et le bouclier antimissile : Accélération de l'éveil du Japon (1998-1999)	168
5.5 Le 11 septembre 2001 et la réponse du Premier ministre Koizumi	172
5.6 L'après 11 septembre 2001, sécurité militaire et politique d'alliance ..	177
5.7 Les FAD depuis la refonte de la politique de défense de 1995 jusqu'aux programmes de défense 2005-2009	185
5.8 Synthèse	195
 CHAPITRE VI	
ACTIVITÉ MILITAIRE INTERNATIONALE DU JAPON ET ADOPTION DE LA CULTURE KANTIENNE : APPLICATION GÉNÉRALE DU MODÈLE DE WENDT	197
6.1 Les intérêts fondamentaux du Japon selon le modèle de Wendt	200
6.2 Le Japon, État kantien? (Partie 2)	211
6.2.1 L'interdépendance	211
6.2.2 Le sort commun	213
6.2.3 L'homogénéité	217
6.2.4 La retenue	219
6.2.5 Phase 1 (1951-1990), montée du Japon « kantien »	221
6.2.6 Phase 2 (1991-2005), érosion du Japon « kantien »	226
6.3 L'alliance comme prélude à la formation d'une identité collective de sécurité?	232
6.4 Les États-Unis en tant que générateur et isolant culturel pour le Japon	237

CONCLUSION	
L'INADAPTATION DU JAPON « KANTIEN » FACE À LA PRESSION CULTURELLE DU SYSTÈME INTERNATIONAL COMME RÉVÉLATEUR DES DYSFONCTIONS ET DES CONTRADICTIONS DU CONSTRUCTIVISME D'ALEXANDER WENDT	241
Le problème inhérent à la logique causale unidirectionnelle	242
Le problème inhérent à la conception même d'un constructivisme systémique	243
Le problème inhérent à la cognition et à la réalité physique de l'État émergent	245
Le problème inhérent au caractère unitaire de l'État / personne	245
Le constructivisme de Wendt et ce qu'il révèle de l'action du Japon « kantien »	246
Les problèmes inhérents à la conception même de l'identité comme produit de la pensée complexe : Déterminer les identités du Japon et leur origine	247
Épilogue : Quelle utilité pour le constructivisme systémique de Wendt?	252
BIBLIOGRAPHIE	255

RÉSUMÉ

En 1999, Alexander Wendt publiait *Social Theory of International Politics*. Cet ouvrage phare du constructivisme a ses détracteurs qui le critiquent surtout pour ses positions ontologiques. Rares sont les tentatives de vérifier empiriquement la puissance explicative du modèle de Wendt. Tel est le but de cette thèse.

Le constructivisme de Wendt a ceci de particulier qu'il s'intéresse aux conditions de l'évolution « culturelle » du système international. Wendt identifie trois cultures de l'anarchie. Dans la culture kantienne, le recours à la force devient illégitime.

Puisque le Japon s'affiche depuis 1947 comme un État pacifiste en raison de sa Constitution qui lui interdit d'utiliser la force, un examen de l'activité militaire de cet État s'imposait donc puisque cela permettrait peut-être de tester les prédictions du modèle de Wendt.

La question de recherche porte donc sur l'existence dans le Japon de l'après-guerre d'une identité de sécurité de nature kantienne en dépit d'un contexte qui semblait pourtant peu propice à amener cet État à adopter une telle identité. Cette question est explorée pour les deux périodes – et cultures systémiques – couvrant respectivement 1951-1990 et 1991-2005.

Le modèle de Wendt résistera mal à l'épreuve de la démarche empirique. Plusieurs problèmes logiques inhérents à ses fondements mêmes amènent à conclure que le Japon n'aurait pas pu accéder au stade culturel kantien, puisque même s'il affiche l'attitude d'un État kantien, il n'en aurait pas possédé l'identité. Ce paradoxe n'est qu'un de ceux qui seront dégagés dans cette thèse et qui permettent de démontrer que la notion même d'identité – centrale chez Wendt – fait s'effondrer tout le modèle.

Mots-clefs

Japon; politique; sécurité; défense; constructivisme; théorie

Prologue - Présentation et problématique

Avec la fin de la guerre froide, la discipline des Relations internationales a amorcé ce qu'il est convenu d'appeler le Troisième débat, ou débat inter-paradigmatique. Le constructivisme est au cœur de ce débat et parmi ses propositions métathéoriques les plus achevées, on peut compter l'ouvrage d'Alexander Wendt *Social Theory of International Politics*¹ que Barry Buzan n'hésite pas à identifier comme une « pièce centrale de la pensée théorique en Relations internationales »² depuis sa parution en 1999.

Wendt va participer au débat par le développement d'une approche constructiviste moderne et systémique dont le but est de créer un pont entre les approches positivistes et interprétatives. Ce faisant, il s'est placé dans le feu croisé du débat, un lieu l'exposant aux critiques de tous les horizons de la discipline des Relations internationales. Si certains politologues comme Buzan ne tarissent pas d'éloges pour la démarche de Wendt, celle-ci a suscité moins d'enthousiasme ailleurs. Invoquant les Coty, Krasner, Smith, Kratochwil, Alker et Keohane, Andreas Behnke rappelle que ceux-ci ne voient dans la démarche de Wendt qu'un échec. Les qualificatifs malheureux ne manquent pas pour fournir une appréciation de la tentative de Wendt d'ériger son modèle en nouvelle grande théorie : conceptualisation et définitions aussi confuses que contradictoires; postulats de base malavisés; discussions métathéoriques contradictoires et peu judicieuses; ambitions et vues désynchronisées des récents développements; voire modèle tout simplement non pertinent...³

¹ Wendt, Alexander. 1999. *Social Theory of International Politics*. Cambridge: Cambridge University Press, 449 pages.

² Buzan, Barry. 2006. « Series Editor's Preface », In Guzzini, Stefano & Anna Leander (dir.). 2006. *Constructivism and International Relations; Alexander Wendt and His Critics*. New York : Routledge, page xv.

³ Behnke, Andreas. 2006. « Grand Theory in the Age of Impossibility; Contemplations on Alexander Wendt », In Guzzini, Stefano & Anna Leander (dir.). 2006. *Constructivism and International Relations... op. cit.*, pp 49-50.

Ces réactions extrêmes et contraires que suscite l'ouvrage de Wendt résultent en partie du fait que celui-ci désirait revoir et dépasser le néoréalisme de Kenneth Waltz pour y remplacer la distribution de la puissance par la distribution des idées. Le comportement des États dans le système international, dicté chez Waltz par la puissance, devait s'expliquer chez Wendt par la « culture » politique ayant cours dans le système international et celle de tout État qui y évolue. Ce sont des facteurs identitaires, l'expérience et le processus historique qui seraient au cœur des motivations, actions et réactions de l'État, et qui ont construit la vision que chaque État a de lui-même et des Autres. En bref, le rapport que les États entretiennent avec les Autres – qu'importe leur puissance respective – ne serait pas le produit de l'anarchie présumée du système international mais plutôt la résultante d'un processus de transformation culturelle alimenté par l'histoire et l'interaction internationale. Les relations sociales que forgent les États en interaction et tissées par le temps ont donc chez Wendt un impact et une portée explicatifs plus grands que la simple prise en compte des facteurs matériels qui sont, faut-il le rappeler, un pilier du modèle néoréaliste et de ses dérivés.

Puisque l'anarchie du système international serait le produit d'une construction culturelle et non pas un fait immuable, alors les États peuvent modifier les bases selon lesquelles ils échangent. Ils peuvent ultimement transformer la culture du système international en se changeant eux-mêmes et en provoquant chez les Autres l'amorce d'une métamorphose identitaire.

Wendt venait donc ainsi proposer un modèle systémique éthique des Relations internationales qui différait en cela des modèles théoriques issus du néoréalisme pour qui la « moralité politique » ne constitue pas un facteur transformatif.⁴

⁴ Caney, Simon. 2005. *Justice Beyond Borders; A Global Political Theory*. Oxford: Oxford University Press, page 8.

Alexander Wendt et la culture du système international

Pourquoi s'intéresser au modèle de Wendt? D'abord parce que celui-ci paraît controversé, et ensuite parce qu'il n'a été que très rarement mis à l'épreuve empiriquement. Un des apports de Wendt à la discipline des Relations internationales, et le principal qui intéresse cette thèse, reste son postulat d'un fonctionnement « culturel » du système international. Wendt propose trois cultures qui comportent chacune des caractéristiques qui leur sont propres et des règles tout aussi intrinsèques qui expliquent le comportement social des États baignant dans un système international d'une culture donnée. Il s'agit des cultures hobbesienne, lockéenne, et kantienne. Le système international ainsi que les États qui le composent peuvent être classés comme appartenant à l'une ou l'autre des cultures.

Contrairement à la plupart des constructivistes, Wendt s'intéresse à la construction de la culture du système international et tout particulièrement au processus de socialisation par lequel les États changent leurs identités pour s'adapter à cette culture. Dans cette perspective, la démarche de Wendt s'inscrit en propre dans la discipline des Relations internationales et elle n'a que peu à voir avec l'étude de la politique étrangère. Elle se détourne même de l'examen des origines, conflits, et débats internes influençant l'élaboration et la mise en œuvre de cette dernière par l'État.⁵

Ce qui fascine Wendt, c'est d'abord l'influence de la culture du système international sur l'État et sur le développement de ses identités. Cette approche systémique qui va du système international « vers » l'État et que Wendt privilégie reste un autre facteur le distinguant de la majorité des constructivistes qui explorent le plus souvent les racines internes de la politique extérieure afin de saisir « pourquoi » l'État adopte les identités qui le font agir. Ces constructivistes partent donc de l'État en tant qu'objet d'études

⁵ Wendt, Alexander. 1999. *Social Theory...*, *op. cit.*, page 11.

pour comprendre son action à l'égard de ses pairs, ce qui est à l'inverse de la démarche entreprise par Wendt. Pour ce dernier, la question du « pourquoi » est obscurcie et cède la place à celle du « comment » l'État s'adapte à la culture du système international, ce qui est fort différent.

Le constructivisme d'Alexander Wendt, son ambition d'expliquer les relations internationales par la culture des États et du système international – et donc la question du « comment » – n'ont pas souvent été soumis à des tests empiriques. Ainsi, « parce que Wendt fournit peu de preuves empiriques pouvant supporter sa vision en relation avec celle de ses compétiteurs – néoréalistes et néolibéraux – le débat reste ouvert sur lequel des paradigmes possède la plus grande puissance explicative. »⁶

Cette thèse propose de suppléer en partie à l'absence de tests empiriques de certains postulats énoncés par Wendt en utilisant comme révélateur le cas de l'activité militaire internationale du Japon.⁷ En cela, l'approche adoptée s'inspire de celle privilégiée par Maja Zehfuss qui a testé le modèle de Wendt en analysant l'activité militaire allemande dans l'après guerre froide et le changement identitaire inhérent à celle-ci.⁸

Puisque le modèle de Wendt s'intéresse à l'évolution culturelle du système international et de l'État, on verrait mal l'intérêt de choisir un État qui semble afficher la même culture que celle du système international et qui serait donc en apparence inerte. Cette thèse portera donc son intérêt sur le cas du Japon puisque celui-ci, tout comme l'Allemagne de 1991 étudiée par Zehfuss, affiche depuis le début de l'après-guerre une identité « pacifiste », et

⁶ Copeland, Dale C. 2006. « The Constructivist Challenge to Structural Realism », In Guzzini, Stefano & Anna Leander (dir.). 2006. *Constructivism and International Relations...*, op. cit., page 3.

⁷ Il faut noter que les résultats de cette démarche permettront de juger de la capacité du modèle de Wendt à appréhender le cas du Japon uniquement et ne remettront pas nécessairement en cause l'intégrité globale dudit modèle.

⁸ Zehfuss, Maja. 2002. *Constructivism in International Relations, The Politics of Reality*. Cambridge: Cambridge University Press, 289 pages.

donc présumée kantienne. Alors que le Japon proposait aux Autres une vision pacifiste de lui-même, la guerre froide battait son plein, ce qui implique qu'un possible Japon kantien évoluait dans un contexte culturel lockéen ou hobbesien dans lequel le recours à la force militaire demeurait une prérogative légitime des États, mais que semblait pratiquement s'interdire le Japon.

Or, si les États adoptent de nouvelles identités et subissent de fortes pressions systémiques pour se conformer à la culture internationale, comment expliquer que le Japon ait pu devenir kantien dans un système international en proie à la guerre, mais surtout, qu'est-ce qui explique qu'il le soit resté tout au long de la guerre froide alors que la plupart des États voisins ne partageaient certainement pas son présumé pacifisme et lui refusaient même le plus souvent cette étiquette? En effet, comme l'indiquait Robert Gilpin en 1990, il existait « un écart apparent entre la position systémique du Japon et son comportement affiché ».⁹ Les dynamiques soulevées ici touchent au cœur du processus d'évolution culturelle élaboré par Wendt et posent le problème de la possibilité même pour le Japon de s'élever au stade kantien dans un environnement lockéen ou hobbesien qui intéresse en partie cette thèse.

⁹ Cité in Miyashita Akitoshi. 2001. « Introduction : A Framework for Analysis », In Miyashita Akitoshi & Sato Yoichiro. 2001. *Japanese Foreign Policy in Asia and the Pacific; Domestic Interests, American Pressure, and Regional Integration*. New York: Palgrave, page 6.

Le Japon kantien, une anomalie sur le plan de l'activité militaire?

En matière de sécurité militaire, il semble que le Japon de l'après-guerre ait adopté un comportement en profond décalage avec ceux choisis par la plupart des autres grandes puissances – Allemagne exceptée – en matière d'usage de la force militaire.¹⁰ Les analyses portant sur la sécurité militaire du Japon ont longtemps consacré bien davantage leur attention à ce que le Japon affirmait ne pas pouvoir faire à ce chapitre qu'aux gestes concrets que ce pays posait dans le but d'assurer sa défense ou contribuer au renforcement de son alliance avec les États-Unis. C'est très souvent d'ailleurs cette alliance qui retient l'intérêt des analystes, et ceux-ci infèrent des stratégies que le Japon devrait épouser en fonction de ce que n'importe quel pays devrait faire dans un contexte systémique similaire.

Cette situation pose deux grands problèmes. D'abord, du fait du cône d'ombre généré par la présence de son allié américain, le comportement de sécurité du Japon se voit souvent occulté, ou alors il est présumé que la vision stratégique de celui-ci correspond à celle des États-Unis, comme si au sein de l'alliance les perceptions et intérêts de chacun évoluaient en symbiose parfaite, ce qui est beaucoup présumer. D'autre part, les analyses portant sur la défense japonaise se sont longtemps concentrées sur le caractère « pacifiste » du Japon, lequel s'est imposé comme l'un des deux grands phénomènes expliquant l'idiosyncrasie présumée de sa politique de sécurité

¹⁰ Le Japon hésite à utiliser ses Forces d'autodéfense dans des cadres dans lesquels les forces armées de pays tels les États-Unis, la Russie, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Australie ou le Canada, pour ne mentionner qu'eux, participent déjà sans susciter de trop vifs débats. Les forces japonaises déployées en Irak et rapatriées en 2006 devaient être protégées par les forces d'autres pays impliqués et il leur était interdit de courir le risque de se retrouver en situation de combat malgré le support consenti aux États-Unis. La participation navale du Japon à la guerre en Afghanistan en 2001, comme celle à la guerre du Golfe de 1991 fut aussi non combattante...

militaire.¹¹ Pour comprendre et expliquer la réticence japonaise à accroître son rôle militaire sur la scène mondiale même dans le cadre d'opérations tout à fait légitimes et reconnues – comme celles parrainées par les Nations unies notamment – jusque vers l'aube de la décennie 1990, ce « pacifisme » devint la justification première.

La section qui suit propose un survol du comportement de sécurité militaire du Japon afin de voir en quoi cet État pourrait se qualifier en tant qu'État kantien et en quoi il représente un candidat idéal pour tester le modèle culturel de Wendt. Elle permet d'illustrer plus concrètement la problématique d'adaptation culturelle du Japon et de préparer le terrain à une analyse plus détaillée.

¹¹ Une autre manière d'interpréter le peu de visibilité du Japon en matière d'activité militaire internationale jusqu'à ces dernières années serait qu'il n'ait rien eu à gagner à participer davantage et beaucoup à perdre en accentuant les rôles des Forces d'autodéfense à l'extérieur de ses frontières.

Changement de l'activité militaire internationale des FAD : Un aperçu

La genèse de la politique de défense du Japon d'après-guerre remonte à 1947 alors qu'entraît en vigueur une constitution d'inspiration américaine qui créait l'obligation de n'entretenir aucune force militaire nationale. En théorie désarmé, le Japon convenait d'une alliance militaire avec les États-Unis en 1951, une année avant d'avoir regagné sa souveraineté. En 1954, virent le jour les Forces d'autodéfense (FAD), la première véritable structure « militaire »¹² du Japon de l'après-guerre. L'euphémisme de cette dénomination et la violation apparente de l'article 9 de la Constitution – la clause pacifiste – s'expliquaient par le fait que les capacités de ces forces se limitaient à la défense du territoire et excluaient le déploiement de dispositifs offensifs pouvant projeter la puissance militaire outre frontières. Le droit naturel à la légitime défense reconnu à l'article 51 du chapitre VII de la Charte des Nations unies justifiait l'interprétation. Le rôle limité des FAD fut exposé par voie législative et par des résolutions de la Diète dès 1954, puis exprimé dans la Politique fondamentale de défense nationale de 1957.

Le Japon accordait officiellement aux Nations unies le rôle de garante de la paix mondiale et aux États-Unis celui de protecteur, et un rôle international apolitique et pacifique pour le pays. Sa politique étrangère et de sécurité du Japon devenait, selon l'expression de Funabashi Yoichi, celle des trois « S », c'est-à-dire – silencieuse, souriante et somnolente¹³ pour tout l'après-guerre.

¹² Le terme « militaire » apparaît ici entre guillemets car il n'était pas encore question de reconnaître les FAD comme une véritable armée et de risquer de sérieuses querelles constitutionnelles.

¹³ Lehmann, Jean-Pierre. 1997. « Japanese Attitudes Towards Foreign Policy », *In Grant, Richard L. (dir.). 1997. The Process of Japanese Foreign Policy; Focus on Asia.* London: The Royal Institute of International Affairs, Asia-Pacific Programme, page 123.

Après 1956 surtout, le Japon a paru afficher une certaine insouciance face à l'évolution des dimensions militaires du système international. Avec sa politique de sécurité militaire pratiquant l'aveuglement volontaire et à cause d'une alliance asymétrique et non réciproque¹⁴ avec les États-Unis ne nécessitant pas sa participation militaire active et ne lui accordant aucun rôle précis, le Japon se contentait d'un comportement et d'une posture passifs et réactifs. Durant cette période donc, qu'importe la « réalité » stratégique environnante, le Japon pouvait en faire abstraction sans devoir pour autant s'exposer au danger qu'une telle déviance culturelle aurait pu comporter.

La mise en œuvre de sa politique dite de « sécurité globale » en 1980 laissait entrevoir que le Japon s'affirmerait bientôt sur le plan militaire. Il en fut tout autrement. Les années 1979-1980 avaient été celles durant lesquelles la Révolution islamique iranienne priverait désormais les États-Unis d'une assise, alors que l'Afghanistan vivait l'invasion de troupes soviétiques, et que l'URSS consolidait ses forces navales du Pacifique. Les États-Unis étudiaient aussi la possibilité d'un retrait de la Corée du Sud en 1977-1979. Alors que le poids stratégique américain dans le système international allait s'amenuisant, le Japon savait qu'il serait sollicité afin qu'il accentue sa participation à l'alliance. Le Japon fit la sourde oreille aux désirs américains en démontrant son refus de compenser militairement le recul des États-Unis dans la région.

Ainsi, si le concept de sécurité globale tenait compte de l'environnement géostratégique et de la structure changeante du rapport de forces opérant au sein du système international, c'était pour prédire un peu trop rapidement la fin de la *Pax Americana*. Le Japon ne proposait nullement d'aider son allié à renverser la situation par l'augmentation de sa part du fardeau de la défense, mais offrait en retour de contribuer à l'avènement d'une

¹⁴ Si les termes du traité de sécurité de 1951 obligeaient les États-Unis à soutenir le Japon en cas d'agression, ce dernier n'avait aucune obligation de venir en aide aux forces américaines, même advenant le cas que celles-ci soient attaquées en sol japonais.

nouvelle ère de partenariat dans laquelle il occuperait un rôle de « puissance civile » avant la lettre. En dépit des demandes de son allié et d'une transformation de l'équilibre stratégique du système international défavorisant les États-Unis, le Japon de cette époque demeurait résolu à ne pas modifier ou réformer le cadre d'activité de ses FAD.

Avec la chute du mur de Berlin et la dissolution de l'empire soviétique, le système international connut son plus grand choc depuis 1945. En 1990, la crise du Golfe et la formation de la Coalition semblaient attester combien la paix devenait la responsabilité de tous. Les alliances de défense collective paraissaient vouloir, du moins dans les discours, se tourner vers la sécurité collective. La participation militaire du Japon fut sollicitée et celui-ci rejetait initialement la requête prétextant des contraintes constitutionnelles.

Le nouveau contexte international semblait exiger du Japon qu'il rompe avec sa politique de défense limitée à l'archipel et suggérait qu'il adopte plutôt une approche de sécurité dite collective qui créerait l'urgence et le précédent d'un déploiement de troupes des FAD à l'étranger à des fins autres que la défense territoriale. D'une manière indirecte, les Nations unies et les États-Unis n'exigeaient rien de moins que la révocation de la stratégie Yoshida¹⁵ qui avait guidé toute la politique extérieure et de sécurité du Japon depuis les années 1950. On retournait contre le Japon sa propre rhétorique voulant qu'il prône la paix mondiale, qu'il pratique une politique centrée sur les Nations

¹⁵ Le Premier ministre Yoshida Shigeru (1948-1954) a résisté aux demandes – intérieure et américaine – de militarisation, prétextant que les craintes du militarisme japonais persistaient en Asie et dans le Pacifique, qu'un réarmement massif demeurerait incompatible avec la reconstruction économique, et finalement, que l'opinion publique ne saurait jamais l'accepter. Yoshida avait aussi observé que la fin de l'alliance anglo-japonaise (1902-1921) fut le prélude à l'ascension des militaristes, et qu'il valait mieux pour le Japon de demeurer dans l'ombre d'un géant militaire. Sa volonté de négocier un traité de paix, et un de sécurité avec les États-Unis, reposait sur l'ensemble de ces observations. Cette vision sera partagée par la plupart de ses successeurs de 1960 à 1993.

unies¹⁶ et qu'il constitue un allié loyal des États-Unis. D'une certaine manière, on offrait au Japon la possibilité de transposer son « pacifisme » interne à l'échelle extérieure afin qu'il puisse activement contribuer à arrêter les États agresseurs qui menaceraient la paix mondiale. On exigeait donc de lui qu'il adopte de nouveaux rôles, et qu'il abandonne ou modifie son identité pacifiste au profit d'une autre en accord avec la culture du système international...

Cette période a été le théâtre d'une grave crise politique au Japon qui annonçait la fin du *Système de 1955*.¹⁷ Le recours à la force attendu du Japon tranchait non pas seulement avec sa politique de guerre froide, mais avec celle de tout l'après-guerre. Devenu une très grande puissance financière, technologique et industrielle, le Japon pouvait-il aller à l'encontre des attentes américaines – voire onusiennes – quant à sa participation militaire réelle sans pour autant remettre en question les fondements pacifiques de la stratégie Yoshida qui avaient été ceux sur lesquels s'appuyait toute sa politique étrangère et de sécurité de l'après-guerre?

La guerre du Golfe de 1991 a profondément humilié le Japon. On en parle comme de la « défaite japonaise de 1991 », ou de la « défaite du Japon dans le Golfe ». ¹⁸ Son pacifisme a été l'objet de critiques, surtout en Occident, puisque c'était là la raison qu'il invoquait pour justifier son incapacité de participer militairement à la guerre. Loin de générer un climat plus pacifique, la fin de la guerre froide donnait plutôt lieu à une instabilité croissante, particulièrement en Asie de l'est. Dans un tel contexte, on aurait pu imaginer

¹⁶ Ce genre d'affirmation se retrouve dans les discours officiels depuis l'accession du Japon à l'ONU en 1956. Voir Dore, Ronald (dir.). 1997. *Japan, Internationalism and the UN*. New York: Routledge, page 95; Ogata Sadako, « Japan's Policy Toward the United Nations », In Chadwick, F. Alger; Gene M. Lyons & John E. Trent (dir.). 1995. *The United Nations System: The Policies of Member States*. Tokyo: United Nations University Press, pp. 234-235.

¹⁷ Il s'agit du nom donné au système de partis qui aura cours de 1955 à 1993 et qui voit la dominance du Parti libéral-démocrate. Il en sera question de manière plus détaillée ultérieurement.

¹⁸ Togo Kazuhiko. 2005. *Japan's Foreign Policy 1945-2003; The Quest for a Proactive Policy*. Leiden: Brill, page 77.

que le Japon s'empresse de s'adapter aux nouvelles réalités de l'après-guerre froide, mais il parût encore résister aux stimuli produits par des acteurs majeurs du système international.

Puisque le Japon de l'après-guerre entretenait soigneusement sa passivité militaire, certains eurent l'impression qu'il amorçait un virage quand, à la fin de la première guerre du Golfe, il envoyait ses FAD en mission de déminage dans le golfe Arabo-persique.¹⁹ Il s'agissait là de la première sortie officielle de soldats japonais hors du territoire national depuis 1945 à des fins autres que l'entraînement. Une année plus tard, des casques bleus japonais foulèrent le sol du Cambodge, marquant le début de la participation du Japon à des opérations de paix onusiennes. Depuis 1992, des unités japonaises ont été envoyées en mission de paix à plusieurs reprises et ont participé à des missions humanitaires en Indonésie, au Timor Oriental et au Pakistan notamment. Elles ont aussi contribué à lutter contre des incendies en Grèce en 1998 et 2001 et leur support aux victimes indonésiennes du tsunami de 2004 a été considérable.

Le Japon a assoupli les contraintes juridiques interdisant originellement l'engagement de ses FAD dans des opérations à l'extérieur de ses frontières nationales et il a multiplié leur déploiement à l'étranger, toujours toutefois dans des situations excluant le risque qu'elles soient impliquées dans des combats. Ces événements constituaient des premières pour les forces japonaises et beaucoup les auraient jugés impensables en 1990. Le Japon rompait avec sa traditionnelle et forte réticence à utiliser ses militaires à des fins autres que celle de la stricte défense du territoire national.

¹⁹ Si beaucoup ont critiqué l'apparente timidité de la participation japonaise, rares sont pourtant ceux qui ont souligné que les forces navales des grandes puissances sont devenues moins compétentes que celles du Japon en matière de déminage. Les FAD ont donc accompli des tâches essentielles que les autres membres de la Coalition auraient difficilement pu remplir.

En 1995, prenant en compte les transformations géostratégiques régionales, le Japon reformulait sa politique de défense pour l'adapter à cette nouvelle donne. En 1996, l'alliance unissant le Japon aux États-Unis et initialement conçue pour contrer l'URSS, se redécouvrait une raison d'être et se voyait formellement reconduite. En dépit de quelques actualisations notables en 1997 et 1999, la politique de défense et les cadres opérationnels formels des FAD ont peu évolué afin de ne pas heurter de plein fouet la Constitution. Mais dans les suites du 11 septembre 2001, et depuis 2003 surtout, les FAD ont adopté de nouveaux rôles qui n'ont plus grand chose à voir avec l'autodéfense, ce qui relançait le débat sur la constitutionnalité de leurs nouvelles missions dans le cadre des opérations antiterroristes en Afghanistan et contre l'Irak.

Depuis 1995, les capacités militaires matérielles à la disposition du Japon ont atteint un niveau auquel on ne serait pas en droit de l'imaginer chez un État ayant maintes fois répété sur toutes les tribunes qu'il ne deviendrait jamais une puissance militaire. En effet, le Japon du milieu des années 1990 s'est hissé au second rang mondial au chapitre des dépenses militaires; ses FAD aériennes figurent au deuxième rang en Asie et ses forces navales ont brièvement occupé la troisième place sur le podium planétaire.

L'acquisition par le Japon d'équipements perfectionnés et polyvalents contribue à la transformation des capacités des FAD. Alors que les apports technologiques ont rendu floue la distinction entre équipements offensifs et défensifs, les FAD sont déjà en mesure de jouer des rôles que la lettre de la Constitution interdit. Cette évolution, pourtant officiellement souhaitée par l'allié américain, reste parfois interprétée comme la manifestation d'un désir d'indépendance stratégique du Japon pouvant à terme éroder l'alliance. Enfin, à la suite des attentats contre New York et Washington en 2001, le Japon réagit avec rapidité afin de faire oublier son indécision de 1990-1991 et poussait plus loin l'enveloppe des opérations militaires auxquelles il peut

participer tout en les limitant de manière à ne pas déclencher de crise constitutionnelle.

Plusieurs lois ont été amendées – dont la fameuse loi PKO (régissant les activités des FAD lors des opérations de paix de l'ONU) votée en 1992 – afin de permettre aux FAD de participer à des opérations militaires plus risquées, sans pour autant leur permettre l'engagement dans des combats, et afin de permettre l'envoi de destroyers lance-missiles dans l'océan Indien pour fournir un appui logistique à la 7^e Flotte des États-Unis en novembre 2001.

Enfin, en décembre 2003 le Japon a autorisé l'envoi de troupes en Irak et ce, en dépit que des membres des forces armées de plusieurs pays y soient fréquemment blessés ou tués. Des effectifs des FAD terrestres et aériennes ont été déployés au Koweït et en Irak jusqu'en 2006. Le support logistique accordé aux États-Unis depuis 2001 marque donc un autre changement dans l'activité militaire internationale du Japon puisque c'est la première fois que le Japon apporte un soutien à son allié d'une manière non équivoque et sans l'aval explicite et légitimateur des Nations unies. Bien sûr, ce rôle des FAD avait déjà été prévu dans les Lignes directrices conçues en 1997 et votées par la Diète en 1999, mais pour la première fois depuis l'existence des FAD, le Japon devait mettre en application ce qui auparavant n'avait été que principes et offrir du support logistique à un allié en guerre.

Comme on peut le constater à la lecture de cet exposé d'un certain nombre de faits observables, l'augmentation de la qualité et de la fréquence de l'activité militaire internationale du Japon depuis 1991, et particulièrement depuis 2001, mérite une attention spéciale. Par le passé, le Japon a été confronté à des menaces extérieures au moins aussi importantes que celles auxquelles il fait face aujourd'hui, sans pour autant sortir de sa torpeur. Pourquoi en sortir maintenant?

En effet, on peut se demander si la montée de la Chine constitue une menace plus importante pour le Japon que ne le fut celle de l'URSS. L'arme nucléaire et les missiles nord-coréens représentent-ils pour le Japon un danger plus sérieux que celui auquel les Soviétiques l'exposaient? Les frictions entre la Chine et Taïwan ont connu un essor lors des crises de 1995-1996 et 1999-2000, mais sont-elles plus inquiétantes que celles de 1954-1955 ou de 1958-1959? Si la comparaison n'est pas facile, la réponse japonaise, elle, paraît aussi nette que différente. Ceci pose alors la question des causes de l'action japonaise récente qui font contraste avec son inaction passée et qui n'ont peut-être pas nécessairement à voir avec le degré de menace auquel il est exposé.

La question de recherche

La question de recherche émule en partie celle qui intéresse Maja Zehfuss dans son ouvrage de 2002, *Constructivism in International Relations*. Dans cet ouvrage, Zehfuss « teste » notamment l'approche de Wendt afin de découvrir quel éclairage elle peut jeter sur le virage qu'a négocié l'Allemagne en renonçant à son comportement antimilitariste d'après-guerre pour en épouser un nouveau, plus actif. Puisqu'au moment même où l'Allemagne procédait à ce virage le Japon connaissait une transformation similaire au chapitre de l'extension des rôles dévolus à ses Forces d'autodéfense, les interrogations de Zehfuss sur le cas allemand – et sur la capacité du modèle de Wendt de bien les expliquer – trouvent leur écho dans cette thèse, posées toutefois ici dans le contexte de l'activité militaire japonaise.

La question de recherche de cette thèse interroge l'existence d'une identité kantienne en matière de sécurité militaire au Japon durant la période 1951-1990, et durant celle de 1991-2005.

Ce questionnement en deux temps s'explique par la variation identitaire et culturelle que semble connaître le Japon. D'aucuns trouveraient évident que le Japon s'adapte à la culture de son environnement international, mais cette adaptation paraît problématique ici puisque contraire aux énoncés du modèle de Wendt affirmant qu'un État kantien ne puisse régresser culturellement et qu'il résiste alors aux pressions d'un système international de culture moins avancée.

Non seulement cette adaptation régressive va-t-elle à l'encontre des postulats du modèle, mais on peut même se demander comment le Japon de l'après-guerre ait pu posséder les attributs d'un État de culture kantienne alors même que la culture du système international semblait obéir à une logique sociale et anarchique lockéenne? Wendt lui-même indique que « le système international contemporain est plutôt lockéen avec une hausse de ses

éléments kantien »²⁰ et il croyait donc la chose possible en 1999. Par contre, si l'on pose que le Japon fait partie de ces éléments kantien, comment expliquer et comprendre qu'il ait été capable de *dépasser* sa socialisation lockéenne pour épouser des identités et des comportements qu'il ne pouvait acquérir ni par émulation ou par apprentissage? Cette possibilité pour un État de se projeter hors de la culture lockéenne pour en adopter une « supérieure » ne contrevient-elle pas à l'essence même du modèle de Wendt qui repose sur un processus interactionnel? Cette possibilité n'évoque-t-elle pas alors la capacité de l'État à agir avec un volontarisme déterminant alors que Wendt croit difficile la transgression à l'ordre international produit par la culture?

Par ailleurs, depuis 1991 – et 2001 surtout –, peut-on attribuer les changements dans l'activité militaire internationale du Japon à la diminution chez ce dernier de comportements associés à la culture kantienne (comme le pacifisme et la retenue dans l'utilisation de la force pour ne nommer qu'eux) et donc à l'adoption d'une identité de sécurité militaire « normale » – lire lockéenne²¹ – plus proche de celle correspondant à la culture actuelle qui anime le système international? Serait-il possible aussi de considérer que depuis le 11 septembre 2001 le Japon a partiellement répondu aux attentes américaines en procédant à une régression culturelle vers la culture lockéenne puisque le maintien d'une culture kantienne n'allait plus dans le sens de ses intérêts de sécurité fondamentaux? Dans les deux cas, si cela s'avère, le Japon irait donc dans le sens contraire de la direction de l'évolution socioculturelle de l'anarchie imaginée par Wendt, mais simultanément, et paradoxalement, il confirmerait peut-être ainsi l'énoncé voulant que d'une culture du système international hautement socialisée découle une homogénéité des rôles et des identités.

²⁰ Wendt, Alexander, 1999. *Social Theory...*, *op. cit.*, page 43.

²¹ Il semble clair pour Wendt qu'en 1999 la culture du système international était lockéenne, mais il n'est pas certain que cela soit toujours le cas dans les suites du 11 septembre 2001.

Wendt semble refuser de considérer qu'un État ayant acquis des attributs kantians puisse régresser, mais puisqu'il affirme qu'« une culture lockéenne de deux cents membres ne changera pas juste du fait de l'acquisition d'une identité kantienne par deux de ses membres »²², n'est-il pas conséquent alors d'imaginer que la « pression à se conformer » générée par la culture du système international puisse arracher le Japon à sa culture kantienne présumée?

Toutes ces interrogations permettent de dévoiler la fausse simplicité de la question de recherche. Elles révèlent que l'activité militaire internationale du Japon pose depuis longtemps un défi à l'articulation du modèle de Wendt, et en particulier en ce qui concerne l'irréversibilité de son postulat d'évolution culturelle depuis 2001, et ce, à la fois à l'échelle du système international qu'à celle de l'État. De plus, avant 1991, la création et le maintien par le Japon d'une identité de sécurité militaire kantienne dans le contexte lockéen de la guerre froide questionne aussi, en apparence du moins, la force du processus de socialisation culturelle puisque le Japon y aura résisté. Le cas du Japon présente donc des anomalies, tant en ce qui concerne le processus interactif d'adoption de l'identité kantienne qu'en ce qui a trait à sa réversibilité.

²² Wendt, Alexander. 1999. *Social Theory...*, *op. cit.*, page 365.

Revue de la littérature

Puisque cette thèse s'intéresse d'abord au modèle constructiviste d'Alexander Wendt, il paraît logique d'amorcer cette revue de littérature par son ouvrage principal proposant la version la plus achevée dudit modèle, *Social Theory of International Politics* (1999). Des écrits antérieurs à cet ouvrage seront aussi utilisés mais ne seront pas recensés ici pour deux raisons. D'abord, ces articles apparaissent à plusieurs reprises dans la thèse, mais puisque l'ouvrage est plus récent et aborde des thèmes connexes, il en fait la synthèse tout en les adaptant. Ensuite, dans « *Social Theory as Cartesian Science; An Auto-critique from a Quantum Perspective* » (2006), Wendt répond à ses détracteurs et il ignore complètement tous ses travaux précédant *Social Theory of International Politics...*

Des publications de Wendt ultérieures à la parution de son ouvrage viennent aussi le modifier ou le préciser. Parmi celles-ci, « *The State as Person in International Theory* » (2004) et « *Why a World State Is Inevitable: Teleology and the Logic of Anarchy* » (2003) précisent la nature de l'État émergent – la représentation que Wendt se fait de l'État qui est fondamentale à tout examen de sa cognition –, ainsi que l'importance de l'histoire et du progrès dans la direction culturelle que suit le système international.

Quelques ouvrages de théorie des Relations internationales ont aussi effectué une analyse du modèle de Wendt, et dans un cas, l'ont mis à l'épreuve empiriquement. Parmi ces rares ouvrages, deux se démarquent. Il y a celui dirigé par Stefano Guzzini et Anna Leander, *Constructivism and International Relations; Alexander Wendt and His Critics* (2006), ainsi que l'ouvrage de Maja Zehfuss, *Constructivism in International Relations; The Politics of Reality* (2002).

Afin de procéder au test du modèle de Wendt en examinant l'activité militaire internationale du Japon, un large contenu provenant de la littérature

académique traitant de la sécurité militaire japonaise doit être utilisé. Si la perspective théorique employée dans la quasi-totalité de ces ouvrages ne s'aventure pas en terrain constructiviste, c'est leur contenu informationnel qui se révèle précieux.

Le plus récent ouvrage d'intérêt ici est celui de Togo Kazuhiko (2005), *Japan's Foreign Policy 1945-2003; The Quest for a Proactive Policy*. Diplomate de carrière et universitaire issu d'une famille qui a marqué l'histoire politique japonaise, Togo parcourt la politique étrangère et de sécurité du Japon « de l'intérieur » et en fait une analyse résolument historiographique. Cette approche est privilégiée par l'auteur car il croit que l'activité japonaise est fortement conditionnée par le passé.

Bien que ce titre chevauche par son sujet d'autres catégories, *The Victim as Hero; Ideologies of Peace and National Security in Postwar Japan* (2001) de James J. Orr concentre son attention sur le « complexe de la victime » en tant que composante essentielle de l'identité pacifiste d'après-guerre au Japon. Orr centre son analyse sur l'espace social et sur les acteurs qui ont contribué à, ou lutté contre, la construction de l'idéologie pacifiste. Un des intérêts de son livre réside dans le fait qu'il décrit en profondeur les ramifications et le degré de pénétration de l'idéologie pacifiste dans la société et dans l'État.

Pour lui, une véritable mythologie a été créée autour des événements d'Hiroshima et de Nagasaki. Il explique comment le « complexe de la victime » a créé l'image d'un Japon pacifiste et humaniste. Cette vision a été adoptée, transformée et véhiculée dans l'espace social par les médias, les syndicats, le cinéma et la littérature notamment. L'espace sociopolitique s'est lui aussi fait le promoteur de cette idéologie au travers les divers mouvements pacifistes, mais surtout par le biais d'une éducation scolaire nationale qui depuis les années 1950 répète à des générations d'écoliers que le Japon est une nation de paix.

Bref, ce livre bien documenté, descriptif mais rigoureux, dresse un portrait de la société japonaise depuis 1945 jusqu'à 1990 et informe de la puissance et de l'étendue nationale de l'identité pacifiste.

Hiroshima Traces, Time, Space and the Dialectics of Memory (1999) de Lisa Yoneyama est un ouvrage qui reprend sous un angle quelque peu différent le sujet exploré par Orr. Yoneyama s'intéresse à la mémoire nationale et à comment celle-ci s'est construite dans l'après-guerre. Elle adopte une approche plus psychologique que celle d'Orr, et contrairement à lui, confronte la mémoire nationale et l'identité pacifiste du Japon. Le livre de Yoneyama dépasse le cadre de celui d'Orr en incorporant une dimension de relations internationales.

Globalization of Japan; Japanese Sakoku Mentality and U.S. Efforts to Open Japan (1998) de Itoh Mayumi pourrait être qualifié d'ouvrage de relations internationales puisqu'il examine l'adaptation du Japon à la « mondialisation » et à « l'internationalisation ». Itoh propose que les résistances japonaises aux pressions des États-Unis pour qu'il joue un rôle plus affirmé dans l'alliance et sur la scène régionale découlent d'une « mentalité de reclus » isolationniste. Le livre contient plusieurs sondages d'opinions et des sources majoritairement japonaises. Il traite aussi des perceptions japonaises à l'égard des États-Unis et de l'Asie, mais il ne se consacre que sommairement aux relations internationales du Japon en abordant au mieux les échanges bilatéraux avec les États-Unis.

Remembering and Forgetting ; The Legacy of War and Peace in East Asia (1996), dirigé par Gerrit W. Gong, traite aussi d'identité et de mémoire nationale, mais il ne se concentre pas uniquement sur le Japon et met en interrelation dynamique les identités des pays d'Asie de l'est, et propose des raisons qui expliquent le caractère parfois houleux de leurs relations extérieures.

Plusieurs ouvrages proposent une analyse qui marie plus concrètement l'identité et la politique étrangère japonaise. Parmi eux, *Rethinking Japan's Identity and International Role; An Intercultural Perspective* (2002) de Susanne Klien. L'auteure adopte une approche constructiviste proche de celles de Peter J. Katzenstein et de Thomas U. Berger; c'est donc dire qu'elle centre son intérêt sur l'État. Puisqu'un des volets de l'étude de Klien porte sur le Japon en tant que « puissance civile », son analyse reste pertinente à cette thèse puisqu'il n'est pas rare de lire que ce choix découle en partie de l'incapacité du Japon à entrevoir tout autre rôle ouvertement politique, pacifisme obligeant.

Japanese Foreign Policy in Asia and the Pacific; Domestic Interests, American Pressure, and Regional Integration (2001), dirigé par Miyashita Akitoshi et Sato Yoichiro, propose entre autres une réflexion théorique englobant plusieurs modèles aptes à expliquer la politique étrangère japonaise. Si tous les chapitres ne sont pas pertinents à cette thèse, ceux qui le sont offrent une perspective japonaise dans un cadre souvent constructiviste à la Peter J. Katzenstein.

Japan's National Security; Structures, Norms and Policy Responses in a Changing World (1993), écrit par Peter J. Katzenstein et Okawara Nobuo, suivi de *Cultural Norms and National Security; Police and Military in Postwar Japan* (1996), que l'on doit à Katzenstein uniquement, sont probablement les premiers ouvrages à examiner la sécurité militaire japonaise sous l'angle constructiviste.²³ Les deux ouvrages se concentrent davantage sur l'État que sur l'espace social dans leur étude des règles et normes dites culturelles.

Cultures of Antimilitarism; National Security in Germany and Japan (1998) de Thomas U. Berger s'apparente dans le traitement aux ouvrages de

²³ Il faut sans doute préciser que le constructivisme de Katzenstein qui met l'accent sur l'identité nationale et sur l'influence des normes et des règles sur l'attitude de politique étrangère de l'État n'est pas celui que Wendt développe. L'analyse « interne » de Katzenstein n'est pas du tout transposable dans le modèle systémique développé par Wendt.

Katzenstein en ce qu'il explique la timidité de l'activité militaire du Japon dans l'après-guerre par le développement d'une culture politique antimilitaire interne qui contraint fortement l'étendue des choix de sécurité qui sont à la portée du Japon. Son actualisation serait souhaitable et la thèse en sera l'occasion.

Le dernier ouvrage qui s'intéresse particulièrement à l'identité qui sera mentionné ici est *Press Images, National Identity, and Foreign Policy; A Case Study of U.S.-Japan Relations from 1955-1995* (2001), que l'on doit à Catherine A. Luther. Le mérite de ce livre n'est pas qu'il traite de l'identité nationale du Japon dans ses relations avec les États-Unis, mais bien qu'il s'intéresse également à l'identité nationale américaine dans cette relation, ce qui reste très rare et permet d'offrir un portrait dynamique sans précédent de l'interaction identitaire entre les deux pays.

Japan's Contested Constitution : Documents and Analysis (2001) écrit par Glenn D. Hook et Gavan McCormack traite indirectement de l'identité « nationale » en examinant comment la constitution japonaise a su résister aux acteurs qui la contestent.²⁴ L'ouvrage fait donc intervenir les acteurs sur la seule question de la Constitution qui demeure, on l'a dit, un des piliers de l'identité pacifiste. En plus, l'ouvrage propose des dossiers préparés par de grands quotidiens japonais, nommément le *Yomiuri*, le *Asahi* et *Sekai*, portant entre autres sur le rôle japonais en matière de sécurité en Asie Pacifique.

La littérature sur l'identité pave la voie à celle qui traite plus spécifiquement de la défense nationale japonaise et de l'alliance. Le plus récent d'entre eux est celui de Daniel M. Kliman, *Japan's Security Strategy in the Post-9/11 World; Embracing a New Realpolitik* (2006) qui identifie quatre

²⁴ Parmi ces acteurs, le plus important reste le Parti libéral-démocrate qui, depuis sa fondation en 1955, n'a jamais caché son objectif de procéder au plus tôt à une révision constitutionnel. Avant 2005, le PLD ne pouvait espérer enclencher de processus de réforme constitutionnelle car les conditions n'étaient pas réunies pour lui garantir le succès. Même le Nouveau Parti du gouvernement propre, pourtant pacifiste, ne s'opposerait plus aujourd'hui à une telle réforme.

grandes causes de l'évolution de la défense japonaise depuis le 11 septembre 2001. D'intérêt ici reste le fait que deux d'entre ces causes sont internes (le *leadership* de Koizumi Junichiro, et le changement générationnel du pouvoir politique). Empruntant à divers courants théoriques, et s'inspirant parfois de Katzenstein, Kliman développe un modèle de « réalisme transitionnel » qui cache en fait un constructivisme hybride (systémique et intéressé par la politique interne). Pour Kliman, l'évolution récente de l'activité militaire du Japon est le fait d'un désapprentissage de son comportement de sécurité passé en faveur d'une resocialisation selon des préceptes réalistes.²⁵

Un autre ouvrage sur la défense japonaise reste *Japan's Navy : Politics and Paradox 1971-2000* (2000), écrit par Peter J. Woolley. Bien que le titre du livre évoque qu'il sera question des FAD maritimes, il s'agit en fait d'une analyse globale de la politique de défense du Japon, et de la transformation récente des rôles militaires des FAD. L'auteur tente de mettre les transformations en perspective, en les situant à la fois dans leur contexte géopolitique et dans le cadre de la politique intérieure. Woolley introduit le concept de pratiques ritualisées qui conditionnent la manière de développer et de concevoir les rôles des FAD.

Ce faisant, Woolley jette de la lumière sur les paradoxes et les contradictions qui caractérisent les rôles des FAD maritimes puisque les règles se heurtent souvent aux demandes de l'allié américain et aux impératifs stratégiques qu'il perçoit. Le mérite du livre réside dans le fait qu'il est l'un des rares à mettre directement en relation les rôles concrets des FAD maritimes avec les règles et les pratiques au sein des organisations responsables de la défense du Japon.

Bien que Woolley fasse appel à une explication « culturelle » pour éclairer sur la conduite japonaise, sa définition de la culture reste limitée et il

²⁵ Kliman, Daniel M. 2006. *Japan's Security Strategy in the Post-9/11 World; Embracing a New Realpolitik*. Westport: Praeger, page 158.

est clair qu'il s'intéresse ici à la « culture politique » – organisationnelle – des institutions étatiques qui conçoivent et gèrent la sécurité militaire.

Un autre livre exclusivement dévolu à la défense japonaise est *The Politics of Defense in Japan; Managing Internal and External Pressures* (1993), de Joseph P. Keddell Jr. Par son approche analytique cet ouvrage s'apparente à celui de Woolley, mais vu son âge, il ne peut tenir compte des nombreux et capitaux développements récents. Ce fait n'enlève rien à la valeur historique de l'analyse de Keddell qui a le mérite d'être située dans le proche passé. Plutôt descriptif, le livre avait – et possède toujours – le mérite d'être l'un des rares ouvrages à examiner la défense japonaise en circuit fermé, c'est-à-dire en ne la mettant pas en relation avec l'alliance.

Old Issues, New Responses : Japan's Foreign & Security Policy Options (1998), dirigé par Nishihara Masashi, est un ouvrage japonais écrit par l'un des plus réputés spécialistes de la sécurité du Japon. Ce livre décrit les principaux enjeux de sécurité auxquels le Japon est confronté, tels la prolifération nucléaire en Corée du Nord et la montée de la Chine, et suggère des scénarios. L'ouvrage reste important puisqu'il fournit une vision essentiellement japonaise des enjeux de sécurité régionale, et parce que l'alliance avec les États-Unis y est absente de quelques-unes des analyses. Visiblement, il est question ici de ce que le Japon *peut* faire, et non de ce qu'il *ne doit pas* faire sur la scène régionale.

Il existe un grand nombre d'ouvrages qui traitent de l'alliance et ils finissent souvent par se ressembler fortement, et c'est pourquoi deux titres sont mentionnés ici. D'abord, celui de Ted Osius (2002) *The U.S.-Japan Security Alliance, Why It Matters and How to Strengthen It*. Outre le fait qu'il soit paru après le 11 septembre 2001, l'ouvrage d'Osius se penche systématiquement sur une suite de défis internes et externes posés à l'alliance et à ses membres. L'ouvrage a le mérite de dépasser les strictes considérations de sécurité militaire et d'englober des enjeux de sécurité

élargis. L'ouvrage est très documenté et il offre une analyse thématique qui sépare clairement les intérêts du Japon de ceux des États-Unis, ce qui n'est pas le fait de toutes les analyses sur l'alliance.

Toward a True Alliance; Restructuring U.S.-Japan Security Relations (1997), ouvrage dirigé par Mike M. Mochizuki, met de l'avant une analyse classique de la sécurité dans laquelle est affirmé le rôle stabilisateur de l'alliance dans la région Asie Pacifique de même que le rôle que le Japon y joue. On ne saurait trop relever le fait que ce titre se veut prospectif, voire pédagogique, en faisant état de la direction que prend l'alliance.

Ajoutons quelques ouvrages importants qui, de prime abord se concentrent sur la politique étrangère du Japon et accessoirement sur sa politique de sécurité. Parmi ceux-là, *Japan's Security Relations with China Since 1989; From Balancing to Bandwagoning?* (2003), écrit par Reinhard Drifte; *Chinese-Japanese Relations in the Twenty-First Century; Complementarity and Conflict* (2002), dirigé par Marie Søderberg, *Japan's Foreign Policy : A Quest for Normalcy* (2002), écrit par Kevin J. Cooney; *The Emptiness of Japanese Affluence* (2001), de Gavan McCormack; *Japan's Reluctant Realism : Foreign Policy Challenges in an Era of Uncertain Power* (2001), écrit par Michael Jonathan Green; *Japan's Quest : The Search for International Role, Recognition and Respect* (1997), dirigé par Warren S. Hunsberger, et la seconde édition révisée de *The Japanese Question : Power and Purpose in a New Era* (1996) par Kenneth B. Pyle.

Bien que tous ces auteurs ne partagent pas la même vision de la politique étrangère et de sécurité du Japon, tous sauf Green mettent en relief les difficultés qu'éprouvent les Japonais à renouveler leur politique étrangère et imputent celles-ci à une certaine dérive du Japon quant à ses objectifs. Les titres des ouvrages en disent long sur la thèse des auteurs. Ceux-ci, à l'exception de Green, établissent un parallèle entre l'identité et les problèmes actuels du Japon. Pour sa part, Green attribue plutôt le fait pour le Japon

d'hésiter en matière de politique étrangère à l'instabilité de l'environnement stratégique régional et à l'instabilité politique nationale de l'après *Système de 1955*.

Comme il se doit, une consultation de sources documentaires officielles s'avérait nécessaire. Parmi celles-ci, les discours et documents officiels émanant par exemple de l'Agence de défense, du ministère des Affaires étrangères, du Bureau du premier ministre et de la Diète. Les sources primaires, tels le Livre blanc sur la Défense et le Livre bleu sur la diplomatie, sont utilisées depuis les éditions de 1991, l'année qui marque le début de l'activité militaire internationale du Japon. Le ministère des Affaires étrangères offre sur l'Internet un large inventaire de discours officiels, d'énoncés de politiques et de dossiers spéciaux traitant de maints aspects, dont la sécurité nationale.

L'analyse de sondages traitant de la sécurité militaire, de l'alliance, des opérations de paix et de toute participation militaire du Japon à l'étranger peut fournir d'autres indicateurs. Il existe un nombre important de sondages sur ces questions, effectués plusieurs fois par année par le Bureau du premier ministre et plusieurs grands quotidiens japonais qui permettent de prendre le pouls de l'opinion publique. On peut aussi retrouver une quantité importante de ces sondages en ligne sur le site du Roper Center JPOLL (*Japanese Public Opinion Database*).

Enfin, il existe un très grand nombre de ressources japonaises sur Internet parmi lesquelles gaikoforum.com (*Journal of Japanese Perspective on Foreign Affairs*); glocom.org (*Japanese Institute of Global Communications*); japanfocus.org (*eJournal & Archive on Japan & Asia Pacific : Regional and Global Perspective on Politics, Economics, Society, History & Culture*); iwanami.co.jp/jpworld/top.html; okazaki-inst.jp/okazaki-eng.html, le site web de l'ancien diplomate et politologue Okazaki Hisahiko, ainsi que celui du

réputé professeur Tanaka Akihiko, ioc.u-tokyo.ac.jp/~worldjpn/front-ENG.shtml.

Methodologie

Cette thèse utilise une méthodologie classique. Son intérêt réside dans le test empirique d'un modèle peu testé à l'aide du cas du virage du Japon quant à son activité militaire internationale –, surtout depuis 2001 – et qu'on voit rarement traité sous un angle constructiviste.

Après avoir proposé une description du phénomène de l'augmentation de la fréquence de l'activité militaire japonaise depuis 1991, voire de la « fébrilité » japonaise en la matière depuis 2001, et en se fondant sur le modèle de Wendt, l'exercice suivant reste la proposition d'articulations logiques sur les interrelations pouvant être à l'origine du type nouveau d'activité observé. Puisque Wendt précise que « désir + croyance = action »²⁶, alors quels sont les « désirs » – intérêts ou besoins – susceptibles d'être en cause, et à quelles « croyances » se sont-ils combinés pour motiver – mettre en mouvement / pousser à l'action – le Japon?

Un nécessaire retour sur l'activité militaire japonaise dans une perspective historique sera effectué afin de révéler plus clairement les changements identitaires et comportementaux du Japon en fonction du contexte systémique international. Il est clair chez Wendt que l'histoire est un déterminant incontournable afin de discerner et analyser le changement en relation avec les actions passées. C'est son modèle qui fait de l'appel à l'histoire un passage obligé comme l'indique Dale Copeland : « Pour Wendt et d'autres constructivistes, c'est le passé qui compte – comment les interactions et les gestes dans un processus historique ont pu socialiser les acteurs et les amener vers leurs conceptions de soi et des Autres. »²⁷

²⁶ Wendt, Alexander. 1999. *Social Theory...*, page 231.

²⁷ Copeland, Dale C. 2006. « The Constructivist Challenge to Structural Realism », *op. cit.*, page 15.

Ainsi, malgré le désintérêt de Wendt pour celle-ci, il semble indispensable de considérer la politique de sécurité militaire du Japon ne serait-ce qu'en qualité de clef interprétative inestimable pour discerner les identités, intérêts, et rôles de l'État, ou de manière encore plus fondamentale, les désirs et les besoins de ce dernier. Cette thèse va examiner certains pans de la politique de sécurité militaire et d'alliance du Japon ainsi que certains aspects de sa politique intérieure s'il appert qu'ils ont un impact majeur sur l'activité ou l'inactivité du Japon sur la scène internationale. Il semble sage d'intégrer les facteurs explicatifs les plus plausibles à la présentation des faits plutôt que de procéder à un filtrage de la « réalité » afin qu'elle se moule au modèle de Wendt. Il sera alors possible de constater ce que le modèle ignore, et donc, peut-être, ses limites.

Il est d'ailleurs difficile de passer sous silence le fait qu'un chapitre de livre, dont Wendt lui-même est l'un des cosignataires, mentionne que dans le cas du Japon la culture politique intérieure a eu des effets bien plus forts sur sa sécurité militaire que la culture du système international.²⁸ C'est d'ailleurs là une conclusion inattendue que Wendt n'aurait pas dû être en mesure de formuler²⁹ et qui paraît contrevenir aux fondements de son modèle développé et approfondi en 1999.

²⁸ Jepperson, Ronald L., Alexander Wendt & Peter J. Katzenstein. 1996. « Norms, Identity, and Culture in National Security », *In* Peter J. Katzenstein (dir.). 1996. *The Culture of National Security: Norms and Identity in World Politics*. New York : « New Directions in World Politics », Columbia University Press, page 62.

²⁹ En toute logique, pour que Wendt puisse déterminer l'impact majeur de facteurs internes, encore faudrait-il qu'il permette de les prendre en considération. Puisque son modèle ne le fait pas, comment pouvait-il déduire l'importance des facteurs internes? On peut croire que des trois auteurs du chapitre, Katzenstein écrivait ces lignes puisque ses propres analyses s'intéressent essentiellement à la force des normes antimilitaristes et leur impact sur la sécurité militaire japonaise.

Structure de la thèse

Cette thèse comprend six chapitres divisés en trois parties. Chacune des parties comprend deux chapitres. Le chapitre premier propose une présentation du modèle d'Alexander Wendt développé dans *Social Theory of International Politics* et insiste surtout sur la dimension cognitive de l'État en interaction puisque la faculté d'apprentissage de l'État reste à la base du processus d'adoption des identités et d'identification culturelle.³⁰

Le second chapitre fait l'objet d'une réflexion et d'une critique de certains aspects du modèle dont on peut douter de l'applicabilité, surtout du fait que la capacité cognitive de l'État en interaction est problématique et jette le doute sur la faculté d'apprentissage de celui-ci et par conséquent sur l'efficacité même du processus d'adoption des identités et d'identification culturelle. Ce chapitre relève certaines failles du modèle afin que celles-ci soient connues quand les chapitres suivants feront l'objet d'un test empirique plus systématique dudit modèle.

La seconde partie de la thèse couvre la période historique qui correspond à peu près à l'après-guerre et à la guerre froide, soit de 1951 à 1990. Les chapitres trois et quatre composent cette partie. Le troisième chapitre propose une description de l'action militaire internationale du Japon située dans le contexte sécuritaire régional et global ainsi que dans celui de son cadre sociopolitique interne. Ce chapitre va révéler la relative inaction japonaise en matière d'activité militaire internationale, et ce, malgré un environnement international menaçant et en proie au conflit. Ce chapitre est volontairement descriptif et les faits dont il traite dépassent parfois le cadre strict de ce que le modèle de Wendt se limite à prendre en compte. Cette

³⁰ Il faut peut-être rappeler que Wendt a proposé plusieurs versions de son modèle et son ouvrage de 1999 reste le premier à tenter une intégration synthétique et globale de ses travaux. D'ailleurs, il diffère parfois significativement de ses écrits antérieurs.

approche est privilégiée par souci d'intégrité intellectuelle : il ne semble pas honnête de présenter d'entrée de jeu les faits afin qu'ils concordent avec ce que le modèle de Wendt est à même de bien saisir. Cela est d'autant plus pertinent que compte tenu que le modèle de Wendt s'intéresse à l'action, il ne serait peut-être pas possible d'analyser l'activité militaire du Japon – son inactivité en fait – en procédant à une application rigoureuse dudit modèle pour cette époque.

Le quatrième chapitre propose l'interprétation des faits présentés dans le chapitre précédent selon des paramètres du modèle de Wendt. Il s'agit de découvrir si l'activité – ou l'inactivité – du Japon en matière d'activité militaire reste la conséquence de son adaptation à la culture du système international, ou au contraire de sa résistance au processus de socialisation puisqu'il aurait déjà atteint un possible stade kantien, ce qu'il faut d'ailleurs découvrir et confirmer le cas échéant.

La troisième partie de la thèse suit la même logique que la seconde, mais dans un contexte différent puisqu'elle s'intéresse à une période historique à laquelle correspond une réalité systémique et culturelle nouvelle – sinon deux – qui est celle de l'après guerre froide à 2005, en passant par l'après 11 septembre 2001. Cette variation systémique et culturelle justifie à elle seule un traitement exclusif, surtout que l'on peut constater une transformation de l'activité militaire japonaise durant cette période. La troisième partie traite donc de l'activité militaire concrète du Japon contrairement à la seconde partie qui ne peut traiter que de son inactivité. Comme pour le chapitre trois, le cinquième chapitre reste descriptif et dresse un portrait des faits dans le seul but de faire état de cette activité afin que l'on puisse l'expliquer ensuite à l'aide du modèle de Wendt.

Cet examen reste la fonction du sixième chapitre, qui suit la logique du quatrième. Le système international a connu deux chocs majeurs durant cette période et le Japon s'est montré beaucoup plus actif que durant la période

1951-1990 si bien qu'il paraît judicieux de consacrer un chapitre à ces transformations qui affectent à la fois le système international et le Japon. Il reste à déterminer si ces transformations sont identitaires, ce qu'elles ont touché, et si elles sont même la source ou la conséquence d'une variation culturelle.

Enfin, en conclusion générale, la question de recherche trouve sa réponse détaillée qui permet aussi ensuite l'identification des forces et des limites du modèle constructiviste de Wendt que le thèse aura permis de faire ressortir.

PARTIE I

LE CONSTRUCTIVISME D'ALEXANDER WENDT

CRITIQUE DU MODÈLE INTERACTIF DE TRANSFORMATION CULTURELLE DU
SYSTÈME INTERNATIONAL ET DE L'ÉTAT

Chapitre 1 – Fondements du constructivisme d'Alexander Wendt

1.1 – Revoir ou relire Kenneth Waltz?

Si Alexander Wendt ne peut s'arroger la paternité du constructivisme comme outil d'analyse en Relations internationales, il demeure en partie responsable de son audience au sein de cette discipline. Malgré le fait qu'il existe plusieurs variantes du constructivisme, celle de Wendt suscite autant un réel intérêt qu'une indifférence apparente. C'est sur le constructivisme tel qu'envisagé dans les écrits récents de Wendt que la présente thèse établit son assise théorique.

Wendt prétend adopter une approche holistique pour étudier les mécanismes de fonctionnement du système international. Il conçoit son approche constructiviste selon cette ontologie puisque celle-ci autorise une analyse globale des relations co-constitutives entre le tout (ici le système international) et ses parties (les États). Simultanément cependant, il situe la genèse de son modèle d'interaction dans une perspective plus rationaliste, celle qui s'intéresse aux échanges entre les parties – son illustration de Ego et Alter en témoigne¹ – et qui paraît donc aussi marcher sur le terrain d'un individualisme que d'aucuns opposeraient au holisme. Son constructivisme se trouve donc ainsi à la lisière des approches rationaliste et interprétative. Wendt n'a d'ailleurs jamais caché son intention de créer un pont² entre ces approches et il dit douter qu'une bataille en règle entre les paradigmes analytiques fasse progresser la discipline et qu'elle contribue au bien-être humain.³ Ainsi, il cherche à éviter les débats métaphysiques et philosophiques et préfère s'intéresser aux Relations

¹ Voir section 1.2 et le second chapitre.

² Bien que Wendt utilise parfois le terme « *bridge* », il utilise aussi l'expression « *via-media* ». Cette seconde expression, plus dynamique, expose implicitement mieux son intention de lier les participants du Troisième débat. Voir Wendt, Alexander. 1999. *Social Theory...*, page 98.

³ Fearon, James & Alexander Wendt. 2002. « Rationalism v. Constructivism: A Skeptical View », In Carlsnaes, Walter, Thomas Risse & Beth Simmons (dir.). 2002. *Handbook of International Relations Theory*. London: Sage, page 52.

internationales à la manière d'une science pratique qui soit axée sur le tangible et l'utile. Cet objectif pragmatique – voire stratégique? – de réconciliation amène Wendt à combiner des positions épistémologiques et ontologiques que d'aucuns, de son propre aveu, tiendraient pour incompatibles.⁴ Il affirme :

Étant donné mes convictions ontologiques idéalistes [...] on pourrait penser que je me situe franchement du côté post-positiviste [...], puisque je parle de discours et d'interprétation plutôt que de tests d'hypothèses et de réalité objective. Pourtant, en fait, je crois fermement en la science – une science pluraliste évidemment où un rôle significatif est alloué à la « compréhension » [...]. Je suis un « positiviste ».⁵

Dans l'espoir d'emprunter au meilleur des deux mondes, il choisit donc une épistémologie positiviste et une ontologie post-positiviste.⁶ Wendt souhaite que les débats sur l'épistémologie et l'ontologie ne donnent pas lieu à des orthodoxies tacites dans la discipline des Relations internationales et il opte alors pour une attitude utilitariste. Pour lui, la résolution de problème importe plus que la méthode, surtout quand celle-ci enfante des *diktats* paradigmatiques qui évacuent des éléments de solution possible.⁷ Sa « science pluraliste » emprunte donc à la fois au rationalisme et aux approches interprétatives, et si un rôle doit être réservé à la *compréhension*, c'est que l'*explication* garde sa place de choix comme objectif scientifique fondamental.

Le caractère hybride du constructivisme de Wendt se retrouve aussi dans le postulat que l'État, en plus d'être un *homo economicus*, se comporte aussi en *homo sociologicus*. Cette reconnaissance que l'État demeure calculateur dans son appréciation des enjeux facilite la coexistence et l'ancrage d'une logique causale propre au néoréalisme et au libéralisme, par exemple, avec la logique constitutive défendue notamment par le postmodernisme.

⁴ Wendt, Alexander. 1999. *Social Theory...*, *op. cit.*, page 40.

⁵ *Ibid*, page 39.

⁶ *Ibid*, page 90.

⁷ Fearon, James & Alexander Wendt. 2002. « Rationalism v. Constructivism... », *op. cit.*, page 53.

Le constructivisme moderne⁸ et modéré⁹ que développe Wendt s'inscrit entre le néoréalisme – et ses dérivés – et le constructivisme postmoderne – plus radical selon lui¹⁰ – mais s'inspire, tout en la critiquant visiblement, de la théorie proposée par Kenneth Waltz dans son ouvrage phare de 1979, *Theory of International Politics*.¹¹ Wendt reprend même le titre du livre de Waltz auquel il ne greffe qu'un mot pour baptiser son propre ouvrage de 1999, *Social Theory of International Politics*. Certains trouvent que Wendt « malgré une grande élaboration théorique, n'apporte que des correctifs substantivement minimaux à l'approche de Waltz »¹², ou que son constructivisme reste assez « doux »¹³ et conçu « non pas pour remplacer, et encore moins pour discréditer, les approches dominantes, mais afin de les compléter. »¹⁴ Parant les critiques, Wendt précisait déjà dans son ouvrage que son constructivisme était plutôt diffus.¹⁵

Empruntant donc souvent à Waltz sa terminologie, il distingue notamment son constructivisme du néoréalisme en affirmant son intérêt pour la « distribution des idées »¹⁶ comme phénomène structurant du système international, faisant écho au postulat de Waltz à l'effet que la distribution des capacités matérielles¹⁷ donne en fait au système international son organisation structurelle associée par Wendt à la culture qui en caractérise l'agencement.

⁸ Wendt, Alexander. 1999. *Social Theory...*, *op. cit.*, page 47.

⁹ *Ibid*, page 1.

¹⁰ *Idem*. Notons que le choix de ces termes laisse entrevoir combien Wendt cherche à se positionner le plus près possible du courant principal. Pour être « radical » il faut de toute évidence défendre une position qui s'éloigne de celle qui est généralement admise et majoritaire...

¹¹ Waltz, Kenneth. 1983. *Theory of International Politics*. Édition révisée. Reading: Addison-Wesley Publishing Company, 250 pages.

¹² Shaw, Martin. 2000. «Waltzing Alexander: Constructing the New American Ideology », Université de Sussex, <http://sussex.ac.uk/Users/hafa3/wendt.htm>.

¹³ Kubáľková, Vendulka. 2001. « The Tale of Two Constructivisms at the Cold War's End ». Note de recherche du GERCI, Montréal, Octobre, page 9.

¹⁴ *Ibid*, page 18.

¹⁵ Wendt, Alexander. 1999. *Social Theory...*, *op. cit.*, page 2.

¹⁶ *Ibid*, page 5.

¹⁷ Waltz, Kenneth. 1983. *Theory of International Politics...*, *op. cit.*, page 97.

Pour les néoréalistes, les facteurs structurants du système international demeurent essentiellement matériels. Les États voient leurs choix stratégiques limités, sinon dictés non seulement par leur puissance propre, mais aussi par la distribution de la puissance à l'échelle internationale, ou, en d'autres termes, par leur « position » dans le système. Bien que l'on convienne que les États puissent être dissemblables au chapitre de leurs cultures, de leurs objectifs, ou de leur organisation interne, ils deviennent sous la loupe néoréaliste des « unités » tout aussi indifférenciées qu'anonymes car « les fonctions des États sont similaires, et les distinctions entre ceux-ci proviennent principalement de leurs capacités. »¹⁸ « Les États sont semblables dans les tâches auxquelles ils font face, mais non dans leur habileté à les accomplir. Les différences en sont de capacité, pas de fonction. »¹⁹ En un mot, le comportement des « unités » et les actions de ces dernières sont la résultante de la structure même du système international; cette « structure est définie par l'arrangement de ses composantes, [et, le] système [international] est composé d'une structure et de composantes en interaction. »²⁰ Il est clair ici que la structure du système international est la cause de certains comportements affectant les « unités » en relation, ce qui doit aussi impliquer que la nature de leur activité internationale reste ultimement déterminée par les propriétés structurantes du système international.

Toutefois, si les « unités » obéissaient à un tel mécanisme autorégulateur, le système international deviendrait rapidement statique puisque les États se retrouveraient dans une camisole de force systémique qui conditionnerait leurs actions. Ce n'est évidemment pas le cas puisque les « unités » ne disposent pas de la même puissance et que toutes ne jouissent donc pas d'une marge de manœuvre similaire. Pour les néoréalistes, « la politique internationale est le

¹⁸ *Idem.*

¹⁹ *Ibid*, page 96.

²⁰ *Ibid*, page 80.

domaine de la puissance, de la lutte et de l'accommodement. »²¹ Il faudra retenir ici que Wendt serait plutôt d'accord avec cet énoncé – qu'il jugerait incomplet – et que le Japon, si l'on considère qu'il est une grande puissance, devrait donc jouir d'une capacité réelle d'influence sur le système international, ou à tout le moins, d'une possibilité d'action accrue sans que cela mette sa sécurité en péril, en théorie évidemment.

²¹ *Ibid*, page 113.

1.2 – Au-delà du néoréalisme? - Le constructivisme systémique de Wendt

La bipolarité a constitué selon le néoréalisme une des formes structurelles du système international parmi les plus stables et prévisibles.²² Cette structure s'est rapidement effondrée après 1989 et l'URSS, pourtant un des deux pôles, va disparaître à la fin de 1991. Rien dans la mécanique matérialiste et plutôt déterministe du néoréalisme n'avait laissé présager un tel choc systémique, si bien que, comme on le sait, celui-ci s'est répercuté jusqu'au cœur de la discipline des Relations internationales pour favoriser un retour en force des idées et de la culture comme phénomènes susceptibles d'infléchir la structure, voire de transformer la conception même du système international. Devant les causes du bouleversement systémique post-soviétique, il fallait revoir le néoréalisme et son accent mis sur les contraintes structurelles pour chercher une alternative propre à intégrer le puissant potentiel de transformation volontariste qu'avait engendré la fin de la guerre froide.

Cette dernière idée met en cause le principe selon lequel le comportement des États n'est que le produit de la distribution de la puissance au sein du système international.²³ Wendt va incorporer à son approche la mécanique matérialiste du néoréalisme qui devient alors une des trois composantes des relations sociales auxquelles s'ajoutent aussi des connaissances partagées et des pratiques.²⁴ La « culture » et la « structure » du système international vont bientôt se confondre dans le modèle élaboré par Wendt.

Dans la vision qu'il a de l'anarchie au sein du système international, Wendt s'éloigne de Waltz. Pour les néoréalistes, l'anarchie est presque immanente et la

²² *Ibid*, pp 170-172.

²³ Il ne serait pas impossible que ce postulat soit vicié car si la puissance est le facteur d'influence clé du système international, il est logique de penser que les grandes puissances avaient la capacité volontaire de le « trans-former ». Puisque les « unités » doivent rester indifférenciées, pareil énoncé ne peut être considéré selon les paramètres néoréalistes.

²⁴ Wendt, Alexander. 1995. « Constructing International Politics », *International Security*. Vol. 20, #1, Summer, page 73.

cause de conflits qui encouragent les États à agir égoïstement. Chez Wendt, par contre, si l'anarchie constitue une propriété du système international, c'est que les États, par leurs pratiques, l'ont ainsi construite et reproduite. L'« anarchie est donc ce que les États en font. »²⁵ Wendt en propose une illustration :

Prenons deux acteurs – Alter et Ego – se rencontrant pour la première fois. Chacun désire survivre et possède certaines capacités matérielles, et aucun n'a de prédisposition biologique ou domestique à la puissance, la gloire ou la conquête [...] et il n'existe aucune histoire de sécurité ou d'insécurité entre eux. Que devraient-ils faire?

Au début il y a les gestes d'Ego, qui peuvent consister, par exemple, à avancer, retraiter, brandir une arme, la déposer, ou attaquer. Pour Ego, le geste posé représentera la base sur laquelle il est préparé à répondre à Alter. Pour Alter cependant, cette base reste inconnue et il devra alors inférer [...] les intentions d'Ego, et [...] puisque nous sommes en anarchie, induire si celui-ci représente une menace. Alter peut commettre une erreur attributive dans son inférence des intentions d'Ego, mais il n'y a aucune raison de présumer qu'*a priori* – avant le geste – Ego est menaçant puisque ce n'est qu'au travers un processus de signalisation et d'interprétation que les coûts et les probabilités de faire erreur peuvent être déterminées. Les menaces sociales sont construites et non pas naturelles.²⁶

À l'aide d'une seconde analogie, Wendt illustre la logique de communication interactive dans laquelle il ancre son modèle de construction sociale du sens : celle du premier contact entre des extra-terrestres et la Terre. Wendt croit que ce premier contact n'induirait pas automatiquement la peur et que la perception de la menace sur Terre irait de pair avec le nombre de vaisseaux en approche. « S'ils apparaissent dans un seul vaisseau, disant ce qui semble alors être 'Nous venons en paix', nous serons rassurés et répondrons probablement par un geste destiné à les rassurer. »²⁷ La Terre entière représente

²⁵ C'est là le titre de l'article de Wendt qui propulsera son approche constructiviste à l'avant-scène des débats théoriques en relations internationales. Voir la note suivante.

²⁶ Wendt, Alexander. 1992. « Anarchy Is What States Make of It: The Social Construction of Power Politics », *International Organization*. Volume 46, #2, Spring, pp 404-405.

²⁷ *Idem*.

ici un seul acteur et si cela peut sembler étonnant de prime abord, le modèle de Wendt exige que les acteurs soient « unitaires »²⁸, d'une manière qui n'est pas sans rappeler les « unités » de la théorie néoréaliste.

Les illustrations de Wendt sont des synthèses modélisées de son approche et elles jettent les bases du processus de socialisation et de construction de la culture du système international. Ces deux exemples limitent les échanges à deux acteurs qui deviendront les fondateurs d'une culture formant éventuellement un système, si petit soit-il. Par la multiplicité des actions et des réactions se forge une socialisation intersubjective du sens et la construction d'un cadre de fonctionnement systémique fondé sur l'identité : les États développent des attentes à l'endroit des Autres; ils anticipent leurs réactions. Wendt va encore plus loin quand il affirme qu'au travers de ces processus ils finissent par « lire, dans les faits sinon littéralement, dans les esprits des autres »!²⁹

²⁸ Wendt, Alexander. 1999. *Social Theory... op. cit.*, page 195.

²⁹ *Ibid*, page 360.

1.3 – La construction de l'identité

Wendt s'intéresse au système international et aux interactions entre les États qui co-constituent, co-produisent et re-produisent ce système. On l'a vu, c'est l'action concrète qui demeure à la base des mécanismes intersubjectifs d'apprentissage et de compréhension mutuelle et partagée du sens. Pour quiconque veut alors se pencher sur la transformation des identités, des rôles ou des intérêts, un examen de la pratique des États s'avère crucial.

Wendt propose un cadre conceptuel qui pose que la socialisation de l'État est telle qu'avec le temps la capacité d'influence de celui-là sur le système international en tant qu'acteur unitaire va en se réduisant, précisément à cause des effets socialisants de la culture et de leurs vertus homogénéisantes sur les États. Ce n'est pas qu'ils perdent la capacité matérielle d'aller à l'encontre de la culture du système international, mais plutôt que l'harmonisation de leurs identités et intérêts devrait, sur le long terme, se traduire par un aplanissement de leurs différences qui résulte lui-même de l'adoption de comportements et d'identités toujours plus semblables.

L'État chez Wendt est unitaire. Il peut théoriquement posséder une identité propre, présociale, et vierge de tout contact préalable : l'identité personnelle. À cette identité se grefferont bientôt une multitude d'autres identités formées par le contexte interactionnel dans lequel cet État s'insère. L'État est donc un « individu » qui évolue et qui, au fil de ses « rencontres », se transforme et adopte de nouvelles identités.

Wendt imagine quatre classes d'identité : « personnelle », dont il vient d'être brièvement question; « type »; « rôle » et « collective ». Le « type » correspond sommairement au régime politique caractérisant l'État – est-il autocratique, ou communiste, par exemple? Le « type » d'un État peut s'expliquer tant par des facteurs endogènes qu'exogènes à l'État.

Le « rôle » par contre ne peut être attribué que par l'Autre par le biais d'un processus de négociation puisque ses propriétés dépendent de l'interaction. Ceci suggère, par exemple, que le Japon ne pourrait prendre le rôle « d'allié des États-Unis » que si cet autre État y consent.³⁰ Wendt approfondit sa définition du « rôle » en la situant dans les trois cultures de l'anarchie qu'il propose, soit celles de Hobbes, Locke et Kant où le rôle attendu est respectivement celui d'« ennemi », de « rival » ou d'« ami ».

L'identité « collective » implique que l'État – Soi – s'identifie à l'Autre et au sens psychologique du terme projette dans son identité celle qu'il présume chez l'Autre, ce qui induit des comportements altruistes – l'identité de sécurité d'un membre de l'OTAN, par exemple, qui se montre théoriquement prêt à se sacrifier pour la sécurité d'un autre membre. Il existe une hiérarchie des identités et certaines sont fondamentales à la conception de soi qu'a l'État.³¹ La recherche d'une identité « collective » de sécurité liant le Japon et les États-Unis sera d'ailleurs nécessaire puisque l'existence d'une telle propriété est indispensable à l'apparition d'une identité kantienne, une question centrale de cette thèse.

Maintenant, si la plupart des identités se forment, se définissent et se manifestent par et dans l'action, encore faut-il trouver quels facteurs ont pu motiver l'État à agir / interagir : quels sont les mécanismes derrière l'adoption des identités?

C'est ici qu'on introduit les notions de « désirs » et de « besoins » qui correspondent aux intérêts. Quatre « intérêts » fondamentaux sont proposés par Wendt : la « survie physique »; « l'autonomie » (qu'il associe à la souveraineté); « le bien-être économique » et « l'estime de soi collective ». Ils sont explicites, mais le caractère fondamental de chacun de ces « besoins » exige leur satisfaction sans quoi, selon Wendt, la survie même de l'État s'en trouve

³⁰ Le rôle est aussi parfois le propre de l'interaction : un professeur ne peut l'être à moins d'être en relation avec des étudiants, et un esclave doit, par définition, être en relation avec un maître.

³¹ Wendt, Alexander. 1999. *Social Theory... op. cit.*, pp 230-231.

menacée à terme. Il va donc de soi que les besoins constituent de puissants motivateurs. C'est d'ailleurs là leur fonction première dans le rapport avec les identités.

En effet, « le désir est toujours *pour* quelque chose, et en tant que tel il joue un rôle explicatif dans le sens où il est la force / l'énergie qui met le corps en mouvement. »³² « Sans les intérêts, les identités n'ont aucune force motivante, sans les identités, les intérêts n'ont pas de direction. Les identités appartiennent au côté *croyance* de l'équation intentionnelle : désir + croyance = action.³³

Aussi, « les attributs des acteurs seuls ne peuvent expliquer un résultat, ce qui compte c'est comment ils interagissent. [...] L'interaction est structurée par la configuration des désirs, croyances, stratégies et capacités. »³⁴ La dernière assertion introduit la dimension matérielle qu'il ne faut jamais perdre de vue : la puissance existe et les capacités militaires des États ne sont pas le fruit d'une construction sociale de la réalité.

L'essentiel de la mécanique interactive proposée par Wendt peut être réduite à ces quelques lignes, mais il n'a pas encore été question des propriétés structurantes / socialisantes de cette mécanique. Wendt imagine que par un processus de sélection naturelle et culturelle les États vont finir avec le temps par développer des pratiques intériorisées pouvant s'imbriquer dans leur conscience individuelle et collective.³⁵ Ces pratiques, généralisées, forment une culture, et « la culture est une vérité autoproclamée, c'est-à-dire celle en vertu de laquelle les acteurs agissent sur la base d'attentes partagées, et ceci tend à reproduire les attentes. »³⁶

³² *Ibid*, page 117.

³³ *Ibid*, page 231.

³⁴ *Ibid*, page 148.

³⁵ *Ibid*, pp 310-311.

³⁶ *Ibid*, page 42.

1.4 – Les trois différentes cultures de l'anarchie

Wendt propose trois cultures de l'anarchie et décrit les comportements respectifs à chacune d'elles. Ce sont les rôles des États – en tant que propriété de la culture du système international – qui déterminent à quelle culture nous avons affaire³⁷, et tout particulièrement l'usage de la violence dans la posture et l'orientation que « soi » affiche dans sa relation avec l'Autre.³⁸

La culture de l'anarchie hobbesienne repose sur l'hostilité. Les États ne reconnaissent pas à l'Autre le droit d'exister si bien qu'il peut être anéanti. Cette logique est symétrique : il faut donc tuer ou être tué... Certains des traits de cette anarchie sont : une tendance à détruire ou conquérir l'Autre; une propension à imaginer les pires scénarios; l'absence de retenue dans l'utilisation de la violence organisée; la mise en œuvre d'une politique de puissance sans limites.³⁹

La culture de l'anarchie lockéenne, correspond à celle dans laquelle nous évoluons depuis l'avènement de l'ordre westphalien des États et elle est fondée sur la rivalité. Cette rivalité est par contre circonscrite par une culture qui trouve son révélateur, par exemple, dans le respect du droit international et du principe de légalité par exemple. Le principe de la souveraineté nationale y est reconnu si bien que l'Autre a le droit d'exister au même titre que soi, ce qui affirme et renforce d'ailleurs la légitimité de soi. Bien que l'usage de la violence organisée ne soit plus « naturel », la guerre reste un phénomène normal, et une prérogative légitime de l'État.⁴⁰

La culture de l'anarchie kantienne est celle qui sera la plus développée, d'une part parce que Wendt croyait en 1999⁴¹ qu'elle faisait de nouveaux adeptes parmi les États, mais aussi parce que le Japon, comme cette thèse va le

³⁷ *Ibid*, page 251.

³⁸ *Ibid*, page 258.

³⁹ *Ibid*, pp 260-262.

⁴⁰ *Ibid*, pp 280-283.

⁴¹ Il est permis de douter que le système international depuis la fin de 2001 se « dirige » toujours vers une culture de l'anarchie inspirée de la « paix perpétuelle » de Kant.

démontrer, paraît constituer un candidat idéal aux identités caractéristiques de cette culture. La culture de l'anarchie kantienne en est une basée sur « l'amitié ». Wendt associe cette culture à des institutions et à des mécanismes tels les communautés de sécurité et la sécurité collective.⁴² Le recours à la violence organisée devient illégitime mais demeure possible.⁴³ Il est à noter que pour Wendt la définition de la sécurité collective garde son sens « traditionnel » – un système universel de protection contre l'agression – mais intègre aussi ce que d'aucuns qualifieraient plutôt de « défense collective ». À titre d'exemple, il accorde à l'OTAN – originellement une organisation de défense collective – un statut de système de sécurité collective parce que son existence ne dépend plus aujourd'hui de l'existence d'une menace nette à la survie de ses membres.⁴⁴ Pour qu'une telle dynamique puisse être observée il faut, rappelons-le, qu'existe déjà une identité collective par laquelle l'État associe sa propre préservation à celle d'un « Autre généralisé » auquel il s'identifie; un « nous ».⁴⁵ Ce « nous » n'est donc pas simplement le produit égoïste et intéressé du choix de se protéger mutuellement par des États alliés. Ces postulats seront importants quand viendra le moment de découvrir si l'on peut attribuer à l'alliance unissant le Japon aux États-Unis le même genre de caractéristiques que celles que Wendt observe à propos de l'OTAN, car sans le développement d'une identité collective, l'État ne peut devenir kantien.

Wendt a esquissé une architecture des conditions pouvant permettre la construction d'une culture de l'anarchie kantienne. Il propose quatre variables maîtresses qu'il divise en deux catégories. Les trois premières variables sont « l'interdépendance »; « le sort commun » et « l'homogénéité » et elles constituent toutes des causes actives ou efficaces de formation d'une identité collective. La quatrième variable – « la retenue » – est une cause permissive /

⁴² *Ibid*, page 297.

⁴³ *Ibid*, page 298.

⁴⁴ *Ibid*, pp 301-302.

⁴⁵ *Ibid*, page 337.

d'activation. Il suffit de la combinaison d'au moins une des trois premières variables avec la quatrième pour obtenir les conditions minimales favorables à la création de cette culture.⁴⁶

L'« interdépendance » demeure un phénomène très prisé des libéraux mais chez Wendt, il génère davantage que la coopération : il favorise la construction d'identité(s) collective(s) entre au moins deux parties. La variable « sort commun » implique la présence d'au moins trois parties puisqu'elle reflète la réalité d'acteurs confrontés à la menace d'un tiers, et qui partagent une identité collective potentielle et circonstancielle en référence au tiers.⁴⁷

La variable « homogénéité » mise sur la coïncidence / convergence des intérêts et sur les identités personnelles similaires, par exemple, pour avancer que les ressemblances peuvent faciliter le consensus, l'identification de soi à l'Autre ou encore réduire les risques de différend. L'adage affirmant que « qui se ressemble, s'assemble » induit cependant en erreur puisque le potentiel de création d'une identité collective fondée sur ce « nous » demeure faible.⁴⁸

La quatrième variable, la « retenue », est capitale puisqu'elle rend possible l'assimilation de la culture de l'anarchie kantienne. Ce qu'elle implique, c'est l'engagement de l'État à respecter la différence de l'Autre et conséquemment à faire preuve de retenue dans ses rapports avec lui dans l'espoir qu'il se sente en sécurité et l'émule. Wendt affirme que cette action est la base ultime de l'amitié et de l'identité collective.⁴⁹ Pour contrer la méfiance des Autres, l'État kantien impose des limites à sa propre capacité d'action et en faisant des sacrifices visibles pour l'Autre, il tente de rassurer celui-ci afin de créer la confiance là où

⁴⁶ *Ibid*, pp 344-345.

⁴⁷ *Ibid*, page 352.

⁴⁸ *Ibid*, pp 354-356.

⁴⁹ *Ibid*, page 360.

elle ne devrait pas spontanément exister.⁵⁰ Wendt indique que le Japon semble avoir manifesté qu'il avait connaissance de l'importance de la « retenue ».⁵¹

Malgré cette affirmation de Wendt qui évoque la possibilité que le Japon ait adopté une culture kantienne, il n'explique pas comment, pourquoi et combien de temps auront été nécessaires pour que cet État s'élève à la culture kantienne. En principe, le processus par lequel le système international passe d'une culture de l'anarchie à une autre semble long.⁵² Pour un État, passer d'une culture lockéenne à une culture kantienne semble tout aussi ardu et exige la création et le maintien d'un climat de confiance, mais il – en admettant qu'il existe – a été très rapide dans le cas du Japon et maints États, dont la Russie, la République populaire de Chine et la Corée du Nord, n'ont jamais renvoyé au Japon l'impression de l'acceptation de son identité pacifiste et on peut aussi imaginer qu'ils sont loin de partager une identité collective de sécurité.⁵³

Ensuite, l'activité militaire internationale du Japon va en croissant, et même si ses Forces d'autodéfense ne sont pas utilisées dans le cadre d'opérations de combat, cette nouvelle activité n'a rien pour favoriser un climat de confiance chez les Autres qui affirment craindre une résurgence du militarisme japonais. Tout ceci jette donc un peu d'ombre sur la qualité de la « retenue » affichée par le Japon.

Voilà qui brosse un portrait tiré à grands traits du modèle constructiviste de Wendt. Mais ce modèle n'est pas sans posséder plusieurs zones grises que le second chapitre se doit d'aborder avant d'oser toute application du modèle au cas japonais.

⁵⁰ *Ibid*, pp 361-362.

⁵¹ *Ibid*, page 363.

⁵² Il est fort possible que la culture de l'anarchie du système international ait été abruptement transformée le 11 septembre 2001 et que d'une culture lockéenne il soit passé à une culture hobbesienne, considérant surtout que la plupart des grandes puissances ont épousé la lutte au terrorisme. Il est donc possible de soulever la possibilité que des changements brutaux puissent en fait transformer très rapidement la culture du système international.

⁵³ C'est là un problème central dont le dernier chapitre traite plus spécifiquement.

Chapitre 2 – Réflexion critique sur le constructivisme d'Alexander Wendt

Avant de procéder à tout test empirique du modèle de Wendt, il paraît sage d'en identifier d'entrée de jeu les paramètres et énoncés qui risquent de poser un problème d'application. Il aurait été possible d'identifier et de solutionner tout problème rencontré ponctuellement au moment où ledit problème survient, mais pareille stratégie paraît difficile et risquerait d'être une source de confusion. L'exercice de « contrôle » du modèle semble souhaitable sinon nécessaire avant de tester empiriquement celui-ci. Le présent chapitre propose donc de confronter le modèle de Wendt à ses propres postulats, et donc d'en faire une critique essentiellement logique avant de le soumettre à un test empirique réservé aux chapitres suivants.

Le présent chapitre, qui clôturera la première partie de la thèse, voit donc le modèle de Wendt confronté à ses propres contradictions. Il faut noter que le but de cet examen ne consiste pas à discréditer le modèle de Wendt mais bien d'en comprendre et d'en expliquer les rouages, bien que le résultat de cette entreprise en révèle plusieurs failles importantes.

Dans l'élaboration de son épistémologie Wendt va procéder à des généralisations qui, malgré leur caractère incontournable et leur nécessité, peuvent néanmoins faire sourciller. La première à laquelle il sera fait allusion ici est son illustration de l'échange entre Ego et Alter qui jette les fondations de toute sa logique interactionnelle et démontre que l'anarchie n'a pas obligatoirement les propriétés structurantes hobbesiennes auxquelles les néoréalistes ont habitué les analystes politiques. Il va de soi que tout changement identitaire et toute évolution culturelle sont tributaires de l'interaction et qu'il faut donc bien saisir comment l'État / personne procède aux échanges signalétiques qui constituent la courroie de transmission des identités.

Quatre catégories de problèmes seront analysées dans ce chapitre : la construction du sens chez Alter et Ego dans leur interaction originelle; la valeur

du langage dans la production du sens; les limites de la vision anthropomorphique de l'État émergent, et enfin, l'articulation de la cognition chez l'État émergent. Ce chapitre offrira enfin une synthèse des failles relevées et une discussion des impacts sur l'applicabilité du modèle de Wendt.

2.1 – Ego, Alter, l'interaction originelle et la construction sociale du sens

Le scénario de la rencontre entre Ego et Alter illustre clairement comment le sens est construit à travers l'interaction, mais le déroulement de cette interaction et ses fondements posent certains problèmes. Premièrement, si Wendt met l'accent sur le sens de l'action comme élément moteur de l'interaction, il escamote complètement les facteurs matériels qui pourtant demeurent toujours pertinents. En effet, quand Ego et Alter se font face, ils ne sont peut-être pas nus et ils possèdent chacun des capacités matérielles, voire un niveau respectif de développement technologique et une puissance physique différente. Ainsi, si Alter était un homme mesurant 1,20 mètres et ayant une masse de 50 kilos et que Ego lui faisant face faisait dans les 2 mètres et 120 kilos, peut-être Alter ressentira-t-il une certaine insécurité. Par contre, si en dépit de son modeste physique Alter porte une arme à feu alors qu'Ego semble à peine sorti de l'âge du bronze, la donne s'en trouve dramatiquement changée. Les noms choisis par Wendt pour les deux protagonistes suggèrent que le théoricien vise ici à les rendre identiques¹ tant au chapitre de leurs propriétés matérielles qu'identitaires. En cela, il adopte une vision proche de celle d'un néoréalisme voulant que les acteurs soient des unités indifférenciées. C'est là d'ailleurs un trait que partagent les analyses s'inspirant des constructions théoriques hobbesiennes où l'on observe que l'« Autre » et « Soi » sont d'emblée équivalents.²

¹ En fait s'ils sont identiques dans leur essence, ils ne seront pas équivalents dans la relation qui se développe puisque l'un d'eux va « diriger » l'action : on « donne » ou on « reçoit » l'identité. La construction du sens est dynamique mais moins bidirectionnelle qu'elle n'en a l'air de prime abord.

² Odysseos, Louiza. 2002. « Radical Phenomenology, Ontology, & International Political Theory », *Alternatives: Global, Local, Political*, Vol. 27 (3), 32 pages. Page indéterminée (document électronique).

Cette rencontre entre les deux acteurs se fait aussi dans le calme et l'ordre. La peur et l'incertitude ne semblent pas y avoir leur place : ils réfléchissent de manière rationnelle. Il apparaît improbable qu'une telle rencontre n'inspire qu'une grande curiosité et aucune appréhension. Il faut sans doute préciser ici que Wendt défend l'idée que l'État est incapable d'éprouver des émotions autres que la peur,³ qui elle paraît acceptée en toute légitimité, contre toute logique d'ailleurs. Comme en témoigne Robert Jervis, traditionnellement « la colère, les désirs, l'amour et l'humiliation ne font pas partie du langage ou du paysage. La peur est discutée le plus souvent, spécialement en politique internationale. »⁴

Ego et Alter ne font apparemment pas appel à leur expérience ou à leurs souvenirs. Peut-être ont-ils déjà vécu pareille rencontre avec d'autres acteurs qui leur fourniraient un bagage référentiel de connaissances? Le fait pour ces acteurs de ne pas faire appel à leur savoir – s'ils en possèdent déjà un – est pour le moins curieux.

Ego et Alter ont-ils une culture – présociale / une identité personnelle – préalable à leur rencontre? Certains des gestes qu'ils poseront ont-ils déjà un sens? Quand Wendt indique que Ego peut brandir une arme, on serait porté à croire qu'il pose là un geste menaçant. Or, l'est-il en réalité? Est-ce bien là le message conscient qu'Ego veut transmettre? Si c'est le cas, alors derrière ce geste se cache une culture et Alter devra peut-être procéder à au moins deux opérations : interpréter l'action de Ego selon sa propre culture, et / ou inhiber ses filtres culturels pour permettre une autre lecture de l'action. Mais Alter, à ce stade-ci de l'interaction, n'a aucune raison de remettre en cause sa propre

³ Wendt, Alexander. 2004. « The State as Person in International Theory », *Review of International Studies*, 30, pp 312-313.

⁴ Jervis, Robert. 2002. « Signaling and Perception », 37 pages. Ce texte est aussi paru dans Monroe, Kristen R. (dir.). 2002. *Political Psychology*. Mahwah: Lawrence Erlbaum & Associates, 464 pages. Voir http://web.mit.edu/polisci/research/wip/Jervis_Signaling_and_perception.pdf, page 4.

culture – si elle existe ou si même il en est conscient des effets – alors pourquoi en ferait-il abstraction? Peut-être Alter interprète-t-il le fait de voir Ego brandir une arme comme une invitation amicale à aller chasser? Et peut-être Ego n'a-t-il pas même attribué de sens au fait de brandir cette arme? Sait-il même qu'il s'agit d'une arme? Bref, pour que la mécanique de Wendt fonctionne, il faut sans doute comprendre ici que les deux acteurs évoluent dans un état de nature où ils ne possèdent ni culture propre, ni culture commune leur permettant d'identifier et d'adopter un comportement dont le sens puisse être compris par chacun. Ceci est troublant car sans culture propre présociale, le geste d'Ego ne peut être porteur d'aucun sens intrinsèque tant et aussi longtemps qu'Alter n'y réagit pas. C'est à croire qu'Ego et Alter sont vierges de toute expérience communicationnelle et qu'ils n'ont aucun passé. À l'aube du développement d'une culture sociale « inter-actionnelle » propre à Ego et Alter, à quelles clefs interprétatives peuvent-ils cognitivement faire appel? Aucune. Alors c'est en cela que la culture du « système » qu'Ego et Alter construisent au fur et à mesure de leur(s) interaction(s), semble s'édifier sur une anarchie originelle astructurée et culturellement virginale puisqu'il y règne un vide de sens tout aussi déconcertant que leur improbable univers « a-historique ».

Qui plus est, dans la mise en situation offerte par Wendt, Ego et Alter ne tentent jamais de se parler. Peut-être ne parlent-ils pas le même langage? Mais qu'ils ne s'arrêtent pas à même vouloir le vérifier étonne. Il sera question de ceci un peu plus loin puisque la question du contournement du langage par Wendt paraît primordiale.

Enfin, on pourrait déduire de leur mutisme qu'Ego et Alter n'attribuent de sens et ne répondent qu'à l'action directe, qu'au geste. Sans faire dans la sémantique, le terme « interaction » implique « une action entre » acteurs, mais faut-il être si littéral? Car dans l'affirmative il y a le danger d'éliminer l'inaction en tant que réponse possible à l'action. Dans les exemples des choix qui se

présentent à Ego, « ne rien faire » ne figure pas. On peut présumer que Wendt désire ainsi échafauder la logique interactive par laquelle les acteurs apprennent et construisent une culture sociale, et que donc pour lui l'absence de réaction s'apparente à une manifestation de l'incompréhension de l'action initiale, et / ou à une rupture du flot d'information nécessaire à la poursuite de l'interaction. L'action chez Wendt posséderait en quelque sorte les propriétés d'un circuit électrique : le courant passe et l'objet s'anime, ou alors il ne passe pas et l'objet reste inanimé, non par choix mais par « programmation ». Il apparaît imprudent de conclure que l'inaction ne recèle aucune valeur communicationnelle non seulement signifiante mais aussi significative car un tel choix peut bel et bien constituer une réponse qui véhicule, par le fait même, un sens.⁵ Si Alter fait signe à Ego de le suivre et que ce dernier – considérant ici qu'il comprend ce geste – choisit de l'ignorer, Alter peut ne pas connaître les causes du comportement d'Ego, mais il constate néanmoins qu'Ego refuse clairement de l'accompagner. Il y a donc bel et bien un message – le refus – que l'inaction révèle et transmet. De plus, non seulement cette inaction devient-elle signifiante, mais elle peut avoir de réels effets, ce qui en fait un élément significatif de l'interaction et de l'expérience des acteurs.

À l'aide d'une seconde analogie, Wendt illustre la logique interactive dans laquelle il ancre son modèle de construction sociale du sens : celle du premier contact entre une civilisation extra-terrestre et la Terre. Wendt croit que ce premier contact n'induirait pas automatiquement la peur et que la perception de la menace sur Terre irait de pair avec le nombre de vaisseaux en approche. « S'ils apparaissent dans un seul vaisseau, disant ce qui semble alors être 'Nous venons en paix', nous serons rassurés et répondrons probablement par un geste

⁵ En fait, Wendt doit nécessairement accorder une valeur et un sens à l'inaction puisque dans la culture de l'anarchie kantienne, il traite du comportement de « retenue » dont il en fait une caractéristique fondamentale. Pourtant, ce comportement en est un pouvant s'apparenter à l'inaction, mais jamais il n'exprime ni ne confirme explicitement la valeur de l'inaction comme message.

destiné à les rassurer. »⁶ Encore une fois, Wendt sous-évalue certains aspects technologiques et matériels de l'équation car si les extra-terrestres sont venus à bord d'un engin de deux kilomètres de diamètre, la Terre se trouve en situation désavantageuse. Le nombre de vaisseaux représente ici la seule information tangible permettant d'interpréter les motifs de la visite, et c'est nettement insuffisant pour déduire quoi que ce soit.

Si les extra-terrestres arrivent à bord d'un petit vaisseau, ce geste n'est pas plus révélateur en fait puisque l'observateur terrien pourrait interpréter cette visite comme une mission de reconnaissance qui serait le prélude à une invasion. En définitive, le Ego terrien projetterait dans le Alter extra-terrestre des sens qui lui sont propres puisqu'il ne peut le connaître et qu'il ne peut être équivalent. Maja Zehfuss pose le problème de l'interprétation de l'action : « Ce que l'action signifie pour quelqu'un dépend de sa mise en contexte. »⁷ Et Robert Jervis appuierait cette assertion en soulignant que

les mêmes signaux et indices seront lus différemment par les observateurs animés par des croyances différentes sur l'acteur. Cela signifie que si les observateurs – et acteurs – devaient estimer comment les signaux seront perçus, ils doivent comprendre les théories et prédispositions cognitives de ceux qui perçoivent.⁸

Le choix du contact avec une race extra-terrestre n'est sans doute pas fortuit pour Wendt car, dans cette éventualité le langage ne peut être utilisé puisque le théoricien doit présumer qu'il n'existe pas de langue commune permettant la communication entre les acteurs. Par contre – et c'est probablement la raison qui explique que cette illustration n'apparaisse plus après 1992, faut-il souligner –, il est indéniable dans ce cas-ci que les deux acteurs ne

⁶ Wendt, Alexander. 1992. « Anarchy Is What States Make of It... », *op. cit.*, pp 404-405.

⁷ Zehfuss, Maja. 2002. *Constructivism in International Relations*, *op. cit.*, page 62.

⁸ Jervis, Robert. 2002. « Signaling and Perception », *op. cit.*, page 30.

se rencontrent pas dans un état de nature et possèdent déjà une culture propre pouvant agir comme filtre interprétatif et produire de l'interférence.

Il est aussi intéressant de constater que pour Wendt la Terre entière représente un seul acteur. Son modèle exigeant des acteurs unitaires⁹, d'une manière qui n'est pas sans rappeler les « unités » du néoréalisme, ceci n'est pas sans poser problème puisque « qui » sur Terre est habilité à la représenter sans qu'existe, par exemple, un gouvernement mondial? À l'évidence, il n'existe pas d'entité politique unifiée sur Terre et on ignore alors avec quel interlocuteur l'acteur extra-terrestre pourrait interagir.

Même si ces illustrations marquent le fonctionnement du modèle interactionnel de Wendt, elles demeurent toutefois sans lien tangible avec la réalité sociohistorique du système international et Wendt semble le concéder :

Les États contemporains ont interagi pendant des douzaines, même des centaines d'années, temps pendant lequel ils ont accumulé une connaissance considérable des intérêts de tous et chacun. Ils savent quelque chose de leurs différends et ambitions [...]. Ils savent quelque chose de leurs styles de résolution de conflit. Ils savent aussi quelque chose des conditions selon lesquelles ces conditions peuvent changer. Cette connaissance n'est ni complète, ni parfaite, mais elle n'est pas non plus entièrement indigne de confiance ou sans pertinence. Ce qui la rend partiellement fiable est l'expérience : tout au long de leurs interactions, les États ont créé des politiques sur la base de leur inférence des intentions des autres [...], qu'ils ont testées et révisées contre la réalité de ce que ces intentions étaient réellement.¹⁰

Wendt ajoute enfin, et il en a déjà été question, qu'au travers de tout ce processus, les États finissent par « lire, dans les faits sinon littéralement, dans les esprits des autres [...] »!¹¹ Sans verser dans l'ironie, il est difficile de ne pas sourciller à l'idée que Wendt refuse en pratique la faculté de langage à l'État,

⁹ Wendt, Alexander. 1999. *Social Theory... op. cit.*, page 195.

¹⁰ *Ibid*, page 108.

¹¹ *Ibid*, page 360.

mais n'hésite pas à lui reconnaître une solide empathie permettant une lecture juste des gestes d'autrui...

Les illustrations d'Ego et Alter et d'une visite extra-terrestre avaient sans doute pour but de montrer comment la construction du sens s'effectue dans un contexte où les cadres de référence sont absents et l'expérience des acteurs nulle puisque ceux-ci sont plongés dans un état de nature. Certains pourraient donc être tentés de réduire la portée de la mécanique interactionnelle qui est proposée par Wendt sous le prétexte que les États d'aujourd'hui ont des connaissances et qu'il existe peut-être déjà une culture politique dans le système international qui soit fermement établie. Mais, comme le suggère Maja Zehfuss, au-delà de l'exemple de l'anarchie originelle dans laquelle sont placés Ego et Alter, Wendt s'en sert aussi comme archétype de la méthode de communication signalétique entre les États / personnes,¹² et en cela ces images sont donc plus qu'une simple illustration.

¹² Zehfuss, Maja. 2002. *Constructivism in International Relations...*, *op. cit.*, pages 84-93.

2.2 – La valeur du langage dans la production du sens

On l'a vu, c'est l' « inter-action » concrète qui demeure à la base des mécanismes intersubjectifs d'apprentissage et de génération d'un sens commun et partagé. Il transpire des illustrations de Wendt une certaine réification de l'action à laquelle il attribue plus d'authenticité et de poids qu'aux discours. On croit déceler chez lui la présomption que les actions ne mentent pas alors que le langage est rhétorique. L'action pourtant peut être empreinte de la même duplicité potentielle que le discours. Elle peut être ambiguë et utilisée dans le but même de tromper.¹³ Mais on doit croire que l'État développe par son expérience une habileté à bien lire l'action – c'est là une compétence acquise par un processus néo-darwinien de sélection « culturelle » cette fois –, mais on peut s'interroger sur les raisons qui le rendent incapable du même discernement quant au discours. C'est là une question que Wendt esquive¹⁴ bien qu'il admette qu'il existe une communication autre que purement gestuelle quand il affirme que « l'esprit et le langage aident à déterminer le sens, mais le sens est aussi régulé par un monde indépendant de l'esprit et extra-linguistique. »¹⁵

Tout en admettant un possible apport du langage, Wendt en réduit la portée et souligne son importance dans le cas où une relation de confiance existe déjà entre les États, donc au terme d'un long processus de socialisation. Cette relation de confiance reste le produit de comportements répétés si bien que le langage vient se superposer à une construction préexistante du sens et des identités préalablement engendrés par l'action.¹⁶ Le langage ne posséderait pas la moindre capacité de construction ou de production du sens tant que les acteurs du système international ne seront pas suffisamment socialisés, et ce ne

¹³ Jervis, Robert. 2002. « Signaling and Perception », *op. cit.*, page 15.

¹⁴ En fait, il deviendra clair plus loin que c'est la notion même d'État émergente développée par Wendt qui rend problématique l'utilisation du langage.

¹⁵ Wendt, Alexander. 1999. *Social Theory...* *op. cit.*, page 57. Il est cependant très douteux que la régulation du sens puisse s'effectuer sans l'esprit ou la pensée.

¹⁶ *Ibid*, pp 346-347.

serait qu'à ce moment que le langage se révélerait soudainement un véhicule crédible de reproduction – et non pas de production – du sens. En un mot, quand l'État est digne de confiance – et comment mesurer cette condition? –, les Autres peuvent cesser de lui faire la sourde oreille, ce qui signifie aussi qu'en définitive les États parlent, mais ils choisissent de ne pas écouter. Wendt admet ainsi implicitement que l'État peut refuser d'entendre un acte de langage alors qu'il interdit pourtant l'inaction comme réponse à un acte gestuel. Il y a donc deux poids et deux mesures ici et rien n'explique cette dichotomie sinon la volonté présumée de Wendt d'éviter de poser le pied en terrain postmoderne.

Puisque Wendt n'élabore pas là-dessus, on se retrouve parfois avec l'impression que le langage peut constituer un indicateur valable dont la précision, la puissance ainsi que la manière avec laquelle on peut le traiter, restent toutefois des plus vagues. Comment savoir quand – et pourquoi – les États écoutent? Et comment connaître leurs modalités d'interprétation?

Sans guide précis sur l'importance à accorder au langage comme véhicule du sens, et sans indication sur les mécanismes cognitifs qui sont mis en œuvre dans la production de la signification, que faire de l'outil linguistique?¹⁷

Puisque Wendt admet que les États parlent et écoutent une fois la confiance établie, alors on pourrait imaginer que cette information trouverait une utilité pour les États hautement socialisés d'un système international de culture lockéenne ou kantienne qui, par définition, devraient écouter. Mais une fois qu'ils parlent et écoutent, peuvent-ils – et voudraient-ils? – toujours cognitivement se restreindre à l'interprétation d'une interaction strictement signalétique? Ce serait

¹⁷ La question mérite d'être posée car alors selon quels paramètres l'analyste politique peut-il interpréter les discours officiels et autres documents émanant de l'État surtout que Wendt se le représente généralement comme virtuellement muet? En procédant par l'absurde on ne peut que constater ici un problème fondamental doublé d'une contradiction: si l'État ne communiquait que par l'action, ou s'il n'est pas toujours à l'écoute quand on lui parle, alors à quoi sert toute l'information produite par son appareil de politique étrangère? Si le langage ne produit pas de sens, alors cette information est-elle insignifiante? Pourquoi alors l'État la produit-elle, et en vertu de quoi l'analyste politique s'y intéresse t-il?

pour le moins étonnant, mais Wendt ne fournit pas d'indication qui permette le mariage du langage et de l'action.

Étant donné qu'il faut accéder à une connaissance que seul le langage fournit, et puisque le système international paraît socialisé, alors il sera considéré ici que l'accès à la production discursive de l'État est possible, mais juste pour donner un sens à l'action matérielle puisque demeure omniprésente la conviction que Wendt ne considère le langage qu'avec réticence juste parce qu'il doit concéder que les humains ne sont pas des pigeons.¹⁸

Wendt évite peut-être aussi le langage car ce mode de communication est sans doute beaucoup trop nuancé. Il y a probablement chez lui la présomption que le geste est universel alors que le langage peut être rattaché à une culture et comporter des subtilités qui interféreraient avec la clarté du signal. En autres mots, la logique interactionnelle se doit d'être réduite à sa plus simple expression pour faire du sens.¹⁹ On peut aussi penser qu'une intégration globale du langage ferait basculer son modèle positiviste, causal et systémique vers les approches interprétatives et authentiquement intersubjectives desquelles il désire garder une distance.

¹⁸ *Ibid*, pp 346-347. Wendt distingue les humains des animaux – et des pigeons – en affirmant la capacité humaine à concevoir des représentations symboliques. Il classe le langage parmi le « travail idéologique » propre aux humains. Il peut paraître ironique que la communication des pigeons se fasse d'abord par le chant si bien qu'à proprement parler les oiseaux communiquent essentiellement par le message sonore et non par le geste.

¹⁹ Encore une fois, par contre, c'est donner au geste une pureté ou une précision « naturelle » qu'il ne possède pas en réalité. On peut illustrer la nuance dont les signes sont capables par les divers langages signés utilisés sur le globe. Ces langages sont différents et nuancés, mais ils ne sont plus de vulgaires signes, ils sont des langages. Par ailleurs, il est clair que même le langage corporel des humains diffère en fonction de la culture, si bien que le geste n'a rien d'universel. Bref, le langage des signes est un langage et tous les signes ne sont pas porteurs de sens.

2.3 – Les limites de la vision anthropomorphique de l'État émergent

Puisque Wendt s'intéresse d'abord au système international, il doit chercher à réduire les variables qu'il faut contrôler et c'est pourquoi il adopte une vue de l'État comme seul dépositaire de la souveraineté et seule entité habilitée à l'utilisation légitime de la violence. En choisissant de créer une représentation unitaire de l'État, Wendt adopte une approche individualiste. En ancrant son modèle dans les identités, Wendt attribue à l'État / personne des désirs, des besoins et des croyances notamment. Qu'importe si la réalité sociopolitique d'un pays donné témoigne d'un solide pluralisme, les stratégies élaborées et les actions qui en résultent sont pour Wendt le fait d'un unique acteur, ce qui en termes anthropomorphiques implique qu'elles émanent d'un seul « cerveau ». Les conséquences d'une telle approche anthropomorphique sont sérieuses et posent plusieurs problèmes. Sept d'entre eux seront abordés ici.

Premièrement, l'anthropomorphisme par lequel Wendt individualise l'État s'inscrit dans une mouvance idéologique moderne voulant que l'humain soit un être dont le comportement est dicté par la raison. Ego et Alter n'ont jamais paru en proie au doute ou à la peur, et ils semblent animés par la raison pure. Il en sera question plus loin.

Deuxièmement, la présomption du caractère unitaire de l'État peut procurer une force démesurée ou induite aux gestes posés tels qu'ils seront interprétés. En effet, dans un État où les décisions sont le produit d'une démarche consensuelle, ou le résultat aseptisé d'un compromis – ce qui fut et demeure le cas au Japon dans le domaine de la sécurité militaire –, l'action concrète ne revêt plus le même sens. La raison en est fort simple : en répondant – si une réaction est attendue – l'État agit non plus exclusivement en lien direct avec le stimulus initial, sous l'influence de la culture du système international ou des attentes d'autrui, et sa socialisation peut être court-circuitée par des

impératifs de politique intérieure. Wendt n'adhère pas à cette vue, et parlant de l'État, il indique que :

Cet acteur est fait de plusieurs individus et en soi constitue également une structure, une des particularités de cette structure est sa capacité collective d'intention, l'habileté de ses membres à agir de manière concertée comme une équipe [...]. [...] La subjectivité de l'État ne peut être réduite aux sujets individuels qui le composent (il est « émergent »), même si ceux-ci conservent leur individualité.²⁰

Qu'importe donc le fait que les dirigeants de l'État puissent parfois avoir des vues divergentes, Wendt présume de leur obligatoire convergence et de l'existence d'un « nous » qui neutralise les dissensions et assure l'unité dans l'État.²¹ Il en résulte que Wendt propose finalement ceci :

[...] une théorie de la politique étrangère des États qui voit la politique construite comme la résultante de l'interaction entre acteurs étatiques donnés. Leurs identités peuvent changer au travers de leur interaction, mais pas en tant que résultat d'un processus de décision émanant d'un appareil de politique étrangère. Il n'y a pas de place pour une théorie de la décision [...], ou de politique bureaucratique, ou de codes opérationnels voire de théorie de la mise en œuvre. Les acteurs ne sont pas des représentants officiels qui prennent les décisions [...]. [Les] acteurs sont les États / personnes, et il n'y a nul besoin de regarder dans la boîte noire du processus de politique étrangère.²²

C'est d'ailleurs là un problème de taille que soulève Jervis : « Pour comprendre le comportement international, nous avons besoin de regarder à

²⁰ Wendt, Alexander. 2003. « Why a World State Is Inevitable: Teleology and the Logic of Anarchy », <http://political-science.uchicago.edu/faculty/wendt/wendt.pdf>, page 22. Wendt a publié cet article plus tard dans le *European Journal of International Relations*, Vol. 9, No 4. Il tient sensiblement les mêmes propos dans Wendt, Alexander. 1999. *Social Theory...*, *op. cit.* page 197, et dans Wendt, Alexander. 2004. « The State as Person... », *op. cit.*, pp 303 et suivantes.

²¹ Wendt, Alexander. 2003. « Why a World State... », *op. cit.*, page 22.

²² Smith, Steve. 2001. « Foreign Policy Is What States Make of It : Social Construction and International Relations Theory », pp 50-51, *In* Vendulka Kubàlková (dir.). 2001. *Foreign Policy in a Constructed World*. Armonk : M.E. Sharpe, 302 pages.

l'intérieur de la boîte noire de l'État et d'étudier les objectifs, croyances et perceptions de ses décideurs. »²³

Récemment, Wendt s'est interrogé sur la personnalité de l'État et son articulation. Il a sensiblement modifié son approche et paraît privilégier celle posant que l'État pourrait fonctionner à la manière d'un super-organisme, tel une ruche, dont les composantes en symbiose exercent toutes des rôles et fonctions précises. Dans ce contexte, la ruche, en tant que système complexe, possède une capacité d'intention mais pas de conscience.²⁴ Cette conception d'un État capable d'intention mais néanmoins inconscient pose problème, et il en sera question plus loin.

De plus, Wendt semble attester que la socialisation des États à grande échelle entraînera une réduction de leur marge de manœuvre impliquant que l'État / personne finira par ne pas transgresser la culture du système international et les identités qu'on lui connaît et dans lesquelles il se reconnaît. Il le pourrait toujours, même s'il lui deviendrait théoriquement plus difficile de changer de comportements ou d'identités qu'il aurait fermement intégrés. Ainsi, s'il possédait toujours une certaine capacité d'action matérielle, il réduirait l'éventail global des possibilités s'offrant à lui puisque certains comportements ne correspondraient plus à ses identités et devraient être rejetés d'emblée.

Il se trouve un paradoxe dans cette prédiction de Wendt car le phénomène transformationnel qu'il voulait opposer au déterminisme statique du néoréalisme risque bien de se retourner contre l'utilité même de son modèle puisque les propriétés homogénéisantes et socialisantes de la culture du système international amènent les États à un conformisme identitaire qui annulerait un jour la pertinence même de l'identité en tant que phénomène significatif et explicatif de leur activité internationale.

²³ Jervis, Robert. 2002. « Signaling and Perception », *op. cit.*, page 2.

²⁴ Wendt, Alexander. 2004. « The State as Person... », *op. cit.*, pp 289-316.

Troisièmement, tout en éclipsant la politique intérieure et son pluralisme, Wendt les fait pourtant indirectement intervenir dans ce qu'il appelle l'identité personnelle dont il fait la plateforme de toutes les identités.²⁵ Il y a ici un accrochage possible entre l'identité personnelle et les identités qui seront acquises à la suite d'un contact avec l'Autre car Wendt précise que « les États ont toujours existé au pluriel »²⁶, ce qui devrait prévenir toute possibilité de connaître la substance identitaire intrinsèque de l'État présocial. S'il y a toujours eu *des* États, ne devient-il pas problématique d'entrevoir leur existence présociale, à moins bien sûr dans le cas où ces États ont existé un temps avant de coexister?²⁷

Comment peut-on admettre, d'une part, que l'État soit le produit d'une construction sociale et politique et, d'autre part, rejeter la vie intérieure de l'État à la suite de sa fondation? Il est probable que Wendt ait eu besoin d'établir un socle identitaire solide et présocial sur lequel s'érige bientôt une multitude d'autres identités formées par le contexte interactionnel où il s'insère, et c'est là une des prémisses de son modèle. Mais les liens unissant l'identité personnelle et celles qui vont suivre restent obscurs puisque, comme l'affirme Paul Kowert, Wendt ne porte pas attention au rôle actif des gens et des nations dans la fabrication de leurs propres identités politiques.²⁸

Quatrièmement, et en conséquence du troisième point, l'identité personnelle de l'État paraît immuable, immanente et irréductible. Wendt lui accorde des qualités homéostatiques et on comprend qu'il s'agit des dimensions matérielles originelles sur lequel est fondé l'État. Wendt introduit la notion que cette identité stable est le produit de l'action préalable de groupes humains qui,

²⁵ Wendt, Alexander. 1999. *Social Theory... op. cit.*, page 225.

²⁶ Wendt, Alexander. 2003. « Why a World State... », *op. cit.*, page 25.

²⁷ Cela a évidemment été possible dans le lointain passé alors que les frontières pouvaient être repoussées sans empiéter sur le territoire d'un autre État, mais ne le serait plus de nos jours.

²⁸ Kowert, Paul. 1998. « Agent versus Structure in the Construction of National Identity », In Vendulka Kubálková, Nicholas Onuf & Paul Kowert (dir.). 1998. *International Relations in a Constructed World*. Armonk: M.E. Sharpe, page 103.

s'étant aperçu de leur distinction par rapport à d'autres groupes – et qui possédaient donc la faculté de conscience d'être « Soi » face à un « Autre », ce qui implique une identité collective – ont entrepris et réussi à se donner un État sur un territoire donné.²⁹ Il paraît curieux que l'identité personnelle, fondamentale, repose en définitive sur une identité collective sociétale primordiale dont on n'explore pas le contenu. Cette « identité n'est pas un fait de société; c'est le fruit d'un processus de négociation entre les gens et les groupes d'intérêts. Être Anglais, Irlandais ou Danois reste la conséquence d'un processus politique [...]. »³⁰ Il peut sembler étrange, donc, que cette identité collective, fruit d'une démarche politique sous-jacente ayant constitué l'élément fondateur permettant la formation de l'État, se sublime subitement puisque l'identité personnelle n'est plus que matérielle. L'État originel est donc la forme réalisée d'une idée collective et d'une vision politique, c'est « une construction consciente. »³¹ Mais une fois créée, cette créature paraît vierge de tout savoir, voire de toute conception sur le monde extérieur duquel elle est issue.³² Pour Wendt, l'État comme acteur est une créature présociale et une donnée exogène³³ au système international mais aussi, de manière étonnante, à sa propre société.

Cinquièmement, l'anthropomorphisme de Wendt crée une situation surnaturelle car en individualisant l'État, on lui accorde une immortalité qui n'a rien d'humain. À cause de son caractère unitaire et grâce à sa potentielle éternité, l'État devrait conséquemment posséder une mémoire et un savoir

²⁹ Wendt, Alexander. 1999. *Social Theory... op. cit.*, page 225.

³⁰ McSweeney, Bill. 1999. *Security, Identity and Interests; A Sociology of International Relations*. Cambridge : Cambridge University Press, page 73.

³¹ Alagappa, Muthiah. 1998. « Rethinking Security : A Critical Review and Appraisal of the Debate », *In Alagappa, Muthiah (dir.). 1998. Asian Security Practices, Material and Ideational Influences*. Stanford : Stanford University Press, page 50.

³² Par définition, tant que l'identité personnelle du nouvel État n'est pas, alors ces groupes humains évoluent dans l'espace « extérieur » à ce qui deviendra, une fois l'État créé, un espace national propre, intérieur.

³³ Smith, Steve. 2001. « Foreign Policy Is... », *op. cit.*, page 39.

colossaux.³⁴ On ne sait pas comment peut exister une entité étatique capable de consolider des millénaires d'histoire en une synthèse expérientielle utilisable. En admettant l'hypothèse que l'État le puisse effectivement par le biais de la reproduction de ses propres structures, il pourrait donc perdurer bien que ses composantes humaines ne résistent pas au passage du temps. Cependant, cela ne règle en rien le problème de la persistance de l'État *personnalisé*, car comment conserve t-il sa conscience, ses souvenirs, sa mémoire sans jamais être atteint dans son essence par les inévitables transformations à sa structure interne? Comment parvient-il à transcender ses structures jusqu'à posséder ce qui ne peut qu'être une personnalité désincarnée? « Où » se trouve cet État émergent?

Colin Wight s'interroge sur l'État émergent et sa capacité d'agir sur le monde matériel, voire sur la possibilité de le percevoir en tant qu'État / personne : « La manière par laquelle l'État peut acquérir la condition de 'personne' n'est pas du tout claire. Après tout, il demeure un collectif d'individus [...]. »³⁵ Il questionne aussi par quel moyen est créée la capacité d'intention collective et / ou la conscience collective de cet État / personne³⁶, un sujet qui recevra un traitement plus exhaustif dans la section 2.4.

Cinquièmement donc, si l'État n'a aucune substance éthérée et qu'il demeure résolument matériel, alors comment envisager, par exemple, que la réduction de sa taille et les réformes des appareils bureaucratiques n'entravent ni n'altèrent celui-ci? L'État peut-il être réellement plus que la somme de ses

³⁴ Une relecture de la citation dans laquelle Wendt affirme que les États s'observent effectivement depuis des siècles indiquerait que donc ils vivent « intellectuellement » beaucoup plus longtemps que les humains. Par contre, si l'État est un super-organisme, alors il se reproduit sans cesse et s'assure une éternité de fonctionnement sans heurts. Mais il reste à découvrir comment un État inconscient peut apprendre à gérer sa vie internationale, ou encore à déterminer ce que savent les États du XXI^e siècle compte tenu qu'une majorité d'entre eux n'ont que peu d'expérience puisqu'ils existent depuis la seconde moitié du XX^e siècle... Voir la note #39.

³⁵ Wight, Colin. 2004. « State Agency: Social Action without Human Activity? », *Review of International Studies*, 2004 (30), page 276.

³⁶ *Ibid*, page 278.

parties? Si l'on procédait à une intervention chirurgicale au cerveau d'un humain, ou qu'on en modifiait la chimie par la voie de médicaments ou de psychotropes, la conscience de celui-ci, ses perceptions et sa pensée mêmes pourraient en être transformés. Est-il alors concevable que ce scénario transposé à l'échelle de l'État / personne remette en question la présomption de stabilité des processus cognitifs de l'État quand les structures de son propre « cerveau » sont en proie à un remodelage? Comment ne pas imaginer que l'État, tel un humain confronté à une crise aiguë, puisse aussi subir un traumatisme transformateur?

La question est pertinente car le Japon, par exemple, comme entité politique unifiée pouvant à peu près mériter le statut d'État, voit son histoire débiter en 1590. Les États shogounaux qui se succéderont depuis vont tomber alors qu'une restauration impériale consacra les premiers pas du Japon dans la modernité en 1868. Puis en 1945, cet État impérial sera démantelé et refondu en un État dit démocratique et pacifiste. L'État japonais est-il demeuré stable? L'État s'est-il transformé? Durant les sept années où le Japon s'était vu retiré sa souveraineté, était-il même « mort » pour renaître sous une autre forme en 1952? Si l'État se réduit aux groupes politiques autonomes qui exercent l'autorité et le pouvoir sur un territoire défini³⁷, alors le Japon a « été » plusieurs États... L'expérience et les connaissances de l'État impérial japonais détruit pouvaient-elles mêmes être transférées au nouveau Japon d'après-guerre?

Non seulement le cas japonais remet-il en question la présomption de stabilité de l'État – un pilier du modèle de Wendt –, mais aussi ébranle-t-il le postulat de la fixité non évolutive de l'identité personnelle³⁸, puisqu'il faut de toute évidence s'enquérir du contenu de cette identité après 1952. En effet, étant donné que l'État japonais s'est métamorphosé, tant par les réformes voulues et

³⁷ Wendt, Alexander. 2003. « Why a World State... », *op. cit.*, page 20.

³⁸ En fait, la définition même de l'identité personnelle de l'État, ne faisait aucun sens dans le cas du Japon pré-Meiji en ce qui a trait aux dimensions territoriales et de souveraineté. Voir Kowert, Paul A. 2001. « Toward a Constructivist Theory of Foreign Policy », *In* Kubálková, Vendulka (dir.) 2001. *Foreign Policy in a Constructed World*. Armonk: M.E. Sharpe, page 276.

pilotées par les Japonais eux-mêmes que par celles imposées par les États-Unis – maîtres de cet État de 1945 à 1952 –, il n'est plus alors le projet original d'une identité collective propre au « Soi » japonais mais demeure aussi le produit des actions directes d'un « Autre ».³⁹ Difficile alors de départager Ego et Alter quand Ego doit son *code génétique* à Alter. Le Japon d'après-guerre doit largement ses structures étatiques et institutionnelles aux États-Unis qui les ont imposées et *implantées* dans Ego, de l'*intérieur* de l'État, et sans libre choix.

Sixièmement, il y a chez Wendt la présomption que l'État est un acteur rationnel et capable d'intention. Il n'en fait pas une propriété intrinsèque – lire « naturelle » – de l'État mais il juge que dans son intérêt, l'État apprend comment se comporter dans un système international où les acteurs les mieux adaptés sont ceux qui connaissent le succès.

L'adhésion à cette forme de darwinisme social conjuguée à la volonté de survivre et de prospérer – deux des quatre intérêts fondamentaux de l'État qu'identifie Wendt – facilitent la socialisation de l'acteur étatique. Dans le but de défendre ses intérêts, l'État a notamment appris au fil des siècles à utiliser les forces armées dont il dispose tant et si bien qu'encore de nos jours il demeure la seule entité politique à jouir du droit légitimement reconnu de faire usage de la violence. Cette caractéristique est « normale » chez l'État dans le sens où il est entendu qu'il est de mise que la défense de la souveraineté nécessite un bras armé. Conséquemment, il est attendu d'un État « normal » qu'il soit prêt à faire usage de sa puissance militaire au besoin et selon ce que la culture de l'anarchie dans laquelle il évolue

³⁹ Évidemment cette situation n'a rien de bien particulier. Que l'on considère la plupart des pays qui sont nés au XX^e siècle et qui doivent leur apparition au démantèlement des empires allemand, austro-hongrois et ottoman, à la décolonisation, jusqu'à l'éclatement de la Yougoslavie en passant par celui de l'URSS. Dans plusieurs cas la création des nouveaux États semble devoir bien peu à un projet collectif de construction d'un État. En fait, dans certains cas les nouveaux États doivent leur origine à une intervention extérieure directe. On voit mal comment le poids de l'histoire – un concept reconnu par Wendt mais mal défini – peut ne pas parfois se révéler déterminant pour nombre d'États dans leurs rapports avec les Autres. Inversement, que l'on pense à la réunification allemande ou au divorce de velours tchécoslovaque, la présomption que l'État veut survivre se voit attaquée puisque la RDA et la Tchécoslovaquie ont, dans une certaine mesure, commis un suicide. Dans les deux cas, la politique intérieure vient offrir une explication et permet de comprendre le processus qui a entraîné la disparition de ces États, mais Wendt s'objecte à l'exploration de l'environnement sociétal national de l'État lui-même...

« autorise ». Il est aussi présumé que tout État qui existe dans un cadre culturel autre que kantien n'aura d'autre choix logique et censé que celui d'être prêt à subir la violence de l'Autre et à l'éventualité de devoir y répondre par la sienne. Un État / personne qui se voudrait pacifique et kantien peut-il assumer cette « déviance »⁴⁰

dans une culture de l'anarchie hobbesienne ou lockéenne?

Wendt poserait probablement que la déviance, non pas ici dans son sens moral mais strictement en tant que phénomène « a-normal » ou « a-typique », reste toujours possible pour l'État qui veut risquer de payer le prix de sa dérogation au conformisme attendu de lui. Il ne paraît pas intéressé par la possibilité que ce conformisme puisse cacher un dessein politique des États puissants qui créent la culture dominante du système international. On comprend implicitement que dans le modèle de Wendt la déviance peut mettre la survie et la prospérité de l'État en jeu et qu'en conséquence celui-ci devrait modifier son comportement et accepter éventuellement des identités que les Autres cherchent à le voir adopter le cas échéant.

La déviance est empreinte d'une connotation négative implicite qui laisse penser qu'à long terme un État moyen ne peut tirer profit de sa marginalité. Pourtant on aurait tort de généraliser ici puisque dans certaines circonstances la résistance à suivre le courant peut se révéler fort profitable. Dans son rapport à la violence, le Japon d'après-guerre a adopté un comportement marginal tant et si bien qu'on le qualifie parfois d'État « difforme » ou « handicapé » et que les critiques de son pacifisme espèrent le voir devenir un État « normal ». Pourtant, d'aucuns jugent que cette marginalité a été la clef de son succès. Le darwinisme social ne laissait pas présager que ce succès pouvait passer par la non violence. Malgré sa puissance, le Japon est demeuré en marge des enjeux stratégiques et

⁴⁰ Wendt a déjà utilisé ce terme dans un autre contexte que celui-ci. Il ne faut pas confondre la déviance décrite ici avec celle dont il traite dans Jepperson, Ronald L., Alexander Wendt & Peter J. Katzenstein. 1996. « Norms, Identity, and Culture in National Security » *In* Katzenstein, Peter J. (dir.). 1996. *The Culture of National Security: Norms and Identity in World Politics*. New York: Columbia University Press, page 46.

a réussi jusqu'à présent à protéger les quatre intérêts fondamentaux de l'État : sa survie, sa souveraineté, sa santé économique et son estime de soi collective. La déviance du Japon constituerait donc une anomalie digne d'un examen plus approfondi que propose en partie cette thèse.

Il n'est pas futile de rappeler que la littérature se montre parfois prudente à reconnaître l'existence d'un pacifisme japonais guidant la stratégie de défense nationale du Japon. D'aucuns préfèrent voir dans ce pacifisme un stratagème réaliste lui permettant la mise en place d'une politique opportuniste et sans risque. Même Wendt conçoit que les quatre intérêts fondamentaux dont il a déjà été question sont, par définition, le propre de l'État, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas socialement construits mais immanents.⁴¹ Ces intérêts doivent donc être considérés comme « naturels » et échappent ainsi aux choix réels de l'État. Il y a là un irritant important qui écorche l'affirmation que « l'anarchie est ce que les États en font » si ces derniers ont déjà quelques intérêts invariables. Wendt pourrait même se contredire ici car dans une publication antérieure à la parution de son livre il affirmait que toute « approche qui traite les propriétés des acteurs étatiques comme données exogènes va manquer de capturer les effets importants de l'environnement culturel externe sur les identités, intérêts et politiques de l'État. »⁴² Certains théoriciens s'insurgent d'ailleurs contre la tendance qu'ont plusieurs approches à affirmer la nature immanente des intérêts car en réalité, « [l]es États ne savent pas toujours ce qu'ils veulent. »⁴³

Wendt ne remet jamais en question la rationalité derrière le besoin de protection qu'éprouve l'État mais il s'interroge sur le bien-fondé de l'usage de la force par les grandes puissances et pose que cette pratique – qui affiche un rejet de l'Autre – se retourne contre eux si bien qu'elle doit être considérée contre-

⁴¹ Wendt, Alexander. 1999. *Social Theory...*, *op. cit.*, pp 233-234.

⁴² Jepperson, Ronald L., Alexander Wendt & Peter J. Katzenstein. 1996. « Norms, Identity, and Culture in National Security »... *op. cit.*, page 36.

⁴³ Finnemore, Martha. 1996. *National Interests in International Society*. Ithaca: Cornell University Press, page 128.

productive sauf sur le court terme. La diffusion des technologies militaires et leur puissance de destruction sont devenues telles que la poursuite d'activités agressives par les grandes puissances entre en conflit avec la défense des intérêts et mine finalement leur sécurité. Ainsi, les actions de l'acteur rationnel paraissent cohérentes mais se révèlent illogiques en dernière analyse.⁴⁴ Le Japon, dans ce contexte, est un acteur rationnel qui agit en toute logique puisqu'il a appris que l'usage de la force ne peut avoir de retombées positives. Pour lui, son pacifisme pourrait donc se révéler réaliste.

Septièmement, Wendt convient de l'importance de l'histoire dans le rapport que l'État peut entretenir avec les Autres, mais il est difficile d'imaginer comment elle « agit ». Si l'interaction seule génère le sens, comment intégrer les dimensions immatérielles porteuses d'un sens antérieur et non interactif dans le présent? La même question se pose quant à la « mémoire » de l'État : comment colore-t-elle l'interaction?

De plus, il faut souligner ici qu'en admettant la valeur de l'histoire, Wendt l'intègre au savoir de l'État et il permet ainsi l'inclusion d'une connaissance *étrangère* à l'interaction *présente*. Quand Wendt précise qu'« il n'y a pas de garanties que le poids de l'histoire puisse être surmonté. »⁴⁵, il accorde clairement à l'histoire une capacité d'influence significative sur l'interaction présente sans toutefois en préciser le cadre opérationnel. La valeur et l'influence de l'histoire restent fondamentales ici puisque « les principaux décideurs du Japon de l'après-guerre ont effectivement fait de l'histoire un point de référence central dans leur articulation des questions de sécurité. »⁴⁶

⁴⁴ Wendt, Alexander. 2003. « Why a World State... », *op. cit.*, page 51. C'est là une tendance que Wendt observe notamment chez l'« hyperpuissance » américaine qui, tout en croyant agir de manière cohérente et rationnelle, nuit en fait à sa sécurité à moyen terme.

⁴⁵ Wendt, Alexander. 1999. *Social Theory...*, *op. cit.*, page 340.

⁴⁶ Soeya Yoshihide. 1998. « Japan, Normative Constraints Versus Structural Imperatives », *In* Alagappa, Muthiah (dir.). 1998. *Asian Security Practices...*, *op. cit.*, page 231.

Ainsi, il demeure difficile de concevoir l'intégration de la connaissance historique au savoir d'Ego autrement qu'en tant qu'interférence à l'interaction. Ce savoir ne peut alors que produire de la distorsion dans l'échange signalétique. Il y a donc ici une contradiction grave puisque visiblement le sens pertinent à l'interaction ne provient plus uniquement de l'interaction elle-même. Enfin, Wendt n'explore pas l'impact de l'histoire ou de la mémoire sur la production et sur la transformation du sens si bien qu'il est tout aussi difficile d'imaginer par quel procédé s'effectue leur synthèse dans la pensée de l'État émergent.

2.4 – *L'articulation de la cognition chez l'État émergent – l'État pense-t-il?*

Au terme de ces questionnements, on peut ultimement remettre en cause jusqu'à la capacité même de l'État émergent à pouvoir manifester une pensée complexe. Après tout, au cœur du modèle de Wendt se trouve l'identité, et la sémantique de ce concept demeure inséparable de l'idée et de la conscience. Wendt répète que l'État apprend, déduit, infère, et qu'il a des connaissances. Il affirme que l'État pense, mais le processus de pensée de celui-ci reste nébuleux. En fait, jamais l'État / personne, tel que Wendt le conçoit, n'a-t-il semblé faire montre d'une réelle intelligence ou d'une capacité à prendre du recul sur l'interaction. En somme, jamais n'a-t-il même paru capable du plus sommaire des raisonnements hypothético-déductifs. Sans langage, échangeant par le signe, peut-être incapables de procéder à des analogies critiques entre leurs diverses expériences, Ego et Alter pensent-ils? La question doit être posée, surtout que Wendt doute de l'existence d'une conscience chez l'État.

Dans cette partie, quelque sept grands problèmes concernant l'État / personne et sa pensée seront abordés puisqu'ils semblent confronter l'édifice logique du modèle de Wendt.

Premièrement, de quel type de savoir est-il question ici? Le savoir que l'État développe au travers de l'interaction est-il une preuve de pensée intelligente? Ego peut lancer une pierre et *savoir* que cette pierre retombera au sol. Mais les oiseaux *savent* que s'ils cessent de battre des ailes en vol ils vont s'écraser au sol, ce qui ne signifie nullement qu'ils possèdent une notion intellectuelle de ce qu'est la gravité. Rien dans le modèle de Wendt ne porte à croire que l'État procède à un examen intellectuel de ce qu'il observe et constate.

Deuxièmement, si Ego pense de façon abstraite comme l'humain, comment Wendt peut-il le limiter à voir l'interaction comme principal phénomène génétique du sens? C'est là un autre élément troublant car il pose en principe que l'État obtient *toute* son information pertinente *durant* l'interaction. Est-ce là

affirmer que l'activité cognitive de l'État cesse complètement avec la fin de l'interaction? Déjà en soi ceci serait curieux, mais il faut nécessairement en déduire que l'État ne devrait pas pouvoir procéder à une réflexion critique sur l'interaction puisque quand il n'interagit pas, il devient catatonique.

Troisièmement, Wendt se contredit quand il empêche Ego de prendre un recul critique ou d'objectiver sa relation avec Alter alors qu'il accorde pourtant à Ego la possibilité d'utiliser son expérience et un savoir historique. Ce problème a déjà été identifié, mais ici, c'est la capacité même de raisonnement de l'État qui menace les fondements de la production / reproduction du sens chez Wendt. En d'autres termes, le mode de pensée d'Ego prévient toute possibilité d'abstraction de sa relation avec Alter mais permet pourtant l'intégration de cette abstraction dans le cas de l'histoire et de la mémoire. Comment ce fonctionnement sectoriel et non associatif de la pensée peut-il être possible?

Quatrièmement, Wendt associe le processus d'apprentissage de l'État à une création du sens bien qu'apprendre ne nécessite pas obligatoirement une prise de conscience logique de l'objet de l'apprentissage. Un être conditionné a *appris* à répondre à certains stimuli si bien que ses réactions s'apparentent à des réflexes n'exigeant pas la moindre pensée complexe. Le processus de réponse à un signal par un conditionnement n'est donc pas intelligent comme l'illustre le chien de Pavlov salivant au son de la cloche.

En fait, vu la pauvreté intrinsèque du signe et étant donnée la conception darwinienne prisée par Wendt, on peut considérer que l'État / personne apprend de deux manières connexes : par essai et erreur, et par le biais du renforcement positif ou négatif. Dans le cas du renforcement positif, Ego est récompensé pour son *bon* comportement et tendra à le reproduire alors que dans le cas du renforcement négatif, Ego sera peut-être puni par Alter et finira par renoncer au comportement indésirable. L'ennui, encore une fois, c'est que toute l'illustration de la mécanique communicationnelle n'exige ni ne dénote nécessairement de pensée ou d'intelligence. Les animaux qui sont dressés par voie de renforcement

savent que s'ils adoptent le *bon* comportement ils seront récompensés, ou que s'ils affichent le *mauvais* ils seront punis. Ce genre d'attitude n'est pas bien différent des « attentes » dont Wendt traite et alors la production / reproduction du sens découle d'un processus de conditionnement par voie de renforcement. Mais est-il question ici d'idées et de sens? Car il est à noter qu'il n'y a pas de sens du tout dans ce type d'interrelation : Ego sait *sans même devoir y réfléchir* que s'il ne répond pas bien au stimulus « A », la conséquence sera « B ».

Wendt fournit des indications terminologiques évoquant que c'est bien ainsi que Ego et Alter apprennent quand il affirme, par exemple, que les « institutions comme la souveraineté et l'équilibre de la puissance [...] récompensent certaines pratiques et en punissent d'autres. »⁴⁷

Cinquièmement, l'humain peut dépasser le conditionnement par une prise de conscience de sa programmation comportementale, mais Wendt permet-il une telle introspection? Apparemment pas : puisque Ego et Alter sont incapables d'objectiver l'interaction générant le conditionnement, ils ne devraient pas être capables de se soustraire à son influence. Les implications de ceci restent graves puisqu'il faut alors se demander comment l'État / personne peut, une fois le comportement renforcé appris, manifester du volontarisme, et conséquemment comment il serait possible d'atteindre le stade culturel kantien. Ce qui est en jeu dans l'existence ou non d'une capacité d'introspection de l'État c'est son pouvoir de choisir librement sa réponse au stimulus. Wendt affirme que l'apprentissage est possible et il défend l'idée que l'État est même capable de se projeter dans l'Autre, de l'émuler et d'agir de manière à se conformer aux attentes de ce dernier,⁴⁸ mais on voit mal comment toute cette activité intellectuelle complexe peut émaner d'un simple échange signalétique peu nuancé.

Sixièmement, et en extension du dernier point, les restrictions que Wendt impose quant au caractère binaire de l'interaction posent un problème. Le sens et

⁴⁷ Wendt, Alexander. 1999. *Social Theory...*, *op. cit.*, page 340.

⁴⁸ *Ibid*, page 341.

l'apprentissage découlant de l'interaction binaire n'ont de valeur que dans le strict cadre de la relation « X – Y ». La relation « X – Y » ne fournit d'information que sur la seule dynamique « X – Y » en tant que phénomène entier et irréductible. Donc l'observation de « X – Y » ne permet pas plus de connaître « X » que « Y ». C'est en cela que « les États sont ce qu'ils font »⁴⁹ car c'est la relation qui devient le créateur et le révélateur de l'identité. Cet État que l'on découvre n'est pas à proprement parler « l'État », c'est plutôt une image de lui en tant que *Ego en relation avec Alter...*

Ainsi, il faut nécessairement déduire que l'État doit être incapable de combiner ses savoirs et apprentissages binaires en une masse cumulée et globales de connaissances et d'expériences. C'est pourtant de cette façon que les humains apprennent mais Wendt refuse à l'État cette capacité critique et intelligente de traitement de l'information et conséquemment son État s'en trouve abruti – au sens propre du terme – d'une façon peu naturelle.⁵⁰

Septièmement, un autre indice de l'abrutissement de l'État reste l'absence presque totale de langage et l'insistance sur le signe comme véhicule du sens. De manière potentiellement contradictoire, et tout en affirmant l'importance de l'identité et des idées, Wendt empêche que l'État *s'exprime* par le langage et ne lui laisse que la possibilité, par le truchement du signe, d'*exprimer*. La distinction est de taille : quand on s'exprime, c'est au *sujet* de quelque chose avec toutes les nuances que cela peut comporter, mais quand on exprime, c'est *quelque chose* et rien d'autre. En d'autres termes, « les acteurs de Wendt ne peuvent pas communiquer à propos de leur comportement; ils communiquent *à travers* leur comportement. »⁵¹ En effet, « exprimer » n'implique pas obligatoirement de

⁴⁹ *Ibid*, page 342.

⁵⁰ Dans les exemples qu'il fournit, Wendt semble reconnaître cette capacité critique, mais l'architecture de son modèle ne laisse pourtant pas de place à cette possibilité.

⁵¹ Zehfuss, Maja. 2001. « Constructivism in International Relations : Wendt, Onuf, & Kratochwil », *In Fierke, Karin M. & Knud Erik Jørgensen (dir.). 2001. Constructing International Relations; The Next Generation.* Armonk : M.E. Sharpe, page 70.

pensée ou d'idée sous-jacente; ce n'est qu'un comportement. « Exprimer » se résume à l'émission d'un code signalétique lié à une stimulation différenciée : Ego *sait* que, s'il franchit les limites de son territoire pour s'avancer sur celui d'Alter, il s'expose à la réaction violente de celui-ci. Y a t-il pensée? Pas nécessairement. L'animal mâle qui empiète sur le territoire marqué – donc « signé » – d'un autre mâle connaît d'instinct ou par expérience les implications probables de son action. Mais il n'y a pas chez cet animal de pensée, d'idée ou d'intelligence complexe : il agit sous le coup de pulsions dictées par un instinct que Wendt refuse à l'acteur rationnel étatique si bien que son intention est aussi inconsciente qu'irréfléchie.

Wendt n'établit aucun parallèle entre les psychologies humaine et animale puisque toutes deux explorent évidemment les comportements d'individus dotés d'un seul corps et d'un seul cerveau. Wendt accorde néanmoins aux animaux la faculté de penser,⁵² mais la pensée animale qui l'intéresse et qu'il transpose pour expliquer celle de l'État est celle de « l'intelligence de l'essaim » au travers de laquelle, par exemple, une ruche tout entière manifeste une « pensée collective ».⁵³ Si Wendt avait affirmé en 2003 que le personnel de l'État œuvrait « de manière concertée, comme une équipe », il proposait en 2004 que l'État est un individu « collectif » doté d'une « conscience collective » et que ses membres fonctionnent en un seul système cognitif.⁵⁴ Il s'agit là de deux phénomènes bien différents puisque dans le premier cas les composantes humaines conservent leur individualité mais pas dans le second. Dans le premier cas, les composantes humaines agissent pour et dans l'État, alors que dans le second, celles-ci sont instrumentalisées et privées de leur capacité intellectuelle propre. L'État chez

⁵² Il semble plus que probable que pour Wendt la capacité d'intention et la pensée sont des synonymes, mais on voit mal comment il serait possible d'adhérer ici à cette position.

⁵³ Wendt, Alexander. 2004. « The State as Person... », *op. cit.*, page 311.

⁵⁴ *Ibid*, page 304.

Wendt penserait donc de manière délocalisée mais unifiée, comme un réseau de serveurs, et se révélerait capable d'une cognition distribuée et collective.⁵⁵

Il paraît clair dans cette analyse récente que l'État / personne émergent, comme l'État super-organisme, ne fonctionnent pas du tout à l'image de l'humain. Ce dernier possède un cerveau capable de commander le corps et de transmuter la pensée en action. Mais comment l'État émergent peut-il conserver ses points d'ancrage avec ses composantes humaines, penser, donner des ordres, apprendre ou réagir? Et par quel canal communique-t-il avec ses composantes humaines qui sont les seules à pouvoir manifester ses intentions et passer à l'action?

Wendt ne répond pas à ces questions et l'allégorie de la ruche n'explique en réalité que bien peu de choses puisque les abeilles obéissent à l'instinct ou à une programmation génétique qu'elles n'ont pas eu à apprendre et dont elles n'ont pas conscience. Wendt ne reconnaît pas la valeur de l'instinct et de l'inné – qui court-circuiteraient ses objectifs rationalistes. Dans pareilles circonstances, il devient difficile de concevoir comment les composantes humaines pourraient servir l'État sans l'existence d'une impensable programmation prédéterminée en chacune d'elles permettant leur intégration individuelle dans le système du super-organisme... Si les humains ne sont pas des pigeons, comme l'écrivait Wendt,⁵⁶ ils ne sont pas non plus des abeilles ou de virtuels microprocesseurs organiques alimentant un État devenu système d'exploitation cybernétique...

Toutes ces questions posent un autre problème de taille : celui de la préhension des phénomènes de causalité puisque qu'il devient impossible de comprendre comment l'État émergent gère la réalité puisqu'il ne possède plus aucun centre précis de décision, mais juste un système automatique de régulation inconscient, ce qui paraît aberrant. Évidemment, il y a moyen de balayer ces questions sous le tapis en posant qu'elles concernent le « fantôme

⁵⁵ *Ibid*, page 303.

⁵⁶ Voir la note #18.

dans la machine », ou la « boîte noire » qui, comme celle de Pandore, ne doit pas être ouverte...

Bref, toute réflexion sur la pensée de l'État, dans ses formes « individuelle / émergente » et en tant que « super-organisme » entraîne des cercles vicieux et génère de nouvelles contradictions qui, si elles demeurent fascinantes, ne peuvent être traitées davantage dans cette thèse. Mais il demeure néanmoins clair que le modèle de Wendt en est un qui affirme l'importance des idées, et si l'État ne peut manifester de pensée, celles-ci ne peuvent tout simplement pas émerger du néant par génération spontanée...

2.5 – Synthèse – Apprendre sans cognition et interpréter sans conscience?

Wendt dit vouloir comprendre la vie internationale, et pas juste l'expliquer, mais son modèle n'offre qu'un cadre d'explication mécanique à de simples relations de causalité bien davantage qu'il ne propose d'aider à en comprendre les dimensions constitutives. Ainsi Ego *sait avec le temps* que s'il adopte un comportement « X » avec Alter, celui-ci devrait répondre de manière « Y », mais en connaît-il intellectuellement les raisons? Apparemment, Ego sait « comment » faire réagir l'Autre, mais ignore fort probablement « pourquoi » il réagit ainsi. En cela, le constructivisme de Wendt révèle bien peu de choses sur les « idées » et devient une approche essentiellement comportementale.

En cela, bien que Wendt modélise l'intégration des idées, l'interaction signalétique non verbale semble constituer un obstacle formidable, sinon insurmontable, à ses ambitions.

Le projet de réconciliation cher à Wendt est à l'origine des multiples problèmes logiques de son approche.⁵⁷ Il faut rappeler que Wendt se dit positiviste et bien qu'il cherche à « comprendre » les choses, il va opter pour une approche scientifique plutôt conçue pour les « expliquer ». Bien qu'il aspire à comprendre les principes de régulation de la vie internationale et l'articulation de leurs composantes, il ne saura pas adopter une vision réellement holiste. Or, « [i]l ne peut exister de modèle *explicatif* du comportement social qui puisse en même temps prendre en compte la capacité de l'individu à échapper aux contraintes de la structure et à en promouvoir la transformation. »⁵⁸

Cherchant à dépasser le néoréalisme tout en s'en inspirant, Wendt ajoute les idées et la construction du sens à un cadre théorique déjà établi. Mais ce faisant, il n'intègre pas vraiment les idées en tant qu'élément constitutif de son architecture constructiviste, et il les dépose plutôt au sommet d'une pyramide

⁵⁷ McSweeney, Bill. 1999. *Security, Identity and Interests... op. cit.*, page 124.

⁵⁸ *Ibid*, page 211.

rationaliste / matérialiste. Il s'ensuit que « Wendt redéfinit la théorie constitutive pour en faire une annexe de la théorie causale. »⁵⁹ Les facteurs matériels ne sont pas socialement construits chez Wendt et leur influence est immuable. De plus, certains des intérêts fondamentaux de l'État sont le propre de son existence même, ce qui en d'autres termes, vient poser qu'une part capitale des intentions, désirs et besoins de l'État / personne est exogène à toute interaction et involontaire, donc parfaitement impossible à analyser proprement ou avec objectivité. En bref, l'État peut se transformer mais jamais s'émanciper de pans du réel que Wendt tient pour acquis, indiscutables et par le fait même irréfutables.

C'est le choix d'une méthodologie rationaliste qui détermine la mécanique interactive de Ego et de Alter et qui l'éloigne de ce qu'est la communication et la pensée humaines. L'interaction semble obéir à des règles cybernétiques : une impulsion signalétique, son traitement implicite, et sa réponse... Est-ce à dire que Ego et Alter ne communiquent qu'un seul message à la fois et qu'ils attendent d'avoir terminé la séquence de rétroaction avant de s'engager dans une seconde phase de communication? Il le faut, car si Ego avait la possibilité d'émettre simultanément ou consécutivement plusieurs messages, comment pourrait-il savoir que les réponses de Alter respectent la même séquence? Il faut donc considérer que la communication se limite à un seul message en une seule séquence et qu'elle permet ainsi l'identification non équivoque d'une cause et d'une conséquence. Le problème c'est que l'interaction cesse là, et que toute seconde phase – si cela est même possible sans langage ni pensée – ne devrait pas pouvoir prendre en compte les constats issus de la première phase. Pour apprendre autrement que par conditionnement, il faudrait qu'Ego et Alter puissent construire leur relation en *compre*nant ce qui se produit à chacune des phases, ce qui implique que chacune des séquences soit insérée dans une boucle

⁵⁹ Smith, Steve. 2001. « Foreign Policy is... », *op. cit.*, page 48.

réursive permettant à la fois un réel apprentissage et donc la possibilité de « dépasser » la direction causale de l'interaction. Or,

il appert que Wendt a abandonné le caractère récursif de la relation agent-structure qui avait marqué plus tôt sa rupture avec l'approche dominante en faveur d'un *constructionnisme* social qui permet l'explication causale des événements sociaux fondés sur le modèle des sciences naturelles. [...] Un exposé 'constitutif' du social en est un qui doit révéler les pratiques qui entrent récursivement dans la construction d'un événement ou d'un concept social, et qui respecte l'influence dualiste de l'agent et de la structure dans la co-constitution, ou dans la co-causalité de l'action sociale.⁶⁰

Cela explique pourquoi l'interaction semble calquée sur un mode cybernétique action / réaction ou sur un modèle psychologique stimulus / réponse car dans ces deux cas, il y a un rapport causal et la rétroaction ne dure que le temps d'un seul cycle. L'interaction par le geste est momentanée; elle a un début et une fin, donc un caractère linéaire qui permet de discerner la causalité. Puisque les idées peuvent perdurer malgré la fin de l'interaction, ou émerger n'importe quand, elles renferment la capacité de court-circuiter totalement la mécanique causale monocyclique, et c'est probablement pourquoi Wendt a préféré amenuiser – sinon éliminer – l'interférence d'un langage générateur de pensée complexe. Bien que Wendt affirme que « le monde est indépendant de l'esprit et du langage des individus observateurs »⁶¹, ce monde doit être interprété, et cela implique que les acteurs *construisent* une représentation du monde avec ses balises et ses repères. Le sens qu'ils associent à l'observation passe par une démarche intellectuelle que seul le langage et la pensée complexe permettent.

Wendt n'a pas toujours clairement écarté le langage comme il l'a fait avec la parution de *Social Theory of International Politics* et depuis. Plus tôt, il dépeignait des cadres d'activité pour l'État qui exigeaient le langage et la pensée

⁶⁰ McSweeney, Bill. *Security, Identity and Interests... op. cit.*, pp 206-207.

⁶¹ Wendt, Alexander. 1999. *Social Theory... op. cit.*, page 51.

complexe et leur attribuaient une force transformative comme en témoigne cet extrait : « les États sont engagés dans des pratiques discursives conçues pour exprimer / changer leurs idées sur « Soi » ou sur leurs actions collectives. Ces pratiques peuvent ultimement servir une fonction instrumentale ou stratégique [...]. »⁶² Wendt jugeait alors que le « travail symbolique » était partie intégrante de l'action⁶³ et que ce mode de communication incluait « l'élévation de la conscience, le dialogue, la discussion et la persuasion, l'éducation, le travail idéologique, l'action symbolique, et plus encore. »⁶⁴

Au chapitre de la capacité à extraire du sens hors de la camisole de force de l'interaction, Wendt affirmait aussi « le potentiel de transformation endogène de l'identité. »⁶⁵ Mais ces éléments de volontarisme demeurent moins observables dans son ouvrage.

Wendt a même, un temps, considéré l'influence de la politique intérieure dans la création des identités nationales, mentionnant au passage l'exemple japonais. En fait, il précise que « les activités et politiques de l'État peuvent être le reflet ou l'application de questions politiques liées à l'identité. Les batailles politiques au Japon [...] durant l'après-guerre à propos de la politique de sécurité faisaient parties d'un conflit plus large sur l'identité. »⁶⁶ Il ajoute que « la continuité de la politique de sécurité du Japon [...] peut être attribuée à [sa] politique intérieure sur l'identité plutôt que par les discontinuités dans la structure du système international »⁶⁷, et qu'en définitive, « la culture politico-militaire du Japon a eu des effets plus puissants sur ses politiques de sécurité nationale que

⁶² Wendt, Alexander. 1996. « Identity and Structural Change in International Politics », *In* Lapid, Yosef & Friedrich Kratochwil (dir.). 1996. *The Return of Culture and Identity in IR Theory*. Boulder: Lynne Rienner, page 58.

⁶³ *Idem*.

⁶⁴ *Ibid*, page 57.

⁶⁵ Wendt, Alexander. 1996. « Identity and Structural Change... », *op. cit.*, page 56.

⁶⁶ Jepperson, Ronald L., Alexander Wendt & Peter J. Katzenstein. 1996. « Norms, Identity, and Culture... », *op. cit.*, page 61.

⁶⁷ *Ibid*, page 62.

ceux produits par la structure internationale. »⁶⁸ Ces conclusions, Wendt ne pourrait plus les tirer depuis la parution de son ouvrage de 1999 puisque son modèle ne s'aventure plus dans les domaines de la politique intérieure et de la politique étrangère.

Robert Uriu indique que « l'importance d'intégrer les niveaux d'analyse international et intérieur – depuis longtemps accomplie par les décideurs politiques et acquise comme faisant du sens – n'est que depuis récemment reconnue par les théoriciens de la science politique. »⁶⁹ Depuis 1999, Wendt semble hésitant à procéder à cette intégration même s'il écrivait en 1994 que la manière par laquelle l'État « satisfait ses intérêts fondamentaux dépend de comment il se perçoit en relation avec l'Autre, ce qui est une fonction de ses identités sociales à la fois dans les niveaux d'analyse interne et systémique. »⁷⁰ La position de Wendt en la matière paraît donc plutôt ambiguë et ses vues métathéoriques ont évolué⁷¹ – il en convient lui-même.⁷²

Aujourd'hui, le constructivisme d'Alexander Wendt « offre peu de place à l'influence de la politique intérieure sur la politique étrangère [...] et très peu de place à la construction sociale de la politique étrangère à l'intérieur de l'État. »⁷³ Certains analysent le modèle de Wendt comme « une construction sociale de la politique de puissance qui prend place dans un *vide* social, historique et culturel; un monde social dans lequel les États vivent mais ne sont pas explicitement engagés. »⁷⁴ Et conséquemment, « [l]e constructivisme de Wendt ne parvient pas

⁶⁸ *Idem.*

⁶⁹ Uriu, Robert M. 1998. « Domestic-International Interactions and Japanese Security Studies (Zones of Amity, Zones of Enmity and the Prospect for Economic and Military Security in Asia), *Journal of Asian and African Studies*, XXXIII (1), page non définie (document électronique).

⁷⁰ Wendt, Alexander. 1994. « Collective Identity Formation and the International State », *American Political Science Review*, 88 (2), June, page non définie (document électronique).

⁷¹ McSweeney, Bill. 1999. *Security, Identity and Interests...*, *op. cit.*, page 125.

⁷² Wendt, Alexander. 1996. « Identities and Structural Change... ». *op. cit.*, page 48.

⁷³ Smith, Steve. 2001. « Foreign Policy is... », *op. cit.*, page 52.

⁷⁴ Pasic, Sujata Chakrabarti. 1996. « Culturing International Relations Theory, Call for Extension » *In* Lapid, Yosef & Friedrich Kratochwil (dir.), 1996. *The Return of Culture and Identity...*, *op. cit.*, page 87. Les italiques ne sont pas du texte original.

à révéler grand-chose de l'identité, tant au niveau de l'État qu'à celui du système international. »⁷⁵ On peut donc aller jusqu'à douter, comme le fait Maja Zehfuss, qu'une application du modèle de Wendt soit même possible.⁷⁶

Les prochains chapitres permettront de découvrir quels sont les pronostics que le modèle de Wendt permet de tirer des nouveaux comportements / nouvelles identités du Japon en matière de sécurité, et de caractériser le sens qu'il leur donne.

⁷⁵ *Ibid*, page 90.

⁷⁶ Zehfuss, Maja. 2002. *Constructivism in International Relations... op. cit.*, page 49.

PARTIE II

EXPLIQUER ET COMPRENDRE L'INACTION

**ANALYSE DE L'INACTIVITÉ DU JAPON EN MATIÈRE DE DÉFENSE DANS LE
CONTEXTE DE LA GUERRE FROIDE (1951-1990)**

Chapitre 3 – Alliance, pacifisme et activité militaire (1951-1990)

Puisque le modèle constructiviste systémique de Wendt s'intéresse d'abord à l'influence culturelle du système international sur ses membres, il existe le risque qu'une telle analyse se limite aux pressions externes et néglige le potentiel de résistance de l'État à celles-ci. Ainsi, avant de procéder à une interprétation constructiviste s'inspirant de Wendt, il semble prudent et sage de dresser un portrait de l'activité – ou du manque d'activité – militaire internationale du Japon depuis 1951 jusqu'en 1990.

Si l'impact du pacifisme sur l'État japonais contemporain est plus ou moins exploré dans l'optique des relations internationales, c'est en partie parce que l'État ne joue pas d'emblée le rôle principal dans la construction et la dissémination du pacifisme dans un environnement international où le recours à la force demeure toujours accepté. Par contre, il ne se trouve pas un ouvrage spécialisé sur la politique étrangère et de sécurité du Japon qui n'identifie pas la constitution de 1946, et particulièrement son article 9, comme point focal d'un pacifisme institutionnel déterminant largement les doctrines et gestes de ce pays en matière de défense.

Pourtant, l'article 9 a été l'objet de contorsions interprétatives multiples depuis son entrée en vigueur. Sur le plan juridique, la loi suprême a vu son sens clarifié bien davantage par les dirigeants politiques que par les cours de justice, et on l'a toujours contestée. Ainsi,

que l'article 9 ait été vidé de sa substance est évident, bien que cela ne signifie en rien qu'il ait été sans impact. Les contraintes normatives de cette clause ont été très significativement révélées

par l'incapacité des décideurs à utiliser la force militaire en tant qu'instrument légitime de l'État.¹

Bien que le sens des prescriptions de cet article possède des propriétés plastiques peu communes, il a néanmoins réellement contribué à limiter l'étendue des rôles et des capacités de défense japonaises, ainsi qu'à freiner l'émergence d'un corps bureaucratique influent intéressé par la sécurité militaire, et ce de deux grandes manières. Dans un premier temps, l'article 9 sera en partie responsable d'avoir généré les conditions propices à la fusion de plusieurs partis en deux grands regroupements en 1955, créant ce qu'il est convenu d'appeler le *Système de 1955*. D'un côté, le Parti libéral-démocrate (PLD) regroupera un éventail hétéroclite de formations politiques centristes, conservatrices et parfois pacifistes alors que de l'autre, le Parti socialiste se posera en un contre-pouvoir pacifiste et progressiste. Ces partis auront aussi pour caractéristique le factionnalisme et certains attribuent l'existence même des factions² justement à l'article 9 de la constitution et à l'alliance avec les États-Unis (cette dernière paraissant se placer en porte à faux du pacifisme constitutionnel).

Ce système se révélera d'une relative stabilité après 1960 et jusqu'à ce que la fin de la guerre froide ne le fissure pour le faire s'écrouler en 1993. Durant cette période, le poids politique et électoral des éléments pacifistes fera ombrage aux pressions extérieures et aux appels nationalistes à un retour éventuel à une politique de puissance, ce qui maintiendra l'équilibre entre les défenseurs du pacifisme et les tenants de

¹ Hook, Glenn, D. & Gavan McCormack. 2001. *Japan's Contested Constitution; Documents and Analysis*. New York : Routledge, page 21.

² Kataoka Tetsuya. 1991. *The Price of a Constitution : The Origin of Japan's Postwar Politics*. New York: Crane Russak, page 157.

la transformation du Japon en un État dit « normal » ne s'interdisant pas l'option d'utiliser la force militaire dans un but politique.

Dans un second temps, l'alliance établie entre le Japon et les États-Unis sera longtemps l'objet de débats contradictoires qui se superposent à ceux qui tournent autour de la définition et la portée du pacifisme constitutionnel japonais. Elle sera un autre facteur à la source de la bipolarisation partisane et idéologique de la scène politique japonaise, et ce jusqu'à la fin de la guerre froide et l'érosion du *Système de 1955*. Bien que la question de l'alliance semble superposée à celle de la Constitution, elle introduira dans l'équation une donnée extérieure absente du débat initial propre à la politique intérieure.

Après 1960, les composantes de l'identité nationale nouvelle, conjuguées au pacifisme anti-nucléaire et au pacifisme constitutionnel, finirent par s'amalgamer et rendre périlleuse et compliquée toute réflexion sérieuse sur la sécurité militaire au Japon dans le contexte bipolaire de son espace sociopolitique. D'une certaine manière, l'alliance avec les États-Unis, non réciproque et asymétrique, comblait les besoins de sécurité du Japon et le plaçait dans une situation d'exception dans laquelle il pouvait éviter de tenir compte des menaces potentielles à sa sécurité militaire. C'est donc dire, d'une part, que pour une partie des acteurs politiques, le respect quasi-dogmatique du pacifisme constitutionnel proscrivait tout calcul froid et rationnel des enjeux de sécurité, et que, d'autre part, grâce à la protection américaine pratiquement tenue pour acquise par les acteurs politiques qui adoptaient une interprétation plus flexible et pragmatique de l'article 9, le besoin de bien percevoir, mesurer et composer avec les enjeux de sécurité devenait presque facultatif. Ainsi, dans les deux cas, il existait peu de facteurs incitatifs à l'activité militaire en général, alors que les conditions politiques et idéologiques internes semblaient plutôt exiger l'immobilisme

afin de ne pas menacer la stabilité du pouvoir des Libéraux-démocrates. Il est digne de mention que la faiblesse des incitatifs provient du fait que le Japon semblait convaincu que son allié viendrait à sa défense, ce qui signifie que le Japon *croyait* aux assurances américaines, sans plus.

3.1 – Constitution et pacifisme : Des origines jusqu'à la Crise de 1960

L'article 9 permettait la fusion circonstancielle de deux désirs: les États-Unis désarmaient un adversaire et le Japon retirait de la scène politique intérieure les militaires qui l'avait entraîné dans une guerre ruineuse. La lecture de l'article 9 s'impose ici:

Aspirant sincèrement à une paix internationale fondée sur la justice et l'ordre, le peuple japonais renonce à jamais à la guerre en temps que droit souverain de la nation, ou à la menace, ou à l'usage de la force comme moyen de règlement des conflits internationaux.

Pour atteindre le but fixé au paragraphe précédent, il ne sera jamais maintenu de forces terrestres, navales ou aériennes, ou autre potentiel de guerre. Le droit de belligérance ne sera pas reconnu.

Avec le début de la guerre froide en Europe, le triomphe de la Révolution communiste chinoise et la guerre de Corée, le pacifisme constitutionnel du Japon devint vite beaucoup moins important pour les États-Unis que le désir de voir le Japon pleinement assumer sa sécurité intérieure à tout le moins.³

Le contexte géostratégique régional transformait déjà le Japon en pivot du système de défense américain qui commençait à s'articuler. Au début de septembre 1951 à San Francisco, alors que nombre de pays signaient la paix avec le Japon, les États-Unis scellaient également avec celui-ci un traité de sécurité. Ce traité créait une alliance militaire en vertu de laquelle les États-Unis se voyaient octroyer de nombreuses bases en sol japonais, à partir desquelles ceux-ci pourraient intervenir en Asie sans l'accord préalable du Japon.

³ À cet effet, une force paramilitaire – la Police nationale de réserve – fut créée en juillet 1950. Elle serait restructurée pour devenir, en cours d'année 1952, la Force de sécurité nationale, dont la vocation sera cette fois essentiellement militaire.

Dès la signature du traité on assiste au durcissement des positions constitutionnelles et idéologiques des formations politiques japonaises. Les partis socialiste et communiste réclamaient pour le Japon un statut de pays neutre, complètement désarmé et protégé par son pacifisme constitutionnel. Pour les formations politiques conservatrices, le traité respectait bien l'esprit de la constitution ainsi que le droit international puisque l'article 51 de la Charte des Nations unies garantissait le droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective. Le préambule du traité de sécurité mentionnait que le Japon – dorénavant sans potentiel de défense et n'étant plus en mesure d'exercer seul son droit à la légitime défense – pouvait donc se prévaloir d'une protection militaire assurée par les États-Unis, jusqu'à ce qu'il lui soit possible d'assumer sa propre défense.

Quand la guerre de Corée éclata en juin 1950, les demandes américaines de réarmement du Japon devinrent plus pressantes. En 1952, 2,78% du PNB était consacré au domaine paramilitaire, soit 20,76% du budget national et bien davantage que la moyenne annuelle de la période 1868-1945.⁴ En 1954, le Japon comportait une force d'au plus 165 000 hommes – moins que les 325 000 à 350 000 suggérés par les États-Unis⁵ – organisée à l'image des trois principaux services militaires américains (forces terrestre, navale et aérienne).

La même année, deux lois viendraient marquer l'irréversibilité du processus de remilitarisation, soit celles créant respectivement l'Agence de défense et les Forces d'autodéfense (FAD). Par cet euphémisme, on cherchait à convaincre les Japonais que leur pays n'était toujours pas doté d'une authentique force militaire. Mais à ce moment là, il est vrai que

la mission première des FAD demeurait la préservation de la paix et de l'ordre publics et que ses rôles « militaires » demeuraient non définis. Ainsi, tant dans le discours que dans la posture affichée, ce dispositif d'autodéfense ne semblait pas répondre à un réel besoin de sécurité.

L'effort de remilitarisation irritait les partis de la gauche antimilitariste et pacifiste. Malgré l'adoption d'une résolution de la Diète stipulant que les FAD ne pourraient jamais être déployées hors du territoire japonais, ce qui en confirmait la nature purement défensive, les partis socialiste et communiste, qui déjà en 1951-1952 avaient entrepris d'attaquer en justice le traité de sécurité sur la base de son inconstitutionnalité possible, poursuivraient leur croisade en dénonçant les nouvelles lois comme contrevenant à l'article 9.

Durant les années 1951-1954, le Japon augmentait son potentiel militaire bien davantage sous la pression américaine que de son propre chef. Le préambule du traité de sécurité exigeait d'ailleurs un tel renforcement. La posture militaire timide que le Japon adoptait restait surtout le fait du Premier ministre Yoshida, lequel marquera profondément jusqu'à ces dernières années la dynamique qui va s'articuler entre les politiques étrangère et intérieure du pays. Yoshida n'était pas vraiment un idéaliste et ses convictions antimilitaristes relevaient largement du réalisme. Comme l'indique la citation suivante, il ne croyait pas qu'un Japon défait puisse bientôt infléchir les mécanismes politiques du système international :

[d]ans un contexte où il a perdu ses territoires outre-mer et leurs ressources et puisque la guerre a dilapidé la richesse nationale accumulée depuis la restauration de Meiji, je pense que tous

⁴ Keddell, Joseph P. Jr. 1993. *The Politics of Defense in Japan: Managing Internal and External Pressures*. London: M.E. Sharpe, pages 79 et 83.

⁵ Buckley, Roger. 1992. *U.S.-Japan Alliance Diplomacy, 1945-1990*. Cambridge: Cambridge University Press, page 57.

devraient comprendre que notre pays a totalement perdu les conditions requises pour qu'il puisse menacer la paix mondiale à nouveau. De plus, le peuple aspire désormais du plus profond de son cœur à la liberté, la paix et la prospérité.⁶

La vision politique affichée par Yoshida reposait sur trois piliers : le Japon se devait de garder un profil bas politique; il devait accepter – du moins temporairement – la dépendance stratégique vis-à-vis des États-Unis; et il devait concentrer tous ses efforts à la reconstruction de l'économie. Cette vision forme l'essentiel de la doctrine Yoshida dont il a déjà été question.

Le successeur de Yoshida, Hatoyama Ichiro, projetait en 1955 de renverser la direction dans laquelle le premier avait orienté le Japon. Hatoyama proposait une révision constitutionnelle de sorte que l'article 9 n'aurait plus sa place, ainsi qu'une hausse accélérée des dépenses militaires, tout en tentant d'effectuer un rapprochement avec l'URSS, démontrant ainsi une attitude neutraliste et de défiance à l'endroit des États-Unis. Cependant, la fragile dynamique factionnelle du PLD rendrait impossible la réalisation de ces projets. Hatoyama limiterait, du moins au chapitre du discours, le rôle international du Japon à une interposition diplomatique entre les superpuissances pour la cause de la paix mondiale⁷ et affirmait que « l'espoir absolu du peuple japonais est d'éviter la guerre et de sauvegarder la paix. »⁸

En 1957, Kishi Nobusuke prenait la direction du PLD et assumait le poste de premier ministre. Bien que proaméricain et partisan d'une alliance redéfinie avec les États-Unis, Kishi ne cachait pas l'ambition de démanteler l'héritage constitutionnel laissé par l'Occupation. Selon lui, les

⁶ Cité In Edström, Bert. 1999. *Japan's Evolving Foreign Policy Doctrine: From Yoshida to Miyazawa*. New York: St. Martin's Press, page 18.

⁷ *Ibid*, page 30.

⁸ *Ibid*, page 28.

États-Unis devaient revoir les arrangements du traité de sécurité de 1951 et traiter le Japon en égal. Il démontrait aussi l'importance qu'il comptait accorder à la défense en créant un Conseil de défense nationale en 1956, et l'année suivante, il présentait la Politique fondamentale de défense nationale stipulant que le Japon devait:

- 1- Appuyer les activités des Nations unies, promouvoir la coopération internationale, contribuant ainsi à la paix dans le monde.
- 2- Promouvoir le bien-être public et développer l'amour du peuple pour son pays, établissant ainsi la base solide essentielle à la sécurité du Japon.
- 3- Développer progressivement les réelles capacités de défense nécessaires à l'autodéfense, en accordant aux ressources nationales et à la situation intérieure en vigueur l'attention qui leur est due.
- 4- Faire face à l'agression extérieure sur la base des accords de sécurité avec les États-Unis en attendant que, dans le futur, un fonctionnement plus efficace des Nations unies dissuade et décourage de telles agressions.⁹

Tel que stipulé au troisième point, Kishi annonçait la mise en œuvre du premier Plan de renforcement des FAD pour la période 1958-1960. Ses réformes de la police et de la posture militaire du Japon provoqueraient bientôt une mobilisation populaire sans précédent et une situation de crise politique aiguë. Une série d'évènements, dont il sera question plus loin, avaient attisé les sentiments anti-américains chez les Japonais, et l'opposition allait capitaliser sur celle-ci. Malgré le climat de crise, le Traité de Sécurité et de Coopération Mutuelle serait finalement ratifié dans un contexte lui conférant une légitimité douteuse.

⁹ Domange, Jean-Marc. 1985. *Le réarmement du Japon: Le Japon peut-il devenir un exportateur d'armement?*, Paris: collection «les 7 Épées», Fondation pour les études de défense nationale, pp 79-80. Le quatrième point fait écho à l'article IV du traité de Sécurité qui consacrait le caractère temporaire de l'alliance.

Les États-Unis accordaient à Kishi des garanties que ces derniers avaient refusées à Yoshida neuf ans plus tôt. L'article 4 prévoyait la mise sur pied de mécanismes consultatifs, accordant un certain droit de regard au Japon sur les effectifs militaires américains basés sur son sol.

Kishi démissionnait quelques jours suivant la ratification du traité. S'il avait réussi à créer un semblant d'égalité dans les liens bilatéraux de sécurité, il devait toutefois échouer dans son entreprise d'anéantissement de l'édifice politique de Yoshida alors que les protégés de ce dernier reprendraient la barre du parti. Ironiquement, ce sont ses gestes politiques, conjugués à la Crise de 1960, qui consacrèrent la vision de Yoshida en l'élevant pratiquement au rang de « grande stratégie ». Pourtant, Kishi demeurait, à l'instar de ses prédécesseurs, un réaliste pour qui la politique pacifiste du Japon n'avait rien d'idéaliste. Il déclarait en 1958 à la Diète :

Je crois que le plus grand problème auquel l'humanité est confrontée aujourd'hui demeure la question de l'établissement d'une vraie paix sur des bases fermes et permanentes. C'est là le but politique premier de notre pays puisqu'il concerne notre existence nationale même.¹⁰

Kishi craignait que la guerre froide ne dégénère en guerre nucléaire et tout en justifiant un réarmement national, il défendait et promouvait l'idée d'un contrôle des arsenaux nucléaires ainsi que l'arrêt des tests, de la production et du développement de ce type d'armes.¹¹ Le mariage entre le pacifisme et le réalisme sera le cœur de la politique de sécurité militaire du Japon pendant l'après-guerre :

Durant les années d'après-guerre, les gouvernements japonais ont cherché à gérer leurs besoins de sécurité en *limitant l'ampleur de*

¹⁰ Cité In Edström, Bert. 1999. *Japan's Evolving... op. cit.*, page 37.

¹¹ *Idem.*

leurs efforts [...] à la seule autodéfense afin de se conformer à la clause pacifiste de l'article 9 de sa Constitution, mais en compensant ces limitations en s'appuyant fortement sur le traité de sécurité avec les États-Unis. C'est ce qui constitue l'essence de leur « réalisme d'après-guerre ».¹²

¹² Soeya Yoshihide. 1998. « Japan, Normative Constraints Versus Structural Imperatives », In Alagappa, Muthiah (dir.). 1998. *Asian Security Practices...*, op. cit., page 198. Les italiques sont de nous et ne sont pas de Soeya.

3.2 – Pacifisme et défense : La « période des sentiments confus »

À la lecture de la précédente section, il semble clair que les partis politiques s'étaient retranchés dans des positions constitutionnelles et sécuritaires diamétralement opposées, mais qu'à leur manière ils défendaient tous un certain pacifisme, même dans le cas où cette vision se fond dans le réalisme. L'électorat japonais comprenait mal les enjeux dépeints sans nuances par les partis, et observait perplexe la volte-face des États-Unis dont les attentes et les buts variaient considérablement.¹³ Durant cette période, on pouvait aussi observer des partis d'opposition défendre l'ordre politique nouveau alors que les détenteurs du pouvoir s'évertuaient à vouloir le ramener à sa forme impériale. Dans ce contexte, on comprend pourquoi les années tumultueuses 1949-1954 ont reçu le qualificatif de « période des sentiments confus ».

Cette confusion sera reflétée dans des sondages qui révéleront que les Japonais n'accueillirent pas les politiques américaines avec enthousiasme, et que l'antimilitarisme, tout comme le pacifisme, ne s'étaient pas encore fermement installés. Un sondage de l'agence de presse *Kyodo* réalisé en septembre 1952 révélait que 54% des personnes interrogées favorisaient un réarmement, alors que 35% s'y opposaient; 11% n'ayant formulé aucune opinion.¹⁴ Paradoxalement cependant, 7,4% des gens préconisaient la mise sur pied d'une force militaire japonaise indépendante et autonome, alors que 43% se montraient neutralistes, et

¹³ Les États-Unis prônaient la démocratie et le pacifisme pour le Japon avant 1948-1949, mais situation géostratégique régionale et endiguement du communisme obligeant, poussaient ce pays vers la remilitarisation, et cessaient leurs purges « blanches » contre les proches du pouvoir militariste déchu pour se livrer aux purges « rouges » contre la gauche japonaise qui était parvenue à partager brièvement le pouvoir dans un gouvernement de coalition en 1947.

¹⁴ Calder, Kent E. 1991. *Crisis and Compensation, Public Policy and Political Stability in Japan*, Princeton: Princeton University Press, 2^e édition, page 81.

40,4% s'opposaient à la présence de bases américaines au pays.¹⁵ Ces données, tirées du même sondage, se contredisent. En effet, on doit déduire que 92,6% des Japonais préféraient voir le Japon protégé par les États-Unis, à qui pourtant ils refuseraient d'accorder les moyens adéquats de les défendre (allocation de bases).¹⁶ On a peine à comprendre également comment un pays neutre (l'autre option), favorisant la militarisation (opinion majoritaire), pouvait rejeter la création d'une force militaire nationale autonome. On peut attribuer une partie de cette confusion au fait que :

MacArthur a appelé le Japon « la Suisse de l'Orient » et les Japonais voyaient la Suisse comme le pays pacifiste idéal à cause de sa neutralité, tout en ignorant le fait que celle-ci soit une nation lourdement armée. Ils ont confondu le neutralisme armé de la Suisse avec le pacifisme utopien. [...] Les Japonais ont donc adopté, à tort, la notion de pacifisme désarmé et ont attribué à l'article 9 de la constitution un statut sacro-saint. Les Japonais ont alors considéré la paix comme une vertu, la sécurité comme un vice. Ils n'avaient pas compris que la paix et la sécurité étaient inséparables. Dans ces circonstances, la majorité des Japonais avaient la force militaire en horreur et vouaient un culte à la Constitution de la paix.¹⁷

Les Japonais semblaient majoritairement croire que si leur pays adhérerait pleinement à sa Constitution de la paix, il ne serait jamais

¹⁵ Welfield, John. 1988. *An Empire in Eclipse: Japan in the Postwar American Alliance System: A Study in the Interaction of Domestic Politics and Foreign Policy*. London, N.J.: Athlone Press, page 58.

¹⁶ Cela est d'autant plus vrai que la première doctrine stratégique de dissuasion nucléaire (représailles massives) ayant été élaborée en 1954, les Japonais ne pouvaient se placer sous la protection d'un parapluie nucléaire américain appartenant alors au futur. Il n'existait donc pas alors d'alternative autre que le déploiement d'effectifs militaires sur le sol du Japon.

¹⁷ Itoh Mayumi. 1998. *Globalization of Japan; Japanese Sakoku Mentality and U.S. Efforts to Open Japan*. New York : St. Martin's Press, page 41.

menacé.¹⁸ À la lumière de ces données et de cette interprétation, force est d'admettre que le pacifisme et l'article 9 influençaient l'opinion publique japonaise, mais d'une manière plutôt incohérente durant les années 1949-1954. Il demeurerait par contre clair que l'on rejetait totalement l'éventualité d'un retour à un Japon pleinement responsable de sa défense, et ce, qu'importe les signaux émanant du contexte international.

La mise en œuvre réussie de la stratégie Yoshida convaincrail bientôt l'électorat de soutenir le PLD, mais avec une certaine ambivalence toutefois. En effet, un alignement net sur les États-Unis en période de guerre froide pouvait faciliter la restauration d'un régime impérial ou militariste, et décuplait également les risques que le Japon soit impliqué dans des aventures militaires à l'étranger, d'où l'attrait du neutralisme.

De plus, avec la défaite, des concepts tels « rôle mondial » et « sécurité » résonnaient négativement pour bien des Japonais et en 1996 encore, « aux oreilles des Japonais 'stratégie' possédait une connotation autoritaire fâcheuse rappelant douloureusement les années 1930-1940. »¹⁹

En fait, en plus de l'article 9, c'est la méfiance populaire à l'égard de la stratégie mondiale américaine d'endiguement du communisme, et les risques d'annihilation de l'humanité par le nucléaire, qui donneront naissance à un pacifisme fort et à une « allergie nucléaire ». ²⁰

¹⁸ Drifte, Reinhard. 1998. *Japan's Foreign Policy for the 21st Century; From Economic Power to What Power?*, Second Edition, New York: St. Martin's Press, page 27.

¹⁹ Katzenstein, Peter J. 1996. *Cultural Norms and National Security; Police and Military in Postwar Japan*. Ithaca: Cornell University Press, page 97.

²⁰ Cette « allergie nucléaire » ne commencera réellement à se manifester qu'en 1952, pour prendre fermement racine en 1955. En effet, l'ampleur des bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki ne fut connue qu'une fois le recouvrement de sa souveraineté réalisé par le Japon. La publication de photographies, de témoignages, et le visionnement de films sur les deux événements par le public japonais provoqueront un gonflement des rangs pacifistes. L'actualité y contribuait aussi : les États-Unis procédèrent à plusieurs tests nucléaires dans le Pacifique et contribueraient à leur corps défendant à attiser le pacifisme au Japon. En mars 1955, la première bombe thermonucléaire explosait, irradiant au passage les membres d'équipage d'un chalutier

Les tensions entre les États-Unis et la République Populaire de Chine (RPC) en 1958, à cause du contentieux territorial de Quemoy-Matsu, ainsi que la destruction d'un avion espion U-2 au-dessus de l'URSS, devaient également accentuer les angoisses japonaises face aux activités militaires américaines: les U-2 opérant à partir de la base d'Atsugi, les Japonais craignaient de possibles représailles des Soviétiques contre l'archipel, surtout depuis que l'URSS avait démontré sa supériorité technologique balistique en mettant sur orbite son premier satellite *Sputnik* en 1957.

japonais, le *Fukuryu Maru #5*, dont un décédera des suites de l'exposition aux radiations.

3.3 – De l'après Crise de 1960 à 1980 : Les bases de la sécurité militaire

Dans les suites de la Crise de 1960, l'État japonais sera piloté par des tenants de l'école Yoshida. Le Premier ministre Ikeda Hayatō (1960-1964) prendra soin d'éviter les polémiques politiques et les questions militaires, et va se cantonner aux stratégies de développement économique en proposant de doubler le revenu national en dix ans. La concentration des efforts nationaux dans le développement économique aura des répercussions directes sur le discours de politique étrangère sous Ikeda, pour qui le rôle international du Japon se limite à :

[s]aisir bravement et sagement toutes les opportunités d'œuvrer à la poursuite d'une baisse des tensions et promouvoir une diplomatie économique par laquelle il est possible de contribuer à la promotion de la paix et de la prospérité non seulement de notre pays, mais de l'Asie et donc du monde.²¹

Celui-ci, ainsi que Satō Eisaku (1964-1972) qui lui succédera, vont institutionnaliser la doctrine Yoshida et ignoreront les recommandations d'abrogation de l'article 9 figurant au programme du parti. « À l'origine, la constitution fut acceptée parce qu'elle offrait des opportunités, mais après 1960 le PLD se découvrira pacifiste et la Constitution deviendra, en quelque sorte, une fin en soi ».²²

Le climat politique entourant la Crise de 1960 aura également plongé l'opposition dans le désarroi : le Parti socialiste implosa en 1959 et la scission donna naissance au Parti démocrate-socialiste en janvier 1960. Les divisions idéologiques qui sévirent au sein des partis pacifistes d'opposition nuirent à leur défense efficace des idéaux constitutionnels.

²¹ Edström, Bert. 1999. *Japan's Evolving...*, *op. cit.*, page 51.

²² Kataoka Tetsuya & Ramon H. Myers. 1989. *Defending an Economic Superpower: Reassessing the U.S.-Japan Security Alliance*. Boulder: Westview Press, page 22.

Devant l'horreur qu'inspiraient les armes nucléaires, et à cause des bouleversements politiques internes qu'avait engendrés la Crise de 1960, le PLD va permettre, secrètement en 1960, que certains navires de la Marine américaine, accostant à Yokosuka et Sasebo, puissent transporter à leur bord des armes nucléaires. Explicitement, les termes du traité de sécurité prévoyaient que le Japon détenait un veto sur l'entrée d'armements américains au Japon (article 4). L'entente devait demeurer secrète pour plusieurs raisons. D'abord, la Diète avait voté en mars 1957 une résolution instaurant deux principes non nucléaires: le Japon ne posséderait pas d'armes nucléaires, ni ne permettrait leur entrée au pays. De plus, la conjoncture politique tendue rendait inconcevable toute volte-face officielle: l'occasion aurait été trop belle pour l'opposition, à qui l'on aurait ainsi fourni de nouveaux arguments dans ses luttes contre le traité de sécurité et pour le respect absolu du pacifisme constitutionnel. Finalement, l'« allergie nucléaire » aiguë des Japonais rendait impensable d'autoriser officiellement le déploiement de telles armes au pays.

Le rôle militaire de plus en plus actif que les États-Unis se donnent en Asie va contrarier le PLD comme l'opposition.²³ L'anti-américanisme de l'opinion publique et des médias, ainsi que le désir d'afficher une certaine neutralité dans le conflit vietnamien aux yeux d'une RPC nucléaire offrant un potentiel économique et commercial alléchant, seront à l'origine de trois nouvelles politiques pacifistes que Satô présentera en

²³ Par exemple, en 1962 pendant la crise du Laos, les États-Unis feront dépêcher en Thaïlande plusieurs unités militaires normalement basées à Okinawa, sans en avoir préalablement discuté avec le gouvernement japonais, contrevenant ainsi aux termes du traité de sécurité de 1960. En 1964-1965, les États-Unis s'impliqueront dans le conflit vietnamien, y engageant leurs troupes stationnées au Japon, l'article 6 du traité de sécurité précisant que les États-Unis avaient la responsabilité de *contribuer au maintien de la paix internationale et à la sécurité en Extrême-Orient*. Les années 1964-1966 seront aussi le théâtre de l'accession d'un nouveau membre au club des détenteurs d'armes nucléaires: la République populaire de Chine (RPC). Ce fait, couplé bientôt au début de la Révolution culturelle, ne fut pas sans causer d'inquiétudes au Japon.

1967-1968: les trois principes non nucléaires, les trois principes sur l'exportation d'armes, ainsi que les quatre politiques nucléaires.²⁴ L'engagement de ne pas manufacturer d'armes nucléaires, ajouté aux deux principes non nucléaires mis de l'avant en 1957, forment les trois principes non nucléaires. Par les trois principes sur l'exportation des armes, le Japon s'engageait à ne pas exporter d'armements aux pays communistes, aux pays sous le coup d'embargos onusiens, et aux pays en conflit ou susceptibles de l'être. Le troisième principe sera énoncé pour confirmer que le Japon ne participerait pas à l'effort de guerre américain au Viêt-nam et lançait le message qu'il n'avait pas à soutenir son allié.

En précisant la portée des trois principes non nucléaires dans un discours de la Diète, le Premier ministre Satô les extrapolera pour présenter les quatre politiques nucléaires: dissuasion assurée par le parapluie nucléaire américain; principes non nucléaires; promotion du désarmement nucléaire global; et développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. La promotion du désarmement restait la seule nouvelle politique de Satô, le développement pacifique du nucléaire ayant déjà fait l'objet d'une résolution de la Diète en 1957.

Ses initiatives mériteront à Satô d'être récipiendaire du prix Nobel de la paix, mais son objectif premier visait peut-être davantage l'apaisement de l'électorat qu'à montrer l'exemple au niveau international. En effet, la période 1967-1969 sera fort mouvementée: des manifestations populaires contre la guerre du Viêt-nam et le traité de sécurité, et pour la

²⁴ Une certaine confusion prévaut dans la littérature en ce qui concerne les principes non nucléaires. Une majorité des auteurs semble faire abstraction des deux principes non nucléaires de Kishi, et accordent à Satô la paternité de chacun des trois principes non nucléaires. Il arrive qu'on utilise aussi la dénomination des 2,5 principes non nucléaires, à cause de l'accord secret de 1960 qui venait réduire la portée des trois principes.

rétrocession d'Okinawa, réuniront des foules plus importantes et hostiles que celles observées durant la Crise de 1960.

Sous Satô, le troisième Plan de renforcement des FAD (1967-1971) sera mis en branle, prévoyant une modernisation des équipements et systèmes des FAD maritimes, et des dépenses importantes qui attireront l'attention des pays voisins: la RPC et les deux Corées dénonceront ce qu'elles interprétaient comme une résurgence du militarisme japonais.

L'année 1968 devait se révéler fertile en incidents qui accentueront les sentiments pacifistes, antinucléaires, et anti-américains par surcroît. D'abord, les États-Unis engageront leurs B-52 stationnés dans les Ryûkyû dans les combats au Viêt-nam. En janvier, le porte-avions nucléaire américain *USS Enterprise* accostera pour la première fois au port de Sasebo, une tactique délibérée des États-Unis pour guérir l'« allergie nucléaire » des Japonais. L'hostilité des Japonais fut telle que l'équipage du navire resta à bord. Au même moment au Groenland, un B-52 chargé d'armes nucléaires s'écrasait, contaminant une vaste étendue au plutonium. Alors que ces deux incidents soulevaient encore les passions, le navire *USS Pueblo*, alors en mission d'espionnage, sera arraisonné par la garde côtière nord-coréenne. Toutes les forces américaines basées au Japon seront mises en état d'alerte. Les Japonais devenaient toujours plus nombreux à croire que la présence militaire des États-Unis sur leur sol contribuait davantage à leur vulnérabilité qu'à leur sécurité, ce qui accroissait leur intérêt pour la neutralité.²⁵ En mai, des niveaux élevés de radioactivité seront enregistrés dans le port de Sasebo, où le sous-marin nucléaire *USS Swordfish* venait d'amarrer. Satô interdira

²⁵ Welfield, John. 1988. *An Empire in Eclipse... op. cit.*, page 237.

désormais l'accès des ports aux sous-marins à propulsion nucléaire.²⁶ Enfin, en juin, un chasseur-bombardier F-4 américain s'écrasera sur le campus de l'Université de Kyūshū, à quelques mètres de son Institut de recherche nucléaire. Cette série d'événements ira jusqu'à ébranler la volonté d'alignement des membres proaméricains du PLD.

Alors que l'enlisement américain au Viêt-nam mettait en lumière la relative inefficacité de leurs stratégies militaires en Asie, la doctrine Nixon est annoncée en 1969. Malgré la signature, peu après, du Communiqué conjoint Satō-Nixon qui reconduit le traité de sécurité de 1960, le Japon s'interroge sur la capacité réelle des États-Unis de le défendre. Il va commencer à songer à une nouvelle posture de sécurité: la « défense autonome », dont Nakasone Yasuhiro sera un ardent promoteur. Nommé à la tête de l'Agence de défense (1970-1971), Nakasone va présenter un controversé quatrième Plan de renforcement des FAD, et proposera des changements substantiels à la politique de sécurité militaire. Soucieux de sensibiliser et d'informer la population sur cette question, il fera publier le premier Livre blanc sur la défense (*Defense of Japan*). Nakasone proposera de réviser la Politique fondamentale de défense nationale, pour en faire une Politique fondamentale de sécurité nationale, dont voici les cinq objectifs:

- 1- Protéger la Constitution par l'entremise de la défense autonome de la patrie;
- 2- Intégrer la politique de défense avec les politiques intérieure et extérieure pour former un tout cohérent;
- 3- Assurer le contrôle civil de la force de défense;
- 4- Soutenir la politique des trois principes non nucléaires, tout en reconnaissant la constitutionnalité des armes nucléaires

²⁶ Le Premier ministre Nakasone Yasuhiro en décidera autrement à son arrivée au pouvoir, et permettra de nouveau l'accostage des sous-marins nucléaires d'attaque de la Marine américaine dans les ports japonais.

- défensives, bien qu'en promettant de ne pas les posséder, les manufacturer, et les introduire dans le pays;
- 5- Combler les lacunes de la défense nationale par le biais du traité de sécurité.²⁷

La formulation restait plutôt ambiguë: les premier et cinquième points paraissaient se contredire, et le quatrième provoquait quelques interrogations en apportant des distinctions sur un type d'armes que le Japon s'engageait à ne pas déployer, et ce, quelques semaines à peine après qu'il eut signé le traité de non-prolifération des armes nucléaires. Certains aspects du concept de défense autonome trouveront cependant preneurs: le Japon fabriquera dorénavant la quasi-totalité de ses armements – sous licence américaine.

La proposition de Nakasone tombera victime du débat provoqué par son quatrième Plan de renforcement des FAD. Ce plan, le plus ambitieux depuis 1957, prévoyait l'acquisition par les FAD d'un potentiel militaire dont la vocation pouvait être offensive. La nuance entre équipement offensif et défensif devenant toujours plus subtile, l'opposition dénoncera le plan d'acquisition de F-4, ces derniers ayant des capacités de bombardement et une autonomie de vol leur permettant d'atteindre les pays voisins et de rentrer au Japon. L'acquisition de destroyers et de frégates porte-hélicoptères et lance-missiles fut également contestée, à cause de leur capacité de projection.

Le quatrième plan ne faisait pas l'unanimité au PLD non plus: Miki Takeo et Ohira Masayoshi, chefs de factions influentes, pacifistes et futurs premiers ministres, jugeaient que le Japon injectait trop de capitaux dans la défense, alors que le yen connaissait une forte hausse qui risquait de compromettre les exportations et de provoquer une récession.

²⁷ Emmerson, John K. & Leonard A. Humphreys. 1973. *Will Japan Rearm? A Study in Attitudes*. Stanford: AEI-Hoover Policy Studies, page 28.

Effectivement, le quatrième plan exigeait à lui seul plus d'investissements que ce qui avait été consacré aux trois plans précédents cumulés, et impliquait pour la période 1972-1976 une augmentation annuelle de 18,5% du budget de la défense.²⁸ Le plan sera finalement adopté, mais arrivé à son terme en 1976, ses objectifs n'auront toujours pas été atteints.

Soucieux d'éviter de déclencher une polémique sur la nature des équipements militaires, le PLD fera enlever les dispositifs de largage de bombes et la perche de ravitaillement en vol sur les F-4 commandés, et s'engagera à ne pas se procurer d'avions-citernes ravitailleurs afin de limiter le rayon d'action – et donc le potentiel offensif – des avions des FAD. Cette décision avait pour but ultime de limiter la projection de la puissance des FAD.

Alors que le concept de défense autonome semblait s'évaporer, les États-Unis vont réorienter leur politique étrangère face à la RPC. Les implications stratégiques du revirement américain en Asie restaient alors plutôt difficiles à appréhender, mais une alliance informelle sino-américaine visant à mieux isoler l'URSS, en ajoutant une variable inconnue au conflit sino-soviétique, pouvait avoir de sérieuses répercussions sur la pertinence même des liens de sécurité unissant le Japon et les États-Unis. Si le Japon avait longtemps craint d'être piégé par son alliance avec les États-Unis, ce choc va éroder sa confiance envers son allié et faire naître la hantise de l'abandon.

L'accession au pouvoir de Tanaka Kakuei (1972-1974) va déstabiliser le PLD, et étouffer les discussions sur le renouvellement de la politique de sécurité militaire. Ohira Masayoshi pilotera la politique étrangère sous la gouverne du Premier ministre Tanaka. Il croyait personnellement qu'il était impossible que le Japon joue un rôle militaire

²⁸ Keddell, Joseph P. Jr. 1993. *The Politics of Defense...*, *op. cit.*, page 48.

régional et que les déboires américains au Viêt-nam transformeraient leur vision de la sécurité : « Ce que les États-Unis ont appris, à prix fort en Asie, c'est que les problèmes asiatiques ne se règlent pas par la voie militaire. Il ne peut y avoir d'autre choix que le règlement politique. »²⁹

La régression du pacifisme engagé et la controverse qui avait entouré le quatrième Plan de renforcement des FAD, devaient notamment contribuer à un certain renouveau dans l'agencement de la politique de défense japonaise par le successeur de Tanaka, Miki Takeo (1974-1976). En 1976, il imposera un plafond fixe au budget de la défense (1% du PNB/an), un geste politique se voulant pacifiste, mais qui ne faisait en fait qu'officialiser la tendance budgétaire depuis 1967 alors qu'une récession s'amorçait. Miki ajoutera aussi un nouveau principe sur l'exportation des armes en prohibant les transferts technologiques à usage mixte (civil et militaire). Sous son gouvernement, les Plans de renforcement des FAD seront refondus pour devenir des Programmes de défense prévisionnels à moyen terme (PDPMT), régis par les nouvelles Grandes lignes du programme de défense nationale (GLPDN). Le GLPDN regroupait *de facto* les énoncés de la Politique fondamentale de défense nationale, et certains éléments du concept de défense autonome: le Japon devra effectivement se doter d'un potentiel militaire lui permettant de repousser efficacement une invasion de petite échelle, mais dans le cas d'une invasion de grande ampleur à laquelle les FAD ne pourraient faire face seules, il lui faudra compter sur l'aide des États-Unis. De plus, ils prévoyaient que le renforcement de la défense dépendait des capacités économiques et ensuite des conditions politiques du moment, et qu'en conséquence il serait dicté davantage par les ressources budgétaires que par le contexte politique et stratégique.

²⁹ Welfield, John. 1988. *An Empire in Eclipse.... op. cit.*, page 241.

Malgré un couvert plus autonomiste, la politique de défense n'attribuait aux FAD que l'objectif de repousser une invasion mineure, ce qui révélait à l'évidence que la défense efficace du Japon ne pouvait être possible sans le soutien direct des États-Unis.³⁰ Même si cette définition de rôles ne venait que présenter la réalité factuelle de l'impuissance des FAD à repousser seules une attaque massive, il reste que le discours officiel reconnaissait explicitement ce fait.

Les PDPMT annonçaient une autre doctrine stratégique: le *concept de force de défense standard*. Cette doctrine précisait qu'il ne sera plus nécessaire désormais que le Japon réponde à une augmentation des forces armées des pays voisins par la consolidation proportionnelle des siennes. En deux mots, il ne fallait pas interpréter l'augmentation du potentiel militaire des voisins du Japon comme une menace directe à laquelle il faudrait réagir.

Cette approche logique met l'accent sur les perceptions de la menace, et non pas sur les facteurs matériels : l'importance du comportement politique doit primer sur la puissance des forces armées d'un adversaire potentiel. On réaffirmait donc la volonté de ne pas créer de liens directs entre la politique de défense du Japon et les comportements stratégiques des autres pays.

Fin 1976, un pilote soviétique faisant désertion fera atterrir son MiG-25 sur la base aéroportuaire d'Hakodate, et ce avant même d'avoir été intercepté par la chasse japonaise. Pour la première fois, les Japonais seront confrontés à la réalité de leur vulnérabilité, et à l'existence d'une menace militaire soviétique tangible.³¹

³⁰ Ceci est clairement exprimé dans les *Defense of Japan*. Voir, par exemple, Defense Agency. 1993. *Defense of Japan 1993*, page 79; Defense Agency. 1995. *Defense of Japan 1995*, page 73, et Defense Agency. 1997. *Defense of Japan 1997*, page 105.

³¹ L'Affaire Bélenko (révélations sur les activités d'espionnage soviétiques au Japon), et la mauvaise coordination des FAD pendant une opération de secours (suite à

Les années 1977-1980 s'avèreront décisives pour le renouvellement de la posture de sécurité du Japon, et seront le théâtre, cela a été mentionné, d'un débat sur la défense. Les bouleversements géostratégiques régionaux de la fin des années 1970 seront responsables de la redéfinition de la politique de sécurité militaire japonaise, comme durant la période 1950-1954.³² Le Japon assistait à une rapide détérioration de l'influence et de la puissance américaines en Asie, et à une prise d'initiative ferme des Soviétiques dans cette même région. En théorie, tout ceci aurait dû favoriser une refonte de la sécurité militaire japonaise, mais la refonte qui surviendra bel et bien devra beaucoup plus à l'évolution des positions populaires japonaises sur la sécurité et la paix qu'à celle des facteurs géopolitiques et géostratégiques.³³ On sait que la fin de la guerre du Viêt-nam marquera le début d'un certain fléchissement de la tendance neutraliste, mais elle ne provoquera toutefois pas plus

l'écrasement d'un 747 de *Japan Airlines*) encourageront l'Agence de défense à produire, en 1978, deux projets de loi visant l'amélioration du temps de réponse des FAD en cas d'extrême urgence. En bref, on y proposait de limiter les contrôles et paliers hiérarchiques civils et militaires. Le chef d'état-major Kurisu Hiromi dira que sans ces lois, les FAD pourraient bien devoir agir un jour sans l'autorisation préalable du premier ministre, afin de répondre adéquatement. Kurisu sera congédié à la veille de prendre sa retraite. Les projets de loi ne seront pas soumis à la Diète.

³² L'URSS, qui consolidait fortement ses défenses en Asie, préoccupait le Japon. Des bases radars et aériennes soviétiques seront installées aux îles Kouriles, accueillant des MiG-23 pouvant atteindre le nord d'Hokkaido en quelques secondes, alors qu'au sud, les bases navales et aériennes vietnamiennes de la baie de Cam Ranh et Da Nang seront mises à la disposition des Soviétiques en 1978. La même année, les États-Unis établiront formellement des relations diplomatiques avec la RPC, et abandonneront Taïwan à son nouvel isolement. En 1979, l'URSS envahira l'Afghanistan, et fera déployer des SS-18 et SS-20 en Sibérie orientale. La même année, le Viêt-nam entrera en guerre contre la RPC, et le régime proaméricain du Shah d'Iran sera remplacé par un autre hostile aux États-Unis. Alors que les États-Unis perdaient cet allié stratégique, la doctrine Carter annonçait le retrait prochain des contingents militaires américains basés en Corée du Sud.

³³ Différents sondages réalisés durant les années 1960-1970 laissent entrevoir une répartition presque égale des opinions sur la sécurité en trois blocs regroupant chacun respectivement environ un tiers des répondants. Deux des blocs semblent constituer des noyaux durs: 33% approuvaient le traité de sécurité, la présence américaine et l'existence des FAD, un autre 33% se montrait neutraliste, et rejetait le traité de sécurité

d'engouement pour l'alliance avec les États-Unis. Par contre, les craintes qu'un alignement stratégique sur les États-Unis ne piège le Japon et ne l'entraîne à sa perte, se sont estompées avec la fin de la guerre du Viêt-nam. Un nombre toujours grandissant de Japonais en sont venus à accepter l'existence des FAD, mais 40% d'entre eux refusent catégoriquement l'idée d'une réforme constitutionnelle portant sur l'article 9.³⁴ Si l'opposition à la remilitarisation et à l'alliance faiblissait, le pacifisme incarné par l'article 9, restait fort.

Le Premier ministre Fukuda Takeo, reprenant presque textuellement l'article 9 affirmait en 1977 « qu'une des particularités de la communauté internationale présente est qu'il n'est plus permis que des pays, incluant les superpuissances, utilisent la force militaire dans le but de régler leurs différends. »³⁵ Il est sans doute révélateur de constater que d'une certaine manière Fukuda proposait qu'un comportement nouveau, kantien, était observable dans le système international et que celui-ci donnait raison à l'approche constitutionnelle pacifiste du Japon.

Fukuda fut l'un des premiers premiers ministres à avoir ouvertement affirmé l'idée que le Japon avait des intérêts nationaux à défendre, mais il précisait que ceux-ci ne pouvaient être atteints qu'au travers une « accommodation mutuelle »³⁶ avec les autres pays.

comme la présence des forces militaires des États-Unis sur le sol du Japon. L'autre tiers demeurait plus volatile, son opinion fluctuant au gré des conjonctures.

³⁴ Kataoka Tetsuya & Ramon H. Myers. 1989. *Defending an Economic Superpower...*, *op. cit.*, page 45.

³⁵ Edström, Bert. 1999. *Japan's Evolving...* *op. cit.*, page 91.

³⁶ *Ibid*, page 93.

3.4 – Sécurité globale: Rupture ou continuité avec la doctrine Yoshida?

Le débat national sur la défense de 1978-1980 se situait dans un contexte de réflexion sur la place de l'archipel dans le système international, avec pour toile de fond les bouleversements géostratégiques et la ruine de la Détente que l'on sait. En 1979, Inoki Masamichi, ancien professeur à l'académie de défense japonaise, recevra du Premier ministre Ohira le mandat de préparer une étude sur les orientations que devrait prendre le Japon en matière de sécurité. Pendant son court passage à la tête du gouvernement, Ohira avait affirmé que le monde était divisé en deux camps et il avait identifié formellement le Japon comme faisant partie du monde libre.³⁷

Paru en 1980, le Rapport Inoki subdivisait la Sécurité globale en trois politiques de sécurité distinctes: la sécurité politique, la sécurité économique, et la sécurité militaire. Le Japon projetait, aux niveaux politique et économique, faire de la méfiante Asie une partenaire majeure,³⁸ mais sa politique de défense prendra une voie qui ne pouvait qu'accentuer la méfiance et les craintes asiatiques: le Japon devra apprendre à composer avec de nouvelles aspirations régionales qui semblent incompatibles avec les nouveaux rôles stratégiques qui lui seront suggérés par les États-Unis à l'aube des années 1980. Coïncé entre l'Asie et les États-Unis, le Japon devra maîtriser l'art de ménager la chèvre et le chou. La sécurité militaire se voulait très autonomiste, par

³⁷ *Ibid*, page 103.

³⁸ Cette volonté se manifeste déjà dans la doctrine Fukuda, qui préconisait un rapprochement du Japon avec la RPC et les pays membres de l'ANSEA. En 1978, le Japon signera un traité de paix, et un d'amitié avec la RPC. Ce dernier traité contenait une clause anti-hégémonique qui dénonçait implicitement l'URSS. Le soudain renforcement militaire soviétique dans la région des Kouriles du Sud, en 1979, est en partie lié à cette normalisation sino-japonaise.

défaut, comme en témoigne cet extrait de la version abrégée officielle du Rapport Inoki:

[...] le changement le plus fondamental dans la situation internationale qui surviendra durant les années 1970 reste la fin de la nette suprématie américaine dans les sphères militaire et économique. [...] Les militaires américains ne sont plus capables de donner à leurs alliés et amis une sécurité pleine et entière. En conséquence, il est devenu nécessaire pour ces alliés et amis de renforcer leurs efforts d'autosuffisance. [...] L'ère de la *Pax Americana*, telle qu'assurée par les États-Unis seuls, est terminée, et a donné lieu à une nouvelle ère de 'paix engendrée par le partage des responsabilités', dans laquelle tous les pays collaboreront au maintien et à la gestion du système international.³⁹

Si la fin de la *Pax Americana* demeurait quelque peu anticipée, les conclusions japonaises sur la diminution de la puissance américaine restaient assez justes. Injectant une dose de réalisme dans son rapport, Inoki précisera que les doctrines stratégiques du Japon, bien que valables, resteront inapplicables tant et aussi longtemps que les FAD n'auront pas été dotées de moyens militaires permettant leur mise en oeuvre. Le Rapport Inoki indiquera clairement ce que les décideurs refusaient de considérer publiquement: les FAD ne constituaient pas une force de dissuasion crédible, et demeuraient incapables de repousser une invasion, si petite soit-elle.

Inoki présentera un plan de restructuration des trois services pour pallier cette lacune malgré de nouvelles dépenses impliquant que le plafond de 1% du PNB était voué à être défoncé:

les achats d'équipements ne représentent aujourd'hui que 20% des dépenses militaires japonaises. En conséquence, même si elles

³⁹ Barnett, Robert W. 1984. *Beyond War: Japan's Concept of Comprehensive National Security*. Washington D.C.: Carnegie Endowment for International Peace, Pergamon-Brassey's, pp 1-2.

étaient augmentées à 30% afin de se procurer les équipements nécessaires, la hausse globale des dépenses resterait faible. Les dépenses militaires se situeraient encore alors entre 1,0% et 1,1% du PNB.⁴⁰

Il s'agissait là d'un virage politique. En effet, lors du dépôt du Rapport Inoki en 1980, les dépenses militaires n'atteignaient pas 1% du PNB, mais bien 0,90%.⁴¹ Il faudra attendre l'année fiscale 1988 pour observer le franchissement de la barrière du +1%.⁴²

Les conclusions d'Inoki sur les capacités militaires inadéquates des FAD auront un impact significatif sur l'allocation des ressources financières du gouvernement. « Ceci n'annonçait pas la venue d'un nouvel âge du militarisme japonais, comme certains le prévoyaient, mais symbolisera un important changement des priorités gouvernementales. »⁴³

À la même époque, la participation du Japon à l'alliance connaît une timide expansion⁴⁴ qui reste politiquement délicate comme l'apprendra, en 1981, le Premier ministre Suzuki Zenko (1980-1982) qui utilisera le terme *alliance* pour décrire les liens de sécurité bilatéraux, ce qu'aucun premier

⁴⁰ *Ibid*, page 3.

⁴¹ Halloran, Richard. 1991. *Chrysanthemum and Sword Revisited: Is Japanese Militarism Resurgent?*, Honolulu: The East-West Center, page 11.

⁴² *Idem*. Le système comptable japonais calcule avec deux décimales - parfois trois -. De 1984 à 1986, on frisa le 1%, mais jusqu'à aujourd'hui, on n'excéda jamais 1,013% (en 1988). Le Japon s'efforce donc toujours de rester près de la limite, désormais psychologique, du 1% du PNB. Pour une analyse exhaustive des méthodes de calcul, voir le chapitre 7 de Matthews, Ron, & Matsumara Keisuke (dir.). 1993. *Japan's Military Renaissance?* New York: St. Martin's Press.

⁴³ Curtis, Gerald L. 1988. *The Japanese Way of Politics*. New York: Studies of the East Asian Institute, Columbia University Press, pp 72-73.

⁴⁴ En 1976, des comités consultatifs et de coordination furent prévus, et ces derniers dresseront, en 1978, une liste des nouveaux rôles que les FAD auraient à adopter (Lignes directrices pour la coopération Japon / États-Unis en matière de défense). Les déclarations de Suzuki doivent donc être considérées comme les premières manifestations politiques du Japon entérinant une redéfinition des rôles de ses FAD telles que suggérées par l'allié américain.

ministre n'avait osé faire avant lui.⁴⁵ Suzuki annoncera que les FAD maritimes et aériennes seraient appelées à patrouiller hors des eaux territoriales japonaises pour assurer la protection des voies de communication, et ce jusqu'à 1 000 milles nautiques d'un rayon tracé à partir de l'île d'Honshu.⁴⁶

Tout en conservant un ton pacifiste, le Japon sous Suzuki semblait assumer plus que jamais auparavant la nécessité d'adopter de nouveaux rôles : « Il nous faut admettre la réalité que l'équilibre des forces contribue à la paix et à la stabilité et œuvrer à maintenir cet équilibre, tout en continuant nos efforts pour en diminuer le niveau autant que possible »⁴⁷, déclarait-il en 1982.

Nakasone Yasuhiro (1982-1987) succédera à Suzuki. Nakasone amorcera une révision partielle de la doctrine Yoshida: le profil bas politique devra cesser pour permettre au Japon de tenir un rôle politique proportionnel à son poids dans le système international. D'ailleurs, si Nakasone fera souvent écho aux discours de ses prédécesseurs qui affirmaient qu'il existait une interdépendance croissante des États dans le système international, il avait la conviction que le Japon de l'aube des années 1980 « n'était pas seulement dépendant des autres pays, ceux-ci devenaient maintenant dépendants du Japon. »⁴⁸

Nakasone voudra enclencher un processus de transition qui transformerait le Japon d'État de paix qu'il était en État « normal ». De plus, contrairement à ses prédécesseurs cette fois, il semblait lier directement les enjeux de sécurité mondiaux et la posture de défense que le Japon devrait adopter :

⁴⁵ Cha, Victor D. 1999. *Alignment Despite Antagonism, The United States / Korea / Japan Security Triangle*. Stanford: Stanford University Press, page 176.

⁴⁶ Devant les vives réactions de l'opposition et de l'opinion publique, Suzuki démentira avoir fait pareille déclaration.

⁴⁷ Edström, Bert. 1999. *Japan's Evolving...*, *op. cit.*, page 115.

Bien qu'à la base la promotion de nos politiques de sécurité assure la survie de notre pays dans ce dur climat international, il est nécessaire de maintenir nos ententes de sécurité avec les États-Unis en plus de chercher à entretenir, en fonction du contexte international, une capacité de défense efficace et bien ordonnée axée sur nos besoins d'autodéfense.⁴⁹

Nakasone fut le tout premier premier ministre japonais de l'après-guerre à affirmer que son pays avait un rôle politique à jouer sur la scène mondiale.⁵⁰ C'est aussi sous sa gouverne qu'eurent lieu de sérieuses polémiques concernant la réforme des manuels scolaires d'histoire (en 1982, dix ans après une autre crise du même genre), alors que le ministère de l'Éducation encouragea fortement que l'hymne national (*Kimigayo*) soit chanté par les élèves devant le drapeau du Soleil Levant. Pour beaucoup, ces gestes sont lourds de sens car ce drapeau était celui de l'Empire du Grand Japon, et que l'hymne national japonais a toujours été indissociable de l'Empereur.⁵¹

⁴⁸ *Ibid*, page 120.

⁴⁹ *Ibid*, page 123.

⁵⁰ *Ibid*, page 125.

⁵¹ En fait, ces deux symboles furent associés au militarisme par les autorités américaines si bien que durant l'Occupation ils ont été interdits. Ils sont redevenus officiels en 1999. Le passé guerrier du Japon est frappé d'interdit aux niveaux social et politique et s'il demeure encore malaisé d'en discuter, il fait toujours l'objet de polémiques en 2006. Le Viol de Nanjing; l'utilisation d'armes chimiques contre les Chinois, les expériences de guerre bactériologique et chimique effectuées par l'Unité 731, qui causeront la mort de centaines de prisonniers chinois et soviétiques, les Femmes de réconfort, la marche de Bataan, et la mort de dizaines de milliers d'Asiatiques dans les jungles de la Thaïlande et du Myanmar durant la construction d'un chemin de fer, sont autant de réalités que de nombreux Japonais préfèrent encore qualifier de mythes ou d'exagérations, plutôt que de devoir se pencher sérieusement sur le passé. La controversée visite de Nakasone au sanctuaire de Yasukuni, en 1985, fut empreinte d'un symbolisme préoccupant pour les voisins du Japon. Depuis 1974, le PLD tentait de nationaliser le sanctuaire, ce qui aurait confondu État, religion, et militarisme passé: un cocktail anticonstitutionnel. Or, suite à une décision de la Cour suprême qui laïcisait le culte shintô en 1977, les premiers ministres japonais vont se rendre visiter Yasukuni où reposent depuis l'ère Meiji les soldats tombés durant les campagnes d'Asie et du Pacifique, dont ceux qui furent exécutés en tant que criminels de guerre durant l'Occupation. En 1975, Miki avait déjà visité le sanctuaire, à titre privé, puis en 1977, Fukuda fit de même, mais s'y rendit dans

Les apports réels de Nakasone à la politique de défense restent modestes. Dans la majorité des cas, on lui attribue des actions politiques qui avaient été enclenchées par ses prédécesseurs, telles le franchissement de la barre du 1%, ainsi que la zone de sécurité de 1 000 milles nautiques dont il fut déjà question. Nakasone va réformer les principes sur l'exportation d'armes pour autoriser, en 1983, des transferts technologiques qui permettront aux États-Unis de développer de nouvelles générations de systèmes d'armes, notamment ceux qui étaient appelés à être déployés dans le cadre du programme d'Initiative de défense stratégique (IDS), mieux connu sous le nom de « guerre des étoiles », auquel le Japon entreprendra de participer en 1986. Nakasone se défendra d'avoir réformé les principes: il soutiendra qu'il s'agissait là d'une interprétation légitime des engagements japonais, et qu'il demeurait normal que le Japon, en tant que partenaire, fournisse de la technologie. Pour le Premier ministre ces apports technologiques garantissaient la supériorité des États-Unis, ce qui restait « en conformité avec notre idéal fondamental, en tant que nation recherchant la paix, de prévenir la propagation des conflits internationaux. »⁵² Pourtant, il y avait bien là révision des principes, puisqu'ils précisaient qu'il ne fallait pas fournir d'armes et de technologies à des pays en conflit ou susceptibles de l'être. Or, les États-Unis, n'entraient sans doute pas dans ces catégories, et l'invasion de la Grenade, neuf mois après la déclaration de Nakasone, passera presque inaperçue au Japon. Nakasone eut à s'expliquer: « le gouvernement a consenti de faire une exception spéciale pour les États-

sa voiture officielle. En 1980, Suzuki l'imitait, mais accompagné cette fois par l'intégralité de son cabinet. Quand Nakasone s'y rendra, il ira en qualité de Premier ministre. Beijing et Séoul dénonceront l'attitude de Nakasone, qui suspendra ses visites à Yasukuni, sans toutefois se rétracter.

⁵² McIntosh, Malcolm. 1986. *Japan Re-armed*. New York: St. Martin's Press, page 58.

Unis qui ne seront plus touchés par les restrictions imposées par les trois principes, même s'ils sont impliqués dans des conflits. »⁵³

Nakasone va également réactiver les plans prévisionnels quinquennaux abandonnés sous Miki. Ces plans ne seront plus pilotés par l'Agence de défense, mais deviendront des plans gouvernementaux officiels. L'importance des questions de sécurité militaire s'en trouvera accrue:

Puisqu'il s'agissait d'un plan officiel, le gouvernement devait satisfaire les objectifs d'acquisition spécifiques le mieux possible, avec moins de considération quant aux coûts. En établissant ce précédent, les dépenses pour la défense se virent accordées un statut privilégié dans l'allocation du budget. Ainsi, les niveaux de dépense futurs tiendront une place prépondérante dans la planification globale du budget.⁵⁴

Certains tiennent Nakasone pour responsable du fait que le Japon des années 1980 deviendra un élément-clé de la défense « occidentale », et non plus un allié exclusif des États-Unis. En effet, les promesses Suzuki-Nakasone quant à la zone de 1 000 milles nautiques dépassaient le simple discours politique et impliquaient la mise sur pied de nouvelles missions de patrouille pour les FAD: les FAD maritimes devront fonctionner en symbiose avec la 7^e Flotte américaine, d'où une part de la polémique sur le terme « alliance ».

Durant cette période, l'URSS entreprenait le déploiement de nombreux sous-marins stratégiques (SNLE) et de porte-avions. La mer du Japon et celle d'Okhotsk deviendront des zones vitales pour la flotte soviétique du Pacifique. Les Américains réagiront à la doctrine du Bastion

⁵³ Maswood, S. Javed. 1990. *Japanese Defence, The Search for Political Power*. Pasir Panjang: ISEAS, Regional Strategic Studies Programme, page 71.

⁵⁴ Chinworth, Michael W. 1992. *Inside Japan's Defense: Technology, Economics & Strategy*. London: Brassey's, page 11.

maritime des Soviétiques en répliquant par la Stratégie maritime. L'objectif de cette nouvelle stratégie consistait à détruire les sous-marins lanceurs de missiles très près de l'URSS, avant qu'ils n'aient été en mesure de disparaître dans l'abîme, et de lancer leurs missiles advenant un conflit. Le rôle des FAD deviendra primordial: elles devront contrôler le trafic naval de la région, et localiser tout SNLE. Si le rôle des FAD maritimes était de bloquer la sortie des bâtiments soviétiques dans l'éventualité d'un conflit, les FAD aériennes devaient procéder au repérage, et éventuellement à la destruction de ceux-ci, de concert avec les forces aéronavales américaines. Afin de répondre aux exigences de ces nouveaux rôles, les FAD devront acquérir des systèmes d'armes plus sophistiqués: les FAD maritimes devront déployer des destroyers et frégates équipés du système *Aegis*, et les FAD aériennes auront à procéder au remplacement de leurs F-104 et F-4 par des F-15, et par leur propre chasseur devant succéder au Mitsubishi F-1: le FSX (*Fighter-Support Experimental*). Elles devront aussi se doter de nombreux E-2C et P-3C pour la détection avancée et la lutte anti-sous-marine.

La modernisation des équipements n'est pas parfois sans se heurter à la vocation défensive des FAD voulue par l'article 9 de la Constitution, comme en témoigne le cas du « FSX ». Cet appareil, aujourd'hui désigné comme étant le F-2, est un chasseur-bombardier. Mais le terme « bombardier » risquant de déclencher la polémique, on préféra utiliser une terminologie plus bénigne:

Le FSX devait être un chasseur d'appui – une catégorie d'avion largement inventée par le Japon pour des raisons politiques. Aucune autre force aérienne militaire au monde n'utilise cette dénomination [...]. La désignation « chasseur d'appui » est née à cause de la constitution pacifiste japonaise, et de ses restrictions à l'égard de ses forces armées [...]. La catégorie devant respecter ces principes,

l'Agence de défense créa donc une nouvelle catégorie qui affichait une image moins agressive et plus défensive.⁵⁵

Le Japon, si réticent à identifier toute menace, et désireux de ne pas apposer l'étiquette « ennemi » sur quelque pays que ce soit, restructurera les FAD et adoptera une posture qui reconnaît assez explicitement l'hostilité de l'URSS. La destruction en vol d'un Boeing 747 de *Korean Airlines* en 1983, par la chasse soviétique des Kouriles et de Sakhaline, qui entraîna dans la mort plusieurs passagers de nationalité japonaise, taira la voix des opposants à la redéfinition des rôles des FAD. Pour ces derniers, le Japon venait clairement de s'engager dans un système de défense collective, et il risquait d'être un jour impliqué dans un conflit mondial pouvant même être déclenché par des pays de l'Alliance Atlantique. Ce scénario n'avait plus rien à voir avec l'esprit de l'article 9, ou avec la vocation d'autodéfense initiale des FAD. Il devenait indéniable, selon Nakasone, que « la sécurité de nos pays est indivisible et doit être abordée sur une base globale. »⁵⁶

Le Japon aura l'occasion de jouer un rôle politique et d'affirmer à ses alliés formels et informels que la défense devenait bel et bien globale: en 1983, pendant la crise des Euromissiles, les États-Unis vont accepter de retirer leurs missiles Pershing II d'Europe si les Soviétiques faisaient de même avec leurs SS-20. L'entente ne semblait viser que le théâtre européen, et Nakasone s'inquiètera de voir réapparaître ces SS-20 en Asie. Il fera connaître ses inquiétudes aux États-Unis, lesquels parviendront finalement à convaincre l'URSS de procéder au

⁵⁵ *Ibid*, page 133. À la même époque, Les F-4 verront leur perche de ravitaillement réinstallées, tout comme leurs dispositifs d'attaque au sol dans l'attente des F-15 de remplacement, ce qui indiquait qu'au chapitre des capacités, les FAD aériennes s'apprêtaient à aller au-delà des limites de la défense territoriale.

⁵⁶ Saito Shiro. 1990. *Japan at the Summit: Its Role in the Western Alliance and in Asian Pacific Co-Operation*. London: Royal Institute of International Affairs, Routledge, page 79.

démantèlement réel de ces missiles, et non pas à un simple redéploiement de ceux-ci à l'est de l'Oural. Pour la première fois, le Japon faisait entendre sa voix dans la confrontation est-ouest.

Durant le conflit qui opposa l'Iran à l'Irak, le Japon étudia la possibilité d'y envoyer des navires démineurs pour protéger ses superpétroliers. En 1987,⁵⁷ Nakasone conclura qu'un tel déploiement serait même constitutionnel puisque la mission des FAD maritimes serait purement défensive.⁵⁸ De plus, il expliqua que la résolution de 1954 ne s'appliquerait pas dans ce contexte, précisément à cause du caractère non offensif d'une telle mission. L'opposition et l'opinion publique ne l'entendirent pas de cette manière car nul vaisseau ne quittera son port d'attache. Nakasone avait néanmoins lancé une nouvelle sonde, et les résultats recueillis seront utiles aux Kaifu Toshiki et Miyazawa Kiichi qui occuperont la fonction de Premier ministre lors de la guerre du Golfe de 1991 et immédiatement après.

L'ère Nakasone en sera une de choix difficiles pour le Japon, car au moment où les États-Unis et leurs alliés européens condamneront la timidité politique et militaire du Japon à l'égard de l'URSS, les pays d'Asie de l'est dénonceront haut et fort son réarmement ainsi que les améliorations qualitatives incessantes des FAD.

Le Japon de Nakasone entretiendra donc un partenariat plus poussé avec les États-Unis au niveau militaire. Dans le cadre de cette collaboration plus étroite, il faut aussi mentionner le fait que depuis 1984, les FAD s'entraîneront à l'occasion à Hawaï, afin d'améliorer l'interopérabilité des deux forces militaires. Des exercices conjoints (style

⁵⁷ Les premières déclarations de Nakasone sur cette question remontent en fait à 1983, mais devant les réticences des factions du PLD, il préférera n'en plus parler jusqu'en 1987; alors que le contexte du conflit Iran-Irak rendait propice la discussion de ce problème.

Keen Edge et *RIMPAC*) avec la Marine américaine et celles d'autres pays d'Asie Pacifique, verront également les vaisseaux de la FAD naviguer en eaux internationales. Bien qu'en apparence banals, ces éléments marquaient pourtant un autre virage. Il faut rappeler qu'en 1954, le gouvernement japonais s'était engagé à ne jamais envoyer de troupes hors des frontières nationales, et que durant les années 1960, le ministère des Affaires étrangères veillait même à ce qu'aucun militaire ne soit affecté à un poste d'attaché d'ambassade afin de ne pas contrevenir à cette résolution.⁵⁹ Il y aura donc eu un réel assouplissement des règles, largement pour répondre aux souhaits de l'allié américain.

Par contre, comme l'écrivait Okazaki Hisahiko vers la fin du dernier mandat de Nakasone, le comportement du Japon n'allait pas connaître de bouleversement pour autant :

C'est un problème unique au Japon que celui d'une société de l'après-guerre qui ne soit pas organisée pour lutter, faire la guerre ou composer avec une menace soudaine. [...] Des mesures concrètes n'ont pas été prévues à cause de l'inertie politique et bureaucratique du Japon de l'après-guerre. [...] Le gouvernement [...] estimait que les gains de politique intérieure seraient beaucoup trop faibles en comparaison de ses coûts politiques anticipés.⁶⁰

Si les États-Unis applaudissaient aux efforts militaires du Japon, il en allait tout autrement de son affirmation politique régionale. Le successeur de Nakasone, Takeshita Noboru (1987-1989), va tenter de donner au Japon un rôle phare dans la création d'une organisation de

⁵⁸ Polomka, Peter. 1992. *Japan as Peacekeeper: Samurai State or New Civilian Power?*, Canberra: Canberra Papers on Strategic Defence, No 97, page 19.

⁵⁹ Bien que les ambassades soient techniquement des parties souveraines du territoire national d'un État, le transport du personnel militaire du Japon vers un autre pays constituait, selon le ministère des Affaires étrangères, un déploiement illégal et inconstitutionnel de troupes hors du Japon.

⁶⁰ Okazaki Hisahiko. 1986. *A Grand Strategy for Japanese Defense*. Lanham: University Press of America / Abt Books, page 89.

sécurité régionale de type OSCE pour l'Asie en tentant de trouver une solution au conflit cambodgien, lors de rencontres à Jakarta et Bangkok en 1988. Cependant, les États-Unis étaient peu désireux de voir naître une organisation régionale de sécurité qui puisse transcender leur propre réseau d'accords de sécurité bilatéraux avec nombre de pays d'Asie. Ce volontarisme et cette affirmation seront donc mal accueillis.

Les années Nakasone et Takeshita paraissaient annoncer un nouvel âge dans le domaine de la politique de sécurité militaire et d'alliance, mais la guerre du Golfe allait démontrer que le Japon n'était pas tout à fait prêt à normaliser pleinement son activité militaire sur la scène internationale afin de répondre aux attentes des acteurs américain et onusien.

3.5 – Conclusion

Ce qui transparaît de la période 1951-1990, c'est l'effort déployé par le Japon pour demeurer inactif sinon absent de la scène internationale en matière de sécurité militaire. Ce manque de visibilité du Japon s'explique surtout par les conséquences de la Crise de 1960 qui verrouillait le Japon sur une trajectoire pacifiste, et ancrant l'article 9 de la Constitution au cœur de la stratégie Yoshida. Le contexte de la politique intérieure généré par le *Système de 1955* a encouragé le PLD à adopter un discours pacifiste et une politique de défense défensive volontairement coupée des stimuli internationaux. L'État japonais taisait donc les menaces qui pesaient sur sa défense afin de ne pas nuire au sentiment de sécurité de sa population. Tellement en fait que Mike Mochizuki craignait, en 1997 encore, que l'ignorance des Japonais en matière de défense soit telle que l'État serait confronté à une population hystérique s'il devait faire face à une urgence.⁶¹

On aura pu constater que toutes les doctrines militaires évoquées dans ce chapitre évitent la prise en considération de la puissance militaire des voisins du Japon et l'identification nette de ceux-ci en tant qu'ennemis, sauf pour le cas de l'URSS en 1983.

Il est clair que le Japon s'est efforcé de concilier des objectifs économiques intérieurs (croissance et développement), et des obligations extérieures (répondre aux demandes américaines) parfois contradictoires, et que cette période fut marquée par un désir avoué de consacrer un minimum de ressources à la défense, sans toutefois mettre en péril la protection militaire assurée par les États-Unis. On aura également pu

⁶¹ Mochizuki Mike M. 1997. « A New Bargain for a Stronger Alliance », /n Mochizuki, Mike M. (dir.) 1997. *Toward a True Alliance...*, op. cit., page 22.

constater que le PLD va adopter une posture conciliante à l'égard d'une opposition divisée pour conserver la faveur de l'électorat.

Enfin, on peut aussi observer que la plupart des raisons qui semblent expliquer l'inactivité militaire internationale du Japon découlent du cadre politique intérieur, ce que le modèle de Wendt ne considère pas vu son intérêt pour l'interaction internationale, à moins que le Japon n'ait déjà épousé une culture kantienne qui puisse justifier son inaction par la retenue. Le chapitre qui suit procède donc à une analyse plus systématique de l'action – ou de l'inaction – du Japon en matière de sécurité militaire selon les paramètres du modèle de Wendt afin de déterminer s'il constituait un État de culture kantienne durant la période allant de 1951 à 1990. Le portrait du contexte politique intérieur et l'exploration du pacifisme constitutionnel auront fourni un cadre interprétatif précisant les causes de l'adoption présumée, le cas échéant, de cette culture kantienne.

Chapitre 4 – L'activité militaire internationale du Japon durant la guerre froide (1951-1990) – Application partielle du modèle de Wendt

Le présent chapitre concerne une période durant laquelle il peut paraître curieux de traiter de l'« activité » militaire internationale japonaise puisque le Japon de l'après-guerre, comme celui de la guerre froide, a semblé manifester une apathie et une inertie qui se marient mal à un terme évoquant l'action. C'est là d'ailleurs un des principaux motifs justifiant la présence d'un chapitre consacré plus spécifiquement à ce thème puisque le modèle de Wendt accorde une importance plutôt marginale à l'inaction, un comportement qui caractérise pourtant celui de ce pays en matière de sécurité militaire et de défense durant cette période. Par ailleurs, puisque cette thèse étudie la possible variation identitaire et comportementale kantienne du Japon en fonction de la culture du système international, il paraît incontournable de bien caractériser le comportement-type qu'il a affiché durant les décennies de guerre froide afin de le comparer à celui que ce pays adopte au cours de l'après-guerre froide et depuis le 11 septembre 2001, et dont les différences seront analysées dans les deux chapitres suivants en regard des systèmes internationaux de culture potentiellement changeante.

De 1951 à 1990, ce qui ressort d'abord de l'activité militaire internationale du Japon est le manque total de visibilité de ce pays à l'extérieur de ses frontières, que ce soit dans le cadre de la participation à son alliance avec les États-Unis ou dans celui de la stricte défense du territoire national. Bien sûr, durant ces quarante années, le Japon a néanmoins été un allié fidèle des États-Unis et il serait possible de faire état d'un grand nombre de discours politiques et de rencontres diplomatiques qui témoignent de la saine mais perfectible santé de leurs relations bilatérales. On pourrait alors immédiatement envisager, et à tort, d'assimiler les préoccupations régionales

de sécurité des États-Unis à celles du Japon, comme si ces deux alliés partageaient d'ores et déjà une identité collective de sécurité...

Mais il est possible de rétorquer que les mots sont sans valeur et qu'il faut juger un arbre à ses fruits : il n'y a que le test de loyauté d'un allié qui puisse ultimement servir de révélateur, cette loyauté se traduisant par l'engagement concret et palpable d'un allié aux côtés de son partenaire durant un conflit militaire. C'est là le meilleur moyen de vérifier l'authenticité de l'identité collective de sécurité et le degré d'identification à l'Autre qui est présumé des alliés. Or, le Japon apathique de cette période n'a jamais eu à démontrer son degré d'engagement dans l'alliance autrement que de manière relativement passive, non seulement en acceptant que les forces américaines aient accès à des bases militaires, mais aussi en leur octroyant une substantielle allocation annuelle. Cette allocation, qui dépasse parfois les cinq milliards de dollars, est qualifiée par les États-Unis de « support par la nation hôte », mais on lui préfère au Japon l'expression « budget de sympathie. »¹ L'appellation japonaise est intéressante en ce qu'elle évite de créer l'impression d'un lien causal et d'obligation dans la mesure où elle laisse transparaître l'idée que le Japon accorde généreusement ces sommes sans qu'un service soit rendu en retour. La différence terminologique n'a donc rien de fortuit.

De plus, comme il en a été question dans le précédent chapitre, le Japon a parfois manifesté son malaise devant l'activité militaire américaine régionale, notamment au Viêt-nam, et spécialement quant il s'agissait de l'utilisation que les forces américaines faisaient de leurs bases d'Okinawa. Il n'allait donc pas de soit que le Japon et les États-Unis vivaient en symbiose sécuritaire. Il est donc douteux que se soit accompli un processus d'identification à l'Autre en

¹ Haru Yamada. 1997. *Different Games, Different Rules: Why Americans and Japanese Misunderstand Each Other*. New York: Oxford University Press, page 155.

vertu du partage et de l'assimilation mutuelle de leurs intérêts et de leurs identités de sécurité.

Ainsi, la période d'inactivité militaire internationale du Japon qui a perduré jusqu'à la guerre du Golfe pose plusieurs problèmes quand on doit l'appréhender au moyen du modèle constructiviste de Wendt. On peut en identifier au moins cinq, parmi d'autres.

Premièrement, il semble plausible que le Japon de l'après-guerre se soit retrouvé avec une identité pacifiste qui en aurait fait un État kantien. Or, dans l'architecture métathéorique de Wendt, l'adhésion à la culture kantienne est un parachèvement évolutif. Si Wendt explique comment passer d'un stade à un autre, il ne propose pas de stade ultérieur à la culture kantienne, et conséquemment il omet de modéliser le comportement international d'un État devenu kantien, hormis le fait qu'il s'interdirait de recourir aisément à la violence et qu'il ferait preuve de retenue dans l'utilisation de cette violence. Ce problème est d'autant plus sérieux qu'il est possible, comme cela a déjà été mentionné, qu'un État épouse une identité kantienne même si la culture du système international n'a toujours pas atteint ce stade.

L'enjeu ici c'est de pouvoir apprécier le comportement d'un État parvenu à cette culture étant donné que Wendt croit que l'État / personne serait alors à même de résister aux pressions socialisatrices d'un environnement de culture moins évoluée. Il n'existe toutefois pas de guide pour examiner les gestes d'un tel État. Cela sera discuté dans la section 4.1.

Deuxièmement, l'inactivité elle-même pose un défi puisque qu'elle rompt potentiellement le flux signalétique indispensable à l'interaction. Ainsi, s'il faut se cantonner à l'observation strictement extralinguistique, alors l'interprétation de la conduite japonaise devient particulièrement périlleuse.

Troisièmement, si l'on doit autoriser l'État / personne à sortir de son aphasie, alors il devient possible d'interpréter cette inaction de manière moins

hasardeuse peut-être, mais certainement pas en se pliant rigoureusement aux préceptes de Wendt. La section 4.2 propose une telle démarche.

Par la suite, il sera clair qu'il faudra accorder de l'attention au langage afin de gagner un plus large accès aux identités et intérêts découlant de l'interaction entre le Japon et les États-Unis, et à celles qui pourraient être le produit des dynamiques internationales de sécurité affectant le premier. Ce faisant, un dépassement du cadre purement signalétique du modèle de Wendt² s'avère déjà souhaitable sinon nécessaire puisque, comme l'affirme Jervis :

Une théorie de la perception qui ignorerait le fait que ceux qui perçoivent ont conscience que les acteurs ont des objectifs stratégiques et peuvent vouloir les tromper serait déficiente. Ce serait aussi le cas d'une théorie de la signalisation qui négligerait de considérer comment les observateurs perçoivent, et comment les acteurs pensent qu'ils sont perçus par les observateurs.³

L'essentiel de ce propos exprime l'idée que le processus de production et de reproduction du sens, que seul un examen de la conscience de l'État pourrait permettre, doit être exploré. Ici, cette « conscience » fait référence à l'« être » et non au « faire », alors que le modèle de Wendt confond les deux en posant essentiellement que « les États sont ce qu'ils font ». Si cela s'était avéré, alors le Japon n'aurait été qu'une quantité négligeable, voire rien du tout en matière de sécurité militaire internationale jusqu'à sa participation à la guerre du Golfe. La section 4.3 intègre les connaissances résultant de la prise en considération de ce que l'État japonais « dit » et « pense », si cela est

² Wendt dépasse ce cadre lui-même en de nombreuses occasions quand il traite, notamment des « images de soi » ou de l'« estime de soi », qui sont autant de dimensions abstraites et immatérielles ne pouvant être observées. Toutefois, cette thèse n'est pas une réfutation de la prise en compte par Wendt de ces dimensions insaisissables. Elle questionne la capacité d'opérationnaliser le modèle et de parvenir à la fusion harmonieuse de l'interaction signalétique avec la création du sens et la capacité de représentation et de réflexion consciente de l'État.

³ Jervis, Robert. 2002. « Signaling and Perception », *op. cit.* page 34.

même possible à cause des doutes exprimés dans le second chapitre consacré à l'analyse et à la critique du modèle de Wendt.

Quatrièmement, l'identification de la culture de l'anarchie à laquelle le Japon appartient devient difficile si l'on doit restreindre l'observation aux seuls phénomènes extralinguistiques. N'ayant pas eu à défendre sa souveraineté,⁴ à protéger ses intérêts en faisant montre de la force, le Japon aurait pu aussi bien être de culture lockéenne que kantienne, mais comment savoir sans action? Étant demeuré relativement faible militairement jusqu'à ce que débute la Détente, le Japon, eût-il même été hobbesien, n'avait pas possédé les moyens des ambitions associées à cette culture et ne pouvait menacer ses voisins, en eût-il caressé le dessein. La section 4.3 étudie aussi ces questions.

Cinquièmement, la construction culturelle que serait la guerre froide ne parut pas avoir d'impact direct sur les actions de défense du Japon. De toute évidence, l'URSS semblait représenter un risque pour sa sécurité puisque ses intercepteurs volaient à la rencontre des bombardiers soviétiques et que ses troupes étaient plus considérablement déployées au nord du pays qu'au sud ou à l'ouest. Enfin, la Seconde guerre mondiale n'ayant toujours pas été scellée par un traité de paix, les Soviétiques ne manifestaient visiblement pas d'« amitié » – pour reprendre l'expression kantienne de Wendt – à l'égard des Japonais, pas plus que ceux-ci n'en affichaient pour les premiers...

⁴ Règle générale, cette affirmation peut être maintenue, mais il faut mentionner que le Japon n'a pas utilisé la force pour garder – dans le cas des Rochers Takeshima – ou reprendre – dans le cas des Territoires du Nord – le contrôle de territoires qu'il considérait siens. Cela est resté vrai jusqu'en 1996-1997 alors que des navires de la sécurité maritime – civils, à ne pas confondre avec ceux des FAD maritimes – ont tiré des coups de semonce près des îles Senkaku contre des chalutiers et embarcations taïwanais et chinois. En 1999, pour la première fois, un navire de patrouille de la sécurité maritime a tiré sur un navire espion nord-coréen. Ce n'est qu'en 2001 que pour la première fois un vaisseau des FAD maritimes a dû couler un navire espion nord-coréen. Les FAD japonaises n'avaient jamais auparavant ouvert le feu sur quiconque. De plus, si des avions des FAD aériennes ont intercepté des bombardiers soviétiques durant la guerre froide – et affirmant donc la souveraineté du Japon sur son territoire –, ils ne devaient pas tirer du canon et n'étaient pas équipés de missiles air-air pour ces missions avant 1977.

Il y a deux éléments à considérer ici. D'abord, il faut concevoir que pour le Japon, la Russie, fût-elle impériale ou soviétique, demeurait une rivale de longue date avec laquelle il croisa le fer à plus d'une reprise au XX^e siècle. Ainsi, l'empreinte culturelle de la guerre froide peut ne pas avoir influencé les attitudes, les attentes et les perceptions du Japon à l'endroit de la Russie.

En second lieu, il est acquis que pour les États-Unis, l'URSS constituait clairement une ennemie, si bien qu'en théorie on pourrait s'attendre à ce que le Japon et les États-Unis, en leur qualité d'alliés, aient partagé des perceptions communes ayant favorisé la convergence de leurs intérêts et de leurs identités en matière de sécurité militaire. Pour Wendt, le fait de partager un « sort commun » devant la menace d'un tiers peut favoriser la formation d'une identité collective de sécurité. Mais cette hypothèse ramène cependant le débat au problème de l'activité observable, car sans action, et sans l'outil linguistique, la convergence restera intangible toute anticipée qu'elle soit.

4.1 – Identité pacifiste : origine endogène ou exogène?

Ce qui pousse le Japon à l'action sur le plan militaire ou, devrait-on plutôt dire, ce qui l'enjoint à l'inaction, c'est d'abord son pacifisme / antimilitarisme qui, même s'il a évolué au fil de l'après-guerre, est longtemps demeuré hégémonique dans le paysage politique national. Les précédents chapitres ont fourni maints exemples qui dénotent combien l'observance de cette norme – pourtant en décalage apparent avec la culture de l'anarchie du système international en période de guerre froide –, a encouragé la création d'une identité pacifiste et d'intérêts correspondants qui ont amené l'État à afficher une préférence marquée pour des solutions non militaires à ses problèmes politiques et stratégiques, et ce même dans des circonstances qui auraient provoqué une réponse militaire parmi une majorité de pays.⁵

Ce qui n'est pas clair ici, tant dans le contexte sociopolitique interne du Japon que dans celui du paradigme de Wendt, c'est l'origine de cette identité. La question de l'origine du pacifisme n'appartient pas aux seuls historiens puisque chez Wendt les identités naissent de processus interactifs et ne sont donc pas endogènes vis-à-vis de l'État. Or, le Japon doit sa Constitution pacifiste à un État / personne japonais qui, à l'époque, était sous le contrôle d'une puissance étrangère. Ainsi, non sans paradoxe, le Japon devrait donc son identité pacifiste à des facteurs ni tout à fait exogènes – sans pour autant qu'il y ait eu une interrelation de type Ego / Alter entre États / personnes distincts –, mais qui n'étaient pas non plus parfaitement endogènes. Quand la

⁵ On peut penser ici à l'usage de la Marine canadienne contre des chalutiers espagnols en 1995 au large de Terre-Neuve, voire à l'utilisation de bâtiments militaires par l'Italie durant la guerre en ex-Yougoslavie et celle du Kosovo afin de repousser les embarcations de réfugiés. Dans les deux cas, les États n'ont pas hésité à utiliser leurs forces militaires même dans un contexte de basse sécurité. Il faut attendre 2001 pour que le Japon imite ce comportement accepté et légitime, et donc intégré à la culture internationale.

Constitution entre en vigueur, l'État / personne japonais est schizophrène car habité par une autre personnalité en plus de la sienne.⁶

S'il est tenu pour acquis que par le truchement de la socialisation les comportements et les identités que les États adoptent devraient correspondre aux valeurs les plus répandues dans le système international, alors comment expliquer que le Japon ait épousé des positions pacifistes qui n'étaient pas la conséquence d'un processus de socialisation puisque ces positions n'étaient ni partagées par beaucoup d'États, ni le fait d'un réel et libre choix?

S'il faut considérer un instant que le Japon de l'après-guerre est kantien, comment serait-il parvenu à accéder à ce stade? Pouvait-il évoluer tout seul, spontanément, sans apprentissage? Peut-on postuler que la tragique interaction de la guerre avec les États-Unis ait forgé certaines idées sur la futilité de la guerre susceptibles d'amener le Japon à épouser volontairement une identité « pacifiste »? Le caractère schizophrène de l'État japonais durant l'Occupation – qu'il faut considérer comme une anomalie du point de vue de Wendt – ne permet donc pas d'établir une réponse faisant autorité et pouvant trancher le nœud gordien de l'origine endogène ou exogène du pacifisme dans le cadre de cette thèse. Si on ne peut définir le degré de volontarisme derrière le choix du pacifisme au sortir de la Seconde guerre mondiale, le fait que cette idéologie ait agi comme un filtre perceptuel demeure par contre indéniable.

Un autre problème théorique de taille que pose l'identité pacifiste du Japon est celui de la « fin de l'histoire » culturelle à laquelle le modèle de Wendt confronte l'analyste intéressé par un État devenu kantien. En effet, Wendt propose un modèle évolutionniste dans lequel le stade kantien est le tout dernier. Si Wendt n'entrevoit pas de culture de l'anarchie supérieure, il ne croit pas non plus qu'un État ayant atteint ce stade pourrait régresser. Dans une certaine mesure alors, le Japon kantien se trouverait sur une trajectoire

⁶ Il s'agit ici d'une référence au Commandement Suprême des Puissances Alliées.

verrouillée sans possibilité de reculer ou d'avancer culturellement.⁷ Le postulat libéral qu'évoque Wendt en posant qu'un système international devenu kantien ne régresserait pas – puisqu'il contiendrait un grand nombre d'États / personnes résolus à poursuivre de profitables relations de coopération avec des Autres considérés comme « amis » –, paraît logique. Par contre, il demeure moins sûr de prétendre qu'un État kantien dans un système international lockéen sache longtemps résister aux pressions socialisatrices de cette culture, surtout si la survie et la prospérité de cet État – des intérêts fondamentaux chez Wendt – s'en trouvaient menacées. Bien sûr, on pourrait faire valoir que le Japon, grâce à la protection américaine, parvenait sans trop de risque ou d'effort à assurer sa survie, sa prospérité et sa sécurité et qu'il pouvait donc réussir à conserver un profil culturel kantien dans un contexte systémique international où dominait la rivalité. Cette question est complexe et la section 4 du sixième chapitre se penchera sur l'impact des relations de sécurité qu'entretiennent le Japon et les États-Unis sur l'articulation du modèle de Wendt. On examinera alors globalement la question afin d'éviter un traitement redondant de ces questions.

⁷ Cela implique l'escamotage automatique de la question des motivations et désirs de l'État kantien puisque ceux-ci ne peuvent apparemment plus avoir d'impact majeur sur le modelage de l'identité, de surcroît en matière de sécurité militaire. C'est à se demander alors si l'identité aurait même une valeur explicative dans un système international qui serait devenu entièrement kantien puisqu'elle serait dépossédée de ses capacités transformatives.

4.2 – Interpréter l'inactivité matérielle dans un cadre extralinguistique

Si un observateur devait se rabattre sur les faits observables et donc matériels de la réalité sans en appréhender les dimensions intellectuelles et linguistiques, alors il pourrait déduire au moins trois choses de l'activité militaire japonaise durant la période 1951-1990. D'abord, il constaterait que durant cette période, le pays ne possédait pas d'arsenal nucléaire, de puissance maritime et aérienne ayant une capacité de projection, ni de missiles à longue portée. En second lieu, il verrait que dans leurs missions, les FAD étaient tenues d'éviter d'utiliser la force, ce qui pouvait être déduit du fait qu'elles n'avaient pas été technologiquement équipées – que l'on songe à l'exemple des F-4 et F-15 – pour leur permettre d'acquérir une capacité d'action multirôle que d'autres forces armées, équipées de manière comparable, restaient pourtant à même d'envisager. Enfin, il conclurait que durant tout l'après-guerre et pendant la guerre froide, jamais les FAD japonaises n'eurent à ouvrir le feu, pas plus qu'elles ne furent déployées à l'extérieur des frontières nationales.⁸

En ce qui a trait à l'alliance, l'observation des gestes permettrait de constater que des effectifs militaires japonais et américains coopéraient depuis 1952. Ainsi, même si l'alliance et ses modalités précises ne pouvaient être connues sans l'outil linguistique qui fournit un accès aux politiques et aux discours officiels, on pourrait toutefois conclure que le Japon et les États-Unis entretenaient une relation militaire d'un type que le Japon réservait à ce seul pays et qui ne paraissait pas empreinte d'hostilité.

⁸ Si cela est vrai au sens large, du personnel des FAD a cependant été envoyé en formation et a participé à des échanges aux États-Unis, et depuis les années 1970 un attaché militaire a sporadiquement été posté à l'ambassade du Japon à Washington. Au sens strict, du personnel des FAD a donc été envoyé à l'étranger, mais ces visites ne pouvaient être considérées comme des déploiements de troupes.

Sans langage toutefois, la nature de la relation est obscure. Le Japon pourrait contrôler une force étrangère sur son sol, ou au contraire, les États-Unis pourraient poursuivre l'occupation militaire du Japon et en avoir fait un pays satellite ou un État vassal dont l'appareil militaire leur serait subordonné. La réalité de l'interaction matérielle observable permet plusieurs scénarios, certains moins crédibles que d'autres. Ne pas tenir compte du langage entretient une ambiguïté signalétique qui rend difficile la tâche d'établir clairement si le Japon fait montre de retenue kantienne.

De plus, durant la guerre froide, il demeurait difficile d'établir une corrélation nette entre l'acquisition des armements et équipements, les entraînements et l'identification ou l'existence d'une menace extérieure à la sécurité militaire japonaise. En d'autres termes, jusqu'à l'aube des années 1980, la défense japonaise ne semblait pas répondre outre mesure aux stimuli externes : la modernisation et le renforcement des FAD n'obéissaient pas aux transformations systémiques, structurelles ou culturelles de l'environnement géopolitique et géostratégique du Japon.

Le Japon parut donc aveugle et sourd aux faits et gestes militaires des Autres puisqu'il n'y répondit pas. Sans inférer des raisons qui peuvent expliquer son comportement, il n'en demeure pas moins qu'il n'a notamment jamais accompagné son allié américain dans ses opérations militaires en Asie, et qu'il n'a pas tenté de se doter de l'arme atomique après que la RPC ait procédé à un test nucléaire, en 1964, quinze ans après que l'URSS ait elle-même fait un pas vers la consolidation d'une puissance nucléaire militaire. Bien que le Japon se soit retrouvé avec pour principal allié et pour principaux voisins des puissances nucléaires militaires, il n'a pas choisi la voie de l'émulation, et ce, malgré le fait qu'il avait les moyens de le faire.

Le même phénomène de non émulation est observable en ce qui concerne, notamment, l'absence de bombardiers ou d'avions-citernes dans les FAD alors que l'URSS et la RPC en possédaient.

Toutefois, dans l'éventualité où il n'aurait pas été aveugle et sourd, alors on pourrait penser qu'au contraire, il avait compris fort bien ce qu'il percevait dans son environnement, mais qu'il avait choisi de ne pas en tenir compte. Ainsi, le Japon aurait été autistique d'un côté, et de l'autre il se serait refusé à jouer le jeu stratégique international que lui dictait pourtant la culture internationale et régionale dans laquelle il baignait. Si les Autres, comme l'URSS et la RPC par exemple, lançaient au Japon le message signalétique qu'il était un adversaire ou un rival, il rétorquait, consciemment ou non, par une absence de symétrie et de réciprocité, et refusait par le fait même les identités « ennemi » ou « rival » proposées par ceux-ci. Le caractère asymétrique de la réponse japonaise doit être interprété comme un moyen de signaler l'intention de ne pas projeter une image menaçante afin de convaincre les Autres de le traiter non pas en ennemi, mais en ami... La réticence japonaise à appuyer fermement l'alliance par une participation plus affirmée obéissait à la même logique, mais elle a ceci de fascinant qu'elle prouve alors que cette alliance n'avait toujours pas généré d'identité collective chez ses membres et que les intérêts de ceux-ci divergeaient.

Peut-on déduire alors de l'inactivité militaire japonaise dans un contexte extralinguistique un quelconque comportement révélant sa promotion à un stade culturel kantien? Pas nécessairement. Wendt exige de l'État kantien qu'il fasse volontairement preuve de retenue, ce qui implique qu'il existe toujours l'option du recours à la force, mais que l'État kantien préférera rejeter parce qu'Ego souhaitera traiter Alter en ami pour l'amener à se percevoir ainsi et à changer d'attitude à son égard.

Or, si Ego favorise l'inaction parce qu'il y voit la seule issue possible puisqu'il n'ose pas riposter à l'intimidation d'Alter par exemple, alors son choix n'a absolument rien de kantien et s'explique d'abord par la défense de l'intérêt fondamental de survie qui est propre à chacune des cultures de l'anarchie proposées par Wendt.

Comment distinguer l'État qui fait montre de retenue parce qu'il est devenu kantien de celui qui reste passif par intérêt? On peut sérieusement douter qu'il soit possible de procéder à une telle distinction sans l'apport du langage. Ce constat ramène le modèle de Wendt devant ses contradictions quant à l'utilisation du langage et à aux limites du signe comme véhicule nuancé et complexe.

4.3 – Interpréter l'inactivité dans un contexte d'intégration linguistique

Alors que l'inaction sans le langage demeure très imprécise et porte largement à interprétation, cette même inactivité prend un sens différent et beaucoup plus précis une fois le langage incorporé à la démarche de compréhension. D'ailleurs, il n'existe pratiquement pas d'analyse sur la sécurité japonaise, ou sur sa politique étrangère d'après-guerre, qui fasse abstraction de l'article 9 de la Constitution ou de la doctrine Yoshida. Il est tout aussi difficile de saisir avec précision quelles sont les images de « soi » qui animent le Japon ou encore celles qu'il cherche à propager sans le moindre usage de la langue parlée ou écrite.

Toute une panoplie de mesures et de résolutions s'est greffée à la Constitution pour construire un réseau de règles pacifistes / antimilitaristes qui ont constitué un frein à l'accroissement de la capacité militaire, et dans une certaine mesure à la volonté du Japon de devenir un État « normal ».⁹ La limite – psychologique et auto-imposée – maximale des dépenses militaires fixée à 1% du PNB fait partie de ces règles contraignantes, et évoque ici le refus de laisser l'environnement stratégique international dicter au Japon sa conduite sécuritaire.

À ces règles, surtout juridiques et politiques, se sont ajoutées plusieurs promesses, comme celle de ne jamais redevenir une grande puissance militaire, et d'autres, plus définies, que l'on connaît comme les Quatre politiques nucléaires, les Trois principes non nucléaires, et les Trois principes sur l'exportation des armes notamment. Chez certains constructivistes,¹⁰ les

⁹ « Dans une certaine mesure » seulement car il a toujours existé une certaine élite politique résolue à transformer le Japon en grande puissance militaire. Si ces gens ont constitué une forte minorité, elle est demeurée influente. Entre la Crise de 1960 et la fin de la guerre froide, cette minorité n'est cependant pas parvenue à gagner beaucoup de terrain. Il en sera autrement dans l'après-guerre froide par ailleurs.

¹⁰ Voir notamment Onuf, Nicholas G. 1989. *World of Our Making : Rules and Rule in Social Theory and International Relations*, Columbia: University of South Carolina Press, 327 pages.

actes de langage possèdent une puissance bien réelle et les promesses lient l'État qui les fait. En ce sens, les actes de langage et les promesses construisent et véhiculent des images de « soi », et ont pu se révéler dans le cas du Japon des instruments pour promouvoir l'idée qu'il était pacifique et désireux d'entretenir des relations d' « amitié » avec ses pairs. Sa diplomatie de paix tous azimuts et son approche de la politique étrangère « centrée sur les Nations unies », par exemple, représenteraient des efforts dans l'atteinte de ce but. La même chose pourrait sans doute être dite de ses doctrines militaires mettant l'accent sur les lourdes restrictions auto-imposées aux FAD quant à l'utilisation de la force qui sont révélées et prennent tout leur sens non dans le geste, mais au travers du langage. En effet, sans accès au langage, comment savoir que :

- Le Japon ne veut détenir que la force minimale requise pour repousser une invasion mineure;
- Le Japon entend respecter ses Quatre politiques nucléaires, ses Trois principes non nucléaires et ses Trois principes sur l'exportation des armes en dépit du contexte sécuritaire international;
- Le Japon refuse de consacrer plus de 1% de son PNB à la défense, et ce, qu'importe le contexte sécuritaire international;
- Le Japon, du fait de son concept de défense standard, refuse de considérer tout lien de proportionnalité entre la puissance militaire d'autrui et la sienne;
- Le Japon refuse d'identifier ses ennemis et nie longtemps en avoir;
- Le Japon refuse de déployer des troupes à l'extérieur de son territoire;
- Le Japon refuse de s'impliquer militairement dans des conflits où sont engagées les forces de son allié;
- Le Japon refuse formellement d'utiliser la force comme outil politique pour régler ses différends internationaux...

Par le biais du langage, l'inactivité militaire internationale du Japon revêt un sens différent et peut alors être attribuée à une nouvelle image de « soi », pacifiste. Contrairement au postulat de Wendt, en matière de sécurité militaire, le Japon *est ce qu'il ne fait pas*, et non pas ce qu'il fait, ce qui explique

d'ailleurs pourquoi tout au long de la guerre froide le Japon a bien davantage souligné non pas ce qu'il *pouvait* faire sur la scène internationale, mais plutôt ce qu'il ne *devait pas* faire. C'est là d'ailleurs un phénomène fort intéressant puisqu'il témoigne d'un décalage marqué entre les capacités et l'intention, ce que le modèle de Wendt aurait tendance à associer.¹¹ Cela est d'autant plus intéressant que le Japon paraît alors obéir à des principes intériorisés qui bloquent ou étouffent les signaux culturels émis par le système international, son allié américain et ses voisins.

Ainsi, on peut déduire que les images de « soi » des Japonais ont bel et bien connu une métamorphose et que les attentes à l'égard de leur État ont elles aussi été transformées.

Par contre, ces images sont toujours contestées et la Chine, notamment, leur exprime une fin de non recevoir identitaire qui ne fait que renforcer l'idée de l'impact profond des perceptions et des identités sur l'interaction. Les difficiles relations entre la RPC et le Japon peuvent alors tirer leur source d'un décalage majeur entre leurs images de « soi » respectives et leur refus mutuel de percevoir autrui comme celui-ci se conçoit lui-même, comme en témoignent les crises diplomatiques récurrentes avec la Corée du Sud et la RPC sur le révisionnisme historique japonais et sur la qualité et la sincérité de ses excuses eut égard aux actes perpétrés par le Japon impérial à leur endroit.

¹¹ Puisque « faire, c'est être » pour Wendt, le fait pour un État de se doter de capacités matérielles devrait logiquement fournir une indication des intentions de cet État. Si cela s'avérait, alors on peut comprendre pourquoi la puissance des FAD inquiète parfois les pays voisins et qu'on en fasse un reflet d'ambitions politiques présumées chez le Japon...

4.4 – Le Japon, État kantien? (Partie 1)

Tant par le geste – ou l'absence du geste – qu'au travers le discours, le Japon de l'après-guerre et de la guerre froide a affirmé son appartenance à ce que Wendt appelle la culture kantienne. Il faut préciser ici que jamais Wendt n'a exigé d'un État kantien qu'il soit pacifiste ou démilitarisé. On pourrait imaginer un système international de culture kantienne animé de pays fortement armés mais partageant tous la conviction que la force doit toujours être une solution d'ultime recours. Ainsi, que le Japon se soit réarmé durant la guerre froide a pu laisser croire à l'érosion de son pacifisme, mais sur le plan théorique rien dans le modèle de Wendt ne laisse entrevoir autre chose du Japon qu'un comportement kantien.

Ainsi, même un État kantien peut utiliser la force, mais avec retenue, et dans un contexte légitime selon la culture de l'anarchie où il se trouve. C'est là un élément d'autant plus important que le Japon de l'après-guerre n'a aucunement utilisé la force même s'il s'est retrouvé dans des situations qui l'aurait justifié.¹² Il serait également possible d'interpréter le manque de symétrie dans la croissance du secteur militaire japonais en comparaison de certains de ses voisins par ce même comportement de retenue, bien que cela soit moins facile à soutenir durant la décennie 1980 alors que la recrudescence de l'activité militaire soviétique coïncidait avec un renforcement militaire du Japon, mais il ne faut pas automatiquement établir un lien de causalité entre ces faits.¹³

Beaucoup d'analystes réfuteraient l'existence d'une identité réellement pacifiste au Japon. Ils préfèrent interpréter son refus de répondre aux attentes

¹² On peut penser à la défense des Territoires du Nord qui fut ignorée durant la guerre froide.

¹³ En effet, le cycle de vie moyen de 20-25 ans des navires et avions des FAD arrivait à son terme durant cette période. Le Japon se devait donc de remplacer ceux-ci et d'y consentir un budget important au moment même où l'on assistait à un regain de tension entre Américains et Soviétiques. Le lien entre la modernisation des FAD et ces tensions est donc moins évident qu'à première vue...

américaines et de jouer un rôle correspondant à sa stature par une stratégie de politique étrangère réaliste et libérale en vertu de laquelle pour gagner, il suffirait de ne pas perdre.¹⁴ Mais une telle conclusion, trop cynique, évacue les dimensions identitaires plus nuancées que Dussich considérerait comme primordiales :

Le concept de soi et l'identité sociale d'une personne ont une influence sur les comportements que celle-ci adoptera afin qu'ils correspondent à son image de soi, et la combinaison de la personnalité et du rôle social influence comment elle définit une situation sociale donnée. Le soi est fondamentalement un soi idéalisé – le portrait de ce que l'on voudrait être et de ce que l'on aspire à devenir. On s'adapte et compose avec les dissonances qui existent entre le soi réel et le soi idéalisé en adoptant des comportements qui réaffirment l'idéal, ou à tout le moins, le soi que l'on tente de projeter comme réel. Le soi est un reflet de la socialisation culturelle de celui que l'on devrait être [...] et des réactions que l'on a reçu au fil du temps sur qui l'on est.¹⁵

Dussich établit deux types d'image de « soi » – idéalisée et réelle. Cette distinction nuancée a le mérite d'expliquer plusieurs décalages entre certains comportements du Japon et son discours. Ainsi, si ces décalages sont parfois la cause du rejet par plusieurs de l'existence d'un pacifisme japonais ayant des impacts sur sa politique de défense et d'alliance, ils prennent ici un sens différent. En effet, par le discours le Japon pourrait bien affirmer son identité idéalisée, et en partie réelle, mais ce sont ses comportements qui, en définitive, exposent le « soi » réel. Or, malgré la mise en place d'un dispositif militaire considérable avant la guerre du Golfe, et malgré qu'il ait consacré des ressources importantes à sa défense, le Japon n'agissait toujours pas comme une puissance militaire et évitait sciemment d'utiliser la force comme instrument politique. Ainsi, cette inaction témoigne tout de même d'un

¹⁴ Haru Yamada. 1997. *Different Games, Different Rules...*, *op. cit.*, page 84.

¹⁵ Dussich, John P.J. *et al.* 2001. *Different Responses to Violence in Japan and America*. Monsey: Criminal Justice Press, page 144.

comportement associé à la culture kantienne de l'anarchie. En d'autres termes, même si le Japon fait montre d'un solide pacifisme dans le discours, il assure quand même sa survie en entretenant des forces militaires mais il le fait en adoptant une posture de défense défensive puisqu'il reste soucieux d'éviter tout geste pouvant être interprété par les Autres comme menaçant. Même si le discours et le comportement ne concordent pas parfaitement et témoignent d'un accrochage entre les images de « soi » idéalisée et réelle, il n'en demeure pas moins que la conduite japonaise privilégie une approche parfaitement compatible avec le concept de retenue kantienne tel que proposé par Wendt.

Protégé par des forces armées nationales respectables et par une alliance militaire avec les États-Unis que la guerre froide justifiait, le Japon jouissait, de 1951 à 1990, du meilleur des deux mondes à savoir une protection grâce à laquelle il pouvait affirmer une identité pacifiste qui renforçait en plus une image de « soi » positive, tant à l'intérieur de ses frontières qu'à l'extérieur.

Étant donné la relation privilégiée que le Japon entretient avec les États-Unis durant toute la période dont il a été question jusqu'ici, et puisque les États-Unis constituaient indéniablement une superpuissance, le modèle de Wendt devrait prédire que le Japon adopte un comportement similaire à celui de son allié, et ce pour deux raisons principales. D'abord, sa relation privilégiée avec les États-Unis en matière de sécurité militaire fait que le Japon aurait dû essayer d'émuler le garant de cette sécurité. Ensuite, il est tout aussi plausible de poser qu'en tant que superpuissance, les États-Unis étaient à même de laisser une forte empreinte dans la culture de l'anarchie qui avait cours durant l'après-guerre. Ainsi, au chapitre de la sécurité militaire, on aurait pu s'attendre du Japon qu'il participe, par exemple à la guerre du Viêt-nam, à l'instar de la Corée du Sud, ou qu'il adopte à l'égard de la sécurité de

Taïwan une position proche ou pareille à celle des États-Unis, mais il n'en fera rien.

Cette attitude révèle le manque de symétrie du Japon et sa résistance aux pressions culturelles de la guerre froide de la même manière qu'elle souligne son refus de soutenir par des gestes concrets les positions politiques et les actions militaires des États-Unis. Or, si une identité kantienne doit découler d'une identité collective de sécurité impliquant une symbiose au chapitre des rôles et des intérêts, il est assez difficile de voir dans le comportement du Japon une quelconque tentative d'émulation et d'intégration des comportements relatifs à la sécurité militaire qui ont cours chez son allié.

De plus, l'autre superpuissance semblait aussi prisonnière de la mécanique de guerre froide si bien que la culture du système international était, à cette époque, fortement marquée par la rivalité et la confrontation et directement entretenue par les deux plus puissants États du globe et leurs alliés respectifs. La pression socialisatrice sur le Japon devait être énorme, mais pourtant il a résisté, tel que le modèle de Wendt l'aurait prédit d'un État kantien.

Mais avec la guerre du Golfe, l'effondrement de l'URSS, et la fin de la guerre froide, les conditions qui avaient été réunies pour créer et consolider le pacifisme japonais et la politique de sécurité militaire en découlant, se sont évaporées. La manière avec laquelle le Japon composerait avec les nouvelles réalités géopolitiques et géostratégiques de l'après-guerre froide allait révéler s'il redeviendrait ou non réceptif aux stimuli externes, ou s'il maintiendrait une conduite internationale de sécurité redevable davantage à ses dispositions constitutionnelles et juridiques kantiennes, et à sa politique intérieure, plutôt qu'aux signaux culturels provenant du système international.

PARTIE III

EXPLIQUER ET COMPRENDRE L'ACTION

**ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DU JAPON EN MATIÈRE DE DÉFENSE DANS LE
CONTEXTE DE L'APRÈS 11 SEPTEMBRE 2001**

Chapitre 5 – Redéfinition de l’alliance et défense japonaise (1991-2005)

Ce chapitre ouvre la troisième partie de cette thèse. Alors que la seconde partie devait se résoudre à un examen de l’inaction japonaise en matière militaire sur la scène internationale, parce que le Japon conservait ses FAD à l’intérieur des frontières nationales, la troisième partie étudie son activité, puisque dans les suites de la guerre du golfe Arabo-persique, le Japon brisait son inertie.

Le choix de l’intégration et de l’analyse de la période 1991-2005 à une partie distincte s’explique non seulement parce que le Japon semble modifier son approche de la sécurité militaire après 1991, mais aussi parce qu’avec la fin de la guerre froide, on peut imaginer que la culture même du système international a été bouleversée. Si l’État / personne s’adapte à la culture internationale qui contribue à en déterminer les identités et les gestes, alors il paraît logique et nécessaire de procéder à une analyse distincte de la période suivant la fin de la guerre froide puisque deux dynamiques de transformation culturelle simultanées pourraient bien être à l’œuvre.

Cette troisième partie comprend un exposé des faits relatifs à l’activité militaire japonaise de 1991 à 2005 auquel le présent chapitre est consacré. Le dernier chapitre proposera une interprétation de ces faits telle que prédite par le modèle de Wendt.

5.1 – Guerre du Golfe, pacifisme et activité militaire internationale du Japon (1991-1995)

De 1989 à 1991, la guerre froide passera progressivement du présent au passé et avec son dénouement près d'un demi-siècle de culture internationale imprégnée de confrontation idéologique bipolaire va s'estomper. Cette courte période est marquée par des bouleversements tout aussi importants qui touchent le Japon. Déstabilisé par son implication dans le scandale *Recruit Cosmos*, le Premier ministre Takeshita remet sa démission pour être remplacé, l'espace d'un moment, par Uno Sosuke, qui devait connaître le même sort à cause d'une affaire de mœurs. Lors des élections de 1989, le PLD essuiera d'importants revers et Kaifu Toshiki, qui n'a jamais été impliqué dans les scandales financiers minant l'image du PLD, succédera à Uno. Il entre donc en scène dans les suites de l'éclatement de la bulle financière et alors que le monde politique japonais est ébranlé. Alors que le système international vivait le choc d'une transformation accélérée, les Japonais semblaient plus ou moins à l'aise avec le cadre de sécurité de leur pays découlant de la guerre froide, mais 67% d'entre eux en appuyaient la formule.¹

Quand le Koweït est envahi par l'Irak et que les États-Unis lancent un appel à la création d'une coalition internationale pour repousser l'invasion, le Japon se retrouve dans une situation politique difficile. Compte tenu de l'article 9, et des autres dispositions astreignant les FAD à un rôle local et défensif, les demandes de participation militaire des États-Unis provoqueront une crise politique au sein d'un PLD divisé. Il faut savoir que pour certains, dont le Premier ministre Kaifu, la chute du mur de Berlin et la réduction de la menace soviétique annonçaient l'avènement d'un monde pacifié, et que la déclaration des hostilités militaires au Proche-Orient leur fit l'effet d'une douche froide. Le Livre bleu sur les activités diplomatiques japonaises convient que la crise dans

¹ Tanaka Akihiko. 1994. « Japan's Security Policy in the 1990s », *In* Funabashi Yoichi (dir.). 1994. *Japan's International Agenda*. New York: New York University Press, page 34.

le golfe Arabo-persique « a forcé le Japon à juger et à s'ajuster à plusieurs questions à propos desquelles le Japon de l'après Seconde guerre mondiale n'avait pas d'expérience. »²

Quelques temps après avoir pourtant déclaré que « le dialogue et la coopération remplaceront maintenant les missiles et les chars comme moyens d'assurer l'ordre »³, Kaifu affirmait dans les jours suivant le début de la guerre du Golfe que « [n]otre pays annonce son support ferme à l'usage de la force par les pays rassemblés autour des États-Unis en tant que dernier recours [...] ».⁴ Après avoir énoncé son souhait de ne pas voir les FAD dépêchées dans le golfe Arabo-persique, Kaifu présentera le projet de loi sur la Coopération avec les Nations unies prévoyant la création d'un corps « pacifique » composé de civils. Les FAD pouvaient se joindre à ce corps, mais ne sauraient être autorisées à faire usage de la force. Les casques bleus japonais ne pourraient que porter des armes de petit calibre pour leur propre sécurité. Devant les protestations de l'opposition, la résistance de l'opinion publique et la division de plus en plus nette au sein des factions du PLD, le projet de loi fut retiré.

Puisque l'on semblait se diriger vers une impasse en ce qui avait trait à une participation militaire, le Japon dut se rabattre sur un soutien financier totalisant treize milliards de dollars ne devant pas être consacrés à l'achat de fournitures militaires, mais alloués à l'effort de reconstruction une fois le conflit terminé. Kaifu proposera également l'envoi d'appareils de transport des FAD aériennes pour évacuer les réfugiés. Il devra revenir sur ses positions.

Au mois d'avril, la guerre terminée, Kaifu suivra les traces de Nakasone et annoncera qu'une flottille de six navires – quatre démineurs et deux de

² Ministry of Foreign Affairs, Japan. 1991. *Diplomatic Bluebook 1991, Japan's Diplomatic Activities*, page 51.

³ Blacker, Michael. 1993. « Japan's Diplomatic Style », In Curtis, Gerald L. (dir.). 1993. *Japan's Foreign Policy After the Cold War: Coping with Change*, New York: M.E. Sharpe, page 17.

⁴ Edström, Bert. 1999. *Japan's Evolving...*, op. cit., page 147.

ravitaillement – des FAD maritimes devront appareiller à destination du golfe Arabo-persique pour y effectuer une mission à vocation défensive. Afin d'éviter un houleux débat sur cette question, la décision a été prise par décret à l'extérieur de l'enceinte de la Diète, ce que l'opposition et l'opinion publique acceptèrent mal. Plusieurs pays d'Asie ont fait connaître leur opposition et leur méfiance devant ce déploiement sans précédent de militaires japonais à l'étranger et s'inquiétaient des conséquences de cette manifestation nouvelle de la puissance du Japon.⁵

Avec la participation active des FAD à l'étranger, la lettre de la résolution de 1954 interdisant l'envoi de celles-ci à l'extérieur du pays disparaissait officiellement.⁶ La guerre du Golfe aura donc été, de l'avis même du ministère japonais des Affaires étrangères, « éprouvante pour le Japon en tant que nation de paix et la plus dure épreuve que nous avons affrontée depuis la fin de la guerre. »⁷

La chute de l'URSS qui survient à peu près au même moment se conjugue à ce premier choc et amènera le pacifisme « replié sur lui-même » à se transformer progressivement en un pacifisme plus ouvert sur le monde. En effet, toute « 'redéfinition' de la politique de sécurité japonaise [...] a été impossible pour le Japon jusque après l'effondrement de l'Union soviétique en 1991. »⁸

Le projet de loi sur la participation aux opérations de maintien de la paix des Nations unies sera présenté moins d'une année après l'invasion du Koweït. Il représentait l'amorce d'une réponse du Japon aux attentes américaine et onusienne. Bien que déposé sous le gouvernement Kaifu, le

⁵ Funabashi Yoichi (dir.). 1994. *Japan's International Agenda*. New York: New York University Press, page 9.

⁶ Tanaka Akihiko. 1994. « Japan's Security Policy in the 1990s », In Funabashi Yoichi (dir.). 1994. *Japan's International Agenda... op. cit.*, page 31.

⁷ Ministry of Foreign Affairs, Japan. 1991. *Diplomatic Bluebook 1991...*, *op. cit.*, page 360.

⁸ Asano Ryo. 1998. « China and Japan: Improving Direct Communication », In Nishihara Masashi (dir.). 1998. *Old Issues, New Responses: Japan's Foreign and Security Policy Options*. Tokyo: Japan Center for Intercultural Exchange, page 15.

projet ne sera sanctionné que sous le Premier ministre Miyazawa Kiichi. La formulation du projet PKO (pour *Peacekeeping Operations*) démontrait que cette question devait être abordée avec beaucoup de précaution comme tend à le prouver l'affirmation de Miyazawa le jour de la promulgation de la loi comme quoi le nouveau rôle du Japon ne changerait rien à sa posture militaire pacifiste :

Il est réaffirmé que le Japon continuera à se plier rigoureusement à sa politique fondamentale voulant qu'il ne devienne pas une puissance militaire menaçante pour d'autres pays en maintenant une attitude défensive respectueuse de la Constitution de la paix, et, considérant les leçons passées, en s'acquittant de ses responsabilités plus que jamais auparavant pour la paix et la stabilité du monde.⁹

La loi PKO n'autorisait donc pas le Japon à participer pleinement aux opérations de maintien de la paix. Les missions militaires ordinaires (surveillance, inspections) demeurent toujours hors de portée des FAD. Les FAD déployées à l'étranger sont autorisées à prodiguer des soins, exécuter des missions de sauvetage, réparer des routes, et autres tâches que des civils seraient en mesure d'accomplir avec autant d'efficacité que des militaires.

Il s'ensuit que l'activité des FAD japonaises, leurs fonctions et rôles, demeuraient donc soumis et déterminés par des règles juridiques nationales et non par les besoins opérationnels d'une mission de paix onusienne. Ceci explique pourquoi le Japon enverra uniquement des unités de génie et de logistique comme contribution à ses toutes premières opérations de maintien de la paix au Cambodge, en 1992.

⁹ Polomka, Peter. 1992. *Japan as Peacekeeper...*, *op. cit.*, page 1.

5.2 – La pertinence de l’alliance américano-japonaise dans le contexte de la fin de la guerre froide (1991-1996)

La guerre froide terminée, toute la politique de défense du Japon reposait toujours pour l’essentiel depuis 1957 sur la capacité des FAD à défendre le territoire national en coopération avec les États-Unis. Après des décennies de reproches de la part de son allié qui l’accusait de ne pas partager le fardeau de sa défense ou de profiter à rabais de sa protection, et comme conséquence de la guerre du Golfe dans laquelle on l’avait sollicité de s’engager, le Japon allait attribuer de nouveaux rôles à ses FAD. La participation accrue du Japon ne pouvait qu’avoir des répercussions relativement importantes sur l’alliance puisque la preuve était désormais faite qu’il était disposé à jouer un rôle plus actif, malgré de nombreuses restrictions, en faveur de la paix et de la sécurité du monde, un engagement ne pouvant que créer des attentes aux États-Unis.

Par contre, la disparition de l’URSS rendait caduque la logique stratégique sous-jacente à l’existence même de l’alliance avec les États-Unis. Ainsi, tant au Japon qu’aux États-Unis, certains se sont interrogés sur le bien-fondé de maintenir une alliance qui avait perdu sa raison d’être initiale.¹⁰ Par contre, l’instabilité et l’incertitude engendrées par la fin de la guerre froide pouvaient cependant justifier le maintien de ce dispositif politique et militaire apparemment éprouvé. La question n’avait rien de théorique puisque le Japon abritait toujours un réseau de bases américaines sur son sol.

Déjà sous le Premier ministre Hosokawa Morihiro, un rapport fut commandé afin que soient examinés les enjeux de la sécurité japonaise dans l’après-guerre froide. C’est en 1994 que le successeur d’Hosokawa, Murayama Tomiichi, prendra connaissance du Rapport Higuchi qui préconisait

¹⁰ DiFilippo, Anthony. 2002. *The Challenges of the U.S.-Japan Military Arrangement, Competing Security Transitions in a Changing International Environment*. Armonk: M.E. Sharpe, East Gate Book, page 5.

que le Japon poursuive sa stratégie d'après-guerre tout en déployant des efforts nouveaux en matière de diplomatie multilatérale.

Les États-Unis étaient confrontés aux mêmes problèmes. Ils ont opté pour une stratégie similaire à celle proposée dans le Rapport Higuchi, c'est-à-dire le renforcement des alliances combiné au développement d'institutions régionales nouvelles destinées à accroître le dialogue et la transparence chez leurs membres. La nouvelle vision stratégique américaine, mieux connue sous l'appellation « Initiative Nye » inquiétait passablement les Japonais puisqu'on y insistait beaucoup sur la diplomatie multilatérale, ce qui leur faisait craindre que la valeur de l'alliance soit ainsi dépréciée alors même qu'ils proposaient une démarche comparable. Ils y voyaient, avec raison, une stratégie indirecte visant à forcer leur gouvernement à s'engager étroitement auprès des États-Unis dans le but d'assurer la sécurité régionale, sans quoi le Japon serait abandonné par son allié.¹¹

En affirmant le désir de maintenir leur alliance dans l'après-guerre froide, le Japon et les États-Unis afficheraient tous deux un pragmatisme certain. La continuité assurerait au Japon de pouvoir conserver à peu près la même approche de sécurité militaire, ce qui le reconforterait autant que les États-Unis qui n'auraient pas alors à craindre que le Japon ressente le besoin de redéfinir ou de renforcer massivement sa défense.

Bien que le modèle de Wendt ne puisse les prendre en compte, ce sont aussi des facteurs de politique intérieure qui vont accélérer les échanges bilatéraux en vue de redéfinir l'alliance du côté japonais. En effet, en septembre 1995, trois soldats américains basés à Okinawa ont été inculpés d'agression sexuelle sur une jeune adolescente japonaise.¹² Mais tant que le

¹¹ Mochizuki, Mike M. (dir). 1997. *Toward a True Alliance, Restructuring U.S.-Japan Security Relations*. Washington D.C. : Brookings Institution Press, pp 12-13.

¹² À l'ouverture de leur procès, des manifestations importantes ont eu lieu, où se réunirent plusieurs dizaines de milliers de personnes qui exigeaient le démantèlement des bases américaines à Okinawa et l'abrogation du traité de sécurité avec les États-Unis.

système politique japonais était partiellement paralysé par les gouvernements de coalition qui se succédaient depuis 1993¹³, personne ne pouvait s'attendre à voir le Japon remettre en question son alliance avec les États-Unis.¹⁴ Cette crise « s'est révélée comme étant un des plus difficiles défis politiques posé à l'alliance [...] »¹⁵

L'alliance devenant plus difficile à justifier telle qu'elle avait existé depuis 1951, les alliés devaient se résoudre à lui trouver une raison d'être. Or, toute redéfinition de celle-ci impliquait qu'elle prenne appui sur des fondations nouvelles qui puissent tenir compte à la fois des attentes et des besoins autant japonais qu'américains. De l'avis de Norman Levin :

[...] le traité devrait être davantage axé sur la mutualité. En réduire les asymétries serait une première étape importante. Le Japon est fatigué d'être mis en face de faits accomplis et de se faire blâmer pour ce qu'il considère être des problèmes purement américains alors que les États-

¹³ Le PLD va perdre le pouvoir pour quelques temps en 1993 causant un rééquilibrage majeur du système des partis qui va durer jusque vers 1998. Désireux de saisir la chance de participer à un gouvernement de coalition, les partis défendant des idées pacifistes seront amenés à faire des compromis politiques contredisant ces positions et deviendront des instruments de la politique du PLD dès son retour au pouvoir en 1994. Ils feront donc leurs les interprétations pacifistes plus conservatrices et les superposeront au sens qu'ils donnaient eux-mêmes au pacifisme constitutionnel. La mécanique politique qui cimentait les gouvernements de coalition successifs provoquait l'uniformisation des visions stratégiques des différents partis. De plus, dans l'après *Système de 1955*, les membres du gouvernement et ceux de l'opposition restent largement constitués par des personnalités politiques issues du PLD qui favorisent l'affirmation politique du Japon dans le monde ainsi qu'une meilleure intégration du pays aux stratégies de sécurité des États-Unis. L'agonie des partis de la gauche pacifiste – excluant un Parti communiste isolé et marginalisé – a, de plus, contribué au démantèlement de barrières politiques intouchables avant la fin de la guerre froide. Alors qu'en 1990 cent-trente-six sièges étaient occupés par les Socialistes, en 2003, on en comptera plus que six. Durant cette agonie, la gauche pacifiste a donc pragmatiquement décidé de pactiser avec ses adversaires passés.

¹⁴ En janvier 1996, le Premier ministre Hashimoto Ryutaro (PLD) annonçait son intention de fermer quelques bases américaines à Okinawa, tout en cherchant à consolider l'alliance et créait SACO pour étudier la problématique. Très peu des recommandations proposées dans le rapport final de SACO de décembre 1996 furent mises en œuvre, mais en octobre 2005 le dossier a connu des développements. Ceci est en partie la conséquence de la décision américaine de redéployer ses troupes à l'échelle mondiale de nouvelle manière, et également le fruit d'un réajustement tel que souhaité par le Japon dans les modalités opérationnelles de l'alliance.

¹⁵ Mochizuki, Mike M. (dir). 1997. *Toward a True Alliance...*, *op. cit.*, page 14.

Unis sont fatigués de la relation de sécurité bilatérale qu'ils perçoivent comme étant à sens unique. [...] Le Japon et les États-Unis ont tous deux vécu de mauvaises expériences au cours de leur histoire en voulant développer et maintenir un rôle actif dans les affaires du monde. Ni l'un ni l'autre n'a l'expérience pour opérer avec un authentique « égal ».¹⁶

Mais alors que le système politique japonais était profondément déstabilisé par la fin du *Système de 1955* et que les questions de sécurité représentaient alors un sujet à éviter pour les acteurs que cela concernait, l'Asie de l'est semblait en proie à des troubles que le Japon ne se permettait plus d'ignorer. La péninsule coréenne était le théâtre d'un regain de tensions vers 1993 et la Corée du Nord inquiétait particulièrement, tant par son programme nucléaire et balistique qu'à cause de l'effritement présumé de son régime politique dans les suites du décès de Kim Il-sung. Un test de missile Nodong en mai 1993 dans la mer du Japon fut un signe additionnel de ces tensions.

L'année 1995 sera le théâtre de chocs multiples qui vont contribuer à accroître le sentiment de vulnérabilité des Japonais. À l'intérieur de ses frontières, le Japon connaissait le terrorisme de la secte Aum et un tremblement de terre meurtrier frappait Kobe. À l'extérieur, la République populaire de Chine procédait à son 42^e test nucléaire et intimidait Taïwan en effectuant plusieurs tirs de missiles près de ses côtes. La réaction américaine fut d'interposer la 7^e Flotte entre Taïwan et la RPC. Cette crise semblait fournir de nouveaux arguments en faveur de la redéfinition de l'alliance, et à tout le moins justifiait la présence militaire américaine dans la région, tout en mettant en lumière la capacité chinoise de déstabiliser l'ordre politique et stratégique régional. Le contexte régional préoccupait le Japon, qui malgré son habitude d'éviter les références spécifiques à la Chine ou à la Corée quand il est

¹⁶ Levin, Norman D. 1993. « Prospects for U.S.-Japanese Security Cooperation », In Unger, Danny & Paul Blackburn (dir.). 1993. *Japan's Emerging Global Role*. Boulder: Lynne Rienner Publishers, pp 82-83.

question de sécurité,¹⁷ pouvait difficilement ignorer ces changements.¹⁸ Il est intéressant de constater que des résidents de l'île de Yonaguni, située à soixante kilomètres de là où un des missiles chinois s'était abîmé, avaient demandé une présence militaire des FAD maritimes dans le secteur et que le Premier ministre Hashimoto s'était empressé de refuser leur proposition dans le but avoué de ne pas provoquer la RPC.¹⁹

L'hostilité de la Corée du Nord et la crise du détroit de Taïwan allaient en apparence provoquer une faible redéfinition de la politique de défense du Japon laquelle était attendue depuis la fin de la guerre froide. Dès la fin du mois de novembre 1995, l'Agence de défense révisait ses Programmes de défense prévisionnels, et présentait de nouvelles Grandes lignes du programme de défense nationale remplaçant celles adoptées en 1976. La révision des Lignes directrices sur la coopération avec les États-Unis en matière de défense datant de 1978 devait aussi être considérée.

Les modifications à la politique de défense qui surviennent en 1995 changent peu la posture stratégique du Japon au chapitre des orientations, mais des transformations importantes sont suggérées à la structure et aux équipements même des FAD. En effet, après avoir longtemps interdit leur possession, on a décidé qu'équiper les FAD aériennes d'avions-citernes et la production des premiers F-2 a débuté en 1996. Équipé de la sorte, le Japon allait être en mesure d'honorer les engagements des premiers ministres Suzuki et Nakasone sur la surveillance du rayon de 1 000 milles nautiques conclus près de quinze ans auparavant.

¹⁷ Ina Hisayoshi. 1996. « The Japan-U.S. Security Alliance in a New Era of International Relations », In Ministry of Foreign Affairs, Japan. 1996. *Japan-U.S. Security Alliance for the 21st Century, Cornerstone of Democracy, Peace and Prosperity for Our Future Generations*. Overseas Public Relations Division, page 27.

¹⁸ Dans les éditions 1996 et 1997 du *Diplomatic Blue Book*, les références à la crise des missiles sino-taiwanaise sont très vagues et jamais exposées en termes explicites, signe que le Japon ne souhaite pas irriter la RPC. Voir les pages 111 (1996) et 17, 135-136 (1997).

¹⁹ Drifte, Reinhard. 2003. *Japan's Security Relations with China since 1989, From Balancing to Bandwagoning?* London: Routledge Curzon, page 65.

À ce renforcement qualitatif des FAD, l'Agence de défense opposait des coupures majeures en termes d'effectifs et d'équipements. Le personnel militaire serait réduit de 20% de ses membres, dont 12,4% dans les FAD même, faisant passer les effectifs réguliers de 274 000 à 240 000.²⁰ Les FAD maritimes devraient retirer du service dix frégates et destroyers qui ne seront pas remplacés. Les FAD aériennes verraient le nombre de leurs avions de combat passer de 350 appareils à 300.²¹ Une force de réserve serait constituée ainsi qu'une force de déploiement rapide. Le Japon semblait donc, d'une part, manifester le désir d'accroître ses rôles, mais, d'autre part il prenait bien soin de ne pas augmenter sa puissance. Comme le dit l'expression, il annonçait vouloir « faire plus avec moins ».²²

Ces transformations avaient pour but partiel l'harmonisation progressive des rôles tenus par les FAD à ceux que les États-Unis attendaient du Japon. C'est dans ce contexte qu'aura lieu le Sommet Clinton-Hashimoto d'avril 1996 qui dictera la philosophie sur laquelle se fonderait la redéfinition de l'alliance. On y affirmait que :

les ententes de sécurité avec les États-Unis sont indispensables à la défense du Japon et vont continuer à jouer un rôle clef dans l'instauration de la paix et de la stabilité dans les régions entourant le Japon et dans l'établissement d'un environnement de sécurité plus stable.²³

Le Livre bleu sur la politique étrangère reprenait une terminologie similaire mais plus forte qui précisait que c'est « la dissuasion des forces militaires américaines » qui permet au Japon de « jouir de la paix et de la

²⁰ Mochizuki, Mike M. 1995. *Japan, Domestic Change and Foreign Policy...*, *op. cit.*, page 74.

²¹ *Idem.*

²² La partie 5.6 du présent chapitre va dresser un portrait des transformations des FAD depuis 1995 parce que la plupart des approches théoriques en Relations internationales lient souvent les capacités et l'intention. Il semble donc logique d'en faire état compte tenu qu'il y a là un changement observable.

²³ Ministry of Foreign Affairs, Japan. 1996. « National Defense Program Outline In and After FY1996 », *In* Ministry of Foreign Affairs, Japan. 1996. *Japan-U.S. Security Alliance for the 2nd Century...* *op. cit.*, page 87. Le terme alors utilisé était bien « régions » et non pas « aires ».

prospérité. »²⁴ La politique de défense s'en trouvait sensiblement modifiée. En effet, on mentionnait que le Japon devait tenir compte du potentiel militaire des pays voisins dans la composition de sa propre force de défense, et que les États-Unis coopéreraient avec le Japon si celui-ci était attaqué.²⁵ Avant 1996, le Japon n'était autorisé qu'à déployer qu'une force minimale sans lien direct avec le potentiel militaire de ses voisins, et le rôle des FAD se limitait à repousser une invasion mineure en attendant le secours des forces américaines.

À cause de leur caractère vague, certaines dispositions du document furent mal reçues par les voisins du Japon, particulièrement celle précisant que :

Si une situation survient dans les aires entourant le Japon, et qu'elle pouvait avoir une influence importante sur la paix et la sécurité nationale, il faudra y répondre en respectant la Constitution et toutes les lois et règles pertinentes, en supportant les activités des Nations unies au besoin, et en s'assurant de la mise en œuvre efficace et en douceur des arrangements de sécurité bilatéraux.²⁶

Le plan de renforcement de la défense pour la période 1996-2000 prévoyait aussi d'améliorer la capacité de défendre les eaux environnantes et de protéger les lignes de communication maritimes.²⁷ La RPC a interprété ces objectifs comme des mesures portant atteinte à sa sécurité, d'autant plus qu'elle estimait l'île de Taïwan comme étant incluse dans les aires entourant

²⁴ Ministry of Foreign Affairs, Japan. 1996. *Diplomatic Bluebook, Working Toward the Creation of a New International Order; Building a Multi-tiered Architecture*, page 50.

²⁵ Ministry of Foreign Affairs, Japan. 1996. « National Defense Program Outline In and After FY1996 », *op. cit.*, page 88.

²⁶ *Idem.*

²⁷ Ministry of Foreign Affairs, Japan. 1996. « On the Mid-term Defense Build-up Plan (FY1996-FY2000) » *In* Ministry of Foreign Affairs, Japan. 1996. *Japan-U.S. Security Alliance...*, *op. cit.*, page 48.

le Japon.²⁸ Si l'interposition militaire des États-Unis en 1995-1996 entre la RPC et Taïwan rappelait aux Américains l'importance stratégique de cette île, pour les Japonais la question de la préservation de l'autonomie taïwanaise restait au second plan et le souhait premier restait d'éviter la déstabilisation de la région qui résulterait d'une tentative de régler le problème de l'identité internationale de Taïwan par la force.²⁹ Les intérêts des deux alliés ne concordaient donc pas complètement. Par contre, et bien que pareil pronostic ne provenait pas des milieux officiels du Japon, certains Japonais se sont mis à redouter que dans l'éventualité d'une réunification des deux Chines, Taïwan soit réaménagée en base militaire avancée de la RPC, et que les voies maritimes vitales au Japon ne deviennent des eaux chinoises.³⁰

²⁸ Zhao Quansheng. 2002. « Sino-Japanese Relations in the Context of the Beijing-Tokyo-Washington Triangle », *In* Søderberg, Marie (dir.). 2002. *Chinese-Japanese Relations...*, *op. cit.*, page 40.

²⁹ Drifte, Reinhard. 2002. « Engagement Japanese Style », *In* Søderberg, Marie. (dir.). 2002. *Chinese-Japanese Relations...*, *op. cit.*, page 58.

³⁰ Drifte, Reinhard. 2003. *Japan's Security Relations with China since 1989...*, *op. cit.*, page 69.

5.3 – Les Lignes directrices et leur impact politique et stratégique (1997-2001)

Le renouvellement de l'alliance devait logiquement s'accompagner d'une approche modifiée des rôles relatifs à la sécurité des alliés, et c'est pourquoi les Lignes directrices de 1978 devaient être actualisées puisqu'elles représentaient un guide concret des activités de l'alliance depuis longtemps dépassé. Pourtant, quand les nouvelles Lignes directrices furent présentées en 1997, le gouvernement japonais a tenté très tôt d'en réduire la portée:

Les nouvelles Lignes directrices fournissent un cadre général et une direction pour les politiques touchant la coopération de défense entre le Japon et les États-Unis mais n'imposent pas l'obligation pour l'un ou l'autre des deux gouvernements d'adopter quelque mesure que ce soit en matière législative, budgétaire ou administrative. Les nouvelles Lignes directrices et les programmes découlant de celles-ci seront réalisés dans les limites prescrites par la Constitution du Japon et sans apporter de changements aux droits et obligations découlant du traité de sécurité bilatéral ou au cadre fondamental de l'alliance. [...] Sur la base de ces prémisses et principes fondamentaux, les nouvelles Lignes directrices soulignent la vision de base et les actions spécifiques qui ont trait à 1) la coopération dans des circonstances normales; 2) aux actions en réponse à une attaque armée contre le Japon; et 3) la coopération dans les situations dans les aires entourant le Japon, et qui ont une influence importante sur la paix et la sécurité du Japon.³¹

En fait, la lecture de ces lignes laisse perplexe puisqu'il devient difficile de discerner les sources de changement. Certains posent que :

La continuité essentielle des politiques [de sécurité] du Japon a traversé la prétendue ligne de faille de la fin de la guerre froide – et ce malgré les débats sur les Lignes directrices révisées. Ces révisions ne sont simplement que la dernière configuration du vieil engagement japonais à offrir son support aux États-Unis dans la région. [...] Les « nouvelles »

³¹ Ministry of Foreign Affairs, Japan. 1998. *Diplomatic Bluebook, Japan's Diplomacy Toward the 21st Century – New Developments and New Challenges Facing the International Community*, pp 56-57.

Lignes directrices ne devraient pas être perçues comme un virage significatif [...].³²

D'autres semblent y voir un nouveau départ, mais avec des réserves et un peu de scepticisme :

Les nouvelles Lignes directrices du Japon sont fascinantes. Elles dépeignent le Japon comme s'il tentait de devenir un État souverain normal au sens westphalien du terme, prêt à utiliser la force militaire à sa discrétion et pour le bien de l'alliance. Pourtant, en même temps, les Lignes directrices contiennent une collection d'articles qui spécifient le genre de situations dans lesquelles le Japon ne peut agir au chapitre des opérations militaires conjointes et du support logistique qui seraient jugés nécessaires pour composer avec des urgences dans les environs.³³

L'ambiguïté ou la prudence dans la formulation étaient sans doute de mise puisque alors même que les Lignes directrices étaient présentées, seul 4% des Japonais se montraient favorables à un rôle militaire affirmé sous l'égide des Nations unies, alors que 1% seulement approuvaient une participation entière des FAD à un conflit aux côtés des forces américaines.³⁴ D'autres données de 1997 indiquaient que 72% des Japonais croyaient que l'article 9 et sa renonciation à la guerre avaient contribué à la paix en Asie alors que 73% d'entre eux affirmaient que les mêmes dispositions contribueraient à la paix du monde dans le futur.³⁵ Il semblait donc y avoir un large fossé entre les projets de l'État et les désirs et croyances de la population.

³² Deans, Phil. 2002. « The Taiwan Question », *In Söderberg, Marie. (dir.). 2002. Chinese-Japanese Relations...*, *op. cit.*, page 96.

³³ Inoguchi Takashi. 1999. « Adjusting America's Two Alliances in East Asia: A Japanese View », *Stanford Institute of International Studies, Asia-Pacific Research Center, A-PARC Working Paper, July*, page 8.

³⁴ Rapp, William E. 2004. « Paths Diverging?... », *op. cit.*, page 14.

³⁵ *Ibid*, page 18.

En bref, les Lignes directrices proposent des mécanismes consultatifs nouveaux, le partage du renseignement stratégique et la mise en place de comités à cet effet, tels le Comité bilatéral de planification,³⁶ le Comité consultatif Japon / États-Unis sur la sécurité, le Sous-comité Japon / États-Unis sur la sécurité et le Comité conjoint Japon / États-Unis.³⁷ On y traite aussi d'une meilleure coordination à l'échelle multilatérale afin de promouvoir le contrôle des armements et le désarmement, des thèmes omniprésents dans le discours de politique étrangère du Japon depuis les années 1950. Y est aussi garanti le support logistique du Japon aux forces américaines impliquées dans des opérations ayant un impact direct sur sa sécurité.

On y évoque également un scénario pouvant marquer un virage significatif de la posture de défense traditionnelle du Japon. En effet, dans la section quatre « Actions en réponse à une attaque armée contre le Japon », il est question de contrer une attaque imminente, ce qui pourrait légitimer une action préventive pouvant difficilement être acceptable selon l'interprétation constitutionnelle communément admise. En 2002 à la Diète, le directeur de l'Agence de défense a même proposé « l'acquisition par les FAD de systèmes d'armes pouvant attaquer des bases ennemies », et on a laissé filtrer l'idée que le Japon considérerait l'achat de missiles *Harpoon 2* et *Tomahawk* à cette fin, ce que le Premier ministre Koizumi Junichiro aurait vivement démenti.³⁸ Cette idée de donner au Japon une capacité de frappe préventive avait aussi été soulevée par un précédent directeur général de l'Agence de défense en mars 1999.³⁹

³⁶ Osius, Ted. 2002. *The U.S.-Japan Security Alliance, Why It Matters and How to Strengthen It*. The Washington Papers/181, Center for Strategic and International Studies, Westport: Praeger, page 83.

³⁷ Ministry of Foreign Affairs, Japan. 2004. *Diplomatic Bluebook 2004, Japanese Diplomacy and Global Affairs in 2003*, page 137.

³⁸ Henrotin, Joseph. « Évolution de la situation stratégique en Extrême-Orient », IFAS, 16 novembre 2004, http://www.strato-analyse.org/fr/article.php3?id_article=39.

³⁹ Drifte, Reinhard. 2003. *Japan's Security Relations with China...*, *op. cit.*, pp 168-169.

portuaire. D'une formulation apparemment anodine, cette disposition allait cependant devenir l'objet d'un débat politique sur le sens qu'il faut donner au concept de défense collective en 2001. En effet, à la fin de septembre 2001, la Marine américaine craignait une attaque terroriste contre son porte-avions *USS Kitty Hawk* qui mouillait à Yokosuka et a ordonné son départ vers la haute mer. Le départ du porte-avions coïncidait avec celui d'un destroyer et de quatre navires démineurs des FAD maritimes, ainsi que de vaisseaux de la Force de sécurité maritime japonaise dont le but avoué était d'escorter le bâtiment américain. Puisqu'il ne s'agissait pas d'un exercice, et parce que la mission en était une de protection d'un bâtiment américain par des navires japonais alors que les États-Unis se disaient officiellement en guerre, on pouvait croire que l'interdiction stricte de participer à des efforts de défense collective venait d'être transgressée.

Cet exemple illustre bien le dilemme politique et stratégique auquel le Japon était confronté depuis la révision des Lignes directrices : s'il demeurait clair que le Japon voulait les revoir afin d'assurer que les États-Unis continueraient d'honorer leurs garanties de sécurité à son égard,⁴⁰ il était tout aussi limpide que sa défense se retrouvait encore plus intégrée à l'alliance au prix d'une possible réduction de sa liberté d'action en matière politique, diplomatique et stratégique.⁴¹ Cela est d'autant plus vrai que si les Japonais ont veillé à éviter de donner une consonance géographique aux aires entourant le Japon, le Rapport sur la stratégie de l'Asie de l'est présenté par les États-Unis en 1998 laissait planer l'ambiguïté en indiquant que « [I]es nouvelles Lignes directrices fournissent la base d'une coopération bilatérale plus efficace pendant une crise régionale qui affecterait la paix et la sécurité du

⁴⁰ Cooney, Kevin J. 2002. *Japan's Foreign Policy Maturation, A Quest for Normalcy*. London: Routledge, page 150.

⁴¹ Hughes, Christopher W. 2002. « Sino-Japanese Relations and Ballistic Missile Defence », In Sørderberg, Marie. (dir.). 2002. *Chinese-Japanese Relations...*, *op. cit.*, page 70.

Japon. »⁴² Il peut exister une certaine contradiction dans la position américaine puisque tout en traitant à plusieurs reprises des dimensions régionales des nouvelles Lignes directrices dans le Rapport, on y précise une seule fois que les aires environnant le Japon « ne sont pas géographiques mais contextuelles ».⁴³ Certains affirment que cette ambiguïté n'a rien de fortuit car les États-Unis désirent voir le Japon abandonner sa position sur la défense collective, et c'est même là un objectif déclaré du Rapport Armitage de 2000.⁴⁴ Même au PLD, certains souhaitent ouvertement l'abandon des restrictions sur la défense collective et l'ont proposé publiquement en mars 2001.⁴⁵ Un rapport produit par un groupe de travail du premier ministre en matière de politique étrangère publiait aussi en novembre 2002 des recommandations et suggérait que « le débat sur le droit à la défense collective devrait mener à des discussions plus réalistes pouvant permettre au Japon de participer à des ententes de sécurité collective. »⁴⁶ Il demeure intéressant de constater que les limites juridiques et constitutionnelles semblent disparaître du discours politique, ce qui n'est pas le fruit du hasard. En définitive, les nouvelles Lignes directrices permettent ultimement :

la participation du Japon à des opérations militaires à l'extérieur de ses frontières en support à une guerre américaine. Ce type de comportement est plutôt difficile à réconcilier avec la formulation de l'article 9. Plutôt que d'interpréter la Constitution, la conduite permise en vertu des Lignes directrices transforme potentiellement l'article 9 en une toute nouvelle norme – qui n'interdirait plus que les seules guerres d'agression. Le

⁴² U.S. Department of Defense. 1998. « East Asian Strategy Report 1998, The United States Security Strategy for the East Asia-Pacific Region », page 20.

⁴³ *Ibid*, page 21.

⁴⁴ McDevitt, Michael. 2002. « U.S. Strategy in East Asia », CNA Corporation, Center for Strategic Studies. <http://web.mit.edu/ssp/fall02/mcdevitt.htm>.

⁴⁵ Osius, Ted. 2002. *The U.S.-Japan Security Alliance... op. cit.*, page 68.

⁴⁶ Prime Minister's Office, Japan. « Basic Strategies for Japan's Foreign Policy in the 21st Century... », 28 novembre 2002, www.kantei.go.jp/foreign/policy/2002/1128tf_e.html.

pacifisme est donc peut-être devenu une mesure juridique restrictive superficielle, et sa force normative originelle s'en trouverait perdue.⁴⁷

Certains sont d'avis que le gouvernement japonais ignore donc les contradictions de sa politique de défense et promulgue depuis peu une vision exagérée des menaces régionales au public dans le but de favoriser une remilitarisation exigeant la révision de l'article 9 de la Constitution.⁴⁸ Selon Gavan McCormack, les « nouvelles Lignes directrices impliquent pour le Japon de l'après guerre froide, pourtant pacifiste par sa Constitution, un niveau de préparation à la guerre qui surpasse celui qui avait cours durant la période de guerre froide. »⁴⁹ Quelques mois avant le 11 septembre 2001, Michael Green indiquait que le Japon pratiquait un « réalisme réticent » et il affirmait que :

Bien que le débat sur l'identité et la stratégie japonaises de l'aube du vingt-et-unième siècle n'ait pas donné naissance à une nouvelle synthèse ou à des changements fondamentaux à la trajectoire bloquée par Yoshida, il a établi un nouveau principe qui aura de profondes implications dans la conduite de la politique étrangère du Japon dans le futur. Ce principe est que le Japon devra prendre des mesures plus affirmées pour défendre sa position dans la société internationale et que celles-ci ne peuvent plus être définies par l'alliance.⁵⁰

Non seulement le 11 septembre 2001 allait-il ultérieurement lui donner tort, mais le tir d'un missile *Taepodong* en août 1998 avait-il déjà révélé les difficultés japonaises de tenir une position diplomatique et stratégique lui étant propre...

⁴⁷ Fisher, Robert A. 1999. « The Erosion of Japanese Pacifism: The Constitutionality of the U.S.-Japan Defense Guidelines ». *Cornell International Law Journal*, Vol. 32, No. 2, page 424.

⁴⁸ DiFilippo, Anthony. 2002. *The Challenges of the U.S.-Japan Military Arrangement...*, *op. cit.*, page 12.

⁴⁹ McCormack, Gavan. 2001. *The Emptiness of Japanese Affluence*, Armonk: M.E. Sharpe, East Gate Book, Édition révisée, page xvii (introduction).

⁵⁰ Green, Michael Jonathan. 2001. *Japan's Reluctant Realism, Foreign Policy Challenges in an Era of Uncertain Power*. Council of Foreign Relations, New York: Palgrave, pp 31-32.

5.4 – *La Corée du Nord et le bouclier antimissile : Accélération de l'éveil du Japon (1998-1999)*

Aucune analyse récente portant sur la sécurité militaire japonaise ne fait abstraction de l'importance grandissante de la Corée du Nord aux yeux de ceux qui doivent concevoir la défense du Japon. Que la Corée du Nord représente un prétexte justifiant le renforcement des capacités militaires d'un Japon qui s'inquiète plutôt, sans toutefois l'admettre, de la montée en puissance militaire de la RPC, ou que l'on considère que la première constitue réellement une menace sérieuse à la sécurité du Japon ne change rien au fait qu'à la fin du mois d'août 1998, quand un missile *Taepodong* nord-coréen survola le Japon, il devint le détonateur d'une prise de conscience nouvelle des Japonais quant aux questions de défense nationale.

Il peut sembler curieux que le tir d'un missile par un pays ruiné et technologiquement archaïque soit de nature à ébranler le Japon qui, quelques années auparavant encore, se voyait la cible potentielle de plusieurs missiles SS-20 et SS-25 équipés de têtes nucléaires et sis en sol russe. Jennifer Lind, par exemple, affirme qu'« en somme, de multiples façons, l'environnement de menaces du Japon s'est amélioré en comparaison de celui de la guerre froide »⁵¹, alors pourquoi s'inquiéter et renforcer la sécurité militaire?

La réaction japonaise révèle en vérité ce que les politiciens des deux pays de l'alliance n'osaient pas admettre tout haut, c'est-à-dire que la solidité de l'alliance et la coordination bilatérale des politiques et stratégies laissait fortement à désirer. Il faut rappeler ici que les Lignes directrices, bien qu'établies, n'avaient pas encore été soumises à la Diète et que les mécanismes de coordination prévus n'étaient donc pas encore en place.

Non seulement la politique étrangère et de sécurité des États-Unis à l'égard de la Corée du Nord ne s'apparentait pas à celle du Japon, mais les

⁵¹ Lind, Jennifer M. 2004. « Pacifism or Passing the Buck? Testing Theories of Japanese Security Policy », *International Security*, Vol. 29, #1, Summer, page 110.

deux alliés n'entretenaient pas de canaux de communication précis pour répondre conjointement au tir de missile. Pour les États-Unis, la question principale demeurait celle du démantèlement du programme nucléaire nord-coréen alors que le Japon restait plutôt préoccupé par le développement et la prolifération des missiles balistiques de la Corée du Nord, une problématique alors secondaire aux yeux des Américains qui se refusaient à en traiter. Ainsi, si le Japon avait décidé de participer à KEDO en 1995 pour supporter l'Accord cadre de Genève négocié par les États-Unis en 1994 dans le but d'en finir avec le programme nucléaire nord-coréen, il ne fallait donc pas pour autant en déduire que les politiques étrangère et de sécurité des deux alliés étaient harmonisées, ou que leurs intérêts coïncidaient parfaitement. En fait, pour le Japon le tir du missile nord-coréen révélait, en quelque sorte, l'échec partiel de la stratégie américaine en laquelle il fondait déjà peu d'espoirs, mais il portait aussi un dur coup à la crédibilité de l'alliance.

Cela sera d'autant plus vrai qu'alors que le Japon dénonçait haut et fort le test nord-coréen, les États-Unis unissaient leur voix à celle de la Chine pour affirmer que le tir de missile consistait en fait en une tentative avortée de placer un satellite en orbite et qu'il fallait donc en réduire la portée militaire.⁵² C'était là un argument qui, technologiquement parlant, ne résistait pas à l'analyse. Politiquement toutefois, que les États-Unis se rangent du côté de la RPC pour limiter l'impact du comportement nord-coréen outrait le ministère des Affaires étrangères et le gouvernement Obuchi y voyait un effort clair de miner la diplomatie japonaise.⁵³ Et c'est sans doute là la raison première de l'affirmation du Japon durant cette crise puisque, selon Jennifer Lind : « historiquement, le Japon n'a pas élargi ses rôles de défense en réponse à l'insistance américaine, mais plutôt quand la force de l'engagement régional

⁵² Green, Michael Jonathan. 2001. *Japan's Reluctant Realism*, op. cit., page 125.

⁵³ *Idem*.

des États-Unis semblait diminuer »⁵⁴, et c'est probablement là ce qu'ont perçu les décideurs japonais.

Ainsi le Japon se retrouvait devant un choix ingrat : plier l'échine et soutenir la stratégie américaine, ou alors risquer une crise politique avec les États-Unis en contestant ouvertement leur politique nord-coréenne. Fidèle à son habitude, le Japon préféra l'alignement résigné sur les États-Unis qui sortirent doublement gagnants de cette crise puisque le Japon fit connaître, en octobre 1998,⁵⁵ sa décision de participer au développement du bouclier antimissile américain. Le Japon participait déjà à un groupe d'étude sur la défense antimissile depuis septembre 1994⁵⁶ mais résistait à y œuvrer très activement avant le tir du *Taepodong*. Ce choix était significatif non seulement parce qu'il équivalait à un vote de confiance envers les États-Unis, mais aussi parce que de toute évidence le Japon savait que cette décision déplairait à la RPC.

Le tir du *Taepodong* a donc initialement jeté un froid dans les relations bilatérales entre le Japon et les États-Unis pour finalement contribuer à les rapprocher, si bien qu'en 1999, non seulement le Japon votait-il des crédits pour la recherche sur le bouclier antimissile, mais il décidait du déploiement rapide de satellites de surveillance dont le Premier ministre Obuchi avait approuvé l'acquisition en novembre 1998.⁵⁷ De plus, toujours en 1999, les Lignes directrices de 1997 furent proposées et votées à la Diète, ce qui doit être considéré comme une conséquence directe du tir nord-coréen.⁵⁸

Finalement, la même année, manifestant son intérêt pour une coordination politique accrue des États-Unis, du Japon et de la Corée du Sud,

⁵⁴ Lind, Jennifer M. 2004. « Pacifism or Passing the Buck... », *op. cit.*, page 94.

⁵⁵ Green, Michael Jonathan. 2001. *Japan's Reluctant Realism*, *op. cit.*, page 126.

⁵⁶ Swaine, Michael D., Rachel M. Swanger & Kawakami Takashi. 2001. *Japan and Ballistic Missile Defense*. Center for Asia-Pacific Policy, Rand, page 30.

⁵⁷ *Ibid*, page 54. Deux satellites furent mis en orbite en mars 2003, et deux autres devaient l'être en novembre de la même année, mais ils furent perdus dans l'explosion du lanceur H-2A.

⁵⁸ Osius, Ted. 2002. *The U.S.-Japan Security Alliance...* *op. cit.*, préface, page 3.

et voulant surtout éviter les ratés politiques causés par les réponses désynchronisées dans les suites du lancement de missile de 1998, la diplomatie américaine a piloté la création du Groupe trilatéral de coordination et de supervision. Ce Groupe aurait pu contribuer à la fondation d'une alliance tripartite informelle, mais l'état des relations de la Corée du Sud avec les États-Unis, et avec le Japon d'ailleurs, mettait en péril, en 2005 encore, la coopération souhaitée en 1999.⁵⁹

1998 et 1999 auront donc été des années charnières qui devaient se révéler cruciales dans l'établissement de relations de sécurité redéfinies qui permettront la réponse vive du Japon aux événements du 11 septembre 2001 et de ceux qui en découlèrent.

⁵⁹ Depuis avril 2005, les relations du Japon avec la Corée du Sud sont empoisonnées par le litige territorial sur les Rochers Takeshima / îles Tok-do et par la promesse des Sud-Coréens de déployer des efforts massifs pour miner la candidature du Japon au Conseil de sécurité de l'ONU en tant que membre permanent éventuel.

5.5 – Le 11 septembre 2001 et la réponse du Premier ministre Koizumi

Bien que l'attention portée dans cette section à la gestion de la crise du 11 septembre par le Premier ministre Koizumi puisse paraître non pertinente selon les préceptes du modèle de Wendt, il faut ici en faire état en raison de la nature extraordinaire de cette réponse.

En effet, le matin du 11 septembre 2001, le Premier ministre Koizumi Junichiro a rapidement condamné les attaques terroristes perpétrées aux États-Unis. Moins d'une heure après avoir eu vent des événements, il a créé un Bureau de liaison qui a gagné en importance jusqu'à devenir, le 8 octobre, le Quartier général d'urgence antiterroriste répondant au Centre de gestion des crises adjoint au Bureau du Premier ministre. Secrètement, on a organisé le transfert d'experts du ministère des Affaires étrangères et de l'Agence de défense vers le Bureau du Premier ministre afin que celui-ci soit à même de recevoir des conseils rapidement et efficacement.⁶⁰ Les liens traditionnels avec le ministère ont été maintenus, ce qui permettait de recevoir plusieurs avis et opinions. Le Premier ministre Koizumi avait la réputation d'être un homme déterminé à attaquer les tabous de front, et c'est effectivement ce qu'il fera dans les suites du 11 septembre.⁶¹

Dans sa réponse aux attentats du 11 septembre 2001, le gouvernement a dû tenir compte des positions du Nouveau Parti du gouvernement propre⁶² qui détenait la balance du pouvoir au sein du gouvernement dirigé par le PLD. C'est d'ailleurs à ce parti que l'on doit le caractère « spécial » de la loi antiterroriste de 2001 qui sera préparée, ainsi que la limite de sa durée à deux ans. Le PLD souhaitait aussi amender les principes sur l'exportation des

⁶⁰ Hughes, Christopher W. 2002. « Japan's Security Policy and the War on Terror: Steady Incrementalism or Radical Leap? », University of Warwick, CSGR Working Paper No. 104/02, August, page 9.

⁶¹ Swaine, Michael D., Rachel M. Swanger & Kawakami Takashi. 2001. *Japan and Ballistic Missile Defense*, *op. cit.*, page 44.

⁶² Il s'agit du Nouveau *Komeito*.

armes pour effectuer des transferts d'équipement si son allié en faisait la demande, mais son partenaire lui en a fait abandonner l'idée.⁶³

Le PLD a rencontré des résistances à la loi non pas seulement chez son partenaire, mais évidemment dans l'opposition à la Diète. Le principal parti d'opposition, le Parti démocrate, avait des réserves sur certains éléments de la loi alors que les Sociaux-démocrates et les Communistes s'opposaient au projet de loi dans son intégralité. Le PLD lui-même était également en proie à la division.

Le PLD a tenté de faire consensus avec le Parti démocrate dont les positions en matière de sécurité étaient généralement assez proches des siennes. Mais, incorporant plusieurs courants, dont le pacifisme,⁶⁴ en son sein, le Parti démocrate risquait lui aussi la division. Un support clair au projet de loi comportait pour lui autant de risques qu'un refus absolu puisque Hatoyama Yukio, alors chef des Démocrates, cherchait à rompre avec la tradition du *Système de 1955* dans laquelle l'opposition socialiste combattait pratiquement toutes les propositions gouvernementales liées à la défense tout en mettant en place une plateforme politique propre à son parti. Soucieux de conserver la cohésion du parti, les Démocrates se sont finalement opposés au projet de loi.⁶⁵

Un autre facteur qui a permis la conception rapide de la loi antiterroriste de 2001 par le gouvernement japonais est le fait qu'une réforme des institutions de l'État était en branle, un des buts étant le renforcement du Bureau du premier ministre au détriment de l'appareil bureaucratique. Le prédécesseur de Koizumi Junichiro, le Premier ministre Mori Yoshiro, avait

⁶³ « New Komeito Backs Down on Use of Weapons by SDF », *Japan Times*, 11 novembre 2001, <http://www.japantimes.co.jp/cgi-bin/getarticle.pl5?nn2001111b4.htm>.

⁶⁴ En fait, durant la stabilisation du système politique japonais qui s'est à peu près achevée en 1998, plusieurs députés du Parti social-démocrate – anciennement le Parti socialiste – avaient joint le Parti démocrate, et ces membres se montraient plutôt réfractaires à un rôle militaire affirmé du Japon.

⁶⁵ « DPJ Divided Over Dispatch of MSDF », *Japan Times*, 28 novembre 2001, <http://www.japantimes.co.jp/cgi-bin/getarticle.pl5?np20011128a2.htm>.

déjà amorcé une transformation perturbatrice des réseaux de communication entre le gouvernement et la haute fonction publique afin d'accroître les échanges entre le Bureau du Premier ministre et les ministères dans le but d'accélérer le flot d'information en cas de crise.⁶⁶ Mori avait démantelé plusieurs Bureaux affiliés à des ministères et les avaient remplacés par des institutions liées au Cabinet qui ne seraient plus imputables devant les ministères mais répondraient directement et uniquement au Premier ministre. Le ministère des Affaires étrangères assistait donc à une augmentation du pouvoir des élus s'effectuant au détriment de sa puissance.⁶⁷

Le souhait de Koizumi de centraliser la capacité de prise des décisions en situation d'urgence au Bureau du Premier ministre⁶⁸ a provoqué des résistances, même au sein du PLD⁶⁹, si bien que les organes créés ont longtemps été consultatifs et non pas décisionnels.⁷⁰ Il faudra attendre mai 2003 pour que les mécanismes prévus soient votés à la Diète, et certains voyaient là la fin d'un tabou et le début d'une ère nouvelle au chapitre de la défense.⁷¹

⁶⁶ Prime Minister's Office, *Central Government Reform of Japan*, Janvier 2001, http://www.kantei.go.jp/foreign/central_government/frame.html.

⁶⁷ Cooney, Kevin J. 2002. *Japan's Foreign Policy Maturation... op. cit.*, page 159.

⁶⁸ L'Agence de défense était désormais en lien direct avec le premier ministre, ce qui accentue son influence et contourne le contrôle qu'exerce notamment sur elle le ministère des Affaires étrangères. Le Premier ministre est donc à même de prendre des décisions plus rapides fondées sur des informations relayées sans interférences par l'Agence de défense et les FAD.

⁶⁹ Avant 2001, la prise de toute décision capitale devait obligatoirement traverser un processus de négociations entre les chefs des factions du PLD, et la décision rendue devait être, en théorie, la résultante d'un consensus. Sous Koizumi, qui n'a jamais caché son ambition de détruire le système des factions, celles-ci seront souvent contournées et leur influence contenue. La centralisation de pouvoirs importants autour de l'institution du Bureau du Premier ministre ne pouvait que se traduire par une réduction de la capacité d'influence du PLD sur l'appareil gouvernemental.

⁷⁰ Takahara Kanako, « Attack-Response Law Dead in the Water? », *Japan Times*, 31 juillet 2002, <http://www.japantimes.co.jp/cgi-bin/getarticle.pl5?nn20020731b4.htm>.

⁷¹ Yoshida Reiji, « Lawmakers Break Taboo but not Cold War Mind-set - War-contingency Bills a Wobbly First Step », *Japan Times*, 22 mai 2003, <http://www.japantimes.co.jp/cgi-bin/getarticle.pl5?nn20030522a9.htm>.

Les événements qui sont survenus après le 11 septembre 2001 ont été propices à la montée de décideurs désireux d'étendre les rôles du Japon en matière de sécurité militaire. L'ordre du jour en matière de sécurité de tous les partis, tant au gouvernement que dans l'opposition, semblait avoir basculé vers l'acceptation, souvent résignée, de la nécessité d'apporter une contribution autre que financière qui devait prendre la forme d'un déploiement des FAD. C'était en 2001, mais après l'annonce en décembre 2003 par le Premier ministre Koizumi que 600 membres des FAD seraient envoyés en Irak, la bureaucratie et l'opposition à la Diète se sont mobilisées, en vain, contre son projet. Quand le projet de loi autorisant le déploiement en Irak a été soumis à la Diète, l'opposition a procédé à des manœuvres d'obstruction, appuyée en cela par des parlementaires du PLD jugeant inconstitutionnelle la loi proposée. En guise de protestation, toute la députation du Parti démocrate a quitté la chambre, accompagnée par d'influents membres du PLD, et Koizumi a profité de leur absence pour faire voter la loi après l'heure de minuit.⁷² Cet épisode n'est pas sans rappeler le stratagème grâce auquel le Premier ministre Kishi avait réussi à faire adopter les termes de l'alliance révisée de 1960 à la Diète. Et il n'est pas non plus sans évoquer qu'il existait donc toujours une grande réticence à voir les FAD exposées au danger, ou alors à les mettre dans une position où elles seraient contraintes de recourir à la force.

Plusieurs actions en justice ont été entreprises pour contrer la mise en œuvre de la loi sur la base de son inconstitutionnalité possible, dont une pilotée par un ancien ministre du PLD et par un ex-directeur de l'Agence de défense.⁷³ L'ambassadeur du Japon au Liban aurait même envoyé un communiqué au Premier ministre Koizumi pour protester contre l'envoi de

⁷² McCormack, Gavan. 2004. « Koizumi's Japan in Bush's World, After 9/11, PFO 04-46A: 8 novembre 2004, pp 4-5. www.nautilus.org/fora/security/0446A_McCormack.pdf.

⁷³ *Idem*.

troupes au Proche-Orient. Il fut rappelé et congédié.⁷⁴ Si le Japon adoptait de nouveaux rôles, ce n'était certes pas dans l'harmonie et le consensus.⁷⁵

Le contexte de politique intérieure du Japon s'est donc vite transformé pour composer avec à une crise ponctuelle dans des circonstances exceptionnelles : non seulement le Japon avait-il à sa tête un dirigeant d'exception qui ne craignait pas d'agir en l'absence de consensus, mais il devait composer avec des États-Unis qui attendaient un support clair et indéfectible. Bref, comme l'indique Paul Daniels :

Dans la perspective japonaise, soutenir les États-Unis ne constituait pas l'option préférée, mais elle restait nécessaire compte tenu des coûts potentiels liés à une érosion de leurs bonnes relations avec les Américains, surtout dans le contexte de la vulnérabilité du Japon devant la Corée du Nord et de sa hantise de devoir revivre l'expérience traumatisante de la première guerre du Golfe. Le Japon n'approuvait pas la guerre contre l'Irak, pas plus qu'il ne la jugeait légitime. [...] Pour un grand nombre de Japonais, le Japon doit être un bon allié des États-Unis, mais il doit établir des limites, et selon eux, Koizumi les a dépassées en autorisant l'envoi des FAD en Irak. Conclure que le déploiement japonais en Irak est indicatif d'une future coopération inconditionnelle serait une présomption des plus douteuse.⁷⁶

Il rappelle que « Koizumi représente une exception plutôt que la règle en ce que peu de premiers ministres avant lui étaient prêts à prendre de grands risques politiques pour supporter les États-Unis » et que rien ne garantit que son successeur y sera disposé.⁷⁷ L'activité militaire nouvelle du Japon mettrait en lumière tant « le pacifisme des Japonais » que 'l'engagement' de Tokyo »⁷⁸, et donc une rupture dans des phénomènes qui hier encore s'harmonisaient.

⁷⁴ *Idem.*

⁷⁵ Ministry of Foreign Affairs, Japan. 2004. *Diplomatic Bluebook 2004... op. cit.*, page 139.

⁷⁶ Daniels, Paul R. 2004. « Beyond 'Better than Ever', Japanese Independence and the Future of U.S.-Japan Relations », Institute for International Policy Studies, IIPS Policy Paper 308E, July, page 31.

⁷⁷ *Ibid*, page 68. Abe Shinzo paraît, jusqu'à présent, suivre la voie tracée par Koizumi.

⁷⁸ Pons, Philippe. « Le pacifisme des Japonais, l'engagement de Tokyo », *Le Monde*, 17 novembre 2004, en ligne.

5.6 – L'après 11 septembre 2001, sécurité militaire et politique d'alliance

Le Japon a été profondément affecté par l'environnement de sécurité de l'après 11 septembre 2001, avec une ampleur qui pourrait précipiter des transformations graduelles de la trajectoire de sa politique de défense. Le Japon partage les préoccupations des États-Unis quant à la montée du terrorisme, en partie parce qu'elles touchent à la sécurité régionale, tel que l'ont révélé certains événements en Indonésie et aux Philippines qui sont attribués à Al-Qaïda. Le Japon est aussi préoccupé par la prolifération des armes de destruction massive en Asie de l'est.

Mais le Japon n'adhère pas complètement au discours et à la logique de la guerre au terrorisme et à celle de l'« Axe du Mal ». Il demeure néanmoins conscient que ceux-ci peuvent avoir des impacts directs sur sa sécurité et mettre à l'épreuve sa politique de défense. En fait, non seulement le Japon a-t-il été choqué par le choix des termes utilisés pour qualifier la Corée du Nord alors que sa diplomatie tentait un rapprochement avec celle-ci, mais cette terminologie annonçait peut-être un changement d'approche stratégique de la part des États-Unis, et les Japonais n'avaient pas été consultés, ce qu'ils ont perçu comme une lacune en regard des dispositifs de consultation justement prévus dans les Lignes directrices.⁷⁹

Dans l'après-guerre, le Japon a adopté diverses politiques de défense et de sécurité militaire qui n'avaient jamais été soumises au test d'un conflit réel, et par conséquent, le Japon n'a pas eu à faire la démonstration de sa détermination à préserver la solidité et la crédibilité son alliance avec les États-Unis. Mais avec la transformation des Lignes directrices de 1997 en Loi concernant les mesures afin d'assurer la paix et la sécurité dans les aires environnant le Japon, votée en mai 1999, et dans les suites de la guerre au

⁷⁹ Southgate, Edward J. L. 2003. « From Japan to Afghanistan: The U.S.-Japan Joint Security Relationship, the War on Terror and the Ignominious End of the Peace State? », *University of Pennsylvania Law Review*, Vol. 151, page 1636.

terrorisme, pour la première fois le Japon sera véritablement confronté à la nécessité d'une mise en œuvre des mécanismes prévus dans ses législations. Après le 11 septembre 2001, le Japon testera donc sa propre volonté de jouer un rôle militaire réel dans des domaines sans liens immédiats avec sa sécurité nationale.

La réaction du Japon aux attentats du 11 septembre 2001 sera le vote de la Loi spéciale sur les mesures antiterroristes ainsi que de plusieurs amendements à la loi sur les FAD, en octobre de la même année. La nouvelle législation permettrait l'envoi successif de plusieurs flottilles de navires des FAD maritimes dans l'océan Indien dès novembre 2001 afin qu'elles fournissent un support logistique aux forces militaires américaines engagées dans des opérations militaires en Afghanistan. Alors que quelques neuf mois avaient été nécessaires pour en arriver à voter la Loi PKO en 1991-1992, le Japon parviendra en trois semaines à voter les amendements et la nouvelle loi. Cette rapidité inhabituelle s'explique en partie par les enjeux perçus par le gouvernement. En effet, il y voyait là le premier véritable test de la détermination japonaise à respecter les termes des Lignes directrices et, pour la première fois depuis 1945, du moins officiellement, des navires de guerre japonais seraient envoyés en mission pendant que des hostilités font rage. Il faut rappeler ici que la mission de 1991 dans le golfe Arabo-persique avait eu lieu après la fin des hostilités.

La guerre au terrorisme est donc venue forcer un élargissement des rôles militaires du Japon. De théoriques qu'ils étaient, ils sont devenus factuels. La décision japonaise d'offrir un support militaire rapide aux États-Unis s'expliquerait par le désir que ne se répètent pas les incidents de 1990-1991 qui avaient valu au Japon d'être critiqué pour son indécision à participer activement à la guerre du Golfe. Bien que le Japon n'ait jamais cru à la validité d'une solution militaire pour contrer le terrorisme, il ne pouvait pas se limiter à une réponse économique ou financière, sa « politique du chéquier » ayant été

discréditée. La réponse japonaise se devait aussi d'être militaire car depuis la mise en vigueur de la loi sur les Lignes directrices, le Japon paraissait juridiquement tenu d'offrir un support logistique aux États-Unis, et tout refus de le fournir aurait probablement porté un dur coup à la crédibilité de l'alliance. Non seulement un tel développement serait politiquement difficile pour le Japon, mais puisque l'ordre du jour anti-armes de destruction massive des États-Unis en Irak pouvait facilement trouver son pendant en Corée du Nord, il n'était pas stratégiquement souhaitable pour le Japon d'opter pour une position attentiste et ambiguë.

Mais le Japon ne voulait pas non plus prendre le risque d'afficher un visage uniquement militaire dans la lutte au terrorisme, surtout après que les combats se furent déplacés vers l'Irak. Ainsi, en juillet 2003 la Diète votait la Loi concernant les mesures spéciales sur l'assistance humanitaire et la reconstruction en vertu de laquelle les FAD étaient désormais habilitées à offrir du support logistique aux troupes américaines engagées sur le théâtre d'opérations irakien. Malgré la sanction de la loi, le gouvernement a longtemps hésité à déployer des troupes en Irak devant le mécontentement populaire et les craintes répandues à l'effet que les FAD couraient le risque de se retrouver dans des situations potentiellement anticonstitutionnelles vu la poursuite des hostilités⁸⁰ et des attentats qui font toujours rage en 2006. Un sondage réalisé par le bureau de presse *Kyodo* révélait qu'en 2003, tout juste 7,5% des répondants japonais appuyaient l'envoi des FAD en Irak⁸¹, alors que 78% s'y opposaient fermement et que 70% jugeaient que la stratégie de guerre préventive américaine était « arrogante » et qu'elle déstabilisait le monde.⁸²

⁸⁰ Takahashi Junko. « SDF Said Going to Iraq Despite Security Threat », *Japan Times*, 27 novembre 2003, <http://www.japantimes.co.jp/cgi-bin/getarticle.pl5?nn20031127a4.htm>.

⁸¹ « Swift Dispatch of SDF Wins Backing of 7.5% of Pollees », *Japan Times*, 5 décembre 2003, <http://www.japantimes.co.jp/cgi-bin/getarticle.pl5?nn20031205a1.htm>.

⁸² Données du *Asahi Shimbun* et de Tokyo TV / Asahi cités *In* Rapp, William E. 2004. « Paths Diverging?... », *op. cit.*, pp 33-34.

Koizumi allait donc de l'avant malgré une nette désapprobation de l'opinion publique.

En effet, on pouvait questionner les bases juridiques sur lesquelles se fondait la participation à la guerre au terrorisme puisque le support japonais aux opérations militaires américaines ne s'inscrivait peut-être pas ici dans la logique énoncée dans les Lignes directrices : L'Afghanistan, voire l'Irak, était-elle comprise dans la zone de sécurité du Japon? La question demeurait beaucoup plus complexe que ce qu'elle laissait présager car, d'une part, si l'Afghanistan ou la guerre au terrorisme ne faisaient pas partie de ce qu'on entendait par « aires environnant le Japon », alors celui-ci se retrouvait à opérer dans l'illégalité. De plus, la Chine et plusieurs pays d'Asie s'étaient inquiétés de la terminologie des « aires environnant le Japon » en l'interprétant de manière géographique, ce qui avait été démenti par les Japonais. Mais en déployant ses forces dans l'océan Indien, et par la suite en Irak, le gouvernement japonais admettait implicitement que le concept des « aires environnant le Japon » permettait à l'évidence l'envoi des FAD jusqu'au Proche-Orient.

De plus, on pouvait se demander si la participation du Japon à des opérations militaires dans un cadre où sa sécurité nationale ne semblait pas immédiatement menacée ne contrevenait pas, au pire à l'esprit de la Constitution, ou au mieux, aux différentes résolutions de la Diète qui interdisaient l'intégration du Japon à un système de défense collective, la dernière datant de 1981.⁸³ En 1999, le Premier ministre Obuchi Keizo indiquait d'ailleurs que même si les « aires environnant le Japon » demeuraient géographiquement imprécisées, elles devaient néanmoins être limitées et il

⁸³ « SDF's New Role Raises Questions », *Japan Times*, 19 juin 2004, <http://www.japantimes.co.jp/cgi-bin/getarticle.pl5?ed20040619a1.htm>.

n'envisageait visiblement pas l'inclusion du Proche-Orient ou de l'océan Indien dans celles-ci.⁸⁴

Dans le but d'éviter des dérapages qui auraient pu entraîner les forces japonaises dans le conflit, les différentes législations comportaient des soupapes de sûreté. Le fait que la loi votée en 2001 soit une loi « spéciale » en limitait l'application à deux années, mais celle-ci demeurerait renouvelable. De plus, la mission des FAD maritimes se limitait clairement au support dans le strict cadre des opérations en Afghanistan. Ainsi, les décideurs japonais ont fait montre d'une grande prudence dans le choix des termes de la loi antiterroriste afin de respecter l'interprétation de l'article 9 interdisant l'exercice de la défense collective et dans le but d'éviter toute transgression flagrante des normes antimilitaristes.⁸⁵ De plus, ils ont pris soin de lier la loi antiterroriste et les activités de support logistique des FAD aux résolutions de l'ONU. De cette manière, il a été possible d'entretenir une certaine ambiguïté stratégique quant au degré de support réel qui était apporté aux États-Unis en tant qu'allié. Et quand, en avril 2002, les États-Unis demanderont au Japon de contribuer militairement aux éventuelles attaques contre l'Irak, celui-ci répondra fermement par la négative, surtout qu'un nombre toujours croissant de Japonais craignaient que le Japon ne soit impliqué dans la guerre et mette ainsi la sécurité nationale en jeu.⁸⁶

Mais les changements n'arrêteraient pas là : le Japon a procédé à des amendements qui, malgré leur caractère bénin, érodaient plusieurs grands principes qui faisaient partie de son identité pacifiste d'après-guerre. Dès 2004 par exemple, on a modifié le sens des Lignes directrices afin de

⁸⁴ « Support for U.S. Possible Despite '97 Defense Guidelines: Nakatani », *Japan Times*, 19 septembre 2001, <http://www.japantimes.co.jp/cgi-bin/getarticle.pl5?nn20010919a8.htm>.

⁸⁵ « The Diet That Set a Precedent », *Japan Times*, 11 décembre 2001, <http://www.japantimes.co.jp/cgi-bin/getarticle.pl5?ed20011211a1.htm>.

⁸⁶ Shimoyachi Nao, « 80% Fear Japan Will Be Involved in War », *Japan Times*, 30 mars 2003, <http://www.japantimes.co.jp/cgi-bin/getarticle.pl5?nn20030330a2.htm>.

permettre un approvisionnement en munitions des forces américaines, ce qui paraît pourtant contredire les Trois principes sur l'exportation des armes.⁸⁷

Soucieux de prévenir que le monde ne perçoive son changement de comportement comme un virage, le Japon a aussi ajouté une forte composante non militaire à son action afin de bien démontrer qu'il entendait rester fidèle à son identité de puissance civile en offrant une aide humanitaire substantielle et la promesse de contribuer massivement à la reconstruction de l'Afghanistan et de l'Irak.⁸⁸

Il est clair que la politique de sécurité militaire du Japon a connu une évolution rapide depuis le 11 septembre 2001. Pratiquement incapables de recourir à la force, ou paralysées par la nécessité de faire parvenir toute requête au Bureau du premier ministre avant 2001, et ce même en cas d'urgence, les FAD allaient progressivement pouvoir bénéficier d'une marge de manœuvre nouvelle leur permettant de composer avec des urgences plus rapidement et efficacement sans devoir remonter toute la chaîne de commandement, comme pour répondre à une attaque de missiles balistiques notamment.⁸⁹ Les Forces de sécurité maritimes profiteront des mêmes mesures et pourront plus adéquatement surveiller les eaux japonaises afin de contrer les contrebandiers ou les vaisseaux d'espionnage. Ces dernières mesures font suite à un incident survenu en mars 1999 et durant lequel un navire espion nord-coréen avait fait feu sur des vaisseaux japonais qui tentaient de l'inspecter. Quand un incident du même genre surviendra en 2001, la réponse sera plus rapide, signe possible que le Japon s'était donné

⁸⁷ Shimoyachi Nao, « Ammo Provision Added to U.S. Logistic Support Pact », *Japan Times*, 28 février 2004, <http://www.japantimes.co.jp/cgi-bin/getarticle.pl5?nn20040228b4.htm>.

⁸⁸ Hughes, Christopher W. 2004. « Japan, the Post 9/11 Security Agenda, Globalization, and the Political Economy of Inequality and Insecurity », Warwick University, CSGR Working Paper, No. 127/04, January, pp 16-18.

⁸⁹ Shimoyachi Nao. « Rapid Missile Response Wins OK. » *Japan Times*, 19 février 2005, <http://www.japantimes.co.jp/cgi-bin/getarticle.pl5?ed20050219a1.htm>.

des moyens plus crédibles de contrer des activités d'espionnage et de contrebande dans ses eaux.⁹⁰

Un autre effet du 11 septembre aura été la révision des limitations dans le rôle que pouvaient jouer les FAD envoyées en mission de paix. Les troupes envoyées en Irak en janvier 2004 ne sont pas des casques bleus, et elles opéreront malgré la poursuite des hostilités. Pour ce faire, il a fallu amender la loi PKO de 1992 afin de permettre de nouvelles missions telles la patrouille des zones de cessez-le-feu, l'inspection de véhicules, le désarmement et la disposition des armes abandonnées.⁹¹

Le gouvernement japonais, craignant le contrecoup politique que représenterait l'implication des FAD dans toute situation requérant qu'elles utilisent la force, a demandé à ce que les troupes japonaises soient protégées par d'autres forces militaires habilitées au combat, un rôle dont s'acquitteront successivement des soldats néerlandais, britanniques et australiens. On a aussi prévu de nouvelles règles si les FAD devaient être directement menacées, ce dont la loi PKO traitait peu.⁹² Si le Japon fait un pas en avant au chapitre des rôles qu'il fait jouer à ses FAD, il existe toujours certaines limitations, parfois surréalistes, qui démontrent la persistance d'une certaine hantise de voir les FAD agir comme de réelles forces militaires.

Dans le cadre des opérations qui ne comportent pas pour les FAD le risque d'être impliquées dans des combats, le Japon peut déployer des troupes à l'étranger sans inquiéter. La participation des FAD aux opérations de secours et de sauvetage dans les suites du tsunami qui a frappé l'Asie à la fin de décembre 2004 n'est que le plus récent exemple de cette réalité. Les trois composantes des FAD ont été sollicitées. Les FAD terrestres ont déployé cinq

⁹⁰ « Koizumi Orders Review of 'Spy Ship' Response », *Japan Times*, 25 décembre 2001, <http://www.japantimes.co.jp/cgi-bin/getarticle.pl5?nn20011225a3.htm>. Les règles ont été adoptées depuis.

⁹¹ Osius, Ted. 2002. *The U.S.-Japan Security Alliance...*, *op. cit.*, page 69.

⁹² « Rules of Engagement Set for GSDF », *Japan Times*, 12 décembre 2003, <http://www.japantimes.co.jp/cgi-bin/getarticle.pl5?nn20031212a8.htm>.

hélicoptères et une équipe médicale totalisant 230 personnes. Les FAD maritimes ont consacré trois navires, dont certains équipés d'un hélicoptère, une équipe médicale mobile, des fournitures, et 640 personnes. Quant à elles, les FAD aériennes ont alloué un avion de transport C-130 et 40 personnes pour acheminer des fournitures.⁹³

En somme, au chapitre des rôles que peuvent tenir les FAD, le Japon a poursuivi sa progression habituelle, surtout depuis les attentats du 11 septembre 2001.

⁹³ Schoff, James L. 2005. « Security Policy Reforms in East Asia and a Trilateral Crisis Response Planning Opportunity », Second Interim Report, Institute for Foreign Policy Analysis, IFPA Project Interim Paper, March, page 19.

5.7 – Les FAD depuis la refonte de la politique de défense de 1995 jusqu'aux programmes de défense 2005-2009

Depuis 1995, les FAD possèdent des équipements et des dispositifs de pointe qui vont bien au-delà des simples besoins de défense nationale. On pourrait, par contre, juger qu'une grande puissance comme le Japon se devrait de déployer des efforts plus grands pour assurer sa propre sécurité et jouer un rôle mondial plus important. Puisque les théories et modèles utilisés en relations internationales s'intéressent souvent aux capacités matérielles, financières, technologiques et militaires pour prédire ou anticiper les comportements des États, il paraît judicieux de dresser un portrait des forces japonaises telles qu'elles sont. Si les États « sont ce qu'ils font », comme le soutient Wendt, qu'est-ce que le Japon manifeste au travers la restructuration de ses FAD?

D'emblée, les FAD ne peuvent posséder une force d'active supérieure à 280 000 personnes, un plafond prévu à l'article 7 de la loi créant l'Agence de défense et qui n'a jamais été atteint. En 2005, les effectifs totaux des FAD atteignaient 285 900, répartis en 236 500 pour la force régulière et 49 200 pour la force de réserve.⁹⁴

Aujourd'hui, la plupart de la soixantaine de navires composant les FAD maritimes sont des frégates de 2 000 à 3 000 tonnes. Son vaisseau au plus fort tonnage est un destroyer de 7 200 tonnes. Bien que les FAD maritimes diversifient leurs équipements afin de pouvoir participer aux opérations de paix, la majorité des analystes doute que le Japon possède dans un avenir rapproché un porte-avions⁹⁵ ou des sous-marins à propulsion nucléaire. La flotte japonaise demeure un complément parfait à la 7^e Flotte américaine, mais

⁹⁴ Site web du SIPRI: <http://first.sipri.org/index.php?page=step2>, consulté le 18 mars 2005.

⁹⁵ Le Japon a par contre récemment mis en service trois navires qui ressemblent à de petits porte-avions qu'il désigne sous l'appellation de navires d'assaut amphibies et l'Agence de défense a demandé l'acquisition de deux porte-hélicoptères en 2003.

en tant que force autonome de défense, elle ne serait pas crédible. « Le Japon possède de nombreux escorteurs [...], mais ces navires épuiserait leurs réserves de missiles en une minute et seraient ensuite complètement vulnérables. Ils ne contribuent absolument pas à la sécurité »⁹⁶ du Japon. Par contre, les FAD maritimes occupent le 3^e rang mondial et leur niveau technologique est insurpassé en Asie.⁹⁷

La force aérienne n'est pas conçue pour se livrer à des missions offensives.⁹⁸ Le F-15 est sur le papier un appareil très polyvalent, mais la version utilisée par le Japon, le F-15J, fut adaptée pour l'interception et la supériorité aérienne, pas pour l'attaque au sol. En fait, « le F-15J ne pourrait être transformé en arme offensive qu'après une refonte majeure. »⁹⁹

Par contre, en tant que chasseur d'appui tactique, le F-2 peut accomplir des tâches à caractère offensif et l'arrivée d'avions-citernes dans les FAD aériennes permet désormais d'envisager des attaques dans les pays voisins, ce que le Japon ne pouvait faire avant la livraison des premiers E-767. Outre les F-2, ou d'éventuels F-15 modifiés, le Japon ne dispose d'aucun authentique bombardier, la Constitution en interdisant la possession, mais il est vrai que c'est là une catégorie d'appareils qui tend à disparaître.

Il est peu pertinent de traiter de la puissance des FAD terrestres puisqu'elles ne peuvent, à elles seules, constituer un potentiel offensif. En effet, les moyens logistiques pouvant permettre le transport des unités blindées et des soldats à l'extérieur du Japon seraient assurés par les FAD aériennes et maritimes, qui commencent à peine de disposer de tels moyens.

Pour le moment, le Japon semble toujours renoncer à acquérir des armes nucléaires. Les analyses tendent à faire valoir l'absence d'un tel

⁹⁶ Ishihara Shintarô. 1991. *Le Japon sans complexe*. Paris : Dunod, page 73.

⁹⁷ Lind, Jennifer M. 2004. « Pacifism or Passing the Buck?... », *op. cit.*, page 100.

⁹⁸ *Ibid*, page 98.

⁹⁹ Halloran, Richard. 1990. *Chrysanthemum and Sword... op. cit.*, page 9.

besoin.¹⁰⁰ Politiquement, le gouvernement japonais irait à l'encontre de l'identité pacifiste antinucléaire de l'électorat qui demeure bien vivante.¹⁰¹ Stratégiquement, un tel geste provoquerait vivement ses voisins. La Corée du Nord posséderait déjà l'arme nucléaire et des lanceurs, et la Corée du Sud a admis avoir enrichi de l'uranium en 2000. La Chine, la Russie et même les États-Unis toléreraient mal la création d'une force de dissuasion nucléaire autonome japonaise. Un tel geste contribuerait bien davantage à déstabiliser la sécurité régionale, voire celle du monde, qu'à son renforcement.¹⁰² De plus, compte tenu de la concentration urbaine du Japon, il serait stratégiquement contre-productif de risquer la hausse du sentiment de vulnérabilité chez des voisins possédant un arsenal de missiles balistiques,¹⁰³ et pouvant à peu de frais anéantir l'archipel. Katzenstein confirme qu'en 1996 « la plupart des Japonais considéraient que les armes nucléaires et un fort appareil militaire ne généraient pas de richesse ou de puissance, juste d'immenses risques. »¹⁰⁴

L'évaluation de la puissance militaire japonaise pose un problème, car sur le papier, elles sont ultramodernes et disposent même aujourd'hui d'une théorique capacité offensive. Faut-il nécessairement associer la capacité et l'intention?

Peter J. Woolley pose la question en comparant les rôles militaires que le Japon joue, ou pourrait jouer grâce à ses capacités, avec ceux adoptés par les États-Unis. Sa comparaison repose sur la doctrine américaine des Opérations

¹⁰⁰ Mochizuki, Mike M. 1995. *Japan: Domestic Change and Foreign Policy*. Rand & National Defense Research Institute, page 79.

¹⁰¹ Mataka Kamiya. 2003. « Nuclear Japan : Oxymoron or Coming Soon? », Center for Strategic and International Studies / Massachusetts Institute of Technology, *The Washington Quarterly*, 26:1, Winter 2002-03, page 66.

¹⁰² *Idem*.

¹⁰³ En février 1994, le Japon a procédé au lancement de sa première fusée entièrement conçue au pays, la H-2, destinée à concurrencer les Ariane et les navettes spatiales pour la mise sur orbite de satellites. Les deux Corées, et la RPC ont fait savoir qu'elles garderaient l'œil ouvert afin de prévenir tout usage militaire des H-2 et H-2A.

¹⁰⁴ Katzenstein, Peter J. 1996. *Cultural Norms and National Security...*, *op. cit.*, page 129.

militaires autres que la guerre.¹⁰⁵ Selon cette doctrine, il existe seize catégories d'actions militaires qu'un État peut entreprendre avant de se retrouver dans un conflit d'envergure. Woolley affirme que le Japon a déjà participé à dix d'entre elles. Ce dernier ajoute que des six catégories restantes, le Japon possédait en 2000 la capacité technique de toutes les mettre en œuvre. Dans le cas de quatre d'entre elles, nommément le renforcement de sanctions économiques, le renforcement des zones d'exclusion, le contrôle maritime et aérien des zones de navigation, et les opérations d'évacuation de non combattants, Woolley précise que c'est par manque de volonté politique que le Japon n'en assume pas les rôles. Pour ce qui est des deux derniers rôles, les frappes et le support direct au combat, Woolley indique « qu'en l'absence d'un changement brutal et simultané dans le système international et sur la scène intérieure du Japon, leur adoption reste politiquement au-delà des possibilités japonaises. »¹⁰⁶ Le 11 septembre 2001 se qualifie probablement comme « changement brutal »...

Ceci explique sans doute pourquoi un nouveau programme de défense pour faire suite à la nouvelle activité militaire du Japon depuis 2001 a été annoncé en décembre 2004. Le Japon a également laissé savoir que les Lignes directrices de 1997 étaient en voie d'être révisées et que le Japon et les États-Unis en présenteraient une actualisation en 2006.¹⁰⁷

Malgré le manque de consensus sur le nouveau rôle actif que le Japon fait jouer aux FAD, les documents officiels laissent prévoir la poursuite de l'élargissement des rôles militaires de celui-ci. Dans la préface du Livre blanc sur la défense de 2004, le directeur général de l'Agence de défense d'alors, Ishiba Shigeru les exprimait ainsi :

¹⁰⁵ Woolley, Peter J. 2000. *Japan's Navy, Politics and Paradox 1971-2000*. Boulder: Lynne Rienner Publishers, page 145.

¹⁰⁶ *Idem*.

¹⁰⁷ « Review Now Under Way on U.S. Defense Cooperation », *Japan Times*, 31 janvier 2005. <http://www.japantimes.co.jp/cgi-bin/getarticle.pl5?nn20050131a1.htm>. En décembre 2006, les Lignes directrices révisées se faisaient toujours attendre.

Que nous le souhaitions ou non, nous vivons à une époque charnière de l'histoire. Francis Fukuyama avait déjà qualifié la fin de la guerre froide de « fin de l'histoire », mais cela se traduit ici par le début d'une nouvelle histoire. [...] Le Japon doit aller au-delà de ses débats internes afin d'affirmer positivement les pas qu'il devrait faire sur le plan international. [...] Il faut œuvrer à faire des FAD « qui existent », des FAD « qui fonctionnent ».¹⁰⁸

Ishiba avait d'ailleurs fait l'objet d'une controverse après qu'il eut affirmé que le Japon souffrait d'autisme sur le plan de la sécurité puisque ses FAD ne semblaient pas aptes à répondre à la réalité stratégique du monde extérieur.¹⁰⁹

Le Premier ministre Koizumi avait présenté à la fin de 2004 de nouvelles Grandes lignes du programme de défense nationale. Si le document n'ajoutait rien de nouveau à la politique officielle du Japon en matière de sécurité militaire, il est cependant intéressant de constater qu'on y faisait maintenant référence aux « Forces de défense », et non aux « Forces d'autodéfense ».¹¹⁰ Bien qu'il s'agisse probablement d'une erreur, on doit éventuellement percevoir dans cette terminologie nouvelle un lapsus, d'autant plus que Koizumi avait indiqué à maintes reprises que le temps était venu de donner une entière légitimité aux FAD et de mettre fin une fois pour toutes au débat sur leur légalité et leur constitutionnalité.¹¹¹

Le Programme de défense prévisionnel à moyen terme (PDPMT) pour la période 2005-2009 fournit lui aussi un aperçu de la trajectoire du Japon en matière de défense. Les principaux objectifs qui y sont affirmés précisent le besoin d'établir une force de défense « multifonctionnelle, flexible et

¹⁰⁸ Japan Defense Agency, 2004. « Foreword to the Defense of Japan 2004 White Paper ». <http://www.jda.go.jp/e/index.htm>, page 3.

¹⁰⁹ « Ishiba Panned for Calling SDF Autistic », *Japan Times*, 18 mars 2004, <http://www.japantimes.co.jp/cgi-bin/getarticle.pl5?nn20040318b5.htm>.

¹¹⁰ Prime Minister's Office, Japan. 2004. « National Defense Program Outline 2005 », http://www.kantei.go.jp/foreign/policy/2004/1210taikou_e.html, 10 décembre 2004, page 3.

¹¹¹ « LDP Wants to Legalize SDF by Amending Constitution », *Japan Times*, 25 avril 2003, <http://www.japantimes.co.jp/cgi-bin/getarticle.pl5?nn20030425a3.htm>.

efficace »; celui d'améliorer les fonctions de base de la force de défense en renforçant les opérations conjointes et le renseignement, ainsi que celui de renforcer davantage les accords de sécurité avec les États-Unis.¹¹²

On y annonce la mise en chantier de plusieurs projets prévoyant un rôle encore plus affirmé des FAD. La participation du Japon au bouclier antimissile y dépasse le stade de la recherche et du développement et confirme qu'il faudra procéder à des modifications sur les destroyers *Aegis* afin d'en faire le pilier principal du dispositif japonais de défense antimissile. On indique également que le Japon devra renforcer sa défense insulaire, ce qui paraît être un moyen détourné d'énoncer que les FAD accentueront leur présence dans des régions comme les Senkaku où la Chine est de plus en plus active.¹¹³ De nouvelles missions de surveillance sont prévues, sans qu'il soit clairement précisé dans quelles zones, mais on peut déduire qu'il s'agit des zones économiques exclusives qui depuis 1996 alimentent de nombreuses frictions dans la région.

Le PDPMT propose également que les FAD se préparent à contrer une invasion de « grande envergure », et qu'elles s'entraînent dans le but d'offrir une participation « active » du Japon aux opérations de paix. Enfin, il suggère la tenue d'une étude sur la « modernité » de la politique de défense en fonction de l'environnement de sécurité du Japon.¹¹⁴

Même si les divers textes dont il vient d'être question dans cette section ne font nullement état de changements significatifs dans les rôles et missions

¹¹² Defense Agency, Japan. 2004. « Mid-Term Defense Program (FY 2005-2009) », http://www.jda.go.jp/e/policy/f_work/taikou05/e17tyuuki.pdf.

¹¹³ Depuis 2001 les Japonais ont été de plus en plus vigilants dans leur surveillance des allées et venues de navires d'exploration chinois dans les eaux contestées des îles Senkaku. La patience du Japon semble toutefois avoir atteint ses limites car si le Premier ministre Koizumi avait demandé à l'Agence de défense de rester discrète au sujet des incursions de vaisseaux chinois, en novembre 2004 c'est un sous-marin de la RPC qui a été traqué et coulé en simulation, et cette fois les médias japonais en ont fait grand cas....

¹¹⁴ Defense Agency, Japan. 2004. « Mid-Term Defense Program... », *Idem*.

des FAD, en réalité le ton a varié et il est possible de noter des modifications qui montrent que le Japon cherche à adopter une posture de défense encore plus affirmée que celle que les Lignes directrices et la guerre au terrorisme ont rendu possible. Déjà les déclarations du directeur général de l'Agence de défense tendent à évoquer une rupture historique en émettant que les FAD doivent se tourner vers le futur et qu'elles ne peuvent donc envisager de retourner en arrière. Il semble tout aussi clair qu'il admet que le Japon n'ait pas encore vraiment débattu en société du rôle qu'il entend jouer, mais que malgré cela il lui faut s'adapter à la nouvelle donne internationale. Le discours qui est présenté ici est en rupture avec celui qui a eu cours au Japon jusqu'en 2001 parce que d'une part il n'y est plus beaucoup question des restrictions constitutionnelles et juridiques – qu'il faut probablement assimiler aux « débats internes » –, et que d'autre part, il invite le Japon à se doter d'une politique de défense qui tienne compte des « réalités » stratégiques du système international. L'opinion publique semblait d'ailleurs plus réceptive à un tel discours, ce qui explique en partie qu'il se soit progressivement répandu, puisque si à peine 7,5% des Japonais croyaient qu'il était souhaitable de renforcer les FAD en 2001, c'est tout de même 16% d'entre eux qui seront de cet avis en 2003.¹¹⁵

Le PDPMT est davantage un guide qu'un énoncé de politiques, mais il traite de rôles potentiellement nouveaux. Outre les vagues déclarations d'usage sur l'amélioration des FAD et le renforcement des liens de sécurité avec les États-Unis, il est possible de noter le déploiement par le Japon d'un système de défense antimissile en 2007. Certains experts croient que ce système ne saurait être déployé indépendamment par les FAD et qu'il exige une coordination et une interopérabilité complète avec les autres vaisseaux

¹¹⁵ Données tirées de Kliman, Daniel M. 2006. *Japan's Security Strategy in the Post 9/11...*, op. cit., page 51.

Aegis de la 7^e Flotte américaine.¹¹⁶ Ainsi, le déploiement de la défense antimissile enfreint-il nécessairement les restrictions juridiques sur la défense collective.¹¹⁷ Le gouvernement japonais a même dû apaiser les esprits en précisant que les destroyers japonais n'auraient pas le droit d'intercepter des missiles qui ne cibleraient pas le Japon¹¹⁸...

Enfin, deux autres points du PDPMT attirent l'attention, soit le but d'entraîner les FAD à repousser une attaque massive, et le fait qu'elles doivent se préparer à jouer un rôle actif dans les opérations de paix. En premier lieu, s'il est vrai que la politique de défense de 1995 avait mis fin à l'objectif de repousser une invasion « mineure », elle maintenait la posture voulant qu'il faille déployer les efforts minimum requis pour assurer une défense nationale crédible. En indiquant dans le PDPMT que le Japon doit pouvoir contrer une invasion de « grande envergure », on fait appel à une terminologie différente qui, bien que ne s'étant pas traduite à ce jour par des stratégies concrètes, ouvre la voie à une autre révision factuelle de l'approche japonaise en matière de sécurité militaire.

Il faut en effet considérer qu'au niveau des stratégies de défense et des entraînements, repousser une invasion « mineure » n'a rien de comparable aux efforts qu'il faudrait déployer pour contrer une attaque « massive » ou de « grande envergure ». En théorie, contrer une invasion mineure ne pose pas de problème particulier, mais dans l'autre cas, on peut se demander comment les FAD peuvent faire autrement que d'identifier des ennemis potentiels précis contre lesquels se prémunir. Par conséquent, c'est toute la politique de défense de même que la posture militaire qui doivent être nécessairement orientées non seulement pour composer avec des menaces bien ciblées, mais

¹¹⁶ Swaine, Michael D., Rachel M. Swanger & Kawakami Takashi. 2001. *Japan and Ballistic Missile Defense*, *op. cit.*, page 93.

¹¹⁷ Hughes, Christopher W. 2002. « Japan's Security Policy and the War on Terror... », *op. cit.*, pp 18-19.

¹¹⁸ « Missile Defense System to Guard Japan Only, not Other Countries », *Japan Times*, 10 janvier 2005. <http://www.japantimes.co.jp/cgi-bin/getarticle.pl5?nn20050110a1.htm>.

également pour dissuader des ennemis potentiels bien réels, ce qui implique qu'elles répondent obligatoirement à l'environnement stratégique. Bien que tout ceci puisse paraître évident, il faut rappeler que le Japon était loin d'être aussi clair, même dans les Grandes lignes du programme de défense nationale de 1995. De plus, si la question de la défense préventive semble toujours être un terrain miné politiquement, et même si le Japon se défend bien de considérer cette approche, il n'en demeure pas moins que des ballons d'essai ont été lancés dans l'opinion publique pour prendre son pouls quant à l'acquisition de missiles de croisières dans le but d'attaquer des rampes de lancement nord-coréennes avant qu'elles ne puissent effectuer des tirs dirigés contre le Japon...

La même logique est applicable aux « rôles actifs » préconisés dans les opérations de paix. En effet, d'une part il n'est pas clairement spécifié que ces opérations doivent être parrainées par les Nations unies. Elles pourraient donc aller jusqu'à englober le type de missions que les FAD remplissaient jusqu'à récemment en Irak. D'autre part, il est possible que l'utilisation de l'expression « rôle actif » soit ici le moyen de l'opposer au rôle limité que les FAD jouent actuellement, si bien que ce qui est attendu des FAD, c'est la prise en charge de missions que le Japon n'aurait pu accepter hier encore à cause de ses restrictions juridiques et constitutionnelles.

De plus, on ne saurait passer sous silence un développement politique majeur survenu lors des rencontres du Comité consultatif sur la sécurité (SCC 2+2) de février et d'octobre 2005 en vertu duquel, à mots couverts, il est permis de comprendre que la défense de Taïwan fait très clairement partie des mandats des États-Unis et du Japon dans le cadre de l'alliance et que cette dernière est préoccupée par la modernisation de l'appareil militaire chinois.¹¹⁹

¹¹⁹ Voir Ministry of Foreign Affairs of Japan, Joint Statement – U.S.-Japan Security Consultative Committee, <http://www.mofa.go.jp/region/n-america/us/security/scc/joint0502.html>, 19 février 2005, et Ministry of Foreign Affairs of Japan, Security Consultative Committee Document -

De telles déclarations officielles se faisaient rares avant 2005 mais deviennent beaucoup plus fréquentes depuis...

En somme, certains évoquent la fin du pacifisme japonais puisque les FAD ne cessent de voir leurs rôles s'éloigner de la défense nationale élémentaire pour contribuer à l'alliance bilatérale et par ricochet à la sécurité régionale. Les principes, comme ceux sur l'exportation des armes, sont progressivement érodés. Mais si le Japon a fait de nombreux pas vers l'adoption d'un comportement de défense qui en fait un État presque « normal », tant que la Constitution n'aura pas été amendée, certains freins demeurent bien en place, comme en témoigne une réprimande officielle attribuée à un officier supérieur des FAD qui avait soumis un mémoire sur la révision constitutionnelle et à qui on a fait le reproche de vouloir contourner le contrôle civil!¹²⁰

Le problème actuel, dont il a été brièvement question plus tôt, est que les dispositions constitutionnelles et juridiques qui limitent l'activité militaire japonaise, demeurent plus que jamais en décalage avec ses capacités.

U.S.-Japan Alliance: Transformation and Realignment for the Future, <http://www.mofa.go.jp/region/n-america/us/security/scc/doc0510.html>, 29 octobre 2005.

¹²⁰ Nao Shimoyachi. « Constitutional Revision Draft Broke no Law : Probe », *Japan Times*, 25 décembre 2004. <http://www.japantimes.co.jp/cgi-bin/getarticle.pl5?nn20041225a5.htm>.

5.8 – Synthèse

Dans une analyse presque prophétique datée d'il y a plus d'un quart de siècle, Kataoka Tetsuya affirmait que le Japon finirait par renoncer au pacifisme s'il subissait son propre « Pearl Harbor » et si les factions du PLD parvenaient à faire montre d'un réel *leadership* en matière de défense.¹²¹ Si Kataoka ne pouvait prévoir la fin du *Système de 1955*, l'accent mis sur le *leadership* demeurait capital, et d'aucuns affirmeraient que le tir du *Taepodong* peut ressembler au choc psychologique d'un « Pearl Harbor ». Itoh Mayumi affirmait que le Japon des années 1990 éprouvait une crise d'identité, et que pour la traverser avec succès, il lui faudrait un *leadership* politique fort et effectuer des modifications au pacifisme. Ce faisant, il saurait briser « l'impasse culturelle et politique » qui sévit.¹²² Il semble plausible que le passage de Koizumi au pouvoir, combiné à sa capacité de contourner les factions et à sa démarche visant à ébranler les réseaux de pouvoirs qui liaient la bureaucratie au PLD sont des manifestations du *leadership* de ce dernier.

Ainsi, s'il est clair que ces dernières années le système international et l'environnement régional du Japon ont connu une mutation qui se poursuit, il demeure tout aussi vrai que le système politique japonais a été le creuset de transformations fondamentales qui ont peut-être modifié jusqu'à la substance de l'État.

Il paraît tout aussi clair que la relation stratégique unissant le Japon et les États-Unis a connu sa part de changements liés à la question nord-coréenne et à la lutte au terrorisme qui ont entraîné une transformation du rôle des FAD. Il semble donc qu'une série de circonstances simultanées et superposées aient modifié les paramètres de l'activité militaire internationale du Japon.

¹²¹ Kataoka Tetsuya. 1980. *Waiting for a « Pearl Harbor », Japan Debates Defense*. Stanford: Hoover Institution Press, Hoover Institution Publication 232, pages 42 et 65.

¹²² Itoh Mayumi. 1998. *Globalization of Japan...*, *op. cit.*, pp 32-33.

Il faut rappeler que ce chapitre n'avait pas pour objectif de proposer d'identifier « la » source de la transformation du Japon en État devenu militairement plus actif sur la scène mondiale. Il aura plutôt été le prétexte d'une présentation des différentes variables événementielles qui paraissent toutes avoir contribué, d'une manière ou d'une autre, à la transformation de l'activité militaire du Japon. Il reste à voir si ces transformations remettent en question le présumé caractère kantien du Japon.

C'est au chapitre suivant de proposer une réflexion sur les causes de la transformation de l'activité japonaise et de les lier à la culture systémique selon les paramètres du modèle de Wendt.

Chapitre 6 – Activité militaire internationale du Japon et adoption de la culture kantienne: application générale du modèle de Wendt.

Les trois précédents chapitres ont dégagé un portrait de l'activité militaire du Japon de 1951 à 2005 ainsi qu'une analyse de la période 1951-1990 selon le modèle de Wendt afin d'en évaluer les possibles propriétés kantienne. Bien que le modèle de Wendt ne porte pas d'intérêt au processus d'élaboration de la politique étrangère et de sécurité, il paraissait légitime d'accorder de l'attention aux procédés par lesquels l'État japonais réagissait ou non aux stimuli émanant du système international et tout particulièrement aux actions des États-Unis en matière de défense pouvant avoir un impact sur la sécurité du Japon.

Puisque le modèle de Wendt est fondé sur l'interaction comme phénomène générateur du sens et de l'identité, les précédents chapitres se sont concentrés sur les « faits ». Toutefois leur potentiel explicatif s'avère limité. Peut-on qualifier un État / personne de « kantien » par la seule observation de sa retenue? Apparemment pas. La culture kantienne ne peut émerger qu'à seule condition préalable de l'existence d'une identité collective de sécurité entre des États / personnes. Les précédents chapitres ont donc exposé les rouages de l'interaction durant les périodes 1951-1990 et 1991-2005 dans un double but : discerner l'adaptation, la socialisation – ou non – du Japon à la culture internationale environnante, et percevoir le genre de relations de sécurité qu'il entretient avec les États-Unis.

Ce chapitre propose de mettre en relation les faits et l'analyse exposés dans les précédents chapitres – surtout le cinquième – avec les énoncés propres au modèle de Wendt dans le but de découvrir si le Japon et les États-Unis ont su développer une identité collective de sécurité, une étape indispensable à la création d'une culture kantienne. C'est alors qu'il sera possible de découvrir si le Japon a pu épouser une culture kantienne, et ainsi

de produire une réponse à la question de recherche. Ce chapitre dépasse et complète donc le cadre analytique du quatrième en ce qu'il recentre l'analyse sur les conditions de développement de l'identité collective au lieu de se concentrer uniquement sur les comportements ayant d'apparentes propriétés kantienne.

Avant de débiter cet exercice, toutefois, il semble judicieux de procéder à une mise en garde : Wendt a élaboré un modèle qui s'appuie beaucoup sur la présomption de l'existence d'une relative stabilité, à la fois des identités – donc des comportements – et du système international lui-même. Il faut aussi rappeler qu'il accorde au temps des propriétés structurantes. Bien que Wendt demeure très vague quant à la quantité de temps requise pour que s'opère un changement de culture de l'anarchie, il semble plausible qu'un choc systémique d'envergure puisse entraîner une évolution ou une régression de celle-ci. Par contre, Wendt ne semble pas vouloir envisager pareil scénario. Nonobstant cela, cette possibilité doit-elle être considérée à cause des conséquences politiques et stratégiques à l'échelle planétaire qui font suite aux attentats du 11 septembre 2001, mais faut-il également la considérer parce que ce choc systémique – si c'en est un – vient potentiellement faire mentir la présomption de relative stabilité du système international défendue par Wendt. De plus, il faut sans doute rappeler que Wendt ne croit pas à la possibilité d'une régression culturelle alors qu'en fait elle semble en fait envisageable quant on observe le regain du recours à la force depuis ces dernières années. Pour Wendt, comme le précise Aaron Sampson :

le changement [...] ne peut être qu'unidirectionnel : on passe d'une culture hobbesienne de l'anarchie à une culture lockéenne, et ensuite kantienne. Dans cette théorie culturelle, comme dans celle de l'évolution, on ne peut revenir en arrière – les États commencent tous au même

point, se dirigent dans la même direction et doivent traverser les mêmes étapes.¹

De plus, alors que le modèle de Wendt mise sur la stabilité, on peut présumer que non seulement le système international est probablement devenu plus fluide depuis 2001, mais que ce moment de fluidité suit de très près une autre courte période transitoire, celle de l'après-guerre froide. Cela peut se révéler problématique car Wendt semble pratiquement concevoir la culture du système international comme une variable indépendante.

Par ailleurs, l'État qui a subi les attentats du 11 septembre 2001 est la seule superpuissance du globe, et le seul allié du Japon. Par conséquent, il paraît cohérent de considérer que toute transformation d'envergure de l'activité internationale des États-Unis devrait manifestement se répercuter sur le Japon, à la fois parce que les actions américaines peuvent d'emblée avoir un impact sur l'ensemble du système international du fait de la puissance de cet État, mais aussi parce qu'en qualité d'allié, le Japon peut être plus directement interpellé.

Il est probable que le volontarisme attribué ici aux États-Unis soit une transgression des postulats de Wendt. En effet, puisque ce dernier posait que les États, peu importe leur puissance, baignent tous dans une culture de l'anarchie qui les socialise et modifie, sinon conditionne, leurs identités et leurs intérêts, il en résulte que leurs comportements deviennent tributaires de cette culture. Cette mécanique déterministe fonctionne toutefois à long terme, et si le système international est fluide, alors peut-être est-il plus propice à des manifestations de volontarisme qui seraient la conséquence d'un besoin qu'auraient les États de s'adapter aux turbulences systémiques.

¹ Sampson, Aaron B. 2002. « Tropical Anarchy: Waltz, Wendt and the Way We Imagine International Politics », *Alternatives: Global, Local, Political*, Vol. 27, 22 pages. Page non définie (document électronique).

6.1 – Les intérêts fondamentaux du Japon selon le modèle de Wendt.

Bien que les intérêts soient eux-mêmes le produit d'une construction sociale selon Wendt, il conçoit pourtant que certains d'entre eux sont immuables, du fait même de l'existence, de la condition et de la persistance de l'État.² Avant toute discussion des identités, il semble logique de traiter des intérêts fondamentaux tels que Wendt les identifie puisque ces intérêts ne sont justement pas construits et peuvent partiellement déterminer l'action. Il existerait donc quatre intérêts – ou désirs – fondamentaux communs à tous les États. Parmi eux, deux retiennent particulièrement l'attention quand on les applique au cas du Japon : l'autonomie (la souveraineté) et l'estime de soi collective. Il est vrai que la survie peut agir puissamment, mais elle n'est peut-être pas d'un intérêt fondamental. Quant au bien-être économique, il ne nécessite pas non plus que l'on s'y attarde dans la mesure où le Japon occupe depuis longtemps le second rang des pays les plus riches, derrière les États-Unis et devant la Chine.

Avant d'identifier et de procéder à l'analyse des intérêts de sécurité du Japon, il apparaît prudent de faire un examen de l'articulation de ces prétendus intérêts et besoins fondamentaux, et non de les tenir pour acquis comme le fait Wendt. C'est grâce à la compréhension préalable d'un État que l'on est par la suite en mesure de caractériser ses intérêts. Si l'on avait procédé autrement, on aurait de toute évidence validé le modèle mais ses contradictions n'auraient pas été dévoilées.

Le premier intérêt qui doit être développé est celui de l'autonomie, que Wendt associe à la souveraineté. C'est un intérêt plutôt problématique quand on considère le contexte dans lequel le Japon s'est retrouvé entre le moment de sa défaite en 1945 jusqu'à la fin de la période d'Occupation en 1952. En

² Wendt, Alexander. 1999. *Social Theory...*, *op. cit.*, page 237.

effet, du moins en ce qui concerne sa défense, le Japon d'alors avait été complètement démilitarisé et ne disposait d'aucun système de sécurité autonome qui soit contrôlé par l'État pour préserver la souveraineté japonaise contre les menaces extérieures potentielles, même lorsqu'il redevint souverain en 1952. Évidemment, le traité de sécurité de 1951 lui permettrait de protéger sa souveraineté par procuration, mais cette réalité n'était pas sans révéler la perte d'une autonomie significative qui s'est traduite par la subordination à celle des États-Unis de la politique de sécurité militaire du Japon. La Constitution pacifiste est en partie responsable de cet état de fait, tout comme la doctrine Yoshida d'ailleurs.

Il appert donc qu'au moment où le Japon recouvre sa souveraineté, il jouit d'une autonomie réduite et d'une marge de manœuvre nulle au chapitre des rôles militaires qu'il peut jouer sur la scène mondiale et ce, non pas à cause de la culture du système international, mais plutôt et surtout en conséquence du choix des décideurs japonais après 1952.

Ainsi, « autonomie » et « souveraineté » ne sont plus tout à fait des synonymes, et du fait des contraintes constitutionnelles que l'on sait, cette marge de manœuvre augmentera très lentement après 1954 et plus substantiellement dans le courant des quinze dernières années. Il faut sans doute préciser que la perte de l'autonomie encourue jusqu'alors pouvait ne pas menacer la survie de l'État japonais puisque la défense n'est qu'un domaine d'activité de l'État parmi d'autres. Or, Wendt ne spécifie pas clairement que la défense soit nécessairement déterminante pour la survie.

Un autre aspect intéressant de l'autonomie et de la souveraineté, eu égard à l'activité militaire du Japon, reste le fait que, d'une certaine manière, les préférences japonaises n'étaient que partiellement les siennes. En effet, la Constitution, le principal frein à une activité militaire « normale » du Japon sur la scène internationale, demeure un produit de la période d'Occupation et elle représente en cela non pas exactement les aspirations légitimes du peuple

japonais, mais plutôt une vision américaine du contrat social et politique à laquelle les citoyens du Japon étaient conviés. Ainsi, il ne serait pas faux de prétendre que le Japon était prisonnier de règles dont il n'avait pas été le maître d'œuvre exclusif, mais auxquelles il devait en partie se plier.³ Sur le plan politique, voire philosophique, cette réalité conteste l'essentiel de ce que la souveraineté doit représenter.

Cela est d'autant plus vrai que si l'État représente en principe le parachèvement logique d'une entreprise sociale de création d'une structure politique légitime découlant des aspirations d'une nation, alors la reconfiguration de l'État japonais d'après-guerre ne correspondait que très imparfaitement aux désirs et visions du peuple japonais lui-même, comme en témoigne son comportement politique durant la « période des sentiments confus ». Sur le plan théorique, cela signifie que l'identité personnelle, dont Wendt fait le socle présocial de toutes les identités, a été « contaminée ». On peut invoquer l'argument que l'identité « type » n'est pas le fait de la société japonaise puisque les fondements de l'État d'après-guerre ne lui sont pas attribuables. En effet, si l'État japonais a été refondu de l'intérieur par des acteurs venus de l'extérieur, alors il ne peut plus être affirmé que l'identité personnelle est présociale dans ce cas particulier. L'État japonais devient donc hybride, et doit son essence identitaire à des facteurs tant endogènes qu'exogènes. L'État japonais constitue *de facto* une exception à la règle établie par Wendt puisque après 1945, on ne peut plus affirmer qu'il soit

³ Certains pourraient critiquer cette affirmation en indiquant que rien n'empêchait le Japon de procéder à une révision constitutionnelle complète une fois l'occupation terminée. À ceux-là il serait possible de répondre que la procédure de révision constitutionnelle est particulièrement lourde et exige un fort et inhabituel consensus, et que c'était là d'ailleurs un objectif avoué des Américains qui désiraient s'assurer que le Japon ne pourrait pas facilement renverser ou défaire les réformes tous azimuts réalisées par ceux-ci. Une fois que le Japon eut recouvré la souveraineté, le contexte sociopolitique et l'émergence du *Système de 1955* auront tôt fait de rendre tout projet de révision constitutionnelle impraticable jusqu'à ce que la question soit soulevée à nouveau vers 1992.

« précédent au système des États ». ⁴ Il s'avère qu'il doit plutôt en être le produit. ⁵

Par ailleurs, après que le Japon se soit doté de ses FAD, en 1954, il faut considérer que les rôles et missions qu'il attribue à celles-ci sont la résultante de ses propres choix stratégiques, mais dans les limites que la Constitution japonaise a établies. Or, si en matière de sécurité militaire l'autonomie du Japon ira en croissant, il n'en demeure pas moins que le cadre juridico-politique qui entrave la liberté d'action japonaise tire son origine d'un épisode de son histoire durant lequel il ne possédait ni ne contrôlait toutes les prérogatives d'un État souverain.

Cela est significatif pour deux autres raisons connexes. En premier lieu, la façon qu'aura le Japon de composer avec les menaces extérieures n'est plus vraiment libre, et elle n'est pas non plus le fruit de l'interaction avec l'extérieur mais plutôt la conséquence de l'implantation de directives politiques attribuables à un instrument juridique constitutionnel partiellement conçu à l'extérieur de l'État japonais. En second lieu, il n'est pas possible d'affirmer que le comportement du Japon, eu égard à la violence organisée, puisse être la résultante d'un processus de socialisation. ⁶ L'identité pacifiste, et / ou antimilitariste, a été partiellement *imposée* à l'État / personne japonais. Elle n'a même pas été *suggérée* par Alter, mais a bel et bien été *implantée* dans Ego, et pouvait de ce fait demeurer sans aucun lien direct avec la culture de l'anarchie qui prévalait alors.

Bien entendu cette identité pacifiste allait devenir partie intégrante de la perception de soi du Japon, ainsi qu'un facteur déterminant dans ses relations

⁴ Wendt, Alexander. 1999. *Social Theory...*, *op. cit.*, page 198.

⁵ Il ne fait aucun doute que l'État japonais a été altéré dans ses structures et que ses frontières ont été profondément bouleversées par le démantèlement de l'Empire du Grand Japon. Le Japon d'après-guerre doit donc réellement sa structure étatique et sa configuration géographique actuelles au « système des États », et il ne fait pas figure d'exception.

⁶ Il pourrait par contre constituer la résultante d'un processus d'apprentissage tout au long duquel le Japon aurait pris connaissance des coûts inacceptables de la guerre moderne...

avec l'extérieur. Ceci amène à considérer le second intérêt fondamental de Wendt dont il a été convenu de traiter, l'estime de soi collective.

L'estime de soi collective est une forme d'amour-propre dont l'intensité peut conditionner, selon Wendt, le type de relations entre Ego et Alter. En fait, plus Alter est important aux yeux de Ego, plus celui-ci est susceptible de réagir à la vision de « soi » qui lui est renvoyée par Alter. Dans le cas où l'estime de soi collective de Ego serait faible, alors qu'il évolue dans une culture de l'anarchie hobbesienne, Wendt anticipe des comportements agressifs. Mais dans l'éventualité d'une bonne estime de soi dans un environnement culturel lockéen, il prévoit plutôt une interaction caractérisée par le respect mutuel et la coopération.⁷

Cependant, dans la brève description qu'il fait du concept d'estime de soi collective, il laisse à penser que l'État / personne est dépendant de la vision de « soi » qu'on lui renvoie d'une part, mais d'autre part il n'apparaît pas que l'État / personne puisse produire ou générer sa propre estime de soi collective. Il peut sembler curieux qu'un besoin fondamental de l'État soit le désir de se retrouver dans l'Autre, surtout si l'on considère que Ego, dans l'état de nature précédant l'interaction originelle avec Alter, ne peut logiquement pas connaître l'existence de ce dernier. Or, le désir peut-il exister sans l'objet du désir? Faut-il déduire que l'État de Wendt « sait » de manière préprogrammée qu'il n'est pas seul? Comment peut-on intégrer une telle connaissance innée à la psychologie de l'État / personne? Il est difficile d'admettre que l'État, en tant qu'entité individualisée, possède en lui le besoin de l'interaction, et encore plus le besoin d'être aimé, considéré ou respecté par autrui.

Il va sans dire que dans les suites de la Seconde Guerre mondiale les Autres du Japon ne lui ont pas rendu une image particulièrement positive de

⁷ Wendt, Alexander. 1999. *Social Theory...*, *op. cit.*, pp 236-237.

lui-même, bien au contraire. Si l'on se fie au pronostic de Wendt, on devrait s'attendre à un ressentiment du Japon pouvant aller jusqu'à un comportement agressif. Mais le Japon démilitarisé et occupé jusqu'en 1952 pouvait difficilement se permettre une telle attitude. En fait, malgré la réponse négative que Wendt anticipe en réaction au renvoi continu d'une mauvaise image de « soi » par les Autres, le Japon de l'après-guerre ne va pas cesser de projeter une image bien différente de celle qu'on lui renvoie. Non seulement paraît-il insensible aux images négatives en question, mais aussi sa manière de promouvoir une vision de lui qui évacue les images négatives émises par les Autres doit-elle être interprétée comme un moyen de les amener à le voir différemment. C'est aussi un moyen de donner aux Japonais eux-mêmes une nouvelle image de « soi » qui tranche d'avec celle du passé. Toutes les polémiques sur le contenu des manuels scolaires d'histoire qui ont entaché les relations diplomatiques du Japon avec ses voisins chinois et coréens de 1972 à 2005, y compris celles de 1982, et les remous causés par la visite de politiciens de haut rang au sanctuaire de Yasukuni, sont le signe d'un décalage profond des images envoyées et reçues. Elles ont, encore aujourd'hui, de nettes répercussions politiques. Par exemple, d'aucuns posent que :

[l]'énigme qui réside au cœur du riche et prospère Japon reste la force des sentiments de ressentiment, de complexe de la victime, de désir de pureté, d'innocence et de réconfort, voire le niveau d'engagement à la construction d'une 'histoire en laquelle le peuple peut être fier', comme si cela constituait en fait la fonction de l'histoire.⁸

D'autres croient que le Japon concevait, à tort, que l'aide économique et l'assistance technique qu'il dispensait à plusieurs pays d'Asie pouvaient

⁸ Gerow, Aaron. 2000. « Consuming Asia, Consuming Japan: The New Neonationalistic Revisionism in Japan », *In* Hein, Laura & Mark Selden (dir.). 2000. *Censoring History: Citizenship and Memory in Japan, Germany and the United States*. New York: M.E. Sharpe, page 67.

représenter une forme de compensation rédemptrice comme suite aux demandes qu'il fasse acte de contrition pour ses agressions passées.⁹

Ainsi, le Japon aurait adopté une stratégie par laquelle il doit construire une histoire « positive », et qui semble exiger que soit occultée l'histoire « négative » – la version sur laquelle ses voisins insistent –, tout en agissant de manière à faire mentir le passé. En deux mots, les bases identitaires référentielles dans l'échange entre les voisins du Japon et celui-ci sont souvent fondées sur un passé d'agressions militaristes que bien des Japonais ne peuvent ni ne veulent généralement admettre en ces termes précis. Surtout qu'ils ont été exposés à une toute autre version de l'histoire, comme le rappelle James Orr : « le pacifisme antinucléaire du Japon, son unicité à avoir fait l'expérience de la guerre nucléaire et la mission pacifiste du Japon font partie intégrante des manuels scolaires depuis les années 1950. »¹⁰

Or, ces bases historiques référentielles de l'après-guerre sont justement de nature à générer une estime de soi positive, et parmi elles figurent principalement la Constitution et le pacifisme. En faisant du pacifisme constitutionnel le pilier de sa politique étrangère et de sécurité, le Japon a proposé au monde une image de lui-même qui le dépeint comme :

[...] une espèce de projet collectif utopiste, quelque part vraiment très différent du reste du monde et qu'on devrait laisser ainsi, excepté en tant qu'exportateur de visions de paix et d'harmonie [...]. [...] Cette image de soi est puissante et en un sens elle constitue l'idéologie du Japon moderne et façonne à la fois les relations de celui-ci avec le monde extérieur ainsi que le développement de sa culture interne.¹¹

⁹ Itoh Mayumi. 1998. *Globalization...*, *op. cit.*, page 68.

¹⁰ Orr, James J. 2001. *The Victim as Hero: Ideologies of Peace and National Identity in Postwar Japan*. Honolulu: University of Hawaii Press, page 73.

¹¹ Clammer, John, 2001. *Japan and Its Others: Globalization, Difference and the Critique of Modernity*. Melbourne: Trans Pacific Press, page 76.

Évidemment, cette vision reste contestée, mais elle demeure quand même majoritairement acceptée des Japonais, sans quoi le Japon aurait sans doute entrepris d'ajuster beaucoup plus tôt sa politique de défense à la culture du système international. L'adoption par le Japon d'un ordre du jour politique pacifiste a contribué au renforcement des images positives car « le fait d'avoir été une victime lui fournissait l'élévation morale qui permettait qu'il se prononce en toute sécurité pour la paix mondiale et qu'il condamne la guerre. »¹² Itoh Mayumi ajoute que grâce au pacifisme constitutionnel « les Japonais ont considéré la paix comme une vertu et la sécurité comme un vice »¹³ et que depuis la Crise de 1960, ils ont été « immergés dans le pacifisme jusqu'à vivre une démence causée par la paix. »¹⁴ James Orr indique que même chez la génération qui ne possédait pas de souvenirs directs d'Hiroshima et de Nagasaki :

[...] la conscience d'être une victime du nucléaire se voyait continuellement renforcée par l'atmosphère de la guerre froide alors qu'une guerre nucléaire semblait plus que probable. Le pacifisme a donc naturellement été alimenté par la conscience d'être Japonais et de faire partie d'un peuple investi d'une mission spéciale dans l'ère nucléaire.¹⁵

L'essentiel de ce qu'il faut retenir ici demeure le fait que la promotion de la paix est devenue un mandat informel du Japon et une source de fierté nationale et ce, pendant plusieurs décennies. De plus, comme le précise Lisa Yoneyama :

le concept de paix a constitué une idéologie hégémonique dans l'arène politique publique. Parce qu'on l'a doté d'autorité morale, non seulement

¹² *Ibid*, page 209.

¹³ Itoh Mayumi. 1998. *Globalization...*, *op. cit.*, page 41.

¹⁴ *Ibid*, page 42.

¹⁵ Orr, James J. 2001. *The Victim as Hero...*, *op. cit.*, page 66.

les forces dominantes doivent-elles s'en réclamer pour maintenir le *statu quo*, mais aussi ceux qui cherchent à le transformer.¹⁶

De toute évidence, le pacifisme n'est pas le seul élément ayant contribué à la création d'une image de soi positive dans l'après-guerre. En effet, le « Miracle japonais » et la transformation du pays en une grande puissance technologique et financière y sont aussi pour beaucoup, mais il faut sans doute noter que le pacifisme et la mobilisation nationale dans l'activité économique constituent sans doute les deux faces d'une même médaille et se sont vraisemblablement renforcées mutuellement.

Cette possibilité reste plausible, et si le pacifisme et les succès économiques du Japon sont liés, alors il est probable que des difficultés majeures touchant l'un ou l'autre des domaines, voire les deux simultanément, mettent en péril les propriétés de l'estime de soi collective.

Or, c'est là une dynamique qui se produira avec la guerre du Golfe qui survient, justement, alors que le Japon peine à se remettre du choc brutal de l'éclatement de la bulle financière, et alors que la guerre froide tire à sa fin. Il a déjà été établi que le Japon n'a pas su répondre aux attentes des États-Unis lors de la guerre du Golfe de 1991, et que sa lenteur à réagir ainsi que sa participation tardive à des opérations militaires non combattantes après la fin des hostilités lui ont valu de lourds reproches en Occident et une humiliation certaine. C'est précisément cette dimension émotionnelle qui retient ici l'attention puisque le pacifisme, source positive d'estime de soi pour le Japon, s'est soudainement métamorphosé en phénomène honteux et embarrassant. Son pacifisme isolationniste dénoncé, le Japon découvrait qu'il n'avait pas le respect de la communauté internationale et qu'il ne possédait plus d'identité

¹⁶ Yoneyama, Lisa. 1999. *Hiroshima Traces: Time, Space, and the Dialectics of Memory*. Berkeley: University of California Press, « Twentieth-Century Japan: The Emergence of a World Power », page 193.

comme nation.¹⁷ Concurrément, les Japonais prenaient aussi « conscience de l'inaptitude de cet idéal [pacifiste] à créer une forte identité nationale positive dans le nouvel ordre mondial. »¹⁸

En 1991, le Japon allait donc tenter d'acquiescer aux demandes de son allié et de l'ONU en matière de sécurité internationale, et en 1992 il participait, on le sait, à ses premières opérations de paix, témoignant de l'acceptation graduelle d'une nouvelle identité plus conforme à sa stature de grande puissance, mais encore éloignée de sa définition de l'État « normal ». Ce choix politique de l'État japonais pouvait cependant entrer en décalage avec le souhait de la population puisque « [l]a majorité des Japonais a continué à supporter la Constitution de la paix après la chute de l'URSS. Bien que les États-Unis ne soient plus disposés à fournir une sécurité à rabais au Japon dans l'après-guerre froide, la majorité des Japonais supportait un pacifisme utopique. »¹⁹

Il faut alors considérer trois choses dans cette évolution de l'activité internationale militaire des FAD. Premièrement, le souhait inusité de l'État / personne japonais de se conformer à un comportement international reconnu. Deuxièmement, la volonté de répondre à des attentes de la part des Autres – au premier chef les États-Unis –. Troisièmement, et c'est ce qui intéresse surtout cette partie, le besoin d'agir afin de maintenir une image positive du Japon.

En 2007, le Japon semble toujours à la recherche de moyens de produire une estime de soi positive alors qu'il doit profondément redéfinir, sinon abandonner, un pacifisme central à son identité nationale. Il semble clair que :

La guerre du Golfe et la participation du Japon à celle-ci ont déclenché une réévaluation des positions passées et présentes de la situation du

¹⁷ Gerow, Aaron. 2000. « Consuming Asia, Consuming Japan... », *op. cit.*, page 79.

¹⁸ *Idem.*

¹⁹ Itoh Mayumi. 1998. *Globalization...*, *op. cit.*, page 42.

Japon dans le monde, en plus de générer de l'anxiété quant au statut futur du pays dans le contexte d'un système international en changement, particulièrement en ce qui a trait aux paramètres des ententes de sécurité avec les États-Unis pour la période de l'après-guerre froide. Cette série d'événements a entraîné un dilemme et une profonde paralysie morale au sein de la présente génération d'intellectuels japonais qui était, pour la première fois, confrontée à la réalité brutale de la politique de puissance.²⁰

La fin de la guerre froide et la guerre du Golfe auront donc porté un dur coup à la légitimité et à la supériorité morale du pacifisme auquel s'était identifié le Japon. « De nombreux Japonais sont inconfortablement conscients du besoin de formuler [...] une stratégie nouvelle plus appropriée à leur futur international. [Mais l]es Japonais n'ont pas encore de vision irrésistible du futur qui pourrait leur inspirer une stratégie unifiée ou une récompense pour se rappeler leur passé. »²¹

Le Japon de ces dernières années se questionne donc sur ses intérêts stratégiques et ses désirs. Son alignement plus marqué sur les États-Unis peut être perçu comme un choix lucide d'endosser les visions stratégiques de son allié, mais on pourrait tout aussi bien l'interpréter comme le besoin de maintenir une structure d'alliance éprouvée parce que l'on ignore en fait comment faire face aux nouveaux défis environnants...

²⁰ Iida Yumiko. 2002. *Rethinking Identity in Modern Japan, Nationalism as Aesthetics*. London: Routledge, page 220.

²¹ Hein, Laura & Mark Selden. 2000. « Lessons of War, Global Power, and Social Change », *In* Hein, Laura & Mark Selden. 2000. *Censoring History...*, *op. cit.*, page 20.

6.2 – Le Japon, État kantien? (Partie 2)

Il est déjà établi que Wendt conçoit qu'il existe trois cultures de l'anarchie du système international, et qu'à chacune d'entre elles est liée une série de comportements spécifiques aux propriétés socialisantes intrinsèques. Bien que ces cultures soient associées au système international, Wendt admet que ces caractéristiques puissent être élevées à l'échelle de l'État lui-même, peu importe la culture de l'anarchie dans laquelle il évolue.

Il faut rappeler que Wendt a identifié quatre variables maîtresses, qu'il sépare en deux catégories. Dans la première, on retrouve l'interdépendance, le sort commun et l'homogénéité. La seconde catégorie ne comporte qu'un seul élément déterminant pour générer une culture kantienne : la retenue. Il suffit qu'un comportement de retenue dans l'usage de la force soit combiné à une seule des trois premières variables pour que les conditions de création d'une culture de l'anarchie kantienne soient réunies.

Puisque l'on peut discerner chez les États eux-mêmes des pratiques pouvant être associées aux caractéristiques des cultures de l'anarchie, et ces caractéristiques devenant observables par le truchement de l'interaction, ce sont les relations de sécurité qu'entretiennent le Japon et les États-Unis qui seront d'abord au centre de l'analyse. Il est tenu pour acquis, comme le fait Wendt, que le système international contemporain est lockéen.²²

6.2.1 – L'interdépendance

La première variable traitée sera l'interdépendance. Cette variable est globale et permet de qualifier l'étendue des liens et rapports entre des États. Dans le cas des relations entre le Japon et les États-Unis, un examen global

²² Wendt, Alexander. 1999. *Social Theory...*, *op. cit.*, page 349.

des liens bilatéraux permettrait sans doute de conclure à une grande interdépendance. On songe, par exemple, au financement des déficits américains par le Japon, ou à l'importance du marché des États-Unis dans le commerce international japonais. S'il est un domaine en particulier où l'interdépendance entre les deux pays peut se manifester, c'est probablement celui de la sécurité militaire. Il a déjà été établi que l'alliance entre le Japon et les États-Unis est la pierre angulaire du dispositif de sécurité militaire américain en Asie Pacifique. De la guerre de Corée jusqu'aux opérations en Afghanistan et passant par la guerre du Viêt-nam ou l'interposition de la 7^e Flotte dans le détroit de Formose en 1996, l'archipel japonais demeure d'une importance capitale pour les États-Unis.

La politique de défense du Japon et le discours de politique étrangère de celui-ci, on le sait, abondent de références sur le rôle central de l'alliance avec les États-Unis dans la préservation de la sécurité nationale du Japon. Ainsi, les deux alliés semblent avoir besoin l'un de l'autre. Il est tout aussi clair qu'on insiste également sur le caractère asymétrique et non réciproque de l'alliance à cause des contraintes constitutionnelles. Ce faisant, l'inégalité des alliés est révélée, et alors le meilleur qualificatif pour en décrire les relations est « dépendance », et non « interdépendance ».

Aux fins de cette analyse, bien qu'il soit indéniable que l'articulation du discours de défense du Japon depuis les années 1980 paraisse généralement s'harmoniser avec la vision que l'allié américain peut avoir des défis et menaces potentielles à sa sécurité, il n'en demeure pas moins qu'au niveau militaire il existe une réelle interdépendance qui n'exige en rien l'égalité ou la symbiose des parties.

Il semble néanmoins difficile d'établir la force de l'interdépendance. Si l'on doit découvrir cette force par le biais d'actions concrètes, alors le fait que les termes de l'alliance n'aient jamais été éprouvés par le test ultime d'un conflit externe, devrait révéler peu d'éléments concluants. Par contre,

l'accélération de la participation militaire du Japon à des opérations dirigées par les États-Unis devrait évoquer une montée proportionnelle de leur coopération mutuelle. Il demeure toutefois périlleux d'associer clairement celle-ci et l'interdépendance, surtout qu'entre 1951 et 1990 le Japon est demeuré en retrait des conflits dans lesquels les États-Unis impliquaient pourtant parfois leurs effectifs militaires basés au Japon. Le traité de sécurité mutuelle négocié par le Premier ministre Kishi et reconduit depuis 1970 n'avait donc de *mutuel* que son nom...

Après 1991 cependant, et surtout depuis que les législations de 1999, 2001 et 2003 ont rendu possible le support logistique japonais aux activités militaires américaines, un nouveau comportement est observable. Évidemment la coopération s'était déjà accentuée durant les années 1990 et le début des années 2000, que l'on songe à la création de KEDO en 1995 ou au Groupe trilatéral de coordination et de supervision en 2003.

6.2.2 – *Le sort commun*

La variable « sort commun » désigne l'aboutissement d'une démarche au cours de laquelle Ego et Alter construisent une identité collective en réponse à un acteur tiers. On peut peut-être y voir une variante de la « projection dans l'Autre », mais il semble difficile de pouvoir en expliquer le mécanisme interactionnel puisque ici la cause du rapprochement de Ego et d'Alter reste la connaissance qu'ils ont de chacun, mais surtout la conscience de la menace qu'un tiers laisse planer sur leur sécurité respective. Cette conscience de pouvoir subir un « sort commun » semble donc émaner d'un processus réflexif complexe fondé sur l'expérience et sur une compréhension raffinée du contexte social et politique dans lequel Ego, Alter et le tiers évoluent. Bref, « l'ennemi de mon ennemi est mon ami ». Mais comment peut-on présumer que Ego connaît les ennemis d'un Alter qui lui serait hostile, à moins d'avoir

été le témoin d'actes ouvertement agressifs? Par quel procédé pourrait-il même « décider » de s'en faire des amis et quels gestes pourrait-il poser afin de leur laisser savoir? Cet objectif semble exiger la présence d'un processus réflexif qui paraît dépasser la logique causale binaire à laquelle Wendt semble astreindre son modèle puisque dans ce cas-ci, Ego et Alter vont entrer en communication au sujet d'un tiers, et ceci implique qu'ils ne peuvent pas « exprimer », mais qu'ils doivent « s'exprimer » : ils ne cherchent pas ici à se faire comprendre, mais plutôt à faire comprendre à l'autre sa situation dans un contexte. Le langage apparaît donc nécessaire... De plus, comme Wendt l'écrit, les États peuvent conceptualiser leur situation face au tiers, et agir « sur la base de cette représentation [...] même si leurs propres comportements ne sont aucunement interdépendants. »²³

Wendt semble conscient des problèmes que pose cette variable à son édifice logique interactionnel, et il concède qu'il est « heureux que les êtres humains communiquent rarement par le seul biais de comportements non-verbaux ». Il incorpore ici le « travail idéologique » dans l'interaction pour permettre la construction d'une représentation symbolique nouvelle des États dans ce contexte plus que bidirectionnel.²⁴ Encore une fois, on voit mal comment le langage trouve une place cohérente chez Wendt alors qu'il peut être utile, voire nécessaire par moments, et superflu le reste du temps. On sait que le langage pourrait servir dans un environnement où les États se feraient confiance et choisiraient de s'écouter, mais dans le cas où existeraient des menaces sérieuses permettant justement la création du « sort commun », les États se parleraient-ils? Dans une culture de l'anarchie hobbesienne, rien n'est moins sûr...

La création des alliances militaires correspond à une application de la variable du « sort commun », puisque par ce mécanisme au moins deux États

²³ *Ibid*, page 352.

²⁴ *Idem*.

coordonnent leur défense pour se prémunir contre l'agression possible d'un tiers. Cette coopération peut contribuer à générer une identité collective pouvant perdurer malgré la disparition des conditions initiales ayant provoqué la fondation d'une alliance. Wendt illustre ceci par la vitalité de l'OTAN maintenue malgré la disparition des facteurs ayant façonné l'impression que ses membres partageaient un « sort commun ».²⁵

La logique par laquelle deux États coopèrent et partagent une identité collective de sécurité fondée sur la menace d'un tiers est en apparence applicable au cas du Japon et des États-Unis qui ont convenu d'une alliance militaire pour faire face à l'URSS. Par contre, il faut rappeler le fait qu'en 1951 le Japon n'était pas totalement libre de ses choix stratégiques, et il demeure alors dangereux de conclure automatiquement à l'existence de sentiments et de perceptions partagés.²⁶

Maintenant, après la redéfinition de l'alliance de 1960, qui est le fait d'un Japon pleinement souverain, il serait possible de conclure que les deux alliés partageaient réellement une vision commune de la menace que représentaient pour eux l'URSS et ses alliés. Il faut cependant rappeler que durant tout l'après-guerre et jusqu'en 1991, cette alliance a relégué le Japon à un rôle passif. En effet, le Japon contribuait à l'alliance en permettant l'usage d'installations militaires et le stationnement de troupes américaines sur son sol. Sans se référer au langage ou aux documents officiels qui en sont un produit, il n'est pas possible de connaître exactement les causes d'un tel

²⁵ *Ibidem.*

²⁶ En 1956, la visite officielle du Premier ministre Hatoyama en URSS avait pour but la signature d'un traité de paix et la résolution du litige frontalier des Territoires du Nord. Hatoyama ne cachait pas qu'il était prêt à rompre l'alliance avec les États-Unis pour favoriser des relations plus amicales avec les Soviétiques, ainsi qu'à remettre le Japon sur la voie de la puissance militaire. C'est la pression des États-Unis, lesquels menaçaient de ne jamais rétrocéder Okinawa si le Japon allait de l'avant, et la division au sein du PLD, qui ont contraint Hatoyama à reculer et à rentrer de Russie avec la seule Déclaration conjointe de 1956. Cette anecdote illustre ici que dans l'esprit du Japon, avant 1960 à tout le moins, l'alliance avec les États-Unis n'était pas nécessaire, pas plus que l'URSS ne constituait un ennemi irréductible...

déploiement, d'autant plus que les FAD japonaises ne vont pas opérer de concert avec les forces américaines avant 2001 – sauf lors d'exercices – si bien que cette coopération n'a jamais été observée dans un cadre d'opérations concret.

En fait, la nature asymétrique et non réciproque de l'alliance entre le Japon et les États-Unis lance un défi à l'articulation de la variable du « sort commun ». Wendt indique qu'une des propriétés de cette variable est sa capacité à créer un « nous », même faible. Ce qu'il faut déduire de la création de ce « nous », c'est que dans le pire des cas, Ego et Alter savent qu'ils partagent des intérêts égoïstes similaires, et qu'au mieux, ils peuvent développer des intérêts communs. Dans les deux cas, il semble évident qu'ils doivent travailler ensemble puisque la survie de chacun en dépend. Dans le cas qui nous intéresse, et les débats en cours sur la défense collective japonaise en font foi, on peut remettre en question l'applicabilité absolue de cette variable pour deux raisons. D'abord, le Japon maintient une doctrine militaire et politique qui l'enjoint de ne pas s'impliquer dans des conflits ne menaçant pas directement sa sécurité. Ensuite, et les derniers chapitres en ont donné plusieurs exemples, le Japon n'a pas l'obligation de prêter secours aux États-Unis si ceux-ci étaient attaqués. À ce titre, les termes de l'alliance unissant le Japon et les États-Unis s'éloignent fondamentalement de ceux du traité de Washington dont l'article 5 exige de ses signataires qu'ils viennent au secours de tout membre de l'OTAN subissant une attaque armée.

En bref, avant 2001, le Japon n'a jamais témoigné de son intention de risquer sa sécurité pour assurer celle des États-Unis autrement que par des moyens passifs, lesquels permettraient d'affirmer de manière irrévocable l'existence d'un « sort commun » face à une menace spécifique. Et comme depuis 2001 l'intégration de l'appareil militaire japonais à la stratégie régionale américaine s'accroît, on peut bien davantage l'attribuer à la défense d'intérêts communs qu'à une volonté affirmée de considérer que la survie de l'Autre

américain a autant d'importance que celle du Ego japonais, ce qui est bien différent... En deux mots, pas question ici de risquer Tokyo pour Washington, ce qui signifie que cette variable ne peut être utilisée pour générer une identité collective.

6.2.3 – L'homogénéité

Cette troisième variable maîtresse pose que la similitude entre les États peut favoriser la coopération et la création d'une identité collective. Wendt indique que les similarités peuvent être observées dans deux catégories d'identités – « personnelle » et « type » – lesquelles font référence aux systèmes politique et économique adoptés par l'État / personne.

Wendt croit que plus les États se ressemblent au chapitre de ces catégories d'identités, moins grands seront les risques de conflit, et plus importante sera la tendance à coopérer. La raison peut en être attribuée au partage circonstanciel de normes qui seront semblables elles aussi, permettant une interaction fondée sur des référents similaires. Wendt prévoit donc que des identités similaires donnent lieu à des intérêts semblables pouvant accroître leur convergence, et ultimement la création d'intérêts communs, preuve de la formation d'une identité collective.

Malgré ces affirmations, Wendt continue de poser, comme Waltz, qu'en matière de politique internationale, les États possèdent tous des propriétés isomorphes qui en font des unités indifférenciées.²⁷ Du même souffle pourtant, il accorde de l'importance à l'« être » de l'État / personne, du fait de ses structures socioéconomiques internes, leur imputant une certaine influence sur les modalités du rapport à l'Autre. Il va même jusqu'à réduire, presque jusqu'à l'invalidier, la portée de son énoncé en soulignant qu'à une certaine

²⁷ Wendt, Alexander. 1999. *Social Theory...*, *op. cit.*, page 353.

époque les monarchies européennes étaient constamment en conflit et ce, malgré un système politique très semblable.²⁸

Wendt rappelle aussi que dans un système international où les identités « type » deviendraient de plus en plus homogènes, certains États pourraient réagir en mettant l'accent sur leurs différences afin de préserver les dimensions culturelles de leur identité personnelle et pratiquer ce qu'il appelle le « narcissisme des petites différences ».²⁹ C'est là un phénomène intéressant puisqu'il laisse voir que l'homogénéité à l'échelle du système international peut être perçue comme une menace par ceux qui tiennent à leur différence nationale et qui pourraient être tentés d'inventer de nouvelles sources de différenciation entre eux et autrui.³⁰

En bref, cette variable est plutôt faible par ses impacts, et elle est d'une utilité toute relative. Si elle trouve une application marginale ici, c'est uniquement dans la perspective où le Japon pratique le narcissisme évoqué par Wendt. On pourrait effectivement percevoir dans le pacifisme japonais un facteur positif d'« estime de soi » qui a contribué au refus de l'homogénéité en matière d'activité militaire. Il aurait été possible, mais stérile de dresser un portrait étoffé des identités « type », car le simple fait, par exemple, que des États aux régimes politiques et économiques similaires aient répondu de manière fort différente aux événements du 11 septembre 2001 et à la guerre subséquente au terrorisme, témoigne de la fragilité de cette variable. Si le Canada, les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne se ressemblent assez, il n'en demeure pas moins qu'il est difficile de trouver de l'homogénéité dans l'interprétation et la réaction de ces pays vis-à-vis des enjeux suscités par un tel événement. La dynamique d'homogénéité ne créera probablement pas de sitôt d'identité collective pour le Japon...

²⁸ *Ibid*, page 357.

²⁹ *Ibid*, page 355.

³⁰ *Ibid*, page 356.

6.2.4 – La retenue

La retenue est la variable qui permet l'avènement d'une culture de l'anarchie kantienne en permettant la formation de l'identité collective, de concert avec au moins une des trois variables présentées plus tôt. D'emblée, il faut ici préciser que la présence de la variable « retenue » peut sembler étonnante dans un modèle s'appuyant sur l'« inter-action » comme phénomène générateur des identités et du sens. En effet, la retenue, par définition, est « in-action ». Non seulement Wendt fait-il donc intervenir l'inaction dans sa logique interactionnelle, mais en plus il lui accorde un sens, un dessein, et il en fait même un comportement, car la retenue ici n'est pas du tout passive. Elle est volontaire et donc « active ».

De plus, tout le processus par lequel l'État / personne entreprend de faire comprendre aux Autres qu'il ne doit pas être craint et qu'il veut créer un climat propice à l'amitié est immatériel et non physique. Wendt indique qu'en « faisant preuve de retenue, en somme, nous rendons possible que les autres fassent un pas vers nous et s'identifient à nous, permettant en retour que nous puissions nous identifier à eux. »³¹ Il ajoute que « [p]eut-être *paradoxalement*, pourrions-nous dire que la retenue constitue la base ultime de l'identité collective et de l'amitié, et que ceux-ci ne tirent pas fondamentalement leurs racines dans des actes de coopération, bien qu'ils soient eux aussi essentiels, mais du respect des différences de chacun. »³²

La retenue est donc un « anti-comportement » et cela pose deux problèmes majeurs. D'abord, dans la mesure où la retenue n'est pas observable, comment Ego peut-il s'assurer que les Autres « savent » comment la voir? Comment peuvent-ils apprendre? Ensuite, et suivant la même logique, comment Ego peut-il déterminer que les Autres « savent »,

³¹ Wendt, Alexander. 1999. *Social Theory...*, *op. cit.*, page 359.

³² *Ibid*, page 360. Les italiques ne sont pas de Wendt et servent ici à illustrer que ce dernier semble conscient des contradictions de son argumentation.

s'ils répondent justement à sa propre retenue par un « anti-comportement » réciproque? En d'autres termes, comment savoir que le processus d'identification est amorcé si son succès se traduit par une apparente inactivité? Il n'est évidemment pas possible de mesurer l'absence d'une chose, mais il est par contre possible d'en déduire les effets, mais à long terme seulement.

Comme pour contourner ce piège logique, Wendt réintroduit dans son modèle le langage et le discours de politique étrangère. Il indique que Ego peut se servir des indicateurs fournis par l'appareil diplomatique pour s'informer des intentions de Alter afin de vérifier sa compréhension de la retenue, et également dans le but de voir si ce dernier a l'intention de l'émuler.³³

Il ajoute aussi qu'il est possible de chercher des indices de la retenue à l'intérieur de l'État / personne puisque « pour des raisons de constance cognitive, d'habitude et / ou de pression sociale, et si l'environnement international le permet, les États vont tendre à transposer leur manière interne de faire les choses [...] dans leur comportement de politique étrangère. »³⁴

Ce faisant, Wendt paraît dangereusement ébranler son édifice métathéorique causal et interactif puisqu'il convient de la quasi-nécessité d'analyser l'identité collective résultant de la retenue – et par extension tout ce qui se rapporte à la culture de l'anarchie kantienne – en puisant dans la politique étrangère et la politique intérieure des États... Évidemment, par sa nature la retenue n'est pas le produit d'une socialisation, c'est l'État / personne qui en est à l'origine, et ceci implique le volontarisme.

Le modèle systémique de Wendt n'est pas bien articulé pour analyser ce type de volontarisme. Il traite plutôt les comportements déviants comme des risques à la survie de l'État. Or, la retenue, si elle ne fait pas l'objet de

³³ *Ibid*, page 361.

³⁴ *Idem*.

réciprocité, demeure sans le moindre doute une pratique déviante qui expose l'État au danger. Il peut sembler paradoxal que le passage d'une culture de l'anarchie lockéenne à une culture kantienne exige nécessairement que les États kantien, alors qu'ils sont minoritaires par leur nombre et leurs vues, courent le risque d'être agressés par des homologues lockéens ou hobbesiens. En fait, toute cette logique est en porte à faux des énoncés de base de Wendt, qui réaffirme dans la conclusion de son ouvrage que « la *cognition* de l'État dépend de la *culture* systémique des États ». ³⁵ Si cela était absolument vrai, comment serait-il alors possible de faire passer le système international d'une culture de l'anarchie à une autre, voire même d'imaginer que l'État puisse penser autrement que selon les paramètres culturels présents?

Wendt introduit d'autres comportements propices à la création d'un climat d'amitié. Il indique que les États doivent faire des efforts pour réviser à la baisse leurs estimations des menaces auxquelles ils sont confrontés. Ce faisant, ils reconnaissent qu'ils contribuent à la dynamique qui sous-tend le dilemme de sécurité et entreprennent d'y mettre fin. ³⁶ Bien qu'une telle assertion soit logique pour un pacifiste, l'histoire semble plutôt évoquer que même les États les plus pacifiques ont choisi la « paix armée », et tant que Ego demeure armé, Alter peut douter de sa sincérité et de l'authenticité ou de la permanence de sa retenue... Qu'en est-il du Japon?

6.2.5 – Phase 1 (1951-1990), montée du Japon « kantien »

Le Japon est-il un État kantien? Cette section propose un début de réponse à cette interrogation qui constitue la question de recherche de cette thèse, mais pour la période 1951-1990. On pose alors que le Japon puisse être

³⁵ *Ibid*, page 372. Les italiques sont de Wendt.

³⁶ *Ibid*, page 362.

un État kantien malgré qu'il soit immergé dans une culture de l'anarchie lockéenne. La présente section et la suivante seront l'occasion de confronter l'activité militaire du Japon aux définitions proposées sur la retenue, et ce pour la période de l'après-guerre – que couvraient les troisième et quatrième chapitres – dans un premier temps, et ensuite de la guerre du Golfe jusqu'à aujourd'hui – ce dont traitait surtout le chapitre qui précède.

Par définition, la variable « retenue » exige de l'État qu'il s'impose des limites à la violence pouvant être faite à autrui. Puisque dans la culture de l'anarchie lockéenne de telles limites existent déjà, on doit déduire que l'État kantien doit s'astreindre à l'interdiction d'utiliser la force dans un but d'agression, d'intimidation ou de coercition. Ainsi, tout usage de la violence à des fins autres que la préservation de l'État devient illégitime.

S'il fallait s'en tenir à la seule activité internationale des FAD japonaises, alors durant la période de l'après-guerre, le Japon n'a pas utilisé la force une seule fois. En fait, alors que la participation des FAD à des opérations de paix des Nations unies aurait été légitime et acceptée dans la culture lockéenne du système international, le Japon a préféré s'abstenir. En eux-mêmes, ces faits ne signifient rien et ne justifient pas que l'on appose l'étiquette kantienne au Japon. Ce dernier n'avait aucune obligation, sinon peut-être une obligation morale, de participer aux missions de paix, et il aurait pu ne jamais être confronté à une situation exigeant qu'il use de violence contre autrui, tout en ayant été parfaitement disposé à le faire.

Par contre, plusieurs pratiques japonaises ont clairement laissé voir le souci de limiter le potentiel militaire de manière à ne pas représenter une menace pour autrui. Cela a pu être observé dans la posture et la doctrine militaires, dans la conception et la mise en vigueur des trois principes sur l'interdiction d'exporter des armes, dans les trois principes non nucléaires, dans les quatre politiques nucléaires, dans le plafond de 1% du PNB à consacrer à la défense, jusque dans la promesse fréquemment répétée par le

gouvernement à l'effet que le Japon respectera sa Constitution pacifiste et ne deviendra jamais une puissance militaire. Ces comportements et ces discours concordent parfaitement avec la logique de retenue kantienne exposée par Wendt.

Il existe par ailleurs maints facteurs internes qui ont tous contribué à délégitimer l'usage de la force au Japon, notamment le cadre politique généré par le *Système de 1955*, les dispositions pacifistes de la Constitution, le pacifisme antinucléaire et d'autres dont il a été largement question surtout dans le troisième chapitre. Il est aussi intéressant de constater que les Berger, Katzenstein et Dussich ont observé dans le Japon d'après-guerre une propension à limiter l'usage de la violence, à la fois au sein de sa société et dans le cadre des fonctions de la police et des FAD. Il faut sans doute rappeler qu'ils faisaient aussi remarquer que ce comportement s'est manifesté à la fois à l'intérieur du pays et dans son comportement diplomatique et de sécurité nationale. C'est là un indice à considérer, surtout que Wendt reconnaît que des normes intérieures peuvent se transposer vers la politique étrangère. Cette norme de non-violence est-elle déterminante ici? Certains en douteraient évidemment, mais elle n'a pas à être décisive pour néanmoins avoir de réels impacts, et on peut considérer que cette composante est bel et bien intégrée au processus cognitif de l'État / personne japonais en matière de gestion de sa sécurité nationale.

Il faut également rappeler que la non-violence, l'antimilitarisme et le pacifisme allaient devenir, après 1960 surtout, des principes sujets à gonfler l'estime de soi nationale. Les grands partis politiques, y compris le PLD, ont donc adopté, volontairement ou par opportunisme politique, des plateformes s'harmonisant avec ces préceptes chers à leur électorat et assurant une paix relative au sein des factions...

Maintenant, si jusqu'ici le Japon paraît kantien, encore faut-il voir s'il a été soumis aux pressions d'un contexte stratégique peu propice à l'amitié, et

qui auraient pu le pousser vers l'adoption d'un comportement de défense plus conforme à la culture de l'anarchie environnante plutôt qu'à faire montre de retenue durant l'après-guerre.

Il reste indéniable que la proximité de l'URSS et le fait que le Japon n'était pas parvenu à signer un traité de paix avec elle ne créaient pas un environnement des plus sûrs pour ce dernier. On ne peut imaginer apposer à l'URSS l'étiquette d'« ami du Japon », surtout qu'avant même la guerre froide, le Japon et l'URSS avaient croisé le fer en 1945, en 1938, et la Russie impériale avait essuyé une défaite lors de la guerre russo-japonaise de 1904-1905. C'est donc dire que ces deux États détenaient un lourd passif historique de rivalité et de conflit.

Un autre voisin d'importance pour le Japon reste la RPC, et là aussi les relations bilatérales ne peuvent être qualifiées d'amicales. La Chine a toujours contesté – et le fait toujours avec véhémence – l'identité pacifiste japonaise et entretient une image du Japon qui, au mieux, correspond à celle de « rival », et au pire, à celle d'« ennemi » pour des motifs historiques et nationalistes évidents.

Pour des raisons proches de celles de la RPC, les deux États de la péninsule coréenne ne peuvent être considérés comme des amis du Japon. Au contraire, la Corée du Nord a toujours fait montre d'une grande hostilité à l'égard du Japon et son discours fait très souvent référence à ses prétendus impérialisme et militarisme actuels, des signes très clairs que là aussi le Japon ne parvient pas à faire accepter l'image de « soi » qu'il propose à ses voisins.

Les États-Unis, notamment du fait de leurs alliances avec le Japon et la Corée du Sud, ont été, et demeurent, très présents en Asie de l'est. La présence américaine a sans doute contribué à améliorer les relations entre le Japon et la Corée du Sud, mais elle a incontestablement entravé l'amélioration des relations entre l'URSS et le Japon. Si les États-Unis, en tant qu'alliés,

doivent potentiellement être considérés comme un « ami » du Japon, il n'est cependant pas du tout certain que le Japon soit prêt à sacrifier beaucoup à cette amitié, si bien qu'il n'a pas adopté réellement un comportement kantien à l'égard des États-Unis.³⁷ Ces derniers lui ont tout de même renvoyé une image relativement positive de lui, la respectant tout en la contestant, par exemple en exigeant un partage plus « équitable » du fardeau de la défense.

Outre les questions d'estime de soi et de rivalité qui semblent défavorables à un processus d'identification pouvant rapprocher ces États, on peut ajouter le manque d'homogénéité dans les identités « personnelle » et « type » car les régimes politiques et économiques régionaux étaient, et demeurent souvent assez différents.

De plus, ces États ne parviendront pas à s'entendre sur une vision commune de l'histoire qui est toujours, on le sait, une formidable pomme de discorde. En tout état de cause, durant la période étudiée ici, il n'est pas véritablement possible de parler d'interdépendance...

Ainsi, durant l'après-guerre et jusqu'à ce que la guerre froide tire à sa fin en 1989-1991, le climat régional dans lequel évoluait le Japon était plutôt hostile et dangereux, surtout à cause de l'URSS puisque les autres voisins du Japon ne pouvaient pas réellement constituer une menace militaire crédible. C'est évidemment la protection accordée par les États-Unis par le biais de l'alliance bilatérale de sécurité qui permit au Japon d'afficher de la « retenue » même si la culture de l'anarchie qui avait cours ne se prêtait pas à un tel comportement. À cause de l'alliance, « les Japonais tiennent la paix pour acquise et imaginent que la sécurité nationale est aussi gratuite que l'air et l'eau. »³⁸ Donc, malgré une culture lockéenne de l'anarchie du système international, le Japon a affiché de façon récurrente durant toute cette période une identité de sécurité kantienne en harmonie avec une image de « soi »

³⁷ Cette question sera examinée plus exhaustivement dans la section 6.3.

³⁸ Itoh Mayumi. 1998. *Globalization...*, *op. cit.*, page 41.

pacifiste entretenue sur la scène sociopolitique nationale et renforcée – tout en étant contestée – par l’allié américain. Bref, et Susanne Klien écrivait ces lignes en 2002, « la notion que la paix est une chose qui doit être protégée par des moyens militaires dans certaines circonstances est virtuellement inexistante au Japon, ou est alors habituellement rejetée comme la pensée anti-pacifiste de l’extrême-droite guerrière. »³⁹

6.2.6 – Phase 2 (1991-2005), érosion du Japon « kantien »

Le contexte international turbulent du début de la décennie 1990 allait ébranler le Japon d’une manière toute particulière. Au niveau symbolique, l’éclatement de la bulle financière survient l’année même de la mort de l’Empereur Hiro-Hito, et les Japonais ont l’impression qu’un cycle se termine, et s’inquiètent vaguement de celui qui va commencer. La fin de la guerre froide marque aussi la fin d’une vision simple et manichéenne du monde et le plonge dans l’incertitude.⁴⁰ Quand la guerre froide prend fin, c’est la fondation la plus solide des relations du Japon avec les États-Unis qui semble menacée puisque beaucoup de Japonais ont pensé que leur pays venait de perdre son utilité stratégique pour les États-Unis.⁴¹

La guerre du Golfe sera le premier grand choc que subira le Japon quand ce dernier sera sollicité pour participer militairement à la guerre. Craignant sans doute pour le futur d’une alliance qui lui avait apporté la paix et la prospérité, ce pays désirait assurer sa persistance, et il a probablement entrepris de sauvegarder son identité d’allié en adoptant un rôle plus actif, quoique limité. On pourrait croire que l’érosion du pacifisme japonais commence avec le précédent créé par l’envoi des FAD maritimes dans le golfe

³⁹ Klien, Susanne. 2002. *Rethinking Japan's Identity...*, *op. cit.*, page 96.

⁴⁰ Gerow, Aaron. 2000. « Consuming Asia, Consuming Japan... », *op. cit.*, page 79.

⁴¹ Klien, Susanne. 2002. *Rethinking Japan's Identity...*, *op. cit.*, page 90.

Arabo-persique, et pouvant laisser croire que son identité d'allié avait gagné en influence sur son identité nationale pacifiste. La réalité est sans doute plus complexe car dans la formulation de leurs attentes, les États-Unis ont habilement fait appel au pacifisme du Japon pour amener celui-ci à agir. Si cette stratégie a pu être perçue comme une contestation de la doctrine Yoshida, elle était aussi et surtout un moyen de confronter le Japon à une nouvelle définition du pacifisme dans le « nouvel ordre mondial » afin qu'il la substitue à la sienne, apparemment devenue inacceptable et hautement contestée, puisque celle-ci le décourageait de prendre part à la sécurité et à la paix du monde de l'après-guerre froide.

Devenu une grande puissance économique et financière, un membre du G7 depuis 1975 et une démocratie libérale, le Japon a suscité de la part des États-Unis des attentes à l'effet qu'il affiche un comportement similaire à celui de ses semblables. Le Japon devenait donc, en quelque sorte, la « cible »⁴² d'un processus de socialisation par lequel son identité pacifiste d'après-guerre devait être modifiée.

Le Japon a souvent et longtemps été confronté aux tentatives de l'Autre américain d'altérer son identité pacifiste en lui proposant des rôles nouveaux dans l'alliance, mais avant 1991, il avait soit résisté, soit accepté des compromis cosmétiques qui permirent qu'il conserve à peu près intacte cette identité. La réponse japonaise a alors été le produit d'un savant dosage par lequel le Japon répondait à l'Autre américain dans le sens des attentes de celui-ci, tout en ménageant les attentes du peuple japonais lui-même qui repoussait l'idée de voir son pays adopter une posture militaire et un comportement international ne correspondant pas à son image de « soi »

⁴² On peut avoir des réserves sur le choix de ce terme puisque le processus de socialisation au sens où Wendt l'entend ne cible véritablement personne puisqu'il n'est pas obligatoirement conscient. Par contre, dans le cas présent, il demeure indéniable que les États-Unis et certains de leurs alliés, particulièrement la Grande-Bretagne, ont très vivement contesté l'identité pacifiste du Japon et n'ont pas vraiment fait montre d'un réel respect de son altérité identitaire...

nationale. La guerre du Golfe et la fin de la guerre froide allaient d'ailleurs jouer un rôle dans l'effondrement, en 1993, du *Système de 1955* qui était, on le sait, un des facteurs contribuant à l'identité pacifiste d'après-guerre.

Ainsi, la conjonction de ces éléments va encourager une réceptivité inhabituelle du Japon aux demandes américaines et accroître sa sensibilité au contexte stratégique externe. Les signaux qu'il bloquait, ou qu'il rejetait, durant la guerre froide seront désormais pris en compte. Les intérêts et les identités relatives à la sécurité et au pacifisme n'ont pas changé dramatiquement, mais il est clair que l'on assiste à une modification de l'influence respective de ceux-ci sur le comportement japonais.

Après 1996, le Japon va bel et bien adopter des rôles nouveaux dans l'alliance, mais en prenant soin, du moins dans le discours, de les ancrer dans la continuité afin de ne pas donner l'impression de l'amorce d'une rupture identitaire. Les termes vagues et les explications évasives du Japon quant à ces rôles – que l'on pense ici aux « aires environnantes » – expriment nettement le souhait du Japon de ne pas projeter l'image qu'il s'engage sur une trajectoire radicalement différente de celle qu'il a suivie depuis l'après-guerre. À cet égard, il continue à répondre aux attentes de son allié tout en s'évertuant à rassurer ses voisins par l'affirmation qu'il maintiendra une posture de défense défensive, cela devant permettre de rester fidèle aux attentes mêmes d'une large part de la population japonaise qui demeure soucieuse que son pays respecte l'esprit de la Constitution pacifiste. Il faut d'ailleurs rappeler combien les documents officiels japonais et américains ont insisté sur le fait, par exemple, que les Lignes directrices de 1997 ne comportaient pour le Japon aucune obligation nouvelle, ce qui évoque le soin accordé à vouloir maintenir l'impression de continuité.

Si le tir du missile *Taepodong* en 1998 a eu plus d'impact sur le Japon que celui d'un *Nodong* en 1993, c'est en majeure partie parce que l'alliance avec les États-Unis semblait moins solide. Un peu à la manière du soleil qui,

en plein jour, empêche que l'on perçoive les étoiles, la protection militaire assurée par les États-Unis empêchait peut-être le Japon de « voir » les Autres. En 1998, le Président Clinton visitait plusieurs capitales asiatiques et commençait sa tournée en RPC et ne fit aucun arrêt au Japon, ce qui représentait une double gifle diplomatique qui avait ébranlé les Japonais. C'est sans compter la réaction américaine au tir, dont il a déjà été question, et qui plaçait le Japon dans un isolement diplomatique aussi temporaire qu'inconfortable. D'une certaine façon donc, en 1998 l'alliance semblait perdre de son éclat et dans le ciel, le Japon ne pouvait qu'apercevoir les étoiles voisines, et il en prendrait acte... Les signaux émis par les Autres demeuraient les mêmes, mais leur intensité respective avait varié, forçant une modulation dans la réponse japonaise, même si sa nature restait similaire.

Dans les suites du 11 septembre 2001 le Japon va adopter des comportements de sécurité qu'on ne lui connaissait guère et qui semblent heurter l'interprétation constitutionnelle ayant dominé durant la guerre froide. D'une part, le support logistique offert aux États-Unis avait beau être déjà inscrit dans des lois, le Japon le fournirait désormais dans un cadre qui donnait un sens très large aux « aires environnantes ». D'autre part, il n'était pas du tout évident que les opérations américaines en Afghanistan et en Irak contribuaient à la sécurité du Japon, ou qu'elles étaient destinées à l'assurer, si bien que l'on était en droit de questionner les bases justificatives de la participation du Japon. En effet, réel était le risque de voir le support logistique japonais se transformer en contribution à une guerre américaine, ou à un effort de sécurité collective ou de défense collective, des types d'opération que les FAD ne sont pas autorisées à exécuter selon la Constitution japonaise. L'alliance étant un pilier de la sécurité nationale japonaise, il faut voir dans l'activité nouvelle du Japon non pas la manifestation qu'il veut renforcer sa défense, mais plutôt le désir de consolider son alliance, ce qui est différent.

Il est tentant de vouloir conclure que les freins institutionnels ont perdu beaucoup de leur efficacité depuis 2001. C'est effectivement le cas, mais il ne faut pas nécessairement y voir la preuve d'une renonciation en bloc à l'identité pacifiste nationale. Le *leadership* sans précédent du Premier ministre Koizumi, ainsi que la réorganisation de l'État qui a perturbé les réseaux du ministère des Affaires étrangères qui auraient, en temps normal, résisté aux changements, sont aussi, et surtout, en cause. Cette affirmation sert à mettre en relief que la mise en œuvre rapide des changements aux rôles des FAD a été rendue possible par le contournement partiel de l'appareil bureaucratique, et par la mise en place d'une structure de prise de décision nouvelle, où le consensus traditionnel perdait de son emprise. Ainsi, tel que l'indiquent Ralph Cossa et Brad Glosserman, « la vitesse avec laquelle le Japon a fait évoluer ses politiques durant les dernières années a très largement été le produit de circonstances extraordinaires. »⁴³

C'est là un point à mettre en évidence puisque Wendt soutient que les identités et l'État sont habituellement stables. Or dans le cas présent, l'État japonais semble en mutation, à la fois à cause de la fin du *Système de 1955* et du fait de la réorganisation de l'appareil bureaucratique. Il faut aussi souligner que si le passage de Koizumi au pouvoir et ses réalisations furent le produit de circonstances exceptionnelles, alors le comportement de sécurité du Japon sous l'autorité de celui-ci peut être, au sens propre, d'exception...

Le Japon a-t-il affiché des attitudes kantienne depuis la fin de la guerre froide, ou ses actions dénotent-elles un glissement vers l'adoption de traits appartenant à la culture de l'anarchie lockéenne? Si le Japon semble avoir fait de grands pas vers un rôle militaire plus « normal », il affiche toujours un comportement kantien.

⁴³ Cossa, Ralph A. & Brad Glosserman. 2005. « U.S.-Japan Defense Cooperation, Has Japan Become the Great Britain of Asia? », Pacific Forum CSIS, *Issues and Insights*, Vol. 7, #3, March, page 6.

Le fait, par exemple, que les FAD basées en Irak jusqu'à tout récemment étaient protégées par d'autres forces militaires révèle combien l'État japonais résistait à l'idée de les voir exposées au danger, et la crainte de les impliquer dans une situation où elles auraient eu à faire usage de la force. Cela témoigne du fait que l'usage de la force demeure à ce jour une action jugée peu légitime par le Japon, une valeur kantienne, alors que la culture lockéenne juge acceptable jusqu'à la guerre entre les États.

Si les titres des deux dernières sections semblent affirmer le caractère kantien du Japon, il est encore trop tôt à ce stade pour le confirmer. Il semble indéniable que ce pays a fait montre d'un comportement récurrent et stable de retenue et que son discours sur la paix et la sécurité correspond à ce que l'on serait en droit d'attendre d'un État de culture kantienne. Ainsi, par ses gestes, le Japon serait kantien, mais pour Wendt, c'est l'existence d'une identité collective de sécurité qui permet l'avènement d'une culture kantienne. Cette nuance, on le verra dans la section qui suit, réserve une surprise de taille.

6.3 – L'alliance comme prélude à la formation d'une identité collective de sécurité?

Le passage à une culture kantienne exige au préalable la formation d'une identité collective de sécurité, et les États-Unis restent le seul pays avec lequel le Japon peut espérer développer une telle identité. Il en résulte que si l'on doit arriver à la conclusion que le Japon a atteint un stade culturel kantien, c'est qu'il aura alors nécessairement développé une identité collective de sécurité. Dans la précédente section, plusieurs variables ont été proposées et c'est la conjonction d'une d'elles avec la variable « retenue » qui doit permettre de générer une identité collective. Sans l'existence de cette dernière, point de culture kantienne.

Avant de débiter, il faut rappeler que pour Wendt, Ego et Alter sont identiques et l'impact de leur puissance respective ne semble pas l'intéresser en tant que facteur pouvant modifier les signaux pendant l'interaction. Or, les États-Unis ne sont pas « n'importe quel » Autre, mais le pays le plus puissant du globe et le seul allié du Japon. En principe, tout analyste des Relations internationales attribue à cette puissance un impact déterminant sur les choix d'Ego et peut être sur la culture même du système international.

En voulant s'éloigner du néoréalisme tout en le complétant, Wendt a négligé le rôle de la puissance dans la cognition de l'État / personne et on sait donc assez peu de choses de la pression socialisatrice produite par la puissance. Si la puissance agit comme un multiplicateur de l'influence, alors il devient difficile d'expliquer comment le Japon ait pu résister si longtemps à se conformer aux attentes des États-Unis, ce qui devrait être fort difficile selon le modèle de Wendt.

Cette mise en situation pose le problème des causes de l'action – ou de l'inaction – et elle ramène à la question problématique du langage dans le modèle de Wendt. Si l'on admet la pertinence du langage comme élément ou

complément de l'action, ou si au contraire on l'exclut de l'équation interactionnelle, alors le résultat auquel on parvient dans l'analyse des échanges entre le Japon et les États-Unis pourrait varier, d'une part parce que la réaction japonaise à l'action américaine ne correspond jamais exactement au geste initial posé, ce qui soulève le problème d'une émulation imparfaite qui jette un doute sur la compréhension du signal par le Japon, et d'autre part parce que le langage permet souvent d'expliquer pourquoi la réponse japonaise ne constitue pas d'emblée la réflexion de l'action américaine. La variation dans l'interprétation qu'il faut alors donner à la réponse japonaise est capitale. On notera ici que le Japon est placé à la remorque des États-Unis et qu'on en fait un récepteur et non un émetteur; il est bien davantage un élément réactif que le moteur de l'interaction. Le choix d'accorder aux États-Unis une capacité d'influence directive peut peut-être aussi se justifier par leur position de force dans leur relation avec le Japon et la relative acceptation par celui-ci de sa dépendance stratégique.⁴⁴

En apparence, le Japon a souvent perçu ses intérêts comme étant communs à ceux des États-Unis. Par conséquent il a adapté les missions des FAD de ces dernières années afin qu'elles se rapprochent du rôle que les États-Unis attendaient du Japon, sans toutefois qu'elles y correspondent pleinement. Il est aussi très clair que les États-Unis ont enjoint le Japon et ce, depuis des décennies, de partager le soi-disant fardeau de la défense et d'adopter de nouveaux rôles, parfois avec véhémence et au risque de froisser ce dernier d'ailleurs, comme en a témoigné la première guerre du Golfe. En fait, quand les États-Unis acheminent des demandes qui impliquent pour le Japon d'aller au-delà de ce qu'il est autorisé à faire en vertu de son cadre constitutionnel, ils tentent précisément de provoquer un changement d'identité en exigeant que le Japon se comporte comme s'il avait déjà adopté l'identité

⁴⁴ Wendt, Alexander. 1999. *Social Theory...*, *op. cit.*, pages 321 et 327.

en question.⁴⁵ Par cette « projection dans l'Autre », les États-Unis peuvent tenter de créer une identité collective qui prévaudrait sur l'identité « pacifiste » japonaise. Mais en apparence seulement, puisque le Japon n'était pas disposé à franchir certaines limites. Cela peut à la rigueur signifier qu'en réalité, les intérêts communs n'ont pas donné lieu à une réelle identité collective, ce qui prévient la production de l'action attendue. Ainsi, la « projection dans l'Autre » par laquelle Ego se substitue à l'Autre ne s'effectue pas entièrement. Le Japon n'a jamais choisi de contrevenir clairement à sa Constitution et ce, malgré les attentes américaines qui s'apparentent alors à une contestation du pacifisme constitutionnel.

Pour le Japon, la conservation du pacifisme constitutionnel demeure un intérêt certain – toujours en lien avec son estime de soi nationale –, mais il est aussi dans son intérêt de répondre adéquatement aux demandes américaines sous peine d'un risque d'érosion de ses relations de sécurité vitales avec les États-Unis. Dans le cas du Japon, on a sans doute reconnu l'existence d'une interdépendance stratégique qu'il fallait légitimer par des actions concrètes. Il n'est par contre pas facile par contre de discerner les signes qui montrent que le Japon perçoit un « sort commun » qu'il partagerait avec les États-Unis, ou qu'existe une « homogénéité » propre à engendrer le sentiment que l'Autre est une extension de « soi ».

La gestion américaine du dossier nucléaire et balistique nord-coréen a aussi révélé la divergence des perceptions, des intérêts et des stratégies des deux alliés. Autant la participation des Japonais en Afghanistan et en Irak laissait croire que le Japon associait désormais activement sa sécurité à celle des États-Unis, autant la décision japonaise de refuser d'intercepter des missiles balistiques se dirigeant vers les États-Unis tendait à démontrer que le Japon, au moins au chapitre du discours, semblait disposé à exposer son allié

⁴⁵ *Ibid*, page 421.

à un danger mortel sous prétexte de respecter les termes de sa Constitution, un comportement qui n'a certainement rien de l'altruisme caractérisant l'existence d'une identité collective. Il n'est donc pas du tout évident que le Japon considère que les intérêts de sécurité américains et les siens se superposent, comme en témoigne d'ailleurs sa réticence à affirmer ouvertement qu'il adopte une approche de défense collective qui prouverait hors de tout doute sa solidarité stratégique avec les États-Unis. C'est d'ailleurs là un point de vue défendu par Mike Mochizuki qui affirmait que « dans l'ordre régional de la guerre froide, les deux pays avaient des perspectives et des intérêts divergents. »⁴⁶ Dans le cas spécifique des États de la péninsule coréenne, Michael Green va jusqu'à affirmer que les considérations japonaises de sécurité ont « continuellement divergé »⁴⁷ de celles des États-Unis...

S'il fallait s'en tenir aux paramètres restrictifs de Wendt afin de déterminer si le Japon et les États-Unis auraient minimalement développé une identité collective de sécurité, alors il faut absolument répondre par la négative. Tant le discours que les pratiques du Japon en matière de défense comportent encore trop de limites contraignantes et de différences notables pour affirmer que ce dernier serait prêt à émuler les États-Unis dans leurs propres activités de sécurité militaire. Dans ce domaine, les États-Unis demeurent un partenaire majeur du Japon, mais ce dernier ne paraît pas disposé à courir des risques importants pour défendre des intérêts qui, à l'évidence, ne sont pas vitaux pour lui. Un tel comportement paraît révéler qu'en matière de création d'une identité collective de sécurité chez les deux alliés, il y a encore loin de la coupe aux lèvres.

⁴⁶ Mochizuki, Mike. 2001. « U.S.-Japan Relations in the Asia-Pacific Region », *In Iriye Akira & Robert A. Wampler (dir.). 2001. Partnership..., op. cit., page 13.*

⁴⁷ Green, Michael Jonathan. 2001. *Japan's Reluctant Realism..., op. cit., page 140.*

En effet, Wendt indique que pour construire une identité collective, Ego doit véritablement considérer la sécurité de l'Autre comme s'il s'agissait fondamentalement de la sienne. Sans cet engagement, « l'amitié devient une *stratégie*, un instrument que les États utilisent pour obtenir des avantages pour eux-mêmes, individuellement. [...] Il n'y a pas d'identification de « soi » avec l'Autre [...], pas de sacrifice [...]. »⁴⁸

L'absence de réciprocité et de symétrie dans les rôles militaires respectifs des deux alliés combinée aux multiples réticences du Japon à appuyer les États-Unis sont autant de raisons qui affaiblissent toute considération du Japon en tant qu'authentique « ami » des États-Unis. Cela implique nécessairement l'impossibilité pour les deux alliés de construire à l'heure actuelle une identité collective de sécurité.

Cela pourrait constituer la réponse à la question de recherche de cette thèse. Mais cette réponse paraît insatisfaisante et creuse puisqu'elle provoque plus d'interrogations encore. Le Japon peut-il détenir tous les attributs d'un État kantien sans qu'existe une identité collective? Le modèle de Wendt ne pourrait offrir qu'une réponse négative. Pourtant, à l'évidence, le Japon affiche bel et bien un comportement kantien et ses discours laissent transparaître des idées associées à la culture kantienne. Comment expliquer cette anomalie? Car il s'agit bien d'une anomalie puisque si le Japon n'est pas kantien, alors il doit être lockéen, et advenant qu'il le soit, comment expliquer qu'il ait affiché une identité pacifiste pendant plus d'un demi-siècle tout en résistant à épouser la culture systémique dans laquelle il était plongé? La section qui suit propose une piste de réponse qui s'inspire du modèle de Wendt tout en l'adaptant.

⁴⁸ Wendt, Alexander. 1999. *Social Theory...*, *op. cit.*, page 304. Les italiques sont de Wendt.

6.4 – Les États-Unis en tant que générateur et isolant culturel pour le Japon

Dans sa présentation sommaire de l'articulation politique des cultures de l'anarchie, Wendt accorde implicitement de l'importance à la généralisation des comportements en tant que facteur consolidateur de ces cultures. Or, naïve paraît cette manière indirecte d'accorder au nombre d'États partageant une même culture une influence déterminante sur la couleur culturelle que prend le système international, comme si la création d'une culture se résumait au plus petit commun dénominateur d'un comportement de violence majoritaire chez les États du système international. Aussi faut-il questionner la sagesse de vouloir considérer la généralisation d'un phénomène – le fait qu'il s'observe chez l'ensemble des États – comme la stricte condition d'une transformation culturelle du système international.

Wendt évoque souvent la « culture du système international » comme si celle-ci était tangible. Cette culture reste le produit d'une représentation du réel qui apparaît trop simplifiée, sinon illusoire. La culture du système international n'est vraisemblablement pas le produit de l'interaction de la majorité des États. Par exemple, si 85% des États étaient partisans d'un démantèlement complet des arsenaux nucléaires, on peut douter fortement que les pays détenteurs d'armes nucléaires seraient réceptifs à un tel projet et qu'ils accepteraient volontiers le changement proposé. Et on peut aussi soutenir que ceux-ci, pourtant minoritaires, ne conçoivent certainement pas le fait de posséder ces armements comme une déviance comportementale et qu'ils n'ont aucune envie de s'adapter ou de se conformer à une culture stratégique pourtant homogène dans le système international puisque les armes de destruction massive y restent l'exception.

Ce que cet exemple évoque, c'est que bien que Wendt traite les États hautement socialisés en unités indifférenciées, dans la réalité tous les États ne sont pas de puissance et d'influence égales. Et, de toute évidence, la

puissance a un impact, y compris, peut-être, celui de permettre la résistance au processus de socialisation. La puissance peut-elle alors aussi forger la culture? Et si oui, la « distribution des idées » proposée par Wendt pourrait-elle devenir tributaire de la « distribution de la puissance » énoncée par Waltz?

Ces questions n'ont rien de rhétorique et sont d'autant plus pertinentes que les États-Unis représentent la seule superpuissance, et que le Japon figure parmi les grandes puissances tout comme quelques-uns de ses voisins.

Puisque Wendt préfère ne pas s'attarder aux particularismes que peuvent représenter les politiques étrangères des États et qu'il s'intéresse aux États en relation et non aux États eux-mêmes, rien de surprenant au fait qu'il ne se penche pas sur la capacité d'inflexion du système international par ses composantes spécifiques. Mais puisque la force existe et qu'il n'est pas possible d'occulter la puissance comme facteur matériel, il faut sans doute concevoir la possibilité qu'un petit nombre d'États puisse être en mesure d'influencer la direction culturelle du système international ou, au contraire, de s'en éloigner. En guise d'exemple, il suffit de constater comment deux États, les États-Unis et l'Union soviétique, ont été à même de remodeler le système international durant la guerre froide. Évidemment la construction culturelle de la bipolarité aurait découlé d'une multiplicité d'interactions, mais on ne peut nier le fait qu'il soit possible que l'ensemble des États ait été socialisé en émulant les comportements réciproques affichés par les Américains et les Soviétiques. Si cela ne vient pas invalider le postulat voulant qu'une culture soit la résultante d'un comportement généralisé, on peut néanmoins entrevoir la possibilité que le volontarisme d'États puissants puisse considérablement affecter la trajectoire culturelle du système international.

Les principaux problèmes qui sont soulevés par ces questions découlent en partie du fait qu'à de nombreux égards, les États-Unis et le Japon figurent parmi les plus puissants États du système international depuis la fin de la guerre froide. Il est établi que ces deux États sont alliés depuis

1951 et qu'au fil du temps leurs interactions auraient dû avoir des impacts socialisants et homogénéisateurs, d'autant plus qu'ils ont entretenu des liens étroits dans de multiples sphères d'activités. Or, si le Japon n'a pu infléchir la culture du système international par sa passivité, sa réactivité aurait dû, en toute logique, le rendre plus malléable aux effets de cette culture.

En théorie, le Japon aurait dû subir des pressions énormes pour qu'il se conforme aux règles du jeu d'un système international bipolaire et verrouillé dans une logique de confrontation, particulièrement de la part des États-Unis avec lesquels l'État / personne japonais entretenait une relation privilégiée, susceptible par définition de provoquer chez lui un comportement de « projection dans l'Autre ». En théorie toujours, la force des pressions socialisatrices sur le Japon était donc dédoublée. En effet, non seulement le Japon baignait dans une culture de l'anarchie lourdement influencée par le climat d'hostilité de la guerre froide, mais aussi le principal protagoniste de cette confrontation était un partenaire économique privilégié et un allié. En principe, le Japon aurait dû devenir un solide allié.

Mais dans les faits, en partie parce que les États-Unis protégeaient et « isolaient » le Japon contre les menaces à sa sécurité, ce dernier n'a pas eu à s'adapter. La motivation, le désir, voire le besoin, pour paraphraser Wendt, de s'adapter n'avait de toute évidence pas la même force que son envie de conserver l'attitude pacifiste affichée depuis l'Occupation du Japon par les États-Unis.

Ainsi, l'alliance du Japon avec les États-Unis a eu pour conséquence la création d'une « bulle protectrice isolante » permettant à l'État / personne japonais d'ignorer les signaux externes auxquels la plupart des États auraient normalement su réagir. Par conséquent, le Japon a pu échapper aux pressions socialisatrices émanant de la guerre froide. Or, même en admettant cette possibilité, il existe toujours une autre grande contradiction puisque la « bulle » demeure le produit de l'interaction avec l'Autre américain qui était un

des architectes de la culture de la guerre froide, et qui aurait dû, par voie de conséquence, tenter de convaincre le Japon d'épouser ses propres intérêts et identités de sécurité. Il l'a fait, sans grand succès. Il appert que malgré l'interaction entre un Alter américain et un Ego japonais, et en dépit d'une alliance existant déjà entre eux, le Japon a généralement été capable de résister aux pressions, aux demandes et aux attentes des États-Unis, possiblement parce que ces derniers ont acquiescé à l'identité pacifiste proposée par le Japon, du moins durant la guerre froide.

Or, le fait que la guerre froide est terminée et que le Japon éprouve le besoin de maintenir le système de protection que représente son alliance avec les États-Unis explique sans doute pourquoi il est devenu plus sensible aux attentes de son allié.

Alors qu'une Corée du Nord nucléaire manifeste son hostilité et que la Chine poursuit son ascension vers la puissance, le besoin que le Japon éprouve de maintenir l'alliance est peut-être devenu plus grand que celui que ressentent les États-Unis. Alors que l'importance d'avoir le Japon pour allié dans le contexte de la guerre froide poussait peut-être les États-Unis à accepter les signaux kantien du premier comme compromis, les temps ont changé. La tendance s'est peut-être renversée, ce qui expliquerait l'accélération des rôles militaires que le Japon se montre disposé à jouer pour soutenir son allié. La peur du Japon d'être piégé par son alliance a cédé la place à la crainte d'être abandonné par son allié depuis la fin de la guerre froide. Le Japon fait donc montre d'une plus grande réceptivité aux attentes des États-Unis depuis que le 11 septembre 2001 lui en aura fourni l'occasion.

Conclusion – L'inadaptation du Japon « kantien » face à la pression culturelle du système international comme révélateur des dysfonctions et des contradictions du constructivisme d'Alexander Wendt

Cette thèse ne prévoyait pas à l'origine de procéder à la déconstruction logique du modèle de Wendt. Mais, avant même de songer à analyser le comportement « kantien » du Japon, il convenait d'abord, par souci de rigueur, non seulement de caractériser la notion d'*État émergent* en termes de définitions conceptuelles et de modes d'opération, mais aussi de clarifier le fonctionnement du processus d'interaction grâce auquel un tel État négocie ses identités. Par voie de conséquence, on était à même de se faire une idée de la manière dont se développent et s'articulent la cognition, sinon la conscience de l'État.

C'est en procédant à ce nécessaire exercice que, de manière étonnante, sont apparues nombre de contradictions et de zones grises, rendant impraticable en fin de compte tout déploiement empirique cohérent du modèle de Wendt. En effet, avant même que soit empiriquement testé le modèle, le second chapitre avait déjà soulevé plusieurs dysfonctions logiques sérieuses qui se sont vues confirmées dans cette thèse.

Les problèmes d'applicabilité du modèle sont souvent de nature philosophique et méthodologique. Afin de pouvoir comprendre l'État et le système international en interaction, Wendt affirme que l'État possède une « personnalité », des motivations et des désirs, ainsi qu'une certaine capacité cognitive lui permettant d'apprendre, de formuler des intentions, et de s'adapter pour survivre et évoluer parmi les Autres. Par contre, il dit d'un même souffle douter que l'État / personne puisse être conscient. C'est pourquoi le caractère quasi-transcendental de celui-ci oblige Wendt à des pis-aller qui ne convainquent pas. Enfin, s'il est vrai que le processus des transformations identitaires et culturelles découlant de l'interaction apporte un nouvel éclairage sur les causes culturelles d'une anarchie habituellement

anarchie habituellement tenue pour acquise dans la plupart des modèles théoriques, il n'en reste pas moins que l'articulation signalétique – et généralement non linguistique – de l'interaction mine la capacité transformative de celle-ci en limitant de beaucoup la nuance dans le sens qu'il convient d'accorder au signal. Aussi plusieurs points litigieux font-ils problème lorsqu'on tente de se servir du modèle de Wendt. Cette conclusion en résume les plus importants et revient rapidement sur certains d'entre eux qui ont déjà fait l'objet d'une analyse.

Le problème inhérent à la logique causale unidirectionnelle

Un des problèmes que soulève le modèle de Wendt réside dans sa ferme volonté d'élaborer un constructivisme fortement ancré dans le positivisme. Ce choix est à l'origine d'une confusion importante et insurmontable, puisque tout en donnant l'impression que l'interaction doit nécessairement permettre une réelle intersubjectivité, il n'en est finalement rien. L'interaction chez Wendt est commandée et dirigée. L'interaction est faite de monologues signalétiques, et le dialogue n'est donc qu'inférences. Le caractère cybernétique de ce type d'approche tient donc au fait qu'elle est unidirectionnelle et parfaitement linéaire. La rétroaction ne dure que le temps d'un seul échange signalétique destiné à amener l'Autre à changer d'identité. En cela, l'intersubjectivité est des plus ténues puisque la transformation identitaire ne les affecte jamais simultanément. Wendt refuse d'entrevoir la possibilité d'une transformation identitaire mutuelle puisqu'il faut qu'Ego « cause » le changement d'identité d'Alter.¹

¹ La diplomatie invalide fréquemment ce genre de prémisse. Que l'on songe aux traités qui, une fois ratifiés, changent simultanément les identités de tous, ou plus concrètement, au fait que deux ennemis, dès la signature d'un traité de paix, renoncent conjointement à cette identité.

Le problème inhérent à la conception même d'un constructivisme systémique

Le constructivisme de Wendt, parce qu'il est systémique, escamote les réelles possibilités de construction sociale en établissant la « culture » du système international en tant que force transformatrice de celui-ci alors que l'influence de ce système international s'avère plutôt difficile à percevoir objectivement. Cela est d'autant plus problématique que les relations de pouvoir et la puissance sont des réalités parfois matérielles. Or, Wendt ne semble pas vouloir donner de l'importance à leur impact, même si celles-ci exercent une influence certaine. Dans le cas de l'Asie de l'est, aire de cohabitation de plusieurs grandes puissances, il est difficile d'imaginer que des réalités régionales ne puissent pas produire d'interférence à la culture du système international.

Dans cette thèse, il a fallu faire référence au « système international » tel que Wendt le conçoit, même si ce concept apparaissait dangereusement vague. En vérité, la notion même de « système international », pourtant centrale, se révèle un autre élément hautement problématique du modèle de Wendt. Il est intéressant, mais pas surprenant, de constater qu'il attribue au système international le même genre de propriété unitaire que celle accordée à l'État émergent. Le système international possède donc une unique culture et ce, même si tous les États / personnes peuvent appartenir à différentes cultures. Par contre, cela implique que Wendt ne veuille pas permettre l'existence de sous-systèmes régionaux qui pourraient chacun afficher une culture propre. Il y a fort à parier que s'il eût considéré cette possibilité, il lui aurait fallu développer un système de mesure global permettant d'apprécier le niveau culturel cumulatif du système international. Or, pareille entreprise aurait rapproché encore davantage le constructivisme systémique de Wendt du néoréalisme de Waltz puisque la « distribution des idées » serait devenue directement tributaire de la « distribution de la puissance ».

Or, s'il fallait que Wendt accorde à la puissance de certains États des propriétés structurantes différentes de celles d'autres États plus faibles, alors « la » culture du système international se disloquerait et ne serait plus donc qu'une fiction. Ainsi, on peut penser que si la prise en compte de la capacité d'influence variable des États en fonction de leur puissance n'est pas examinée par Wendt, c'est parce qu'elle menace fondamentalement l'intégrité de son modèle. En effet, si quelques Ego puissants, ou des sous-systèmes régionaux, avaient une influence « culturelle » certaine sur les Alter les entourant, alors « le » système international, en tant que variable, perdrait toute sa force et sa pertinence, sinon même sa réalité. Il deviendrait, tout comme « la » culture dans ce contexte, une simple fiction.

Si « la » culture du système international devient une fiction, alors on pourrait mieux comprendre pourquoi le Japon a paru insensible à la guerre froide. Et si l'on pose que la puissance pouvait compter pour beaucoup dans les gestes posés par les États, alors on comprend peut-être mieux aussi pourquoi le Japon n'avait pas éprouvé le besoin d'agir, ou de réagir, à cette culture – du moins pendant la période 1951-1990 –, parce que la puissance américaine était la seule force ayant une influence décisive sur lui, et que cette force, à cette époque, ne l'a pas véritablement amené à changer d'identité.

Le problème inhérent à la cognition et à la réalité physique de l'État émergent

Bien que l'État / personne de Wendt soit en principe capable d'intention, il n'en demeure pas moins que non seulement dans les faits la direction causale de son modèle interactif signalétique, mais aussi l'absence de langage et la nature même de l'État émergent interdisent sans aucun doute la formulation logique de toute pensée complexe. Wendt paraît peu enclin à préciser clairement si l'État est conscient ou inconscient. La « cognition distribuée » et la « conscience collective » sont certes des notions

séduisantes pour celui qui cherche à justifier la capacité d'action d'un État émergent qui serait plus que la somme de ses parties. Mais concrètement, on ne peut rien tirer de cette conception ésotérique qui fait de l'État une entité à la fois matérielle et désincarnée.

Même en admettant que l'on puisse accepter l'idée de la réalité tangible de l'État émergent, encore faut-il réussir à l'observer si l'on veut en déceler les signaux. Or, l'État émergent est délocalisé, et l'absence de centre précisément identifié empêche que le regard puisse se poser sur lui. Ces quelques exemples, et cette thèse en a présenté plusieurs autres, jettent le doute sur la possibilité même de parvenir à un arrimage réussi des postulats de Wendt avec la réalité observable.

Le problème inhérent au caractère unitaire de l'État / personne

Un irritant de taille pour ceux qui doivent analyser le comportement et l'identité d'un État à l'aide du modèle de Wendt est l'obligatoire réduction à néant de toute la richesse, la diversité et la complexité de la vie politique qui prévaut à l'intérieur même d'une société et de son État. Puisque l'État est le seul organe habilité à prendre des décisions dans l'intérêt national et qu'il est aussi détenteur du monopole de la violence, Wendt se croit justifié de procéder à une généralisation induite en ramenant au seul vecteur de l'action étatique les multiples vecteurs politiques qui existent dans la société.

Maja Zehfuss, dans son analyse de la décision allemande de participer à la guerre du golfe de 1991, concluait que Wendt est incapable d'établir une distinction entre l'Allemagne, l'Allemagne fédérale, et les Allemands eux-mêmes, et que cette absence de discrimination conceptuelle aseptise et déforme la réalité de ce qu'« est » l'Allemagne en tant qu'acteur unitaire. Qui plus est, à cause du désintérêt marqué de Wendt pour l'activité interne de l'État, Maja Zehfuss se demande s'il aurait même pu distinguer l'Allemagne

nazie de la RFA ou de la RDA...² Ce sont là des questions très pertinentes au cas du Japon, non seulement parce qu'on ne devait pas présumer d'un consensus sur la direction que l'État devait prendre en matière de défense, mais surtout parce que le Japon de 2000, celui de 1950, et celui de 1940, par exemple, ne sont pas foncièrement « les mêmes ». Et souvent, la thèse l'a démontré, ce qui va motiver le Japon à agir ou non aux attentes du « système international » reste les conflits internes quant à son rôle mondial et la nature des contributions qu'il pourrait s'engager à fournir.

Le constructivisme de Wendt et ce qu'il révèle de l'action du Japon « kantien »

On pourrait évidemment souhaiter que le système international et les États qui s'y animent fonctionnent tel que l'imagine Wendt, mais le Japon lance de très nombreux défis, en soi et par le biais de sa relation stratégique avec les États-Unis, au modèle de représentation constructiviste pensé par le théoricien.

Comme John Miller l'indique de manière très imagée, les débats sur la sécurité au Japon donnaient encore en 2003 l'impression que l'on se trouve plongé dans *Alice au pays des Merveilles*...³ Il adresse cette mise en garde à ceux qui interprètent les transformations rapides du comportement de sécurité militaire japonais, depuis 2001 surtout, en évacuant les considérations de politique intérieure:

Il est nécessaire de se garder contre des attentes irréalistes car [advenant une crise majeure, le Japon] n'est pas prêt actuellement, tant psychologiquement que politiquement, à offrir le niveau de support

² Zehfuss, Maja. 2006. « Constructivism and Identity : A Dangerous Liaison », In Guzzini, Stefano & Anna Leander (dir.). 2006. *Constructivism and International Relations...*, op. cit., page 109.

³ Miller, John H. 2003. « The Glacier Moves: Japan Responds to U.S. Security Policies », *Asian Affairs*, Vol. 30, No 2, Summer, page non définie (document électronique).

militaire que les États-Unis, le Congrès et le public américain considèreraient un minimum acceptable.⁴

De toute évidence, les gestes posés par le Japon en matière de défense doivent être interprétés à l'aide d'outils qui vont au-delà de l'interprétation primaire de l'échange signalétique, à défaut de quoi ils sont trompeurs pour l'observateur.

Cela est d'autant plus vrai que, et cette thèse en a discuté longuement, le Japon ne peut faire abstraction du fait que ce sont souvent des dimensions historiques et symboliques qui génèrent des relations émotives ayant des répercussions sur son interaction avec ses voisins qui sont ressenties depuis des décennies.⁵ Ce sont là, faut-il le souligner, des facteurs immatériels qui peinent à se manifester de manière tangible et qui influencent néanmoins considérablement la qualité de l'interaction.

Le modèle de Wendt est indéniablement confronté à ces faits en raison de l'ambiguïté qu'il véhicule face au langage, la valeur qu'il faut accorder à l'histoire – elle aussi unitaire! – et au passage du temps, à la politique étrangère, à la politique intérieure, voire aux limites signalétiques et conceptuelles du geste comme véhicule du sens, paraît indéniable.

Les problèmes inhérents à la conception même de l'identité comme produit de la pensée complexe : Déterminer les identités du Japon et leur origine

Le Japon lance plusieurs défis au modèle de Wendt, particulièrement en matière de création des identités. Quelle identité personnelle ce pays avait-il après la défaite, sinon celle que les puissances victorieuses voulaient bien qu'il ait, combinée à des éléments propre à sa culture (mais lesquels? dans

⁴ *Idem.*

⁵ Hwang Jihwan. 2003. « Rethinking the East Asian Balance of Power: Historical Antagonism, Internal Balancing and the Korean-Japanese Security Relationship », *World Affairs*, 166 (2), page non définie (document électronique).

quelle proportion?, selon quel agencement? et cetera...). L'État / personne japonais n'a-t-il pas été directement reconfiguré par des forces extérieures à lui-même entre 1945 et 1952, et n'est-il pas redevable à autrui de plusieurs de ses institutions? Est-ce alors le même État / personne, comme on se le demandait plus tôt?

Le Japon a acquis bien des identités « type » et « rôle » pour lesquelles aucun apprentissage interactif n'a été nécessaire. Mais là où il y a un problème de fond avec l'articulation du modèle de Wendt, c'est dans la création d'une identité « pacifiste » qui s'explique mal selon l'interaction. En effet, en donnant au Japon une Constitution qui interdisait qu'il puisse même posséder des forces militaires, ne l'a-t-on pas automatiquement élevé, dans les faits et sans qu'il n'ait eu de véritable choix en la matière, au niveau de la culture kantienne, du moins en ce qui a trait à sa capacité d'action? Il ne semble pas particulièrement difficile d'afficher de la retenue quand on ne possède pas les moyens de faire usage de violence contre autrui.

Bien sûr, le Japon s'est remilitarisé, mais en évitant le plus possible de se doter de moyens offensifs et en promettant de ne jamais redevenir une grande puissance militaire. Il faut sans doute ici faire montre d'une plus grande nuance que celle affichée par certains voisins du Japon pour qui tout nouveau rôle des FAD est, dans le pire des cas, nécessairement associé à un pas dans la direction d'une résurgence du militarisme. Les faits démontrent que malgré tous les rôles additionnels que les FAD se sont vues dévolues depuis l'aube du XXI^e siècle, il reste indéniable que le Japon demeure toujours réticent à les utiliser dans des situations qui ne causeraient pas l'ombre d'un débat chez la plupart des pays de l'OTAN, et que les populations respectives de ceux-ci trouveraient sans doute « normales » et légitimes. À cet égard, même dans les exemples les plus récents comme la participation japonaise à la guerre d'Irak et le débat sur la défense collective, le Japon continue d'afficher une retenue kantienne.

L'alliance avec les États-Unis deviendra le principal moyen par lequel le Japon afficherait un comportement kantien dans un système international où s'est installée une logique de confrontation bien éloignée de celle, pacifiste, qu'on lui avait en partie imposée. Assuré d'une totale protection par les États-Unis qui avaient grand besoin de ses bases militaires, craintif des effets politiques et économiques qu'aurait une remilitarisation, et abritant une population devenue antimilitariste, le Japon a pu longtemps se permettre de négliger sa sécurité militaire en n'adhérant pas à une logique de confrontation. Dans ces circonstances inusitées, le Japon a pu donc devenir un État kantien, par ses gestes, sans toutefois avoir forgé des identités collectives avec ses pairs.

En effet, malgré plusieurs intérêts convergents, le Japon ne s'identifie pas réellement aux États-Unis, ce qui prévient la naissance d'une authentique identité collective de sécurité selon les principes définis par Wendt.

C'est là d'ailleurs que l'application stricte du modèle atteint un seuil critique, puisque si le Japon affiche un comportement kantien de retenue et que les « États sont ce qu'ils font », alors pourquoi le modèle ne le reconnaît-il pas comme tel? Parce qu'il faut que le Japon ait préalablement développé une identité collective de sécurité? Mais afin de percevoir le développement de cette identité collective, ne faut-il pas recourir au langage? Il faudrait que le Japon soit prêt à faire des sacrifices pour autrui et qu'il se projette dans l'Autre? Soit, mais peut-on envisager ces gestes-là autrement qu'en tant qu'actions symboliques et intellectuelles que le signe ne peut véhiculer? Si la réponse est négative, la détermination de l'existence d'une identité collective semble impossible. Il est déconcertant de constater que le modèle de Wendt refuse en principe au Japon la possibilité de s'élever au stade kantien en invoquant l'absence théorique d'une identité collective de sécurité pourtant imperceptible – sauf grâce au langage –, alors que sa retenue, elle, est *observable* et *tangible* selon ce même modèle!

C'est ce genre de paradoxe qui ébranle dangereusement l'édifice métathéorique de Wendt. En effet, l'identité est révélée par le geste, mais étant donné la pauvreté intrinsèque du geste eu égard au sens qu'il véhicule, alors *le comportement devient l'identité*, ce qui vide de toute substance interprétative l'action de l'État et détruit donc jusqu'à la valeur même de l'identité. Maja Zehfuss croit que le constructivisme de Wendt « force les acteurs à inférer la compréhension à partir de rien d'autre que leur comportement »⁶, et qu'alors « il est difficile de voir en quoi il faudrait qualifier d'identité quelque chose qui se réduit au 'comportement'. »⁷ Zehfuss doit donc conclure que « l'approche de Wendt a besoin du concept d'identité pour fonctionner, mais que c'est en même temps l'identité qui le fait s'effondrer. »⁸

Cela est d'autant plus vrai que si l'identité est révélée par le geste, ou plus précisément par l'interaction, alors l'identité est une *conséquence*, un simple effet. Cela a de remarquable le fait que Wendt renverse alors le sens habituel des analyses constructivistes qui cherchent souvent dans l'identité quelque chose qui se rapproche davantage d'une *cause* de l'action des acteurs. Cela ne devrait surprendre personne puisque le centre d'intérêt de Wendt reste l'impact culturel du système international sur les identités des États \ personnes. Mais pour le lecteur qui croit que le constructivisme de Wendt propose un modèle interprétatif, le choc est brutal puisque, de toute évidence, il devient difficile de fonder un modèle sur l'identité tout en la rendant pratiquement exogène.

Par conséquent, Wendt retire peut-être même alors à l'État émergent sa capacité même de transformer la culture. Ainsi :

⁶ Zehfuss, Maja. 2006. « Constructivism and Identity : A Dangerous Liaison », *In* Guzzini, Stefano & Anna Leander (dir.). 2006. *Constructivism and International Relations...*, *op. cit.*, page 104.

⁷ *Idem.*

⁸ *Ibid*, page 116.

En dépit de l'importance déclarée de la réflexivité dans la conceptualisation du changement structurel, la position épistémologique développée par Wendt ne permet pas la théorisation de la réflexivité. Wendt retire ainsi de son cadre métathéorique la plus importante source de changement.⁹

Petr Drulák convient de ce que Wendt puisse croire à l'inclusion de la pensée complexe dans son modèle, mais il doute que l'approche développée dans *Social Theory of International Politics* puisse l'autoriser. Il pose même que depuis « *Why a World State.* » paru en 2003, Wendt a, en tout état de cause, banni la réflexivité de son approche.¹⁰ Son article de 2004 portant sur la personnalité de l'État paraît des plus clairs sur ce point. Or, Drulák ne voit tout simplement pas comment le passage à la culture kantienne pourrait se produire sans réflexivité.¹¹

Selon lui, le modèle interactif de Wendt « pourrait fonctionner si la réflexivité n'y jouait qu'un rôle négligeable, mais hélas, le contraire est vrai. La réflexivité joue un rôle décisif dans l'explication du changement structurel. »¹² Le changement culturel sans réflexivité est problématique en soi, mais quand Wendt affirme que les identités sont stables, tout en évoquant la possibilité de les transformer, et en plaçant l'évolution culturelle du système international et de l'État / personne au cœur de son modèle,¹³ il crée des paradoxes insurmontables.

⁹ Drulák, Petr. 2006. « Reflexivity and Structural Change », In Guzzini, Stefano & Anna Leander (dir.). 2006. *Constructivism and International Relations...*, *op. cit.*, page 146.

¹⁰ *Ibid*, pp 142-143.

¹¹ *Ibid*, page 149.

¹² *Idem*.

¹³ Zehfuss, Maja. 2006. « Constructivism and Identity... », *op. cit.*, page 104.

Épilogue : Quelle utilité pour le constructivisme systémique de Wendt?

L'intérêt du constructivisme de Wendt résidait dans son caractère systémique particulier et dans sa tentative de marier la science classique, causale, et moderne aux approches interprétatives. Durant la lecture de cette thèse, il ne fallait jamais perdre de vue l'objectif qu'avait Wendt en élaborant son modèle, soit celui de combler le fossé grandissant entre les tenants des grands courants de pensée concurrents qui animent le Troisième débat. La démarche intellectuelle de création d'un constructivisme empreint de réalisme scientifique cachait donc un projet cher aux yeux de Wendt : celui de la réconciliation des paradigmes. Toute négociation entre des parties aux positions diamétralement opposées obligera souvent le médiateur à proposer des compromis qui, par définition, plaisent et déplaisent finalement à tous en même temps. Il semble qu'effectivement, Wendt a opté pour la voie du compromis afin de parvenir à l'intégration du positivisme et de la réflexivité. En sémantique, les termes « compromis » et « compromission » sont assez proches. On peut donc craindre que Wendt se soit, par ses choix, retrouvé dans une position intellectuellement « compromettante ».

Il est ironique de constater qu'alors que *l'International Studies Association* accorde en 2006 à *Social Theory of International Politics* le prix du meilleur livre de la décennie¹⁴ et qu'un sondage national américain auprès du monde académique le place au troisième rang des théoriciens des Relations internationales les plus influents¹⁵, Wendt semble admettre dans sa plus récente publication qu'il se soit trompé dans sa démarche:

¹⁴ Selon l'éditeur Cambridge University Press qui a publié *Social Theory of International Politics*. <http://www.cambridge.org/uk/catalogue/catalogue.asp?isbn=0521465575>.

¹⁵ Selon le département de science politique de l'Université d'Ohio où Alexander Wendt fait ses recherches. <http://psweb.sbs.ohio-state.edu/awards/>.

Comme bien d'autres scientifiques du social, dans mon livre j'ai tenu pour acquise la description physique classique de la réalité pour définir le cadre métaphysique avec lequel j'aurais à travailler. Le problème pour moi était qu'en physique classique, on se doit d'utiliser une ontologie matérialiste qui ne considère pas – qui ne peut pas en fait considérer – ce qui est le propre du social, nommément la conscience et le sens. La solution proposée dans *Social Theory* était un dualisme cartésien. Le dualisme était probablement un mauvais choix, mais les alternatives (...) ne me semblaient pas bien meilleures.¹⁶

Pratiquement toutes les citations traitant du modèle de Wendt qui apparaissent dans cette conclusion sont tirées d'un ouvrage paru au début de 2006, soit près d'un an après le dépôt initial de cette thèse. Si la thèse paraît moins innover du fait de cette publication récente et importante traitant spécifiquement du modèle constructiviste d'Alexander Wendt, il n'en demeure pas moins qu'en plus de proposer des critiques fort similaires à celles présentées dans l'ouvrage, elle a abordé des thèmes encore inexplorés, notamment en ce qui concerne le problème de l'État émergent et de son impossible cognition, et également en énonçant les problèmes que le caractère cybernétique monocyclique de l'interaction engendre dans la création du sens du fait de l'approche causale privilégiée par Wendt. Cette thèse aura aussi, en se servant du cas du Japon pendant la période 1951-1990, montré que l'inaction telle que définie par Wendt, doit posséder des propriétés structurantes et qu'elle renferme même un potentiel signalétique de transformation culturelle. La retenue kantienne n'est-elle d'ailleurs pas autre chose que de l'inaction dans un modèle qui confond le comportement et l'identité?

Cette thèse représente aussi possiblement une des seules tentatives de test empirique du modèle développé par Wendt avec *Social Theory of*

¹⁶ Wendt, Alexander. 2006. « Social Theory as Cartesian Science : An Auto-Critique from a Quantum Perspective », In Guzzini, Stefano & Anna Leander (dir.). 2006. *Constructivism and International Relations...*, op. cit., page 218.

International Politics. Le cas du Japon, qui possédait en apparence tous les attributs d'un État kantien, semblait propice à une analyse de cette propriété culturelle. L'inclusion dans l'analyse de facteurs que Wendt n'aurait pas voulu traiter servait d'ailleurs à bien illustrer toute la richesse et la complexité de phénomènes politiques d'une importance déterminante pour bien comprendre l'identité de sécurité du Japon et son caractère « pacifiste », mais dont la « réalité » n'aurait jamais pu apparaître sans une incursion dans les territoires occultés du langage, de la politique extérieure et de la politique intérieure.

De toute évidence, le résultat n'est pas concluant, mais on doit attribuer cette situation à la confusion qui résulte des contradictions mêmes du modèle et non à la démarche adoptée et développée dans cette thèse.

Le Japon est-il kantien? Les gestes l'affirment, le modèle l'interdit. Mais ce modèle ne fonctionne tout simplement pas et ne peut probablement pas être modifié, à moins d'y intégrer pleinement le langage afin de permettre une réelle intersubjectivité et la réflexivité nécessaire à une réelle construction des identités. Est-il impossible de réaliser ceci? Certes non! Mais cela est-il envisageable dans le respect intégral des objectifs du projet de réconciliation des paradigmes d'Alexander Wendt? Apparemment pas.

Bibliographie

Ahn, C. S. 1998. « Interministry (sic) Coordination in Japan's Foreign Policy Making », *Pacific Affairs*, 71 (1), Spring, document électronique.

Akaha Tsuneo (dir.). 1999. *Politics and Economics in Northeast Asia: Nationalism and Regionalism in Contention*. New York: St. Martin's Press, 352 pages.

Akaha Tsuneo & Frank Langdon (dir.). 1993. *Japan in the Posthegemonic World*. Boulder: Lynne Rienner Publishers, 295 pages.

Alagappa, Muthiah & Inoguchi Takashi. 1999. *International Security Management and the United Nations*. Tokyo: United Nations University Press, 489 pages.

Alagappa, Muthiah (dir.). 1998. *Asian Security Practices: Material and Ideational Influences*. Stanford: Stanford University Press, 860 pages.

Arase, David (dir.). 2003. *The Challenge of Change, East Asia in the New Millennium*. Institute of East Asian Studies, University of California Berkeley, Research Paper and Policy Studies 44, 390 pages.

Arase, David. 1995. *Buying Power : The Political Economy of Japan's Foreign Aid*. Boulder : Lynne Rienner Publishers, 276 pages.

Armacost, Michael H. 1999. « Asian Alliances and American Politics », Université Stanford: Asia-Pacific Research Center, *Working Paper*, Février, 24 pages.

Armacost, Michael H. 1996. *Friends or Rivals: The Insider's Account of U.S.-Japan Relations*. New York: Columbia University Press, 271 pages.

Asian Perspective Seminars. 2003. « The Future of the U.S.-Japan Security Relationship », Asia Foundation, 20 novembre, document électronique.

Axelbank, Albert. 1972. *Black Star Over Japan: Rising Forces of Militarism*. Toronto: Hill & Wang / Doubleday, 240 pages.

Baldwin, David A. 1993. *Neorealism and Neoliberalism: The Contemporary Debate*. New York: Columbia University Press, « New Directions in World Politics », 375 pages.

Ball, Desmond (dir.). 1996. *The Transformation of Security in the Asia/Pacific Region*. London: Frank Cass, 244 pages.

Barnett, Michael & Raymond Duvall. 2005. « Power in International Politics » *International Organization*, 59, Winter, 36 pages.

Barnett, Robert W. 1984. *Beyond War: Japan's Concept of Comprehensive National Security*. Washington D.C.: Brassey's Defense Publishers, 155 pages.

Befu Harumi. 2001. *Hegemony of Homogeneity: An Anthropological Analysis of Nihonjinron*. Melbourne: Trans Pacific Press, « Japanese Society Series », 145 pages.

Berger, Thomas U. 1998. *Cultures of Antimilitarism: National Security in Germany and Japan*. Baltimore: The Johns Hopkins University Press, 256 pages.

Berkovsky, Axel. 2002. « Corruption and Bribery in Japan's Ministry of Foreign Affairs : The Case of Muneo Suzuki », Japan Policy Research Institute, JPRI Working Paper No. 86, June, 7 pages.

Bouissou, Jean-Marie. 2003. *Quand les sumos apprennent à danser; la fin du modèle japonais*. Paris : Fayard, 635 pages.

Bouissou, Jean-Marie. 2000. « La politique étrangère du Japon depuis Meiji : Un essai d'interprétation ». *Politique étrangère*, 3-4-2000, 12 pages.

Bouissou, Jean-Marie. 1999. « Déchiffrer 'l'énigme' de la politique extérieure du Japon », *Études Internationales*, Vol. 30 (1), mars 1999, 21 pages.

Bouissou, Jean-Marie. 1992. *Le Japon depuis 1945*. Paris: Armand Colin Éditeur, « Cursus », 191 pages.

Bradford, John F. 2004. « Japanese Anti-Piracy Initiatives in Southeast Asia: Policy Formulation and the Coastal State Responses », *Contemporary Southeast Asia*, Vol. 26, No 3, December, 25 pages.

Brown, Michael E., Lynn-Jones Sean M & Steven E. Miller (dir.). 1996. *East Asian Security, An International Security Reader*. Cambridge: MIT Press, 351 pages.

- Buckley, Roger. 1992. *U.S.-Japan Alliance Diplomacy, 1945-1990*. Cambridge: Cambridge University Press, 225 pages.
- Buzan, Barry, Ole Waever & Jaap de Wilde. 1998. *Security: A New Framework for Analysis*. Boulder: Lynne Rienner Publishers, 240 pages.
- Calder, Kent E. 1996. *Asia's Deadly Triangle: How Arms, Energy and Growth Threaten to Destabilize Asia-Pacific*. London: Nicholas Brealey Publishing, 266 pages.
- Calder, Kent E. 1991. *Crisis and Compensation, Public Policy and Political Stability in Japan*, Princeton: Princeton University Press, 2^e édition, 534 pages.
- Carlnaes, Walter; Thomas Risse & Beth Simmons (dir.). 2002. *Handbook of International Relations Theory*. London: Sage, 572 pages.
- Cha, Victor D. 1999. *Alignment Despite Antagonism: The United States-Korea-Japan Security Triangle*. Stanford: Stanford University Press, 373 pages.
- Chadwick, F. Alger; Gene M. Lyons & John E. Trent (dir.). 1995. *The United Nations System: The Policies of Member States*. Tokyo: United Nations University Press, 510 pages.
- Chapman, J.W.M., Reinhard Drifte & I.T.M. Gow. 1983. *Japan's Quest for Comprehensive Security: Defense, Diplomacy, Dependence*. London: Frances Printers and Publishers, 259 pages.
- Checkel, Jeffrey T. 2004. « Social Constructivisms in Global and European Politics, A Review Essay ». *Review of International Studies*, 30, 15 pages.
- Chinworth, Michael W. 1992. *Inside Japan's Defense: Technology, Economics & Strategy*. Washington D.C.: Brassey's, 243 pages.
- Clammer, John, 2001. *Japan and Its Others: Globalization, Difference and the Critique of Modernity*. Melbourne: Trans Pacific Press, 272 pages.
- Clark, William Jr & Imai Ryukichi (dir.) 1996. *Next Steps in Arms Control and non-proliferation, Report of the U.S.-Japan Study Group on Arms Control and Non-Proliferation after the Cold War*. Washington D.C.: Brookings Institution Press, 196 pages.

Clements, Kevin P. (dir.). 1993. *Peace and Security in the Asia Pacific Region: Post-Cold War Problems and Prospects*. Tokyo: United Nations University Press, 399 pages.

Colonomos, Ariel. 2005. *La morale dans les relations internationales*. Paris : Odile Jacob. 357 pages.

Cooney, Kevin J. 2002. *Japan's Foreign Policy Maturation, A Quest for Normalcy*. New York: Routledge, 240 pages.

Cossa, Ralph A. & Brad Glosserman. 2005. « U.S.-Japan Defense Cooperation, Has Japan Become the Great Britain of Asia? », *Issues & Insights*, Vol. 5, #3, March, Pacific Forum CSIS, 44 pages.

Cossa, Ralph A. (dir.). 1997. *U.S.-Japan Alliance: Toward a More Equal Partnership*. Washington D.C.: The CSIS Press, Center for Strategic and International Studies, 153 pages.

Cossa, Ralph A. (dir.). 1995. *Asia Pacific Confidence and Security Building Measures*. Washington D.C.: CSIS, « Significant Issues Series », 160 pages.

Coulmy, Daniel. 1991. *Le Japon et sa défense*. préface de Henri Martre. Paris : Fondation pour les études de défense nationale, 267 pages.

Curtis, Gerald L. (dir.). 2002. *Policymaking in Japan: Defining the Role of Politicians*. Tokyo: Japan Center for International Exchange. 147 pages.

Curtis, Gerald L. 1999. *The Logic of Japanese Politics, Leaders, Institutions, and the Limits of Change*. New York: Columbia University Press, 303 pages.

Curtis, Gerald L. (dir.) 1994. *The United States, Japan, and Asia*. New York: W. W. Norton & Company, 288 pages.

Curtis, Gerald L. (dir.). 1993. *Japan's Foreign Policy after the Cold War: Coping with Change*. London: M.E. Sharpe / East Gate Book, 382 pages.

Curtis, Gerald L. 1988. *The Japanese Way of Politics*. New York: Columbia University Press, « Studies of the East Asian Institute », 301 pages.

Daniels, Paul R. 2004. « Beyond 'Better than Ever': Japanese Independence and the Future of U.S.-Japan Relations », Institute for International Policy Studies, IIPS Policy Paper 308E, July, 91 pages.

David, Charles-Philippe et al. 1989. *Les études stratégiques, approches et concepts*. Collection « études stratégiques », Montréal: Méridien, 536 pages.

Defense of Japan 2006, Japanese Defense Agency, document électronique, site officiel de l'Agence de défense du Japon.

Defense of Japan 2001. Japanese Defense Agency, document électronique, site officiel de l'Agence de défense du Japon.

Deming, Rust, 2004. « Japan's Constitution and Defense Policy, Entering a New Era? », *Strategic Forum*, Institute for National Strategic Studies / National Defense University, No 213, November, 8 pages.

Desjardins, Bruno. 2004. « Rejecting the Rules of the Game? Japan's Security Identity, Alliance and Institutions » *In* Onnig Beylerian & Jacques Lévesque, (dir.). 2004. *Inauspicious Beginnings: The Major Powers and International Security Institutions in the Aftermath of the Cold War, 1989-1999*. Montreal-Kingston: McGill-Queen's University Press, 311 pages.

Desjardins, Bruno. 1999. « Entre l'arbre américain et l'écorce asiatique: Le Japon et sa politique institutionnelle de sécurité », *Études Internationales*, numéro spécial, volume XXX. #2, juin, 23 pages.

Desjardins, Bruno. 1998. « Le Japon, pays pacifiste ou puissance militaire montante? », *Peacekeeping and International Relations*, volume 27, #2, March-April, 5 pages.

Desjardins, Bruno. 1997. « Le Japon et sa sécurité dans l'après-guerre froide: les contextes domestique, régional et bilatéral (1991-1997), 24 pages, *In* Desjardins, Bruno (dir.). 1998. « Sécurité et Asie de l'Est; visions du Japon et de la Chine ». Montréal: Note de recherche de la Chaire Raoul-Dandurand, UQAM, 54 pages.

Desjardins, Bruno. 1997. *Le Japon, Première superpuissance pacifiste? Un siècle de débats sur la sécurité*, Montréal: Harmattan, collection «Raoul-Dandurand», 155 pages.

DiFilippo, Anthony. 2002. *The Challenges of the U.S.-Japan Military Arrangement, Competing Security Transitions in a Changing International Environment*, Armonk: M.E. Sharpe, East Gate Book, 260 pages.

Dikötter, Frank (dir.). 1997. *The Construction of Racial Identities in China and Japan: Historical and Contemporary Perspectives*. London : Hurst & Company, 234 pages.

Diplomatic Bluebook, années 2001 à 2006, Ministry of Foreign Affairs, Japan, documents électroniques, site officiel du Ministère des affaires étrangères.

Diplomatic Bluebook 1998, Japan's Diplomacy Toward the 21st Century – New Developments and New Challenges Facing the International Community, Ministry of Foreign Affairs, Japan, 169 pages.

Diplomatic Bluebook 1997, Japan's Foreign Policy in a World of Deepening Interdependence, Ministry of Foreign Affairs, Japan, 188 pages.

Diplomatic Bluebook 1996, Working Toward the Creation of a New International Order; Building a Multi-Tiered Architecture, Ministry of Foreign Affairs, Japan, 145 pages.

Diplomatic Bluebook 1995, Toward the Creation of a New Era, Ministry of Foreign Affairs, Japan, 136 pages.

Diplomatic Bluebook 1991, Japan's Diplomatic Activities, Ministry of Foreign Affairs, Japan, 516 pages.

Domange, Jean-Marc. 1985. *Le réarmement du Japon: Le Japon peut-il devenir un exportateur d'armement?* Paris : Fondation pour les études de défense nationale, collection « les 7 épées », 177 pages.

Dore, Ronald. 1997. *Japan, Internationalism and the UN*. London: Routledge, « Nissan Institute / Routledge Japanese Studies Series », 224 pages.

Drifte, Reinhard. 2003. *Japan's Security Relations with China since 1989, From Balancing to Bandwagoning?* London: Routledge Curzon, 245 pages.

Drifte, Reinhard. 1998. *Japan's Foreign Policy for the 21st Century: From Economic Superpower to What Power?* Second Edition. New York: St. Martin's Press / St. Anthony's College, « St. Anthony's Series », 199 pages.

Drifte, Reinhard. 1990. *Japan's Foreign Policy*. London: Routledge, Royal Institute of International Affairs, Chatham House Papers, 112 pages.

Drifte, Reinhard. 1990. *Japan's Rise to International Responsibilities, The Case of Arms Control*. London: Athlone Press, 112 pages

Dussich, John P.J. *et al.* 2001. *Different Responses to Violence in Japan and America*. Monsey: Criminal Justice Press, 223 pages.

Edström, Bert. 1999. *Japan's Evolving Foreign Policy Doctrine: From Yoshida to Miyazawa*. New York: St. Martin's Press, 216 pages.

Eiichi Katahara. 1993. *Southern Asia in Japanese Security Policy*. Pasir Panjang: Regional Strategic Studies Programme of the Institute of Southeast Asian Studies (ISEAS), Pacific Strategic Papers 5, 57 pages.

Emmerson, John K. & Leonard Humphreys. 1973. *Will Japan Rearm? A Study in Attitudes*. Stanford: AEI-Hoover Policy Studies, 165 pages.

Emmerson, John K. 1971. *Arms, Yen and Power: The Japanese Dilemma*. New York: Cambridge University Press-Dunellan, 420 pages.

Feldman, Ofer. 2000. *The Japanese Political Personality: Analyzing the Motivations and Culture of Freshman Diet Members*. New York: St. Martin's Press / International Political Science Association, « Advances in Political Science: an International Series », 208 pages.

Fierke, Karin M. & Knud Erik Jørgensen (dir.) 2001. *Constructing International Relations, The Next Generation*. Armonk: M.E. Sharpe, 286 pages.

Fierke, Karin M. 1998. *Changing Games, Changing Strategies: Critical Investigations in Security*. New York: Manchester University Press, « New Approaches to Conflict Analysis », 234 pages.

Finley, Laura L. 2003. « How can I Teach Peace when the Book only Covers War? », *The Online Journal of Peace and Conflict Resolution*, Summer, Vol. 5, #1, 15 pages.

Finnemore, Martha. 1996. *National Interests in International Society*. Ithaca: Cornell University Press, 154 pages.

Fisher, Robert A. 1999. « The Erosion of Japanese Pacifism: The Constitutionality of the U.S.-Japan Defense Guidelines ». *Cornell International Law Journal*, Vol. 32, No 2, 37 pages.

Friedman, George & Meredith LeBard. 1991. *The Coming War with Japan*. New York: St. Martin's Press, 429 pages.

- Fukase Tadakazu & Higuch Yoichi. 1984. *Le constitutionnalisme et ses problèmes au Japon: Une approche comparative*. Paris : Presses universitaires de France, 348 pages.
- Fukushima Akiko. 1999. *Japanese Foreign Policy: The Emerging Logic of Multilateralism*. New York: St. Martin's Press, 199 pages.
- Funabashi Yoichi (dir.). 1994. *Japan's International Agenda*. New York: New York University Press / Japan Center for International Exchange Book, 201 pages.
- Furuoka Fumitaka. 2002 « Challenges for Japanese Diplomacy After the end of the Cold War », *Contemporary Southeast Asia*, Vol. 24, No 1, April, 13 pages.
- Garby, Craig & Mary Brown Bullock (dir.). 1994. *Japan: A New Kind of Superpower?* Washington D.C.: Woodrow Wilson Center Press, 209 pages.
- George, Jim. 1994. *Discourses of Global Politics: A Critical (Re)Introduction to International Relations*. Boulder: Lynne Rienner Publishers, « Critical Perspectives on World Politics », 226 pages.
- Geldman, Harry. 2005. *Russo-Japanese Relations and the Future of the U.S.-Japanese Alliance*. Washington D.C.: Rand, 98 pages.
- Glosserman, Brad. 2006. « Strategic Visions for U.S.-China-Japan Relations ». *Issues & Insights*, July, Vol. 6, #11, 29 pages.
- Glosserman, Brad & Sun Namkung (dir.). 2006. « Comparative Connections: A Quarterly e-Journal on East Asian Bilateral Relations », CSIS Pacific Forum, 2nd Quarter 2006, July, Vol. 8, #2, 159 pages.
- Glosserman, Brad & Vivian Brailey Fritschi (dir.). 2005. « Comparative Connections: A Quarterly e-Journal on East Asian Bilateral Relations », CSIS Pacific Forum, 1st Quarter 2005, April, Vol. 7, #1, 155 pages.
- Glosserman, Brad & Vivian Brailey Fritschi (dir.). 2004. « Comparative Connections: A Quarterly e-Journal on East Asian Bilateral Relations », CSIS Pacific Forum, 4th Quarter 2004, Vol. 6, #4, December, 151 pages.
- Glosserman, Brad & Vivian Brailey Fritschi (dir.). 2004. « Comparative Connections: A Quarterly e-Journal on East Asian Bilateral Relations », CSIS Pacific Forum, 3rd Quarter 2004, Vol. 6, #3, October, 161 pages.

Glosserman, Brad & Vivian Brailey Fritschi (dir.). 2004. « Comparative Connections: A Quarterly e-Journal on East Asian Bilateral Relations », CSIS Pacific Forum, 2nd Quarter 2004, Vol. 6, #2, July, 157 pages.

Gong, Gerritt W. (dir.). 1996. *Remembering and Forgetting: The Legacy of War and Peace in East Asia*. Washington D.C.: The Center for Strategic & International Studies, « Significant Issues Series », 123 pages.

Grant, Richard L. (dir.). 1997. *The Process of Japanese Foreign Policy: Focus on Asia*. London: Royal Institute of International Affairs, « Asia-Pacific Programme », 154 pages.

Green, Michael Jonathan. 2001. *Japan's Reluctant Realism: Foreign Policy Challenges in an Era of Uncertain Power*. New York: Palgrave, A Council on Foreign Relations Book, 368 pages.

Green, Michael J. (dir.). 2000. « The United States and Japan in 2000, Seeking Focus », The Edwin O. Reichauer Center for East Asia Studies / The Paul A. Nitze School of Advanced International Studies, Studies of the John Hopkins University, document électronique, 187 pages.

Green, Michael J. (dir.). 1999. « The United States and Japan in 1999, Coping with Crises », The Edwin O. Reichauer Center for East Asia Studies / The Paul A. Nitze School of Advanced International Studies, Studies of the John Hopkins University, document électronique, 109 pages.

Green, Michael J. & Patrick M. Cronin (dir.). 1999. *The U.S.-Japan Alliance: Past, Present, and Future*. Washington D.C.: Brookings Institution Press, 250 pages.

Green, Michael J. 1995. *Arming Japan: Defense Production, Alliance Politics, and the Postwar Search for Autonomy*. New York: Columbia University Press, 206 pages.

Guzzini, Stefano & Anna Leander (dir.). 2006. *Constructivism and International Relations; Alexander Wendt and his Critics*. New York: Routledge, 246 pages.

Guzzini, Stefano. 2002. « 'The Cold War is What We Make of It', When Peace Research Meets Constructivism in International Relations », Paper prepared for the joint CEEISA-NISA-RISA Convention, Moscow, 20-22 June 2002, 18 pages.

Hagström, Linus & Marie Söderberg (dir.). 2006. *North Korea Policy, Japan and the Great Powers*. The European Institute of Japanese Studies, East Asian Economics and Business Series, New York: Routledge, 256 pages.

Hagström, Linus. 2005. *Japan's China Policy: A Relational Power Analysis*. New York: Routledge, 230 pages.

Hagström, Linus. 2001. « The Rhetoric of Power: Conceptions of Power in the Academic Post-Cold War Japanese Foreign Policy Discourse », EIJS – European Institute of Japanese Studies, Working Paper No. 110, January, 26 pages.

Hagström, Linus. 2000. « Diverging Accounts of Japanese Policymaking », EIJS – European Institute of Japanese Studies, Working Paper No. 102, September, 20 pages.

Hall, Ivan P. 2002. « Japan and the U.S.: Sidelining the Heterodox », Japan Policy Research Institute, JPRI Occasional Paper No 28., 6 pages.

Hall, Rodney Bruce. 1999. *National Collective Identity: Social Constructs and International Systems*. New York: Columbia University Press, 392 pages.

Halloran, Richard. 1991. *Chrysanthemum and Sword Revisited: Is Japanese Militarism Resurgent?*, Honolulu: East-West Center, 28 pages.

Haque, S. Shamsul. 2003. « The Revival of Realism in International Politics after September 11 and Its Ethical Impact », *International Journal of Politics and Ethics*, Vol. 3, No 1, Spring, 20 pages.

Harland, Bryce, 1996. *Collision Course, America and East Asia in the Past and the Future*. Pasir Panjang: Institute of Southeast Asian Studies, 240 pages.

Harries, Meirion & Susie Harries. 1987. *Sheathing the Sword: The Demilitarisation of Japan*. London: Hamish Hamilton, 313 pages.

Haru Yamada. 1997. *Different Games, Different Rules: Why Americans and Japanese Misunderstand Each Other*. New York: Oxford University Press, 192 pages.

Heginbotham, Eric & Richard J. Samuels. 2002. « Japan's Dual Hedge », *Foreign Affairs*, September/October, Vol. 81, #5, 13 pages.

- Hein, Laura & Mark Selden (dir.). 2000. *Censoring History: Citizenship and Memory in Japan, Germany and the United States*. New York: M.E. Sharpe / East Gate Book, 312 pages.
- Heinrich, L. William, Shibata Akiho & Soeya Yoshihide. 1999. *UN Peace-Keeping Operations : A Guide to Japanese Policies*. Tokyo: United Nations University Press, 148 pages.
- Hellmann, Donald C. & Kenneth B. Pyle (dir.). 1997. *From APEC To Xanadu: Creating a Viable Community in the Post-Cold War Pacific*. Armonk: M.E. Sharpe, 250 pages.
- Henrotin, Joseph. 2004. « Évolution de la situation stratégique en Extrême-Orient », IFAS, 16 novembre, document électronique.
- Hervouet, Gérard (dir.) 1991. *Asie Pacifique : les nouveaux espaces de coopération et de conflits*. Québec: Fondation pour les études de défense nationale, Presses de l'Université Laval, 360 pages.
- Higuchi Yoichi & Christian Sautter (dir.). 1990. *L'État et l'individu au Japon*. Paris : Édition des Hautes Études en sciences sociales, 180 pages.
- Holland, Harrison M. 1988. *Managing Defence : Japan's Dilemma*. London: University Press of America, 134 pages.
- Hook, Glenn D., Julie Gilson & Christopher W. Hughes (dir.). 2006. *Japan's International Relations, Politics, Economics and Security*. 2nd Edition, London: Routledge, 623 pages.
- Hook, Glenn D. (dir.). 2005. *Contested Governance in Japan, Sites and Issues*. London: Routledge Curzon, 263 pages.
- Hook, Glenn D. & Gavan McCormack. 2001. *Japan's Contested Constitution: Documents and Analysis*. London: Routledge, 224 pages.
- Horiuchi Yusaku. 2005. *Institutions, Incentives and Electoral Participation in Japan, Cross-Level and Cross-National Perspectives*. London: Routledge Curzon, 147 pages
- Hoyt, Edwin P. 1985. *The Militarists: The Rise of Japanese Militarism since WWII*. New York: Fine, 256 pages.

Hugues, Christopher W. 2006. *Japan's Re-emergence as a « Normal » Military Power*. New York: Routledge, Adelphi Paper 368-9, 156 pages.

Hughes, Christopher W. 2004. « Japan, the Post-9/11 Security Agenda, Globalisation, and the Political Economy of Inequality and Insecurity », CSGR Working Paper No 127/04, January, 28 pages.

Hughes, Christopher W. 2002. « Japan's Security Policy and the War on Terror: Steady Incrementalism or Radical Leap? », CSGR Working Paper No 104/02, August, 43 pages.

Hughes, Christopher W. 2001. « Sino-Japanese Relations and Ballistic Missile Defence », CSGR Working Paper No 64/01, January, 46 pages.

Hunsberger, Warren S. (dir.). 1997. *Japan's Quest, The Search for International Role, Recognition and Respect*. Armonk: M.E. Sharpe, East Gate Book, 268 pages.

Huysmans, Jef. 2002. « Defining Social Constructivism in Security Studies: The Normative Dilemma of Writing Security », *Alternatives: Global, Local, Political*, Vol. 27, 19 pages.

Hwang Jihwan. 2003. « Rethinking the East Asian Balance of Power: Historical Antagonism, Internal Balancing and the Korean-Japanese Security Relationship », *World Affairs*, 166 (2), Fall, 23 pages.

Iida Yumiko. 2002. *Rethinking Identity in Modern Japan, Nationalism as Aesthetics*. London: Routledge, 328 pages.

Ikenberry, John G. & Inoguchi Takashi (dir.). 2003. *Reinventing the Alliance: U.S.-Japan Security Partnership in an Era of Change*. New York: Palgrave MacMillan, 288 pages

Inoguchi Takashi & Paul Bacon. 2006. « Japan's Emerging Role as 'Global Normal Power' », *International Relations of the Asia Pacific*, Vol. 6, March, 20 pages

Inoguchi Takashi. 1999. « Adjusting America's Two Alliances in East Asia: A Japanese View », Stanford Institute of International Studies, A-PARC Working Paper, July, 20 pages.

Inoguchi Takashi & Grant B. Stillman (dir.). 1997. *North-East Asian Regional Security: The Role of International Institutions*. Tokyo: United Nations University Press, 236 pages.

Inoguchi Takashi. 1993. *Japan's Foreign Policy in an Era of Global Change*, London: Pinter Publishers, 210 pages.

Iriye Akira & Robert A. Wampler (dir.). 2001. *Partnership: The United States and Japan, 1951-2001*. Tokyo: Kodansha, 335 pages.

Iseri Hirofumi. 1992. « L'enjeu du débat », *Les Cahiers du Japon*, #54, hiver, 10 pages.

Ishihara Shintaro. 1991. *Le Japon sans complexe*. Paris : Dunod éditeur, 212 pages.

Itoh Mayumi. 1998. *Globalization of Japan: Japanese Sakoku Mentality and U.S. Efforts to Open Japan*. New York: St. Martin's Press, 215 pages.

Jackson, Patrick Thaddeus. 2004. « Hegel's House: 'People are States too' », *Review of International Studies*, 30, 6 pages.

Jackson, Patrick Thaddeus. 2004. « Is the State a Person: Why should We Care? », *Review of International Studies*, 30, 3 pages.

Jain, Purnendra & Inoguchi Takashi (dir.). 1997. *Japanese Politics Today: Beyond Karaoke Democracy?* New York: St. Martin's Press, 248 pages.

Jervis, Robert. 2002. « Signaling and Perception », *In Monroe, Kristen R.* (dir.). 2002. *Political Psychology*. Mahwah: Lawrence Erlbaum & Associates, 464 pages.

Johnson, Chalmers (dir.). 1999. *Okinawa: Cold War Island*. Cardiff, JPRI Press, Japan Policy Research Institute, 310 pages.

Joyaux, François. 1993. *La politique extérieure du Japon*. Paris : Collection «Que sais-je?», Presses Universitaires de France, 222 pages.

Kakihara Kuniharu. 2003. « The Post-9/11 Paradigm Shift and Its Effects on East Asia », Institute for International Policy Studies, IIPS Policy Paper 292E, January, 20 pages.

Kamimura Naoki. 2001. « Japanese Civil Society and U.S.-Japan Security Relations in the 1990s », *Medicine & Global Survival*, Vol. 7, No 1, April, 6 pages.

Kapur, K.D. 1995. *Nuclear Diplomacy in East Asia, U.S. and the Korean Crisis Management*. New Dehli: Lancers Books, 401 pages.

Kase, Yuri. 2003. « Japan's Nonnuclear Weapons Policy in the Changing Security Environment: Issues, Challenges and Strategies », *World Affairs*, 165 (3), Winter, 8 pages.

Kaseda Yoshinori. 2001. « Korea and the Dynamics of Japan's Post-Cold War Security Policy », *World Affairs*, 164 (2), Fall, 8 pages.

Kataoka Tetsuya. 1991. *The Price of a Constitution: the Origins of Japan's Postwar Politics*. New York: Crane Russak, 237 pages.

Kataoka Tetsuya & Ramon H. Myers. 1989. *Defending an Economic Superpower: Reassessing the U.S.-Japan Security Alliance*. Boulder: Westview Press, 120 pages.

Kataoka Tetsuya. 1980. *Waiting for a « Pearl Harbor »: Japan Debates Defense*. Stanford: Hoover International Studies, Hoover Institution Press, 79 pages.

Katzenstein, Peter J. 2002. « September 11 in Comparative Perspective: The Antiterrorism Campaigns of Germany and Japan », *International Organization*, Spring, 12 pages.

Katzenstein, Peter J. 2002. « Japan, Asian-Pacific Security, and the Case for Analytical Eclecticism », *International Security*, Vol. 26, No. 3, Winter 2001/02, 32 pages.

Katzenstein, Peter J., Robert O. Keohane & Stephen D. Krasner. 1999. *Exploration and Contestation in the Study of World Politics*. Boston: The M.I.T. Press, 400 pages.

Katzenstein, Peter J. (dir.). 1996. *The Culture of National Security: Norms and Identity in World Politics*. New York: Columbia University Press, 560 pages.

Katzenstein, Peter J. 1996. *Cultural Norms and National Security: Police and Military in Postwar Japan*. Ithaca: Cornell University Press, « Cornell Studies in Political Economy », 307 pages.

Katzenstein, Peter J. & Okawara Nobuo. 1993. *Japan's National Security: Structures, Norms and Policy Responses in a Changing World*. Ithaca: Cornell East-Asia Series, 288 pages.

Katzenstein, Peter J. & Tsujinaka Yutaka. 1991. *Defending the Japanese State: Structures, Norms and Policy Responses to Terrorism and Violent Social Protests in the 1970s and 1980s*. Ithaca : Cornell East Asia Series, 217 pages.

Kawashima Yukata. 2005. *Japanese Foreign Policy at the Crossroads: Challenges and Options for the 21st Century*. Vancouver: University of British Columbia Press, 163 pages.

Keddell, Joseph P. Jr. 1993. *The Politics of Defense in Japan: Managing Internal and External Pressures*, London: M.E. Sharpe, 236 pages.

Kim, Samuel S. (dir.). 1998. *North Korean Foreign Relations in the Post-Cold War Era*. Oxford: Oxford University Press, 290 pages.

King, Peter & Kibata Yoichi (dir.). 1996. *Peace Building in the Asia Pacific Region, Perspectives from Japan and Australia*. Sydney: Allen & Unwin, 150 pages.

Kisala, Robert. 1999. *Prophets of Peace, Pacifism and Cultural Identity in Japan's New Religions*. Honolulu: University of Hawai'i Press, 237 pages.

Kishimoto Koichi. 1988. *Politics in Modern Japan: Development and Organization*. Tokyo: Japan Echo Inc, 203 pages.

Klien, Susanne. 2002. *Rethinking Japan's Identity and International Role, An Intercultural Perspective*. New York: Routledge, 211 pages.

Kliman, Daniel M. 2006. *Japan's Security Strategy in the Post 9/11 World: Embracing a New Realpolitik*. New York: Praeger, 209 pages.

Kosaku Yoshino. 1992. *Cultural National in Contemporary Japan, A Sociological Enquiry*. London: Routledge, 270 pages.

Krause, Keith R. (dir.). 1999. *Culture and Security: Multilateralism, Arms Control and Security Building*. London: Frank Cass, 264 pages.

Krauss, Ellis & T.J. Pempel. 2003. *Beyond Bilateralism: U.S.-Japan Relations in the New East-Asia*. Stanford: Stanford University Press. 408 pages.

Krauss, Ellis S. 2000. *Broadcasting Politics in Japan: NHK and Television News*. Ithaca: Cornell University Press, 278 pages.

Kubálková, Vendulka (dir.). 2001. *Foreign Policy in a Constructed World*. Armonk : M.E. Sharpe, « International Relations in a Constructed World », 302 pages.

Kubálková, Vendulka. 2001. « The Tale of Two Constructivisms at the Cold War's End », Montréal, Note de recherche du GERCI, 44 pages.

Kubálková, Vendulka, Nicolas Onuf & Paul Kowert (dir.). 1998. *International Relations in a Constructed World*. New York: M.E. Sharpe, 232 pages.

Kunihiro Masao. 1997. « The Decline and Fall of Pacifism – Japan's Military Policy », *Bulletin of Atomic Scientists*, 53, January / February, document électronique.

Kurashina Yuko. 2006. « Peacekeeping Participation and Identity Changes in the Japan Self-Defense Forces: Military Service as 'Dirty Work' », Ann Arbor: ProQuest / UMI, 292 pages.

La Croix, Sumner & Kawaura Akihiko. 2005. « Institutional Change in Japan: Theories, Evidence, and Reflections », EIJS Working Paper No. 218, September, 28 pages.

Lake, David A. & Robert Powell (dir.). 1999. *Strategic Choice and International Relations*. Princeton: Princeton University Press, 248 pages.

Lake, David A. & Patrick M. Morgan (dir.). 1997. *Regional Orders: Building Security in a New World*. University Park : Pennsylvania State University Press, 424 pages.

Lapid, Yosef & Friedrich Kratochwil (dir.). 1996. *The Return of Culture and Identity in IR Theory*. Boulder: Lynne Rienner Publishers, « Critical Perspectives on World Politics », 255 pages.

Laulan, Yves Marie. 1991. *La planète balkanisée*. Paris: Économica, 215 pages.

Lee Seung Hyok. 2004. « Shifting of Japan's National Security Norm and the Issue of North Korean Abduction of Japanese, 2002-2004 », Graduate School of Political Science – Université de Waseda, Novembre, 62 pages.

- L'Estrange, Michael G. 1990. *The Internationalization of Japan's Security Policy, Challenges and Dilemmas for a Reluctant Power*. Berkeley: University of California, Institute of International Studies, 51 pages.
- Limaye, Satu P. & Matsuda Yasuhiro (dir.). 2000. *Domestic Determinants and Security Policy-Making in East Asia*. National Institute for Defense Policies / Asia Pacific Center for Security Studies, document électronique, 122 pages.
- Lind, Jennifer M. 2004. « Pacifism or Passing the Buck? Testing Theories of Japanese Security Policy », *International Security*, Vol. 29, #1, Summer, 30 pages.
- Luther, Catherine A. 2001. *Press Images, National Identity, and Foreign Policy: A Case Study of U.S.-Japan Relations from 1955-1995*. New York: Routledge, 242 pages.
- Maswood, S. Javed. 1990. *Japanese Defence: The Search for Political Power*. Pasir Panjang: Regional Strategic Studies Programme of the Institute of Southeast Asian Studies (ISEAS), 113 pages.
- Matake Kamiya. 2003. « Nuclear Japan: Oxymoron or Coming Soon? », *The Washington Quarterly*, 26:1, Winter 2002-03, 14 pages.
- Mathur, Arpita. 2004. « Japan's Changing Role in the U.S.-Japan Security Alliance », *Strategic Analysis*, Vol. 28, No 4, 23 pages.
- Matthews, Ron, & Keisuke Matsumara (dir.). 1993. *Japan's Military Renaissance?* New York: St. Martin's Press, 249 pages.
- McCormack, Gavan. 2004. « Koizumi's Japan in Bush's World: After 9/11 », Nautilus Institute PFO 0446A, November 8th, 23 pages.
- McCormack, Gavan. 2001. *The Emptiness of Japanese Affluence*. Édition révisée. Armonk: M.E. Sharpe, « Japan in the Modern World », 311 pages.
- McDevitt, Michael. 2002. « U.S. Strategy in East Asia », CNA Corporation, Center for Strategic Studies, document électronique.
- McInnes, Colin & Mark G. Rolls (dir.). 1994. *Post-Cold War Security Issues in the Asia-Pacific Region*. Ilford: Frank Cass, 205 pages.
- McIntosh, Malcolm. 1986. *Japan Re-Armed*. New York: St. Martin's Press, 163 pages.

McSweeney, Bill. 1999. *Security, Identity and Interests: A Sociology of International Relations*. Cambridge: Cambridge University Press, 255 pages.

McVeigh, Brian J. 2003. *Nationalisms of Japan: Managing and Mystifying Identity*. Lanham: Rowman & Littlefield, 368 pages.

McVeigh, Brian J. 1998. *The Nature of the Japanese State: Rationality and Rituality*. London: Routledge, « Nissan Institute / Routledge Japanese Studies Series », 265 pages.

Mearsheimer, John J. 2005. « Better Be Godzilla than Bambi », *Foreign Policy*, January/February, 3 pages, document électronique.

Mendl, Wolf. 1995. *Japan's Asia Policy: Regional Security and Global Interests*. London: Routledge, 256 pages.

Miller, John H. 2005. « Will the Real Japan Stand Up? », *World Policy Journal*, Winter 2005-2006, document électronique.

Miller, John H. 2003. « The Glacier Moves: Japan Responds to U.S. Security Policies », *Asian Affairs*, Vol. 30, No 2, Summer, document électronique.

Ming Wan. 2006. *Sino-Japanese Relations: Interaction, Logic and Transformation*. Stanford: Stanford University Press. 477 pages.

Miyashita Akitoshi. 2006. « Where Do Norms Come From? Foundations of Japan's Post War Pacifism », *International Relations of Asia Pacific*, Vol. 00, document électronique exclusif.

Miyashita Akitoshi & Sato Yoichiro (dir.). 2001. *Japanese Foreign Policy in Asia and the Pacific: Domestic Interests, American Pressure and Regional Integration*. New York: Palgrave, 208 pages.

Mizukoshi Hideaki. 2003. « Terrorists, Terrorism and Japan's Counter-Terrorism Policy », *Gaiko Forum*, Summer 2003, 11 pages.

Mochizuki, Mike M. (dir.). 1997. *Toward a True Alliance: Restructuring U.S.-Japan Security Relations*. Washington D.C.: Brookings Institution Press, 216 pages.

Mochizuki, Mike M. 1995. *Japan: Domestic Change and Foreign Policy*. Washington D.C: Rand / National Defense Research Institute, 102 pages.

Morris-Suzuki, Tessa. 1998. *Re-Inventing Japan: Time, Space, Nation*. Armonk: M.E. Sharpe, East Gate Book, 236 pages.

Mulgan, Aurelia George. 1999. « Strategic Update Japan », Université de New South Wales / Australian Defense Academy, Paper presented for the Strategic Update Conference, Parliament House, Canberra, 28-29 September, 77 pages.

Muramatsu Michio. 1997. *Local Power in the Japanese State*. Berkeley: University of California Press, 182 pages.

Murata Koji. 2003. « New Development on US-Japan Alliance: Japan's Right of Collective Self-Defense: Not Whether but When », Paper 5, Université Doshida, département de science politique, 9 pages.

Murata Koji. 2001. « The U.S.-Japan Alliance and Taiwan ». Université Doshida, département de science politique, 8 pages.

Neumann, Iver B. 2004. « Beware of Organicism: The Narrative Self of the State », *Review of International Studies*, 30, 10 pages.

Nishihara Masashi (dir.). 1998. *Old Issues, New Responses; Japan's Foreign & Security Options*. Tokyo: Japan Center for International Exchange, 200 pages.

Nosco, Peter (dir.). 1997. *Japanese Identity: Cultural Analyses*, Denver: Center for Japan Studies, Number 2, 132 pages.

Odysseos, Louiza. 2002. « Radical Phenomenology, Ontology, and International Political Theory », *Alternatives: Global, Local, Political*, Vol. 27 (3), 32 pages.

Oguma Eiji. 2002. *A Genealogy of 'Japanese' Self-Images*. Traduit par David Askew. « Japanese Society Series », Melbourne: Trans Pacific Press, 435 pages.

O'Hanlon, Michael & Mike Mochizuki. 2003. *Crisis on the Korean Peninsula; How to Deal with a Nuclear North Korea?*. A Brookings Institution Book. New York: McGraw-Hill, 230 pages.

O'Hanlon, Michael. 2001. « TMD, East Asia, and the U.S.-Japan Alliance », document préliminaire. Document électronique, 15 pages.

- Okazaki Hisahiko. 1986. *A Grand Strategy for Japanese Defense*. Lanham: University Press of America, 155 pages.
- Olsen, Edward A. & Stephen Jurika (dir). 1986. *The Armed Forces in Contemporary Asian Societies*. London: Westview Special Studies in Military Affairs, Westview Press, 368 pages.
- Ong, Graham Gerard. 2004. « Building an IR Theory with 'Japanese Characteristics': Nishida Kitaro and 'Emptiness' », *Millennium: Journal of International Studies*. Vol. 33, No 1.
- Orr, James J. 2001. *The Victim as Hero: Ideologies of Peace and National Identity in Postwar Japan*. Honolulu: University of Hawaii Press, 271 pages.
- Osius, Ted. 2002. *The U.S.-Japan Security Alliance, Why It Matters and How to Strengthen It*. Westport: Praeger, Washington Papers 181, 128 pages.
- Otte, Max & William Grimes. 1997. « Germany and Japan: Civilian Power, Traditional or Institutional Constraints? Some Thoughts on the Methodology of Long-Term Empirical Tests », Université de Boston, département des Relations Internationales, document électronique.
- Overby, Charles M., Masao Kunihiro & Kazuma Momoi. 1997. *A Call for Peace : The Implications of Japan's War-Renouncing Constitution*. Tokyo: Kodansha International, 218 pages.
- Ozawa Ichiro. 1994. *Blueprint for a New Japan: The Rethinking of a Nation*. Tokyo: Kodansha International, 208 pages.
- Pekkanen, Robert & Ellis S. Krauss. 2005. « Japan's "Coalition of the Willing" on Security Policies », *Orbis*, Summer, 16 pages.
- Péron-Doise, Marianne. 2002. « Les nouvelles orientations stratégiques du Japon: changement de style ou changement d'époque? », *Politique étrangère*, 1-2002, 10 pages.
- Pettman, Ralph. 2001. *World Politics: Rationalism and Beyond*. New York: Palgrave, 195 pages.
- Pharr, Susan & Ellis Krauss (dir.). 1996. *Media and Politics in Japan*. Honolulu: University of Hawai'i Press, 372 pages.

- Polomka, Peter. 1992. *Japan as Peacekeeper: Samurai State or Civilian Power?*, Canberra: Strategic and Defence Studies Center. Canberra Papers on Strategy and Defence No. 97, 106 pages.
- Postel-Vinay, Caroline. 1994. *La révolution silencieuse du Japon*. Mesnil-sur-l'Estrée : Fondation St-Simon, Calmann-Lévy, 205 pages.
- Preble, Christopher. 2006. « Two Normal Countries Rethinking the U.S-Japan Strategic Relationship », *Policy Analysis*, Cato Institute, No 566, April 18, 28 pages.
- Prime Minister's Office, Japan. 2002. « Basic Strategies for Japan's Foreign Policy in the 21st Century... », 28 novembre, document électronique.
- Pyle, Kenneth B. 1996. *The Japanese Question: Power and Purpose in a New Era*. Washington D.C.: AEI Press, 2nd Edition, 219 pages.
- Rajagopalan, Kanavillil. 2001. « Representation of Identities and the Politics of Representation in Cognition », *Alfa: Revista de Linguística*, Vol. 45, 10 pages.
- Rapp, William E. 2004. « Paths Diverging? The Next Decade of the U.S.-Japan Security Alliance », Strategic Studies Institute, 98 pages.
- Renwich, Neil. 1995. *Japan's Alliance Politics and Defence Production*. New York: St. Martin's Press, 169 pages.
- Richardson, Bradley. 1997. *Japanese Democracy: Power, Coordination and Performance*. New Haven: Yale University Press, 352 pages.
- Ross, Robert S. (dir.). 1995. *East Asia in Transition: Toward a New Regional Order*. Armonk: M.E. Sharpe / Institute of Southeast Asian Studies, 388 pages.
- Roy, Denny. 2004. « Stirring Samurai, Disapproving Dragon: Japan's Growing Security Activity and Sino-Japan (sic) Relations », *Asian Affairs*, Vol. 31, No 2, Summer, 13 pages.
- Roy, Denny (dir.). 1997. *The New Security Agenda in the Asia-Pacific Region*. New York: St. Martin's Press, 192 pages.
- Rozman, Gilbert. 2004. « Toward a Breakthrough in Northeast Asian Regionalism: Overcoming U.S. Ambivalence », *NIRA Policy Research*, Vol. 17, #1, 10 pages.

- Ruggie, John Gerard. 1998. *Constructing the World Polity: Essays on International Institutionalization*. New York: Routledge, 270 pages.
- Saito Shiro. 1990. *Japan at the Summit, Its Role in the Western Alliance and in Asian Pacific Co-Operation*. London: Routledge, 220 pages.
- Sakamoto Takayuki. 1999. *Building Policy Legitimacy in Japan: Political Behaviour Beyond Rational Choice*. New York: St. Martin's Press, 224 pages.
- Sampson, Aaron B. 2002. « Tropical Anarchy: Waltz, Wendt and the Way we Imagine International Politics », *Alternatives: Global, Local, Political*, Vol. 27, 22 pages.
- Samuels, Richard J. 2004. « Politics, Security Policy, and Japan's Legislation Bureau: Who Elected these Guys, Anyway? », Japan Policy Research Institute, JPRI Working Paper No 99, March, 15 pages.
- Samuels, Richard J. 1994. *Rich Nation, Strong Army: National Security and the Technological Transformation of Japan*. Ithaca: Cornell University Press, 455 pages.
- Sato Seizaburo (dir.). 1991. *The U.S.-Japan Security Relationship in the 1990's*. London: Brassey's, 189 pages.
- Sato Hiroshi. 2003. « Protecting Japanese Nationals Overseas: Learning from Lessons Past », *Gaiko Forum*, Fall, 9 pages.
- Sato Hideo. 1998. « Japan's China Perceptions and Its Policies in the Alliance with the United States », Stanford: Asia-Pacific Research Center, 32 pages.
- Sayle, Murray. 2002. « The Makiko-Junichiro Show », Japan Policy Institute, JPRI Working Paper No. 89, October, 6 pages.
- Scheiner, Ethan. 2006. *Democracy Without Competition in Japan, Opposition Failure in a One-Party Dominant State*. London: Cambridge University Press, 267 pages.
- Schoff, James L. 2006. *Policy Fences and Bad Neighbours: North Korea Policy Making in Japan and Implications for the United States*. Institute for Foreign Policy Analysis, Project Report, Juin, 48 pages.

Schoff, James L. 2005. *Tools for Trilateralism: Improving U.S.-Japan-Korea to Manage Complex Contingencies*, Washington D.C.: Potomac Books, 106 pages.

Schoff, James L. 2005. « Security Policy Reforms in East Asia and a Trilateral Crisis Response: Planning Opportunity », Institute for Foreign Policy Analysis, March, 38 pages.

Schoff, James L. 2004. « The Evolution of TCOG as a Diplomatic Tool, First Interim Report from the IFPA Research Project: Building on the Trilateral Coordination and Oversight Group », Institute for Foreign Policy Analysis, August, 38 pages.

Schonberger, Howard B. (dir.). 1989. *Aftermath of War: Americans and the Remaking of Japan: 1945-1952*. Kent: Kent State University Press, 347 pages.

Self, Benjamin & Jeffrey W. Thompson (dir.). 2003. *Japan's Nuclear Option: Security, Politics and Policy in the 21st Century*. Henry L. Stimson Center, document électronique, 240 pages.

Shannon, Vaughn P. 2005. « Wendt's Violation of the Constructivist Project: Why a World State Is Not Inevitable », *European Journal of International Relations*, 11(4), December, 6 pages.

Shaw, Martin. 2000. « Waltzing Alexander: Constructing the New American Ideology », Université de Sussex, document électronique.

Shima, Frank J. (dir.). 2003. « The United States and Japan in 2003, Navigating Uncharted Waters », The Edwin O. Reichauer Center for East Asia Studies / The Paul A. Nitze School of Advanced International Studies, Studies of the John Hopkins University, 114 pages.

Shima, Frank J. (dir.). 2002. « The United States and Japan in 2002, A Turning Point? », The Edwin O. Reichauer Center for East Asia Studies / The Paul A. Nitze School of Advanced International Studies, Studies of the John Hopkins University, 119 pages.

Shinoda Tomohito. 2006. « Japan's Top-Down Policy Process to Dispatch the SDF to Iraq », *Japanese Journal of Political Science*, Vol. 7, #1, pp 71-91.

Shinoda Tomohito. 2001. « Japan's Response to Terrorism », International University of Japan, 16 octobre, document électronique.

- Shuja, Sharif M. 2004. « Japan's Changing Security Posture and Its Implications », *Contemporary Review*, 285, October, 6 pages.
- Simon, Sheldon W. (dir.). 1993. *East Asian Security in the Post Cold War Era*. Armonk: M.E. Sharpe, 230 pages.
- Singh, Bhubhindar. 2002. « Japan's Post-Cold War Security Policy: Bringing Back the Normal State », *Contemporary Southeast Asia*, Vol. 24, No. 1, 23 pages.
- Smith, Sheila A. 2001. « Japan's Uneasy Citizens and the U.S.-Japan Alliance », *Asia Pacific Issues*, Analysis from the East/West Center, No 54, September, 8 pages.
- Snyder, Jack. 2004. « One World, Rival Theories – Realism, Liberalism, Constructivism », *Foreign Policy*, 145, Nov/Dec, 10 pages.
- Sødeberg, Marie. 2005. « Changes in Japan's Foreign and Security Policy », EIJIS Working Paper Series, No 211, June, 10 pages.
- Sødeberg, Marie (dir.). 2002. *Chinese-Japanese Relations in the Twenty-First Century, Complementarity and Conflict*, London: Routledge, 203 pages.
- Southgate, Edward J. L. 2003. « From Japan to Afghanistan: The U.S.-Japan Joint Security Relationship, the War on Terror and the Ignominious End of the Peace State? », *University of Pennsylvania Law Review*, Vol. 151, No. 4, April, document électronique.
- Stokes, Bruce. 2005. *The Tests of War and the Strains of Peace: The U.S.-Japan Security Relationship*, Vancouver: British Columbia University Press, 85 pages.
- Sueo Sudo. 1991. *Japan's Changing Political and Security Role*. Pasir Panjang: Regional Strategic Studies Programme of the Institute of Southeast Asian Studies (ISEAS), Pacific Strategic Papers 3, 81 pages.
- Suh, J. J., Peter J. Katzenstein & Allan Carlson (dir.). 2004. *Rethinking Security in East Asia: Identity, Power and Efficiency*. Stanford: Stanford University Press, 273 pages.
- Sunagami Hidemi. 2001. « Alexander Wendt and the English School », *Journal of International Relations and Development*, Vol. 4, #4, 20 pages.

Sunoo, Harold Hakwon. 1975. *Japanese Militarism: Past and Present*. Chicago: Nelson-Hall Publishers, 164 pages.

Swaine, Michael D., Rachel M. Swanger & Kawakami Takashi. 2001. *Japan and Ballistic Missile Defense*. Center for Asia-Pacific Policy. Rand, 97 pages.

Swenson-Wright, John. 2002. « U.S.-Japan Diplomatic and Security Relations Post-1945: A Historical Perspective », *Cornell University Occasional Paper, The United States and Asian Security*, John Swenson-Wright, May, 39 pages.

Szabo, Steven F. (dir.). 2001. « The United States and Japan in 2001, Expectations and Reality », The Edwin O. Reichauer Center for East Asia Studies / The Paul A. Nitze School of Advanced International Studies, Studies of the John Hopkins University, 144 pages.

Tae-Hwan Kwak & Edward A. Olsen (dir.). 1996. *The Major Powers of Northeast Asia: Seeking Peace and Security*. Boulder: Lynne Rienner Publishers, 264 pages.

Tamamoto Masaru. 1999. « The Uncertainty of the Self: Japan at Century's End », *World Policy Journal*, Vol XVI, No. 2, Summer, 10 pages.

Tamamoto Masaru. 1995. « Reflections on Japan's Postwar State (What Future for the State?) », *Daedalus*, Vol. 124, Spring, document électronique.

Tamamoto Masaru. 1994. « Japan's Willful Innocence: Political Thought and International Relations since 1945 », U.S.-Japan Program Occasional Paper 94-12, document électronique.

Tanaka Akihiko. 2000. « The Domestic Context of the Alliances: Tokyo Domestic Politics », Université Stanford: Asia-Pacific Research Center, 28 pages.

Taniguchi Makoto. 2003. « Japan's Policy for North Korea in the Nexus of Great Power Politics in East Asia », The European Institute of Japanese Studies, Working Paper 170, June, 7 pages.

The Council on Security and Defense Capabilities. 2004. *Japan's Vision for Future Security and Defense Capabilities*. Prime Minister's Office, October, 113 pages.

Thibault, Jean-François. 1997. « Représenter et connaître les relations internationales : Alexander Wendt et le paradigme constructiviste », CÉPES, Note de recherches numéro 7, 103 pages

Tickner, Ann (dir.). 2001. « (Re)Constructing Constructivist International Relations Research », Center for International Studies, USC San Diego, 64 pages.

Togo Kakuhiko. 2005. *Japan's Foreign Policy 1945-2003: The Quest for a Proactive Policy*. Leiden: Brill Academic Publishers, 486 pages.

Twomey, Christopher P. 1999. « Japan, A Circumscribed Balancer? Building on Defensive Realism to Make Predictions about East Asian Security », MIT, département de science politique et d'études sur la sécurité, 22 décembre 1999, 45 pages.

Unger, Danny & Paul Blackburn (dir.). 1993. *Japan's Emerging Global Role*. London: Institute for the Study of Diplomacy, Lynne Rienner Publishers, 213 pages.

Uriu, Robert M. 1998. « Domestic-International Interactions and Japanese Security Studies (Zones of Amity, Zones of Enmity and the Prospect for Economic and Military Security in Asia), *Journal of Asian and African Studies*, XXXIII (1), 17 pages.

Ushijima Makiko. 1995. « Anti-militarism and Defense Policymaking in Japan », U.S.-Japan Program Occasional Paper 95-10, document électronique.

U.S. Department of Defense. 1998. « East Asian Strategy Report 1998, the United States Security Strategy for the East Asia-Pacific Region », 69 pages.

Wada Shuichi. 2002. « Après le bouleversement politique: Ruptures et continuités de la vie politique japonaise », *Politique étrangère*, 1-2002, 15 pages.

Wakamiya Yoshibumi. 1998. *The Postwar Conservative View of Asia : How the Political Right Has Delayed Japan's Coming to Terms with Its History of Aggression in Asia*. Tokyo: LTCB International Library Foundation. LTCB International Library Selection No. 8, 369 pages.

Waltz, Kenneth. 1983. *Theory of International Politics*. Édition révisée Reading: Addison-Wesley Publishing Company, 250 pages.

Welfield, John. 1988. *An Empire in Eclipse: Japan in the Postwar American Alliance System: A Study in the Interaction of Domestic Politics and Foreign Policy*. London: The Athlone Press, 501 pages.

Wendt, Alexander. 2004. « The State as Person in International Theory », *Review of International Studies*, 30, 28 pages.

Wendt, Alexander. 2003. « Why a World State Is Inevitable: Teleology and the Logic of Anarchy », *European Journal of International Relations*, Vol. 9, No 4, 51 pages.

Wendt, Alexander. 1999. *Social Theory of International Politics*. Cambridge: Cambridge University Press, 432 pages.

Wendt, Alexander. 1995. « Constructing International Politics », *International Security*, Vol. 20, #1, Summer, 10 pages.

Wendt, Alexander. 1994. « Collective Identity Formation and the International State », *American Political Science Review*, 88:2, June, 12 pages.

Wendt, Alexander. 1992. « Anarchy is what States Make of It: The Social Construction of Power Politics », *International Organization*, Volume 46, #2, Spring, 34 pages.

Wight, Colin, 2004. « State Agency: Social Action without Human Activity? », *Review of International Studies*, 30, 12 pages.

Williams, David. 1996. *Japan and the Enemies of Open Political Science*. « Nissan Institute / Routledge Japanese Studies », London: Routledge, 368 pages.

Wilkinson, Endymion. 1992. *Le Japon face à l'Occident*, Bruxelles : Complexe, collection « Questions du XX^e Siècle », 388 pages.

Woolley, Peter J. 2000. *Japan's Navy: Politics and Paradox, 1971-2000*. Boulder: Lynne Rienner Publishers, 163 pages.

Yahuda, Michael. 1996. *The International Politics of the Asia-Pacific, 1945-1995*. New York: Routledge, « Routledge in Asia Series », 298 pages.

Yamamoto Mari. 2004. *Grassroots Pacifism in Post-War Japan: The Rebirth of a Nation*. New York: Routledge, 256 pages.

Yasutomo, Dennis T. 1995. *The New Multilateralism in Japan's Foreign Policy*. New York: St. Martin's Press, 230 pages.

Yoneyama, Lisa. 1999. *Hiroshima Traces: Time, Space, and the Dialectics of Memory*. Berkeley: University of California Press, « Twentieth-Century Japan: The Emergence of a World Power », 298 pages.

Young Whan Kihl & Peter Hayes (dir.). 1997. *Peace and Security in Northeast Asia, The Nuclear Issue and the Korean Peninsula*. Armonk: M.E. Sharpe, East Gate Book, 491 pages.

Young Whan Kihl (dir.) 1994. *Korea and the World, Beyond the Cold War*. Boulder: Westview Press, 376 pages.

Yu Bin, 1999. « Containment by Stealth: Chinese Views of and Policies Toward America's Alliances with Japan and Korea after the Cold War », Université Stanford: Asia-Pacific Research Center, Working Paper, Septembre, 40 pages.

Zhao Quansheng. 1993. *Japanese Policymaking : The Politics Behind Politics; Informal Mechanisms and the Making of China Policy*. Westport: Praeger, 230 pages.

Zhao Suisheng (dir.). 2004. *Chinese Foreign Policy, Pragmatism and Strategic Behavior*, Armonk: M.E. Sharpe, 319 pages.

Zehfuss, Maja. 2002. *Constructivism in International Relations, The Politics of Reality*. Cambridge: Cambridge University Press, 289 pages.